BIBLIOTECA NAZ.
142
G
45
NAPOLI

BIBL. NAZ.
VITT. EMANUELE III
142
G
45
NAPOLI

Digitized by Google

RICHELIEU, MAZARIN,

LA FRONDE

ET LE RÈGNE DE LOUIS XIV.

IMPRIMERIE DE J. DELFOSSE.

Digitized by Google

RICHELIEU,

MAZARIN, LA FRONDE

ET LE RÈGNE DE LOUIS XIV.

PAR M. CAPEFIGUE.

J'ai vécu sans pareil, et régné sans égal;
L'on admire partout mes vertus et mes vices,
Mes desseins comparés avecque mes services
Font douter si je suis souverain ou vassal.

(*Vieille épitaphe de Richelieu.*)

TOME CINQUIÈME.

BRUXELLES,

LOUIS HAUMAN ET COMP^e, LIBRAIRES.

1836.

Digitized by Google

LETTRE

A M. LE BARON PASQUIER,

PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE DES PAIRS,

SUR LA FIN DU MINISTÈRE RICHELIEU, ET SUR LE CARACTÈRE POLITIQUE DE LA FRONDE.

MONSIEUR,

Dans la grande Histoire du pouvoir, il est un fait qui se produit avec tenacité; c'est qu'une époque d'autorité forte et violente est presque toujours suivie d'une réaction désordonnée. L'unité trop puissamment tendue enfante l'anarchie; c'est

la nécessité inflexible de toute exagération politique. L'époque qui va se développer dans ces deux volumes est marquée, par Dieu, de ce double caractère; elle prend le pouvoir du cardinal de Richelieu à son apogée d'énergie, quand rien ne résiste plus autour du ministre; toutes les volontés sont assouplies, les oppositions abattues! Et que trouvons-nous comme terme à cette période? les désordres de la Fronde. En face de l'échafaud du maréchal de Marillac, de Montmorency et de Cinq-Mars, on aperçoit, dans un avenir très-rapproché, la journée populaire du 27 août; les barricades aux rues de Paris.

C'est en creusant au fond de l'œuvre de Richelieu que se révèle le type révolutionnaire. Révolution ne signifie pas toujours un tumulte de place publique, des flots de peuple arborant une couleur et un drapeau. Il y a révolution toutes les fois qu'un homme, une assemblée, un pouvoir, s'emparent d'une société, brisent

ses vieux élémens, changent la nature de ses institutions, détruisent enfin l'esprit national pour lui imprimer une direction nouvelle; et cette œuvre, Richelieu l'accomplit. La vieille monarchie était une société de clochers, de châteaux, de provinces et de communes; les gentilshommes s'étaient surtout élevés avec Henri de Béarn, leur chef, lorsque celui-ci posa la couronne sur sa tête; les longues guerres du Béarnais firent triompher l'esprit nobiliaire et provincial sur les halles de Paris tant dévouées aux Guises.

Henri IV n'avait rien de bourgeois; c'était un chef de troupes, rude et rusé tout à la fois, imposant aux villes vaincues ou achetées sa conquête et sa politique. Son avènement constitua en France une sorte de système provincial et fédératif; il dut donner beaucoup à ses compagnons d'armes, aux mécontens parmi les catholiques qui venaient à lui. La régence de Marie de Médicis fut également prodigue

de ces dons de provinces et de villes, en faveur des gentilshommes qui avaient suivi son parti. Tout ceci avait donc constitué le royaume comme une grande réunion de provinces parlant chacune des idiômes différens, avec les institutions de leurs ancêtres. On pouvait dire que la société politique fondée par Henri IV se composait de quatre élémens principaux : la nationalité provinciale, le huguenotisme avec ses places de sûreté et ses forces, la gentilhommerie campée dans ses châteaux ou possédant la plénitude des gouvernemens ; enfin la commune royale ou féodale, sous l'influence de son Hôtel-de-Ville, de son beffroi municipal. Quant à l'élément catholique, il était bien antérieur à la société politique fondée par le brave aventurier du Béarn.

C'est cette société que Richelieu attaqua de face, car il voulut y substituer l'unité monarchique et administrative ; il brisa une à une toutes les résistances sans re-

mords. Le cardinal est impitoyable pour les Huguenots comme pour les gentilshommes, pour la nationalité provinciale comme pour la commune. Cette tentative aida pour un moment l'autorité royale; elle la débarrassa de ces petites inquiétudes qui agitaient la cour et ennuyaient la vie active des ministres; ces élémens une fois disparus, la société fut jetée dans une voie nouvelle, et la révolution ne s'arrêta pas. Quand un pouvoir est fondé sur certaines bases qui constituent son existence, si ces bases se déplacent, le pouvoir est menacé. Ainsi la maison de Bourbon était d'origine gentillâtre; partie du fond d'un castel de Béarn, elle avait marché pour s'imposer aux populations du centre de la France. Richelieu modifia trop cette situation; il éleva non plus une royauté chevaleresque à la mine noircie de poudre, l'arquebuse sur l'épaule comme le chef de bandes d'Arques et d'Ivri; le roi de France

ne fut plus le premier entre ses égaux comme le *diable à quatre*, grimpant sur les Pyrénées, dans les durs castels de Gascogne tout pleins des souvenirs du prince Noir. Le système de Richelieu fit du roi Louis XIV le représentant des princes du Bas-Empire, des empereurs de Constantinople, avec les volontés absolues telles que les compilations des codes Justinien et les basiliques les avaient consacrés. Il y eut désormais dans le pouvoir royal de France un mélange de quelques débris des lois féodales et des prescriptions adulatrices du droit romain divinisant les empereurs. Si l'on pouvait symboliser cet amalgame étrange, on trouverait l'image de ce pouvoir royal si prodigieusement transformé, dans ces portraits de Louis XIV, tout armé jusqu'à la ceinture de la vieille cuirasse de la chevalerie, le casque à aigrette; puis la tête couverte d'une immense perruque molle et bourgeoise, flottant

sur les épaules ; enfin la couronne de lauriers au front, comme les empereurs de Rome antique ; expression naturelle du pouvoir tel que Richelieu l'avait conçu, conservant de la société territoriale et féodale une vaine image, pour constituer la nation monarchique et administrative, avec la pompe et le pouvoir absolu des Augustes et des Constantins.

Le cardinal de Richelieu crut à ses grands services parce qu'il avait délivré la royauté des entraves inhérentes à sa constitution ; il n'avait fait que changer la nature des résistances, que déplacer l'opposition. S'il comprimait l'effervescence féodale, l'esprit aventureux de la gentilhommerie, il n'apercevait pas devant lui une grande puissance qui s'élevait ; celle de l'intelligence philosophique dominant les masses avec une énergie bien autrement dangereuse. Dans le mouvement des affaires, on ne tue jamais l'esprit d'opposition, il est naturel ; seulement

on en modifie la nature. Avec l'influence des gentilshommes il y avait des révoltes sans révolution ; avec l'esprit populaire et philosophique, les révolutions durent être des bouleversemens dans un avenir plus ou moins lointain.

On n'a pas assez étudié toute l'influence de l'école littéraire des seizième et dix-septième siècles sur la marche de la révolution française de 1789 ; la phrase romaine de Corneille, la guerre impitoyable que fit Despréaux contre la société chevaleresque, au nom de l'esprit bourgeois et parlementaire, tout ce théâtre de Molière si spirituellement moqueur contre les marquis et les gentilshommes de province, noble et puissante famille féodale qui s'élevait avec les nationalités du Poitou, de l'Anjou, de la Bretagne ou du Languedoc ; tout cela jeta des milliers d'idées hautaines et indépendantes. C'était sous les piliers des halles, dans l'échoppe d'un marchand de draps,

en la chambre poudreuse d'un greffier du Parlement que naissaient ces enfans du peuple qui démonétisaient ainsi en face d'une royauté qu'ils accablaient d'encens, les vieux compagnons militaires de cette royauté. C'est un peu faiblesse dans le pouvoir, de ne pas comprendre qu'on le tue souvent à travers ces fumées d'éloges qu'on lui prodigue. Quand Corneille parlait de la vieille liberté du *forum*, quand il récitait en vers sonores, comment Rome avait chassé les Tarquins, comment tout un peuple relégué sur le mont Aventin, avait saisi les armes pour se débarrasser des Patriciens insolens, est-il étonnant que les métiers de Paris, les halles, se transmissent ces idées pour en profiter ensuite en des jours de mécontentement et d'émotion ?

La Fronde retentit à la fin du pouvoir de Richelieu ; on en a cherché l'origine dans de petites causes, dans quelques accidens révélés par les mémoires. La

Fronde a été rapetissée aux proportions d'une simple émeute, où se mêle le caractère remuant et moqueur des gentilshommes; lisez les révélations contemporaines, c'est Mme de Longueville, ce sont le cardinal de Retz, MM. de Beaufort, de Conti, les parlementaires Broussel, Blanc-Mesnil, qui ont soulevé le peuple et préparé une mascarade politique décorée du nom de révolte.

Vous savez, monsieur, que ce ne sont pas quelques hommes, mais les masses qui font les révolutions; on les tente vainement quand la pensée n'en est pas au cœur de la société. Lorsqu'on lit les mémoires contemporains; on croirait que les fils d'une intrigue de ruelles ont été conduits par l'activité spirituelle du cardinal de Retz; qu'est-ce que les mémoires que le cardinal a publiés? Un caquetage, parfait modèle de ce style inimitable que l'esprit gentilhomme nous a laissé à cette époque. Les mémoires du cardinal

de Retz comme les lettres de Mme de Sévigné sont une attrayante lecture ; il est impossible de voir mieux les petits côtés d'un grand débat, les accidens d'une vaste lutte qui se liait à la résistance tout entière du parlement et du peuple. Ces mémoires ont contribué plus qu'on ne croit à fausser les aperçus historiques sur les guerres civiles qui précédèrent le gouvernement de Louis XIV. Je me garde de comparer ces temps à la Ligue, la grandeur des intérêts n'est plus la même ; il n'y avait plus en face deux puissantes croyances religieuses et ce sentiment si énergique de la foi. D'ailleurs, après une grande révolution politique ou religieuse, il s'en fait toujours une seconde édition plus mesquine. La Fronde n'en fut pas moins un des mouvemens populaires les plus dangereux pour l'unité du pouvoir et pour la monarchie administrative tout entière.

On a l'habitude, en histoire, de sé-

parer les événemens un à un, de ne jamais embrasser cet ensemble qui depuis le dix-septième siècle fait un tout de l'Europe; on renferme l'histoire de France dans les limites territoriales, on la centralise même dans quelques cités, sans remarquer que les communications actives avaient placé l'Europe dans un système commun. Il n'y avait pas alors un événement qui ne retentît, une révolution populaire qui ne fût racontée; la *Gazette de France*, les feuilles hollandaises, les publications allemandes, disaient avec plus ou moins de développemens les récits des batailles, le choc des forces diverses dans la mêlée; or, quand la Fronde se manifesta, il y avait deux ans qu'un mouvement parlementaire contre l'unité royale se poursuivait en Angleterre; l'édit d'union entre les parlemens de France, ces levées de troupes, la guerre hautaine des gentilshommes contre la cour de Saint-Germain, tous ces actes n'a-

vaient-ils pas pour modèles et pour encouragemens les hostilités des parlementaires contre la royauté de Charles Ier? De plus, les halles de Paris, les quartiers, les paroisses qui prirent sous leurs bannières une part si active aux guerres de la Fronde, connaissaient l'irruption de la multitude à Naples, de ces lazzaroni, qui conduits par Mas-Anielo, se jetaient sur les Espagnols pour délivrer la patrie et proclamer la république napolitaine.

J'ai développé toutes ces causes dans ce livre d'après des documens intimes et curieux, parce qu'il m'a paru que ce qui rapetissait l'époque de la Fronde, c'était précisément de l'isoler des faits politiques de l'Europe. Elle ne fut point une simple émeute; elle mit en action tout ce qui prépare les changemens dans les États: les corps qui délibèrent, les masses qui exécutent. Le parlement avait une armée à ses ordres, et s'il gardait quelques ménagemens encore avec

la cour, c'est qu'ainsi que dans toutes les révolutions, la guerre commençait avec les ministres, organes du pouvoir, avant de s'élever contre le pouvoir même. Le tableau des guerres de Paris et de la province à cette époque, est mal connu parce qu'en général on s'est arrêté aux sources mesquines et incomplètes; j'ai été plus heureux peut-être, et dans la partie de cet ouvrage qui commence la Fronde, on trouvera cette curiosité de documens qui permet de juger une époque tout entière et de l'embrasser dans son ensemble.

Il n'y eut pas unité dans la Fronde, et c'est ce qui la perdit; la légèreté française ne permettait pas ces longues résolutions, ces fermes dévouemens à une cause, tels qu'on les voit dans les annales de l'Angleterre; le principe religieux était vivace parmi ces sectes diverses de puritains qui venaient aux champs de batailles entonnant les psaumes; et

c'est ce qui donnait cette persévérance aux efforts réunis des armées parlementaires combattant contre la prédominance de Charles Ier. En France, c'était un peuple léger qui s'ameutait; la tête chaude, les mains agiles, et il disparaissait presque aussitôt de la scène. Il y avait dans son cœur un sentiment de respect pour la royauté; la multitude de Paris aimait son roi; le catholicisme imprimait sur son front cette auréole sainte devant laquelle s'abaissait la rebellion des sujets, et l'école de la réforme l'avait atténué dans les trois royaumes d'Irlande, d'Écosse et d'Angleterre.

Puis l'esprit des gentilshommes était ardent, mais dévoué. En Angleterre les longues guerres civiles, les rivalités de race, le sombre feu des sectes, tout cela avait affaibli les prestiges de la couronne; en France la féodalité avait maintenu cette foi du gentilhomme, cette loyauté obéissante et respectueuse qui, tout en combattant les

pensées d'un roi, s'agenouillait devant son sceptre. Le noble Français avait hérité d'un blason sans tache; il le transmettait à ses enfans. Le roi était encore pour lui le suzerain qui le conduisait à cheval dans la mêlée, et le baron eût été traître et félon s'il avait quitté la bannière royale.

On a vanté la fidélité de la magistrature; n'a-t-on pas attribué au parlement la fin de la Fronde, cet affaiblissement successif de l'esprit populaire? on se trompe, selon moi. Le parlement ne prêta point aide et force à la royauté; il nourrit par ses actes, cette inquiétude publique qui se transforme ensuite en révolte armée. Les magistrats avaient la tête perdue par l'exemple du parlement anglais; ils se croyaient appelés à remplacer les États-Généraux de la vieille monarchie, et par conséquent à devenir pouvoir politique et législatif, ambition ardente des parlementaires. Les études classiques avaient préoccupé tous ces vieux hommes, d'un besoin incessant de

rappeler les grands pouvoirs du sénat de Rome; ils rêvaient chaises curules, licteurs, et qui sait même, quelques uns la république sénatoriale; que d'exemples autour de soi! La Hollande constituée en gouvernement libre, la Catalogne en révolte, l'Angleterre gouvernée par la puissance du parlement : et pourquoi les pères conscrits de France ne rempliraient-ils pas la grande mission que les parlementaires s'étaient donnée à Londres? Plus d'une correspondance des chefs du mouvement révèle cette intention politique. Ce corps de magistrature avec ses faiblesses imitatives des États-Généraux n'était pas composé d'une seule opinion; il y avait là quelques hommes dévoués au pouvoir, désabusés de toutes les illusions qui entraînaient la multitude à la révolte. Ils avaient vu, au milieu des flots de poussière soulevés par les barricades, combien facilement le peuple brise ses idoles! Quand le président Molé voulut faire entendre ses plaintes au Palais-Royal, qui

souilla les insignes de la magistrature, si ce n'est ce même peuple qui avait applaudi à toutes les démarches du parlement? Cette leçon avait effrayé quelques esprits timides; mais dans les temps de crises, ces esprits s'effacent et quelquefois même on les voit par peur, seconder les mesures les plus violentes. Les hommes faibles sont les plus dangereux dans les révolutions; ils s'abandonnent aux plus déplorables excès comme pour se justifier de leur propre caractère. On a beaucoup trop vanté le rôle du tiers parti dans le parlement à l'époque de la Fronde; ce sont bien souvent des embarras que les tiers partis; ils font tant payer leurs services! ils se jettent si souvent avec leurs incertitudes, leurs faiblesses de caractère, pour imposer des conditions à la paix! Les *Importans* sous la Fronde voulaient dicter la loi; ils n'étaient point pour la cour, ils avaient peur du peuple; quand ils étaient appelés à traiter, ils voulaient restreindre le pouvoir dans de telles proportions qu'il

devenait impossible, et lorsque ce pouvoir haletant, s'affaissait sous les flots de la sédition, cette sédition les faisait trembler; ils l'organisaient avec mollesse, ils ne prenaient qu'avec incertitude ces mesures de force qui sauvent les causes; ils compromettaient le pouvoir et les masses.

La bourgeoisie et l'Hôtel-de-Ville furent dans cette circonstance les plus dévoués à la royauté; les officiers de la Grève, prévôt, échevins, conseillers, redoutaient les grands tumultes de la place publique. Le bourgeois aimait à fronder, à bavarder sur les affaires de sa cité; il était naturellement jaloux des classes supérieures, inquiet pour tout ce qui se faisait; ah! qu'il aimait donc à murmurer contre les moindres mesures des ministres, les ordonnances et édits royaux! Mais une chose qu'il craignait plus encore que les actes du pouvoir, c'était le pillage et l'émeute, car il possédait bonnes maisons sur le pavé de Paris en l'île Saint-Louis, au parvis Notre-Dame ou dans le Pré-aux-

Clercs nouvellement bâti. C'était lui qui étalait ses beaux draps sous les piliers des halles, qui était fourbisseur d'armes, passementier, ou tréfileur de soie et d'or. Le peuple une fois soulevé, qui pouvait donc répondre que ces mutineries respecteraient son opulent étal ?

Il y a une distinction dans l'histoire municipale de la Fronde qu'il ne faut jamais oublier, c'est que la bourgeoisie de Paris était tout-à-fait distincte de la population des halles régularisée sous l'administration des quarteniers; la bourgeoisie paisible et calme correspondait aux volontés de l'Hôtel-de-Ville; son existence se rattachait à l'échevinage de la bonne et grande ville de Paris; elle obéissait donc aux actes, aux délibérations de la prévôté. L'organisation des quarteniers répondait aux halles et à l'esprit populaire des multitudes; dans les quartiers tout était électif, le seul colonel de la garde bourgeoise était désigné par l'Hôtel-de-Ville. S'il y avait à choisir un capi-

taine, un sergent des compagnies bourgeoises, c'était sur la place publique que ces choix se faisaient. Aussi y avait-il mélange de classes, de rangs et de métiers; à la place Maubert, c'étaient les bouchers Tribert et Le Goy qui commandaient les belles compagnies, et dans le bourg Saint-Germain, le cordonnier Picard n'était-il pas élu capitaine de la garde bourgeoise? Les quarteniers, les curés, les officiers étaient donc presque tous peuple, et c'est ce qui donnait tant de puissance aux halles sous la Fronde. Il y avait lutte jalouse d'abord entre l'Hôtel-de-Ville et le parlement; la grande cour de justice ne trouvait pas que les bourgeois entrassent assez dans la cause parlementaire; il y avait ensuite méfiance entre la bourgeoisie et les quarteniers populaires; enfin au-dessus de tous ces intérêts bourgeois brillait l'esprit des gentilshommes, la fidélité chevaleresque pour le roi, les mécontentemens qui faisaient prendre les armes contre un ministre, et la loyauté de vieille

race qui abaissait toujours son épée devant la couronne des rois. Ce fut ce qui finit la Fronde.

Et cette guerre civile, il ne faut pas croire qu'elle éclata sans précédens; l'esprit d'une époque est presque toujours préparé par un travail d'intelligence qui endoctrine la génération. L'action de la presse n'est point immédiate, mais elle est infaillible; quand un siècle a été travaillé par certaines idées, il doit tôt ou tard les subir. Il y aurait une longue étude à faire du mouvement philosophique de la pensée depuis la Ligue jusqu'à la Fronde. J'ai recueilli en collection quelques centaines de pamphlets, sortis soit de l'école calviniste de Hollande, soit de l'école parlementaire d'Angleterre, tous dirigés dans la seule vue de préparer une révolution politique et religieuse. Ils paraissaient sous mille formes : vers, prose, plaisanteries ingénieuses ou obscènes, chansons burlesques qui venaient égayer les halles tout en sapant leur foi politique envers le

pouvoir! L'esprit du peuple était ainsi journellement remué, et il n'est pas étonnant que ces moqueries contre le pouvoir répandissent une opinion de mépris contre ses actes. Toutes les époques sont ainsi sous la puissance de la pensée écrite; la Ligue eut comme précédent un débordement d'opinions catholiques qui se jouait avec les prestiges de la royauté et les abaissait sous la grande puissance du pape; et vous, monsieur, vous avez assisté à deux grandes révolutions précipitées par cette activité brûlante de l'école philosophique et littéraire. L'école encyclopédique avait préparé la révolution de 1789, comme les dissertations de la presse accomplirent encore une autre révolution plus rapprochée de nous.

Ces pamphlets, je m'y suis toujours beaucoup arrêté; j'ai cherché à en pénétrer l'esprit, à en deviner la portée. Je sais bien qu'ils ne donnent qu'une connaissane passionnée des faits d'une époque, mais ils

font connaître profondément l'esprit et la tendance des partis qui s'y agitaient. Ce qui sauva la royauté au dix-septième siècle ce fut la foi, la croyance qu'on avait encore en ses prestiges et en son éclat; il a fallu tout un siècle pour démolir ce culte de l'autorité. Ce qui rend si difficile la puissance publique au temps où nous vivons, c'est précisément cette incrédulité moqueuse qui discute tout et ne veut rien reconnaître d'intelligent et de supérieur. Le travail de la décomposition sociale n'était pas alors arrivé à ce point de tout mettre en doute dans la hiérarchie, et la Fronde finit parce qu'aux yeux de tous les partis la couronne était admise comme une puissance morale et indispensable. Ce que les lois et les chartes tentent aujourd'hui par des prescriptions impératives, cette irresponsabilité de la couronne qu'on veut faire dominer sur les tempêtes de la politique; cette inviolabilité, dis-je, était au cœur du peuple, sanctuaire impénétrable d'où il a fallu l'arracher par

un fatal travail de dissection. Depuis le dix-septième siècle, les catastrophes royales se sont multipliées; le sentiment de respect profond a été perdu avec la foi religieuse qui plaçait la couronne d'un roi dans ces mystérieuses régions où le doux berceau de la croyance agitait nos âmes contemplatives. Nous sommes hautains et incrédules pour toutes choses, en politique comme en religion; en sommes-nous plus heureux pour cela ? Quelques fleurs d'épicuréisme viennent à peine agiter nos sens et faire disparaître cette pâleur d'ennuis et de désenchantement de la vie que nous portons au front? La croyance donne une sérénité, une fraîcheur à tous nos sentimens que le doute dessèche et flétrit.

Vous parcourrez, monsieur, dans ces deux volumes, une époque triste, bien des pages de mort; plus d'un échafaud se dresse sous l'inflexible politique de Richelieu; vous y verrez le pouvoir arriver aux dernières conséquence de son système, fauchant tou-

tes les résistances, capricieux et sanglant; puis les échafauds de Marillac, de Montmorency, de de Thou et de Cinq-Mars. Il y a ainsi des époques de deuil en histoire; loin de les voiler, il faut plutôt les montrer aux générations comme enseignement. L'unité qui se pose inflexible, appelle des résistances, et à mesure qu'elle les détruit une à une, d'autres embarras surgissent, car il est dans la nature de la violence de semer les mécontentemens. Sur ce point le caractère de Richelieu ne diffère pas de quelques uns de ces noms fameux qui rêvèrent à une autre époque l'unité et l'indivisibilité de la France. C'est la condition de tous ces changemens imposés au peuple par quelques esprits superbes et absolus qui prennent leurs idées pour un type unique, invariablement appliqué à tous les temps et à toutes les crises publiques.

Vous comprenez le danger de ces idées absolues, vous, monsieur, dont la haute vie politique a été tout entière consacrée

à éviter les grandes secousses qu'entraînent les abus du pouvoir et la folie des partis. Depuis la puissante reconstruction sociale qu'accomplit le génie de Napoléon, vous avez médité profondément sur les causes actives qui perdent les gouvernemens et les nations; à toutes les théories des esprits absolus vous avez opposé ces ménagemens pleins de dignité, qui rendent les transitions insensibles et font dominer la modération sur les esprits. C'est un noble rôle de l'expérience publique que de donner encore les derniers avis pour sauver l'ordre social menacé; il vous appartient ce rôle, ainsi qu'à la Chambre haute que vous présidez. Les partis savaient bien ce qu'ils faisaient quand ils tentaient de la détruire; une pensée modérée importune toujours les hommes à excès. Dans les fortunes diverses des peuples il est heureux qu'il reste au milieu des débris de l'ordre, quelques-uns de ces caractères politiques qui perpétuent l'esprit conservateur des sociétés. L'œuvre s'avance;

il n'y a jamais dans un pays une absence complète du sentiment moral : un travail de reconstruction politique est infaillible. Les puissances intellectuelles appartiennent à l'ordre; l'école épicurienne et moqueuse se montre encore puissante, mais la société n'est plus à elle; elle se couvre de rides comme la philosophie du dix-huitième siècle, comme les écoles sceptiques de Rome dégénérée, en face de la grande prédication chrétienne.

Paris, 1er Mars 1836.

Digitized by Google

RICHELIEU, MAZARIN,

LA FRONDE

ET LE RÈGNE DE LOUIS XIV.

CHAPITRE L.

LUTTE POLITIQUE DU CARDINAL DE RICHELIEU, DU DUC D'ORLÉANS ET DE MARIE DE MÉDICIS.

Deux écoles. — Le pouvoir unique. — Le pouvoir parlementaire. — Pamphlets. — *Le coup d'État* par Gabriel Naudé. — Mesures contre le maréchal de Marillac. — Mécontentemens de Marie de Médicis. — Colère de Gaston d'Orléans contre le cardinal de Richelieu. — Sa Fuite. — Détention de la reine-mère à Compiègne.

1630 — 1631.

Depuis la grande prédication de Luther, deux écoles surtout agitaient le monde : l'autorité d'une part, avec sa parole absolue, ses prescriptions impératives; l'examen de l'autre, avec ses

doutes, ses doctrines hardies, son obéissance conditionnelle. Du domaine religieux, ces deux écoles s'étaient étendues aux questions politiques, et le dix-septième siècle semblait s'ouvrir sous l'influence d'immenses débats entre l'autorité royale toute-puissante, et une multitude de résistances s'ameutant pour arrêter son action. Partout, en Angleterre, en Allemagne, en Suède, il y a lutte entre les princes, les parlemens, les États ou les Diètes; aucune prérogative n'est parfaitement limitée; tout s'agite dans le chaos.

En France, cette lutte entre les idées a du retentissement. Les deux écoles se produisent dans leurs formes les plus hardies. Le système de Richelieu, absolu, impératif, trouve des apologistes et des approbateurs; il se développe et se justifie par des pamphlets, par des théories écrites, par des éloges et des applaudissemens. Le remarquable écrit de Gabriel Naudé sur les *coups d'État* (1), est un travail complet, une sorte de

(1) J'ai trouvé l'édition originale de Naudé dans la collection Fontanieu, recueil de pièces in 4°, cot. P. 320, pag. 241. — *Voyez* aussi les *Entretiens des Champs-Élysées*, 1631, in-8°. Il ne faut pas confondre le livre de Naudé avec le coup d'État de Louis XIII, dont l'auteur est Jean Sirmond.

mémoire justificatif calqué sur le livre *du Prince* par Machiavel. C'est l'époque alors où se publient le plus de justifications de ces travaux de l'école italienne. Il existe plusieurs mémoires inédits, dédiés au cardinal, sur la nécessité de marcher sans crainte à l'achèvement de son œuvre; selon Naudé, il était puéril de s'arrêter aux petites considérations; le but est la seule mission que le ministre d'État doive se proposer.

Il y a ensuite les hommes éminemment spirituels qui soutiennent le pouvoir absolu par les appréciations ingénieuses, par des encouragemens de poètes et d'écrivains; tel est Balzac, qui se proclame et se produit comme le laudateur à titre de Richelieu. Dans son livre si curieux *du Prince*, Balzac donne de très-longs développemens à cette thèse : qu'un roi peut faire ce qu'il lui plait, et que ses caprices même doivent être accomplis : « Sur un simple soupçon, dit-il, sur une simple défiance, sur un songe qu'aura fait le prince, pourquoi ne lui sera-t-il pas permis de s'assurer de ses sujets factieux, et de se soulager l'esprit, en leur donnant pour peine leur propre repos? Ne vaut-il pas mieux empêcher les gens de faillir, que d'être réduit à la triste nécessité de condamner les coupables? Les princes peuvent prévenir

les dangers de leur vie, par la mort de ceux qui leur sont suspects ; c'est une excusable sévérité, et un effet de la prudence qui pénètre dans les pensées et dans les secrets des hommes. Qu'on laisse crier la vieille théologie dans les écoles et dans les chaires, où elle enseigne qu'un petit mal est défendu, quand il en devroit naître un grand bien ; si le monde ne se peut conserver que par un péché, n'est-elle pas d'avis qu'on le laisse perdre (1). »

D'autres laudateurs plus obscurs exaltent outre mesure les vertus, les hautes qualités de M. le cardinal : « Monseigneur, dit un bourgeois qui prend le titre de *Solitaire*, votre vertu est comme un miroir où l'on ne remarque aucune tache que celles qui se trouvent en ceux qui s'y mirent; vous n'êtes estimé pour être heureux, mais bien pour être vertueux, et les vrais trésors que vous possédez sont en votre belle âme. En ce siècle de fer, la plupart des hommes, comme prêtres d'Hercule, sacrifient des injures à la vertu, et la blasphèment parce qu'ils ne la connoissent pas ;

(1) *Le Prince*, édit. de 1631, suivi de deux lettres de Balzac au cardinal de Richelieu.—Le même livre, retouché par l'auteur, Paris, 1661. Il donna lieu à plusieurs réfutations.

leur médisance néanmoins a été comme la pluie, elle mouille votre écarlate, mais ne la décolore point. Il vous accusent de cacher les secrets du roi; et que vos conseils sont comme ceux de la divinité, que les hommes ne connoissent que lorsqu'ils sont exécutés, ne sachant pas qu'on ne découvre les hautes pensées que pour quelque urgente nécessité. Et certainement, Monseigneur, vous êtes très-obligé à Dieu de vous avoir donné tant et tant de belles qualités, que beaucoup s'estimeroient riches et deviendroient glorieux d'en avoir la moindre parcelle. Vous êtes, Monseigneur, le bon ange de la France, le père de la patrie, l'idée du gouvernement, l'exemple de la prudence; l'on remarque en vos déportemens que vous écoutez tout et parlez peu, êtes ouvert à tous et compagnon avec personne; vous avez l'oreille facile et une langue difficile, une soudaine intelligence et une tardive résolution. Quelque petit esprit à longues oreilles criera à l'adulation : je réponds que c'est une cruauté d'empêcher de dire ce qu'on sait de louable; hé quoi! il sera permis aux méchans de noircir une réputation, et l'on défendra aux gens de bien d'y passer l'éponge et la remettre en son lustre; s'il y a de la perfidie à louer les choses

fausses, ce seroit une reprochable couardise a dissimuler les vraies. Monseigneur, vous comprenez en vous toutes les vertus et les merveilles que l'on sauroit jamais remarquer dans les plus parfaits et illustres personnages de l'univers. Ce qui oblige étroitement tous les Français de prier incessamment Dieu pour votre conservation, et qu'il vous donne une très-heureuse vie, à cette fin que la monarchie française étant toujours conduite par vos salutaires conseils (sous les heureux auspices de notre roi), elle continue ses prospérités en la gloire et au repos de ses peuples (1). »

L'école parlementaire se montre alors plus insubordonnée ; elle a aussi ses écrivains lus et chéris par la bonne bourgeoisie de Paris dans ses parloirs, ses réunions autour des piliers des halles ou du palais ; ce sont les faiseurs de libelles, de protestations, de déclarations pour tous les mécontens. Paraissait-il un mauvais édit d'impôt, un acte du premier ministre, tout aussitôt arrivait une satire, une épître en vers

(1) « Lettre d'un solitaire à monseigneur l'éminentissime cardinal duc de Richelieu. Paris, 1631. » Dans Fontanieu, porte feuilles nos 483, 484.

ou en prose contre monsieur le cardinal; on les imprimait en quelque bonne boutique du pont Saint-Michel ou de la rue de la Harpe, en une forme clandestine; puis on les éparpillait par milliers au parvis Notre-Dame, dans les coins et carrefours, depuis la porte Saint-Honoré jusqu'à la Bastille Saint-Antoine, sans que les archers et gens du guet pussent arrêter lesdits coureurs qui se sauvaient à toutes jambes dans les rues étroites de la cité (1). Et ces pamphlets jetaient plus d'une douleur dans l'esprit de Richelieu; il savait la puissance de l'opinion populaire, qui à la fin renversait tous les pouvoirs des ministres; plus d'une fois il portait sa pensée vers la Grève ou le vieux gibet de Montfaucon. Le cardinal répondait de sa main aux pamphlets qui se publiaient; son style était un peu lourd, ambigu, et c'est pourquoi il le faisait châtier et corriger par Balzac. J'oserai dire que la fondation de l'académie française se rattache plus à cette idée d'avoir un corps de gens de lettres prêts à défendre le cardinal et son pouvoir, qu'à un goût ferme,

(1) Un des plus piquans de ces pamphlets porte le titre: *Conversation de maître Guillaume avec la princesse de Conti aux Champs-Élysées.* Paris, Marlet, 1631, in-4°.

pur et désintéressé pour les progrès de l'intelligence et de la littérature. La plupart des premiers académiciens furent des faiseurs de pamphlets politiques ou littéraires, favorables au cardinal, sorte de journalistes ministériels de cette époque, qu'on réunissait en congrégation afin qu'ils eussent une pensée et une direction communes.

Le cardinal de Richelieu avait rattaché son nom et son autorité à un système trop vaste pour qu'il pût en être facilement séparé. Le succès obtenu par toutes les négociations avait inspiré au roi une confiance plus absolue pour le premier ministre. Louis XIII subissait avec une haute résignation une intelligence plus puissante, plus hardie que la sienne. Il y avait dans la race de Bourbon un sentiment de haine contre la maison d'Espagne; Richelieu en était l'expression. D'un autre côté, depuis l'exécution de Biron, il y avait lutte entre l'autorité royale pleine et absolue et ces chefs hautains de gentilshommes, ces gouverneurs de provinces, qui empêchaient l'exercice de la puissance du roi. Richelieu correspondait donc aux deux sentimens intimes dominant l'esprit de Louis XIII, et c'est ce qui constituait sa force, ce qui

garantissait la durée de son pouvoir. La déférence du roi était fondée sur l'énergique conviction de la supériorité d'esprit du ministre, lien puissant et mystérieux qui échappe aux investigations du vulgaire.

Le cardinal venait de sortir triomphant de cette longue journée d'intrigues, dans laquelle la reine-mère, Gaston d'Orléans, toute la partie active de la cour, avaient cherché à enlacer le ministre détesté. Richelieu en avait acquis une plus grande puissance : le garde-des-sceaux Châteauneuf remplaça Marillac, qui avait trahi la confiance du premier ministre. Pour essayer plus complètement encore ses forces, Richelieu obtint du roi l'autorisation de faire arrêter le maréchal de Marillac, frère du garde-des-sceaux, l'homme de guerre de Marie de Médicis, comme le garde-des-sceaux en était l'homme de robe; l'un aurait eu l'épée de connétable, l'autre la charge de premier ministre, au cas où Marie de Médicis aurait complètement triomphé. Le maréchal de Marillac commandait un corps de l'armée d'Italie; c'était un coup d'énergie que de le faire arrêter au milieu de ses troupes par ses compagnons d'armes. Marillac avait seul levé 7,000 hommes dans la province de Champagne

qu'il gouvernait, et ce corps d'armée à sa dévotion pouvait opposer une grande résistance au moment où l'on chercherait à s'emparer de son chef.

Dans ces circonstances, le cardinal de Richelieu obtint une lettre spéciale du roi, adressée intimement au maréchal de Schomberg, qui commandait conjointement avec Marillac un corps d'armée d'Italie. Cette lettre portait : « Mon cousin, le maréchal de Marillac a écrit ici des lettres très-insolentes contre vous ; mais il y a bien pis, je désire m'en assurer. J'écris au sieur du Hallier qu'il l'arrête dans la Savoie, s'il y passe, et que je me suis confié en vous comme en lui de cette affaire. Si vous jugez qu'il ait pris un autre chemin, je vous prie de le faire arrêter vous-même. Je m'assure qu'il n'y a personne en mon armée qui ne vous obéisse quand ils verront la présente. Prenez garde qu'en venant il ne s'accompagne de ses gardes et compagnies qui sont sous son nom, lesquelles il faut laisser en Italie, car, sachant en sa conscience sa déloyauté, il pourra peut-être prendre garde à lui, ou son frère pourra l'avertir. En un mot, je vous prie de faire en sorte que vous ou le sieur du Hallier ne manquiez pas d'exécuter

ma volonté. *P. S.* Le porteur ne sait aucune chose de ce qu'il vous porte. Mon cousin, je vous prie, sur tous les plaisirs que vous me sauriez faire, ne manquer à exécuter ce que dessus (1). »

Cette commission si importante, car il s'agissait d'arrêter un maréchal à la tête d'une armée, fut exécutée sans résistance. Les maréchaux de Schomberg et de La Force lurent plusieurs fois la lettre de cachet, ne s'expliquant pas quels pouvaient être les motifs de cette mesure. Ils voyaient bien que le roi y mettait une grande importance, Louis avait écrit une seconde fois en marge de la lettre : « Mon cousin, vous ne manquerez pas d'arrêter le maréchal de Marillac; il y va du bien de mon service et de votre justification. » Les deux maréchaux de La Force et Schomberg se concertèrent, et, à la suite d'un conseil privé, Marillac fut arrêté par le maréchal de La Force : « Monsieur, je suis votre ami, vous n'en pouvez pas douter, lui dit-il ; je vous conjure, en cette qualité, de recevoir les ordres du roi sans mur-

(1) 12 novembre 1630, cartons mss. de Fontanieu ; et dans le procès manuscrit du maréchal de Marillac, Bibliothèque du Roi, cité plus tard.

mures : peut-être cela ne sera rien. » Le maréchal de Marillac, étonné d'abord, obéit; il remit son épée, et en confia la garde à quelques exempts du camp (1). Si Marillac avait montré un peu de fermeté, il eût pu compromettre le sort de l'armée d'Italie, toute pleine de ses parents et serviteurs, mais le prestige de l'autorité royale était si grand encore qu'il éblouissait les plus hardis : on n'osait point résister à des ordres écrits de la main du souverain même. Richelieu, en toutes ces grandes affaires, se gardait d'intervenir personnellement; il employait le nom, l'écriture et le scel du roi.

La disgrâce de la famille de Marillac devait exciter au plus haut point les ressentimens de Marie de Médicis : c'était contre elle que cette mesure était prise. L'ordre du cardinal atteignait ses plus zélés serviteurs; la reine-mère s'en expliquait hautement à la cour. Il y avait ligue alors dans la famille royale contre le ministre : Anne d'Autriche était reléguée dans les appartemens d'intérieur, et voyait avec dépit Mlle de Hautefort prendre de l'ascendant sur l'esprit du

(1) *Mémoires de Puységur*, ann. 1630; et le procès manuscrit du maréchal.

roi. C'était un amour tendre et presque mystique entre cette jeune fille et Louis ; on les apercevait à Saint-Germain, à Fontainebleau, parmi les plus hauts taillis, se mirer l'un dans l'autre, pour me servir de la galante expression de M. de Balzac. Anne d'Autriche, toujours stérile, voyait à peine le roi, et s'en plaignait dans ses dépits : elle s'était vivement rapprochée de la reine-mère, avec qui elle échangeait ses douleurs et ses plaintes. Il était né une véritable amitié maternelle et filiale. L'impérieux et faible Gaston savait aussi la tendresse de mère que lui portait Marie de Médicis. Le cardinal fit courir le bruit d'une douce intelligence entre ce prince et Anne d'Autriche, afin de réveiller les soupçons de Louis XIII et d'augmenter sa répugnance naturelle pour sa femme. Marie de Médicis dominait, par sa volonté de mère, ces deux caractères d'Anne d'Autriche et de Gaston d'Orléans ; elle entretenait avec celui-ci un commerce de lettres et de billets très-suivi ; elle le saluait déjà comme l'héritier de la couronne, Louis XIII étant encore sans postérité (1).

(1) Cette intimité est constatée par une correspondance suivie entre Marie de Médicis, Anne d'Autriche et le duc

C'était aussi vers Marie de Médicis que devaient se tourner les inquiétudes de Richelieu, qui connaissait l'esprit vif et emporté de la reine-mère ; il savait que rien n'était plus facile que de la compromettre, et que l'important pour lui

d'Orléans. « Madame, écrivait Gaston à sa mère, le désir que j'ai d'apprendre de vos nouvelles, et de celles du roi monseigneur, m'a fait dépêcher à Vos Majestés le sieur Beauchi ; de telle sorte que dans le déplaisir que j'ai d'être éloigné de Vos Majestés, je reçoive au moins l'assurance de la continuation de vos bonnes grâces, pour me continuer celles du roi monseigneur, comme étant le plus cher bien que je possède au monde. Et je ne laisserai ici que de ressouvenir le favorable accueil que j'ai reçu, et des assurances cordiales qu'il a plu au roi me donner de son affection pendant mon séjour à Troyes. Ma joie en seroit parfaite et accomplie, si j'avois l'honneur de vous revoir. J'attendrai l'espérance que vous m'en donnerez par le retour de ce porteur, ainsi que vos commandemens que je recevrai toujours, étant, Madame, votre très-humble et très-obéissant fils et serviteur, Gaston. » — Mss. de Béthune, n° 9323 (pièces originales), ann. 1630.

« Madame, ajoutait-il dans une autre lettre, le grand besoin que j'ai d'argent pour subvenir aux dépenses extraordinaires que je fais journellement, ainsi que Votre Majesté le peut juger, vous fera trouver moins étrange la supplication que je vous fais par celle-ci : c'est de vouloir mettre entre les mains du sieur de Villemareuil

était de l'entraîner dans quelques démarches imprudentes, sans perdre envers elle ces rapports respectueux et soumis qu'un ministre devait avoir envers la mère du roi; sa correspondance avec Marie de Médicis, même à cette époque

mon intendant, les bagues qu'il vous a plu me garder depuis le décès de feu ma femme, pour m'en servir au cas de grande nécessité. Je supplie Votre Majesté non seulement de ne pas me refuser cette prière, mais aussi de m'en remettre l'exécution, afin que promptement je les puisse recevoir. Si je n'étois dans une grande presse d'argent je n'aurois pas recours à ce moyen, dont je ne me servirai qu'à la dernière extrémité, et au cas que tous les autres possibles me manquent. Je suis, Madame, en attendant cette marque de votre bonté, votre très-humble et très-obéissant fils et serviteur, GASTON. » — Mss. de Béthune, n° 9329 (pièc. orig.), ann. 1630.

Anne d'Autriche écrivait aussi à Marie de Médicis; « Madame, ayant appris que vous étiez retenue à Lyon pour quelqu'indisposition, je dépêche à l'instant pour apprendre des nouvelles de votre santé, si précieuse pour nous; et s'il arrivoit que je ne les apprisse pas telles que je les désire, je m'en irai auprès de vous pour vous rendre les soins et les services que je vous dois, et je vous supplie très-humblement de croire que je ne suis capable d'aucun autre plus grand désir que de mériter l'honneur de vos bonnes grâces et la qualité, Madame, de votre très-humble, très-obéissante et très-affectionnée fille, ANNE. » —Mss. de Béthune, n° 9329 (pièc. orig.), ann. 1630.

d'autorité et de puissance pour lui, est d'un respect, d'une obéissance obséquieuse. « Madame (1), j'ai su comment mes ennemis, ou plutôt ceux de l'État, non contents de m'avoir décrié auprès de Votre Majesté, veulent encore rendre suspecte ma demeure auprès du roi, comme si je ne l'approchois que pour l'éloigner de vous, et pour diviser ce que Dieu et la nature ont joint. J'espère assez en la divine bonté pour que leurs malices soient reconnues et mes actions justifiées contre la calomnie. Ce n'est pas, Madame, que je ne me tienne malheureux et coupable de ce que j'ai cessé de plaire à Votre Majesté, et que la vie ne me soit odieuse en l'état où je suis privé de vos bonnes grâces, et de cette estime que je préférois à toutes les grandeurs de la cour. Comme je les tiens toutes de votre main libérale, aussi je les porte et rabaisse sans aucune réserve à vos pieds : excusez, Madame, votre ouvrage et votre créature ; tout ce qui proviendra de votre humeur royale sera reçu de moi sans murmure, suivi de mille bénédictions. Mais, Madame, épargnez, de grâce, par cette pitié

(1) Mss. de Colbert, vol. cot. 2, M. R. in-fol. — Mss. Béthune, 9597/6, fol. 200.

qui vous est naturelle, la pourpre de l'Église dont vous m'avez vêtu, et qui perdra son éclat si Votre Majesté lui imprègne une si noire tache ! Quelle apparence y a-t-il que le plus obligé des hommes fût le plus ingrat, et que j'aie sacrifié tout à coup mes intérêts, ma conscience et ma première inclination en m'attachant à votre service, en m'en séparant par le seul avantage de m'acquérir le nom de traître envers la meilleure et la plus grande reine du royaume ? Cela bien considéré, Madame, devroit m'absoudre de crime et de soupçons au tribunal de Votre Majesté, qui m'a déjà condammé sans m'ouïr. Mais je n'en appellerai pas, parce que je me suis entièrement soumis à toutes vos volontés (1). Je souscris à mon malheur et ne veux point disputer contre ma souveraine maîtresse, ni lui demander raison de ce qu'elle a fait. Je ne pense pas non plus me fortifier de l'appui du roi mon maître, ni de celui de ses officiers, ni de la mémoire de mes services passés, contre votre présente indignation ; la pensée en est criminelle et bien contraire à l'honneur que j'ai toujours fait paraître de chercher la gloire dans la fidélité et la

(1) Mss. de Colbert, vol. 11, M. R.

sûreté de ma seule innocence. Je désire encore bien moins de traîner ma misérable fortune dedans la France, ou la porter dans Rome, pour y voir des ruines encore plus lamentables que les miennes. Je m'ennuierois partout où Votre Majesté ne seroit pas; et sans la permission de la voir, je n'ai plus que celle de mourir; mais je souhaiterois, pour ma réputation, en faveur du rang que je tiens dans la maison de Dieu, que ce fût après mon innocence reconnue; et si j'obtenois ainsi l'honneur de vos bonnes grâces, je n'aurai plus de regret de sortir de la cour ni du monde, car je meurs aussi bien cent mille fois le jour depuis que Votre Majesté fait semblant de voir que je ne suis plus à moi, c'est-à-dire, Madame, de Votre Majesté, le très-humble, très-obéissant et très-fidèle serviteur, LE CARDINAL DE RICHELIEU (1). »

Le but du cardinal dans ses correspondances obséquieuses, était d'obtenir que Marie assisterait avec lui au conseil; or dans ce conseil la reine-mère ne pourrait pas toujours

(1) Cette lettre est tout entière de la main du cardinal, et se trouve dans le recueil de Colbert, vol. 2, in-fol., M. R. p. 150.

se contenir ; elle éclaterait à la face de son fils, par quelques unes de ces sorties intempestives qui, à une autre époque, lui avaient fait perdre tout crédit. Le cardinal avec cette tête froide, cette exactitude de vues qui le caractérisaient, notait jour par jour toutes les imprudences que commettait la reine-mère, la légèreté de sa conduite, et les paroles qu'elle laissait échapper dans le palais. Ce travail était ensuite soumis au roi, qui sentait s'effacer peu à peu sa considération et son respect pour sa mère, espèce de terreur filiale qui le dominait depuis son enfance. En posant d'ailleurs dans le conseil les questions qui se rattachaient aux affaires extérieures de la France, Richelieu connaissait d'avance l'opinion de la reine-mère sur l'Espagne ; Marie de Médicis était favorable à cette alliance, que le roi repoussait de toutes ses forces ; la reine-mère ne cessait d'être en correspondance avec Madrid, et Richelieu avait détourné plus d'une lettre chiffrée qui le dénonçait lui, ministre, comme un homme dont la famille royale devait se débarrasser à tout prix (1).

(1) Archives de Simancas, cot. A. 28, 29 et 63.

Cependant le père Suffren, confesseur du roi, qui inspirait une grande confiance à Marie de Médicis, fut chargé de préparer une conférence entre la reine-mère et le cardinal-ministre; on devait y convenir des bases, si ce n'est d'une union intime, au moins d'une sorte de neutralité qui laisserait chacune des parties dans la position où elle se trouvait avant la maladie du roi à Lyon. Le cardinal de Richelieu proposait de mettre en liberté le maréchal de Marillac, pourvu que la reine-mère reprît à son service la marquise de Comballet et M. de La Meillerays; moyennant ces concessions mutuelles, la trève serait signée. Des difficultés s'élevèrent de part et d'autre; tout ce qu'on put obtenir de la reine-mère, ce fut qu'elle assistât comme par le passé aux conseils qui se tenaient en présence du roi. Cette concession était un véritable piége; quelles questions devaient être présentées au conseil? Richelieu proposa de rendre la liberté à M. de Vendôme, bâtard de Henri IV, sorte d'outrage qu'on jetait à la face de Marie de Médicis; non seulement on humiliait ainsi l'épouse légitime, mais encore Richelieu blessait les souvenirs de la reine-

mère, qui avait conseillé l'arrestation du duc de Vendôme.

La seconde mesure proposée au conseil était une quasi-rupture avec l'Espagne ; on voulait éloigner de la cour la comtesse du Fargis, dame d'atour d'Anne d'Autriche ; et le marquis de Mirabel, ambassadeur d'Espagne, ne devait plus désormais être admis auprès de la reine Anne d'Autriche, alors retirée au Val-de-Grâce. En engageant ainsi la reine-mère à voter ces différens articles, le but du cardinal était de la brouiller avec Anne d'Autriche, de la séparer de cette intimité qui créait contre le ministre une grande force à la cour; Marie de Médicis se laissa tromper et adhéra aux propositions du cardinal, car elle n'était point une tête politique; elle n'envisageait pas avec assez de sang-froid les piéges qu'on lui tendait. Richelieu séparait aussi le duc d'Orléans de l'intrigue de famille; il avait gagné Puylaurens, le favori de Monsieur, et le président Lecoigneux son homme d'affaires, l'un par la promesse d'un duché-pairie, l'autre par le cardinalat (1).

(1) *Mémoires du Cardinal de Richelieu*, ann. 1630 ; Recueil d'Aubery, tom. II, pag. 930.

Toutes ces mesures, que l'habileté du ministre préparait, ne pouvaient cependant avoir une longue durée; les haines et les ressentimens étaient trop profonds; Anne d'Autriche n'avait point voulu obéir aux ordres du cardinal; elle avait continué à recevoir en secret l'ambassadeur d'Espagne, marquis de Mirabel, lequel quittait sa voiture non loin du Val-de-Grâce, et se rendait à pied aux entrevues mystérieuses avec la reine régnante. Ces entrevues n'étaient point ignorées de Richelieu; il les savait, et les dénonçait au roi en chaque conseil. Marie de Médicis faisait assurer à la reine Anne d'Autriche, qu'elle n'avait point oublié les intérêts communs qui unissaient leurs deux causes. Toujours italienne, la reine-mère s'écriait en colère : « Je me donnerai plutôt au diable que de ne pas me venger de cet homme-là. » Le cardinal de Richelieu croyait avoir obtenu une victoire décisive en se rapprochant de Gaston d'Orléans ; mais pouvait-on compter le moins du monde sur cet esprit impétueux ? Monsieur avait fait les plus grandes protestations au roi dans une entrevue à Versailles; il avait promis surtout de se séparer de la reine-mère, dans son op-

position contre la puissance haute et absolue du premier ministre. C'était une promesse vaine ; Gaston était toujours le bien-aimé de Marie de Médicis et d'Anne d'Autriche avec laquelle le jeune prince passait de longues heures au Val-de-Grâce, ainsi que le rapportent les demoiselles d'honneur de la reine de France ; l'esprit chevaleresque du duc d'Orléans s'indignait des mauvais traitemens que le cardinal faisait éprouver à l'infante sa belle-sœur ; plus d'une fois il l'avait trouvée les yeux baignés de larmes, les poings fermés et s'écriant : « Non, je ne crains plus rien ; on m'a fait tout le pis qu'on a pu ; je sais dorénavant comment me conduire avec le maudit cardinal ; je vois bien que je parle trop ; je ne veux plus rien dire. » Gaston avait promis de venger la reine outragée (1).

C'était le dernier jour de décembre 1630 ; le temps était froid, et le cardinal s'était placé tout le jour sur sa chaise longue, bien couvert et calfeutré, lorsqu'on annonça la visite inopinée de Monsieur, suivi d'une longue file

(1) *Journal de Richelieu*, ann. 1630 ; et les Mémoires anonymes, sur les affaires du duc d'Orléans, *idem*.

de gentilshommes. Richelieu fut tout à la fois surpris et effrayé ; il se souvenait du projet que Monsieur avait conçu à une autre époque. Les gentilshommes n'avaient-ils pas voulu le daguer à coups d'épée ? N'était-ce pas un complot de ce genre qu'on voulait mettre encore à exécution ? Richelieu se leva sur-le-champ et vint au-devant de Gaston, qui, le saluant à peine, lui dit : « C'est malgré moi que j'ai juré naguère d'être votre ami ; je brise ce serment, je ne puis le tenir envers un homme de votre sorte ; vous outragez la reine ma mère », et aussitôt les gentilshommes firent geste de main et d'armes comme pour la venger. Richelieu restait muet sans réflexion, saluant, baissant la tête et son corps comme pour demander grâce. Gaston continua : « Quant à moi, vous me traitez avec par trop d'insolence, homme de rien que vous êtes ; vous mériteriez que je vous châtiasse comme un valet. » Et Gaston leva encore une fois la main ; « votre qualité seule de prêtre me retient ; » et tous les gentilshommes qui accompagnaient le prince fixaient les yeux sur lui pour savoir ce qu'ils devaient faire, et s'ils devaient se débarrasser du cardinal par quel-

ques bons coups d'épée. « Je t'épargne, monsignor, répondit Gaston en se moquant, mais prends garde, car rien ne te garantira pour l'avenir des châtimens réservés à ceux qui outragent des gens de notre qualité. » Et Richelieu, le visage pâle, se confondait en signe de soumissions, dans la crainte d'irriter davantage le fougueux jeune homme ; on voyait ses yeux s'animer et renaître à mesure qu'il accompagnait Monsieur se retirant plein de colère vers la porte et accablant d'injures l'orgueilleux cardinal : aussi, lorsqu'il eut tenu l'étrier à Gaston et qu'il le vit s'éloigner, il ne put s'empêcher de dire : « Je dois un *ex voto* à Notre-Dame pour en avoir échappé si belle ; mais tout ce monde-là me le paiera (1). »

Dans sa conversation avec le cardinal, Monsieur avait déclaré hautement qu'il allait se retirer dans son apanage, pour de là prendre les armes contre l'autorité du ministre ; c'était un véritable manifeste de guerre, et l'Es-

(1) Récit manuscrit dans la collection de Béthune ; *Mémoires anonymes du duc d'Orléans*, ann. 1630 ; *Histoire du ministère du cardinal de Richelieu*, ann. 1630 ; et le tom. I des *Mémoires de Montglat*.

pagne l'accueillit avec une expression de joie que les dépêches du marquis de Mirabel au roi Philippe IV, à Madrid, expriment sans déguisement (1) : « J'ai déjà rapporté à Votre Majesté quels avaient été les motifs des différens qui s'étaient élevés entre la reine-mère et le cardinal de Richelieu, en même temps que les raisons qui avaient engagé le cardinal à se rapprocher du duc d'Orléans, ce qui devait considérablement affoiblir le parti de la reine. Cette réconciliation plâtrée qui avait eu lieu en effet, a duré jusqu'à la fin de janvier dernier. A cette époque ledit duc d'Orléans se présenta un beau jour à la maison du cardinal sans y être attendu, et accompagné de quelques cavaliers de sa suite (2). « Je viens, dit-il avec vivacité au cardinal, vous retirer la parole que je vous ai donnée d'être votre ami, car je suis aujourd'hui déterminé à être votre ennemi irréconciliable, et cela pour quatre motifs. La première cause est la

(1) Cette lettre, comme beaucoup d'autres du même ambassadeur, se trouve dans le rapport *de la junta de Castilla.* — Archives de Simancas, cot. A 28[34]

(2) *De improviso fue el de Orliens a casa del cardenal accone pañado de caballeros de su seguito.*

conduite indigne que vous tenez à l'égard de ma mère (1); la seconde est la persistance que vous mettez à tromper le roi mon frère sur des affaires qui soulèvent un mécontentement général dans le royaume (2); le troisième grief à mes yeux est votre manque de parole à l'égard du duc de Lorraine, auquel vous aviez promis satisfaction; la quatrième raison enfin est encore un manque de foi; vous n'avez pas donné à M. Puylaurens ni au président Lecoigneux les récompenses qui leur avaient été accordées. Tous ces motifs réunis m'empêchent de demeurer davantage à Paris. Je pars pour Orléans, d'où j'écrirai au roi mon frère, et lui ferai savoir enfin quel homme vous êtes (3)...— Ces paroles ont lieu de me surprendre, a répondu le cardinal; elles me causent une douleur d'autant plus vive, dans la bouche de Votre Altesse Royale, qu'elle doit savoir que je n'ai jamais reculé devant

(1) *Por las indignidades que por parte del cardenal se hazian a la reyna madre.*

(2) *Por que tenia engañado siempre al rey su hermano con cosas que causavan descontento a todo el reyno.*

(3) *Donde escriria a su hermano, y lo avisaria quien era el cardenal.*

aucune soumission envers elle... » Mais, sans attendre la suite de sa réponse, le duc d'Orléans est sorti brusquement, et quelques instans après il était sur la route d'Orléans. Le cardinal-ministre n'a pas tardé de rendre compte au roi de cette visite cavalière. Sa Majesté Très-Chrétienne, qui était dans une maison de plaisance à quatre lieues de Paris, est arrivée aussitôt dans la capitale. A peine avait-elle mis pied à terre, qu'elle s'est rendue à la demeure du cardinal, qui a dit tout d'abord, en apercevant le roi : « Sire, les seuls ennemis de l'État et les miens sont ceux qui veulent troubler le royaume, ceux pour lesquels je suis un obstacle au tort qu'ils pourraient porter à votre service; cependant je ne balancerai, je me réjouirai même, nouveau Jonas, de me précipiter à la mer pour sauver le vaisseau de l'État (1). —Laissez faire et dire vos ennemis, à répondu le roi; ne craignez rien, car je suis décidé à vous défendre envers et contre tous, au prix de mon sang et par la valeur de mon épée (2). Aussi-

(1) *Pero que haceria dificuldad, que se holgaria deser el Jonas que se arrajase al mar por que se salvase el navio deste reyno.*

(2) *Con su espada y con su sangue le defenderia de todos.*

tôt, et sans désemparer, il a convoqué, dans l'hôtel même du cardinal, le conseil des ministres, qui a duré plus de deux heures. En sortant, le roi s'est rendu immédiatement dans les appartemens de sa mère, et là, avec des paroles pleines d'aigreur, il lui a reproché le départ du duc d'Orléans, dont il a prétendu qu'elle était cause, aussi bien que des invectives qu'il avait adressées au cardinal de Richelieu. La reine lui a répondu assez tranquillement que le duc d'Orléans ne l'avait pas prévenue de son départ; que, quant aux autres reproches qu'il lui adressait, elle savait de quelle part ils venaient et à qui elle devait s'en prendre (1). Le roi n'a pas paru satisfait de cette réponse, et, pour montrer qu'il veut se séparer de la reine sa mère, il dit hautement qu'il va à Compiègne sans elle (2), et seulement avec la reine-infante. On pense, malgré tout cela, que la reine-mère suivra la cour, à moins que les intrigues du cardinal ne prévalent sur de hautes convenances; car, quoiqu'il soit bien reconnu

(1) *De quien venian y como se haceria justicia dellos.*
(2) *Ha publicado que va a Compiena sin ella.*

que la reine-mère est parfaitement étrangère au départ du duc d'Orléans, cependant, comme elle est l'ennemi que redoute le plus le cardinal, il met ses soins à persuader au roi que les mouvemens qui ont lieu viennent d'elle, afin d'obliger Sa Majesté Très-Chrétienne à l'éloigner de sa présence. Le roi vient de rendre la liberté au duc de Vendôme, qui languissait depuis long-temps en prison, sous la condition qu'il sortira de France et demeurera un an à l'étranger. Ce prince devait d'abord aller en Italie, mais il a changé d'avis, et il se rend à Bruxelles, pour passer ensuite en Allemagne. Le séjour à Bruxelles du duc de Vendôme, bâtard de Henri IV (1), pouvant fournir un prétexte au cardinal de porter des troupes vers les frontières du nord de la France, ce qui serait d'autant plus présumable qu'il pourrait ainsi offrir une diversion favorable aux entreprises des Hollandais, il serait urgent, je pense, d'engager l'archiduc de se tenir sur ses gardes, et de surveiller les moindres mouvemens de ses voisins (2). »

(1) *Duque bastardo de Enrique quarto.*

(2) Une autre dépêche du marquis de Mirabel au Roi d'Espagne annonce la fuite du duc d'Orléans, poursuivi

Marie de Médicis niait qu'elle eût agi de complicité pour la retraite de Monsieur en son apanage. Cependant Gaston n'avait rien de caché pour sa mère ; sa fuite avait été concertée avec elle chez la princesse de Conti ; le roi en était persuadé : « C'est elle assurément qui a conseillé le départ de Gaston, avait-il dit à plusieurs reprises ; et tout cela pour satisfaire la haine qu'elle porte à M. le

par Louis XIII : « Le roi très-chrétien vient de partir d'Orléans, sur le conseil que lui en a donné le cardinal, pour se mettre à la poursuite de son frère. Celui-ci a quitté Etampes en toute hâte, et comme il n'avoit aucune place forte sur sa route, ou qu'il craignoit que les portes lui en fussent fermées, il s'est jeté dans le duché de Bourgogne, avec l'intention de sortir de France si le roi continue de le suivre. Le cardinal avoit craint un instant que le duc ne se portât du côté de Lyon, et n'y excitât quelque trouble ; c'est ce qui explique les mouvemens de troupes qui ont eu lieu sur la frontière d'Italie. Les choses étant en cet état, le marquis de Clausel est venu me trouver avec une lettre de M. de Puylaurens, favori du duc d'Orléans, et m'a fait de vives instances pour que je prie Votre Majesté de préciser les secours qu'elle peut mettre à la disposition du duc, disant que pour eux leur projet n'est rien moins que de se jeter en Provence, d'y lever l'étendard de la révolte, d'allumer en un mot

cardinal (1). » Richelieu aurait pu profiter de ces ressentimens de Louis XIII pour demander l'exil de la reine-mère ; mais il aimait mieux agir avec prudence : « Que me servira de reléguer Madame dans une ville de province ? mieux vaut la tenir dans un château royal ; et puisque Votre Majesté veut aller à Compiègne, la reine sa mère l'accompagnera, et c'est là que nous pourrons nous résoudre à quelques coups décisifs. » Dans ce voyage on chercha vainement encore à rapprocher la reine du Cardinal ; jamais elle ne voulut y consentir. Il y a des époques où les caractères aventureux sont décidés aux hostilités ouver-

l'incendie au sein de la France. De plus, a-t-il ajouté, puisque l'on nous y force, nous ne reculons pas devant le dernier moyen ; c'est de faire en sorte que les huguenots portent leurs troupes de ce côté, dussent-ils réparer par ce moyen les pertes qu'ils ont éprouvées les années précédentes. Le duc d'Orléans, continua-t il, est d'une invariable volonté à cet égard (*es constante animo del duque en esto*), et il est si irrité contre le cardinal de Richelieu qu'il n'éprouveroit pas de plus cruelle contrainte que d'être obligé de se rapprocher du roi son frère, faute d'argent. » — Archives de Simancas, cot. A 2829.

(1) Histoire manuscrite de Louis XIII, tom. III, an 1631.

tes ; rien ne peut alors les détourner de leur préoccupation.

C'est dans cette disposition d'esprit que la cour arriva à Compiègne. On était libre de toute surveillance, et de cette opinion de Paris et du parlement que l'on craignait toujours. Sur l'ordre de Richelieu, le conseil se réunit en présence du roi. Le garde-des-sceaux Châteauneuf, si dévoué au cardinal, présenta un rapport fort détaillé sur les relations du roi et de sa mère : « Que n'avoit-on pas fait pour elle ? on l'avoit invitée à venir assister le roi en ses conseils ; sa haine contre le cardinal l'en avoit empêchée ; ne savoit-on pas ses liaisons secrètes avec l'ambassadeur d'Espagne et avec Monsieur, tout prêt à sortir du royaume; il y avoit donc nécessité de prendre un parti contre elle. » Après avoir écouté ce rapport, Richelieu ne voulut point donner son avis : « Je ne puis, s'écria-t-il, exprimer une opinion dans une affaire où je suis si intéressé ; peut-être est-il utile au bien de l'État que je me sacrifie; ma retraite pourroit amener la réconciliation des membres de la famille royale, et ce seroit un grand bien (1). » En s'exprimant ainsi,

(1) Aubery, *Histoire du cardinal de Richelieu*, liv. IV, chap. XII, an. 1631.

Richelieu connaissait d'avance l'opinion du roi ; il ne se compromettait pas, et pouvait attendre ses desseins.

Quand un homme d'État veut obtenir une mesure de force, il doit d'abord se poser comme un caractère désintéressé, prêt à sacrifier sa place à ses convictions. Ceci lui crée une puissance d'opinion, car il semble dominé par une grande pensée indépendante de tout intérêt personnel. Louis XIII en effet ordonna à Richelieu d'opiner comme les autres ministres ; et alors le cardinal déclara que les circonstances étaient tellement graves, qu'il croyait de la sûreté de l'État d'éloigner la reine-mère de la cour et de ses partisans ; il lui paraissait aussi essentiel d'arrêter ou de frapper de l'exil, certains personnages qui avaient joué un rôle dans toutes les précédentes intrigues. Richelieu en donna la liste ; elle comprenait le maréchal de Bassompierre, dont le ministre n'avait pas oublié la toute récente infidélité. L'abbé de Foix et le médecin Vautier, confidens de la reine-mère, durent être aussi arrêtés ; on destina à l'exil la princesse de Conti, les duchesses d'Elbœuf, d'Ognano, de Lesdiguières et de Roannès ; on laisserait la reine-mère à Compiègne sous la garde du maréchal d'Es-

trées (1), qui commandait près de mille hommes non compris 50 gens d'armes et 50 chevau-légers; le roi quitterait sur-le-champ Compiègne, abandonnant sa mère à cette sorte de captivité. Quant à Anne d'Autriche, Louis XIII devait la ramener à Paris, pour la séparer ainsi de Marie de Médicis.

Tous ces ordres furent exécutés; Louis XIII était debout le 23 février à trois heures du matin; il manda le père Suffren et lui dit : « Quand la reine ma mère sera éveillée, ne manquez pas de lui rapporter que je regrette de partir sans lui dire adieu; dans peu de jours, je lui ferai savoir mes intentions par M. de La Ville-aux-Clercs. » Aussitôt le garde-des-sceaux Châteauneuf se rendit à l'autre aile du palais où dormait d'un profond sommeil Anne d'Autriche; il frappa à la porte drapée pour se faire entendre d'une des suivantes; et quand celle-ci s'éveilla, le garde-des-sceaux lui dit : « Informez Sa Majesté que j'ai à lui parler sur-le-champ de la part du roi. » Une fille d'honneur vint rapporter à la reine tout effrayée les paroles du ministre : « Mais que veut

(1) *Voyez* dans les manuscrits de Béthune, vol. cot. 9196 les instructions données au maréchal d'Estrées, an. 1631.

donc le roi de si bonne heure? dit la reine. » Et Châteauneuf fut immédiatement introduit : « Voici mes ordres, ajouta le garde-des-sceaux : le roi a jugé que pour le bien de l'État il fallait laisser à Compiègne la reine sa mère en compagnie du maréchal d'Estrées; Madame, gardez-vous de la voir; venez promptement trouver Sa Majesté aux Capucins où elle vous attend. » Sur-le-champ la reine Anne d'Autriche fit prévenir Marie de Médicis de ce qui se passait : « Qu'elle accoure me parler, répondit la mère du roi. » Et Anne d'Autriche y vint en robe de chambre, presque nue; elle la trouva dans son lit, assise sur son séant, et étreignant fortement ses genoux de ses bras, dans un accès de contraction et de colère : « Ah ! ma fille, dit-elle, en voyant Anne d'Autriche, je suis prisonnière ou morte : le roi me laisse-t-il ici? que veut-il faire de moi? » Et Anne d'Autriche sanglotant lui répondit : « Tout ce que j'ai appris, c'est qu'il faut vous quitter, et je n'ai pas une minute, car le roi m'attend aux Capucins. » Et pendant ce temps elle continuait sa toilette, passait ses bas, et la reine-mère l'aidait à crocheter sa robe et à serrer sa taille. Anne d'Autriche quitta ensuite en toute hâte Marie de Médicis, et vint trouver le roi qui l'at-

tendait avec une grande impatience. Au lieu de sa dame d'atour ordinaire, la comtesse du Fargis, Louis XIII lui présenta Mme de la Flotte, grand'-mère de Mlle de Hautefort que le roi aimait tant; Mlle de Hautefort elle-même prit bientôt sa place à la toilette de la reine, comme seconde dame d'atour (1). »

Il fallait voir Marie de Médicis se dépiter après le départ de son fils. Qu'allait-on faire d'elle? quels seraient les ordres que le roi allait lui mander? Le lendemain, un huissier de cabinet lui porta une lettre autographe du roi : « Madame, lui disait-il, je suis parti de Compiègne sans vous dire adieu, pour éviter le désagrément de vous faire une prière qui pourrait vous causer quelque déplaisir; je voulois vous prier de vous retirer pour quelque temps au château de Moulins, que vous aviez choisi vous-même pour votre demeure, après la mort du feu roi. Conformément à votre contrat de mariage, vous y serez, madame ma mère, en toute liberté, vous et votre maison. Votre éloignement me cause un véritable regret,

(1) Mss. Fontanieu, ad ann. 1631; *Vie du cardinal de Richelieu*, tom. I, et le tom. II du *Journal de Bassompierre*, ann. 1631.

et le bien de mon État m'ordonne de me séparer de vous (1). Louis. »

Quand elle lut cette lettre, en présence du maréchal d'Estrées, Marie s'écria, tout émue : « Voilà que le roi m'ordonne d'aller à Moulins ! Suis-je assez malheureuse d'avoir la disgrâce du roi sans la mériter ! Pourquoi, ajouta-t-elle, m'a-t-on ôté mon médecin et mes gentilshommes ? Si le roi mon fils veut devancer la fin de mes jours, il n'a qu'à me tenir enfermée. Il est bien étrange, disait-elle, qu'étant mère du roi, je sois soumise aux volontés de ses serviteurs. Dieu me fera justice. Mon fils a un bon naturel, et je dois ces persécutions aux haines du cardinal. » Puis, sanglotant, la reine ajouta : « Je sais pourquoi on m'envoie à Moulins, c'est que de là il sera plus facile de me renvoyer ensuite en Italie ; mais soyez sûr, maréchal d'Estrées, que je me laisserai plutôt tirer de mon lit toute nue que d'y consentir volontairement. » Et ici La Ville-aux-Clercs, l'arrêtant, dit : « Madame, si l'on avoit intention de vous manquer de respect, pourquoi ne

(1) Mss. de Béthune, ann. 1631 ; et les *Mémoires de Brienne*, tom. III.

l'auroit-on pas fait à Compiègne comme à Moulins (1) ? »

Le maréchal d'Estrées, en effet, et M. de La Ville-aux-Clercs, étaient chargés d'une mission pénible : il fallait garder la reine-mère avec tout le respect possible, et néanmoins l'empêcher

(1) « Pièces pour la défense de la reine-mère », in-4° ; *Mercure de France*, tom. XVII. — Je trouve aux Archives de Simancas une requête du conseil de Castille sur la captivité de la reine-mère à Compiègne : « Nous soumettons à Votre Majesté les lettres de la reine infante et celles de la reine-mère, relatives aux arrêts que cette dernière subit en ce moment à Compiègne. Un ambassadeur devant aller de la part de la reine notre souveraine (*nra señora*) pour complimenter le roi très-chrétien sur le rétablissement de sa santé, ensemble pour rendre ses respects de notre dite reine, à sa mère, il seroit nécessaire de savoir, si le marquis de la Fuente del Jorno, qui est l'ambassadeur désigné pour cette mission, ne doit pas parler à la reine-mère du sujet de ses lettres, et de sa situation en général. » Le roi Philippe écrit au-dessous de sa propre main : « Après avoir rendu visite au roi très-catholique pour le complimenter sur son rétablissement, le marquis de la Fuente ira présenter les lettres de la reine, notre épouse, à sa mère, et s'informera de sa santé (*y sabra de su salud*), mais sans ouvrir la bouche sur ses affaires particulières (*sin hablar en otra cosa particular*). » — Archives de Simancas, cot. A 28^{40}.

de se réunir à Gaston d'Orléans, qui, de son apanage, était déjà passé en Lorraine, poursuivi par les troupes du roi. Il fallait également obliger Marie d'aller à Moulins, lieu d'exil, ce qu'elle ne voulait subir d'aucune façon, et pouvait-on violenter la mère du roi? Le maréchal d'Estrées écrivait jour par jour au cardinal toutes les difficultés de sa position, et les entêtemens surtout de la reine-mère : « Je la connois bien, répondait le cardinal; mais agissez, pressez-là, et vous en viendrez à bout (1). »

(1) Recueil d'Aubery, tom. 1. La reine d'Espagne écrivait à sa mère, Marie de Médicis, pour la consoler de sa disgrâce et l'encourager dans son malheur : « Je viens d'envoyer auprès de Sa Majesté Très-Chrétienne, pour lui témoigner toute la satisfaction que j'ai ressentie en apprenant le rétablissement de sa santé, d'autant qu'elle a été si vivement menacée. Le roi mon frère ne peut douter, d'après les obligations que je lui ai, de la sincérité de ma tendresse fraternelle. Je saisirai cette circonstance pour gémir avec Votre Majesté (*por doler con V. Md.*) de tous les désagrémens dans lesquels je la vois plongée par le cardinal de Richelieu. Le roi, monseigneur et maître, a senti tout comme moi ce que la situation de Votre Majesté a de pénible, car il vous chérit et vous estime comme je le fais moi même, et comme une excellente mère (*por que'ama y precia a V. Md. no menos que*

Le temps n'était point venu où la fierté de Marie de Médicis devait s'abaisser devant la robe du cardinal; elle avait encore des chances à essayer, et dans les guerres personnelles, ce n'est qu'après avoir tout usé qu'on arrive aux actes de soumission et de déférence envers son ennemi politique.

yo y como a madre buenissima). Cette considération est la seule qui pourra adoucir mon affliction à cet égard. Je supplie donc Votre Majesté de prendre courage; et si les audacieuses entreprises du cardinal prenoient un caractère plus violent encore, si l'oubli du roi mon frère à l'égard d'une mère à laquelle il doit respect et déférence continuoient d'une manière aussi coupable, je ne doute pas, ou plutôt j'ai la ferme confiance, que le roi monseigneur et maître n'oubliera pas, lui, ses obligations et les miennes. Que cette assurance console Votre Majesté de ces dégoûts; notre résolution est ici ferme, sur ce point, de soutenir Votre Majesté dans toutes les circonstances où l'on tenteroit d'oublier le respect qu'on lui doit, et surtout lorsque ces manques de respect viendront de la part d'un cardinal de Richelieu (*y mas quando se aventurara a disgustarla este cardenal*)! » — Archives de Simancas, cot. A 28[39].

CHAPITRE LI.

PRISE D'ARMES DE GASTON. — MARIE DE MÉDICIS EN FLANDRE.

État de l'opinion publique. — Les parlemens. — Manifeste de Gaston. — Requête au parlement. — Déclaration qui proscrit les partisans de Monsieur. — Résistance du parlement. — Arrêt du conseil. — Suspension de la cour des comptes. — Fuite de Marie de Médicis a Bruxelles.

1631.

Dès que la bourgeoisie adoptait vivement une cause, il était bien rare que le parlement ne se posât pas comme un appui de ses opinions. La grande cour judiciaire siégeant au palais était toute empreinte de l'esprit des classes moyennes;

Marie de Médicis et son fils Gaston étaient chéris des praticiens, des clercs de la bazoche, de messieurs de la grande chambre et des Tournelles. Gaston avait toujours eu une grande déférence pour l'autorité du parlement; il avait, parmi ses conseils, le président Lecoigneux, un des membres influens de la cour; Puylaurens était en relation avec les conseillers, clercs, les présidens à mortier; il leur portait les paroles de Monsieur aux grands jours.

La majorité parlementaire avait promis aide à Gaston d'Orléans; ce prince cherchait à lever des troupes dans le royaume, pour les opposer aux armées que le cardinal avait mises à sa poursuite. Les commissions délivrées par Monsieur offrent un haut caractère de curiosité, parce qu'elles font connaître à quel point les haines étaient arrivées. On ne faisait pas un pas alors sans qu'aussitôt on ne publiât un manifeste; c'était le temps des pamphlets; la bourgeoisie aime cette politique, qui s'écrit, se proclame ou s'indigne à chaque acte un peu hardi; et le président Lecoigneux, rédacteur de tous les manifestes de Monsieur, le savait bien; ausssi voici quels étaient les termes des commissions : « Gaston, fils de France, Monsieur; l'ambition pro-

digieuse et l'audace effroyable du cardinal de Richelieu étant arrivées à tels excès qu'il n'y a personne qui ne connoisse le dessein formé qu'il a d'envahir la France, qui ne voie clairement l'état où il est établi et celui auquel il a réduit la personne du roi, notre très-honoré seigneur et frère; celle de la reine, notre très-honorée dame et mère; la nôtre, le pauvre peuple, et genéralement tout le royaume, pour acheminer son entreprise; qui ne voie pareillement que nous n'avons omis aucun moyen qui ne fût en notre pouvoir pour nous y opposer, et qui ne juge désormais que toutes les voies de la justice régulière sont autant superflues pour notre justification qu'inutiles pour arrêter le cours du mal qui presse, et pour empêcher la consommation des mauvais desseins dudit cardinal de Richelieu. Aussi serions-nous indigne de la naissance que Dieu nous a donnée, trahirions-nous notre confiance et serions-nous insensible à notre devoir, aux nécessités et clameurs publiques, et aux vœux communs de tous les gens de bien, si nous avions si peu de cœur et de vertu de manquer au public et à nous-même en une occasion si importante, et de ne pas recourir généreusement à la force, comme au seul moyen qui nous reste pour

délivrer le pauvre peuple de ses misères et remettre le roi en pleine liberté et possession de son autorité royale et légitime, et généralement sauver l'État et la maison royale du naufrage que tous les sages estiment inévitable. Ayant donc jugé nécessaire, pour parvenir à une fin si juste et si sainte, de prendre les armes sous le nom et autorité du roi, notre très-honoré seigneur et frère, contre le cardinal Richelieu, tyran et usurpateur de la couronne, et de mettre sus, dans le royaume es-lieux et endroits que nous jugerons plus à propos, une ou plusieurs armées composées de chefs courageux, capables et expérimentés, au fait de la guerre, comme aussi des meilleurs et plus aguerris soldats, tant de cheval que de pied; informé des bonnes qualités qui sont en vous, comme aussi de votre fidélité et affection au service de Sa Majesté, nous vous avons pris, choisi et élu pour mettre sus une compagnie de cent chevaux (1).... » Ces commissions, déléguées par centaines, étaient jetées dans chaque province aux partisans les plus connus de la cause de Monsieur. Toutefois il aurait fallu une

(1) Bibliothèque royale, manuscrit n° 1554, fonds de Saint-Germain.

plus grande activité que celle de Gaston d'Orléans pour que de tels ordres pussent recevoir une exécution facile. Gaston était poursuivi par les troupes royales, qui le cernaient de tous côtés (1). Les levées nombreuses de gens de guerre exigeaient de l'argent, une grande promptitude de moyens et d'exécution : Gaston ne put donc réussir sur le territoire de France, et une fois encore il alla chercher retraite et appui auprès du duc de Lorraine. L'Espagne avait insinué au duc, si dévoué à ses intérêts, qu'elle verrait avec

(1) Richelieu écrivait à l'archevêque de Bordeaux : « Je ne crois pas qu'il y ait personne qui ose lever dans vos quartiers, vu l'état auquel sont les affaires du roi et celui où sont celles de ceux qui veulent traverser le bonheur de l'État. Monsieur n'a pas un homme sur pied ni parmi les étrangers ni dans les provinces; on fait prendre tous ceux qui branlent pour lui; on fera de plus trancher la tête à quelques uns, qui arrêteront sans doute tous ceux qui auront envie de remuer et brouiller. Tous ceux que vous verrez ou apprendrez qui auront envie de remuer ou viendront d'auprès de Monsieur pour servir de mouchards dans les provinces, seront bien arrêtés par quiconque le puisse faire, et je m'assure qu'il n'y a point de prévôts qui ne fasse ce que vous leur direz de la part du roi. RICHELIEU. » — Mss. Letellier-Louvois, vol. cot. 9334/2

plaisir qu'on accueillît à Nancy Gaston d'Orléans avec toute la pompe qu'il mettrait à recevoir le roi d'Espagne même, s'il visitait la Lorraine. Philippe IV promettait des secours au cas où l'on serait attaqué par les armes de France.

En arrivant à Nancy, Gaston se hâta de faire connaître ses intentions et d'expliquer sa fuite du royaume. Monsieur, comme Marie de Médicis, était très-populaire à Paris, et dans le parlement surtout; ils étaient considérés comme les organes de l'opposition contre le cardinal, et c'est ce qui les rendait l'idole de tous les hommes inquiets de la magistrature. Richelieu avait osé un coup de force : il avait requis arrêt du parlement, non point contre Gaston lui-même, mais contre ses complices et fauteurs. Le parlement, qui protégait Gaston et avait un de ses présidens (Lecoigneux) dans ses conseils, refusa l'arrêt et l'enregistrement de la déclaration de lèse-majesté, sous le prétexte qu'il existait une requête et protestation de Monsieur, motif de forme qu'on élevait jusqu'à l'opposition politique (1). C'est pour profiter de ces hésitations que Monsieur

(1) Copie d'une requête envoyée à MM. du parlement. Paris, 1631, dans Fontanieu, cot. 481—482.

avait écrit au parlement une bonne et longue requête : « Supplie humblement Gaston, fils de France, duc d'Orléans, disant qu'encore qu'il soit notoire que Jean-Armand du Plessis, cardinal de Richelieu, ait entrepris à force ouverte sur sa personne en suite de la détention de la reine sa mère, et qu'ainsi il soit coupable de sa sortie hors du royaume; néanmoins il a été si artificieux et si méchant que de faire expédier une déclaration adressée au parlement de Bourgogne remplie de divers faits qu'il a supposés contre l'honneur et la réputation dudit seigneur, et par laquelle il le fait blâmer d'être sorti volontairement de la France, afin de troubler le repos public, et fait déclarer en conséquence ceux qui sont près de lui, même ses principaux domestiques qui doivent être inséparables de sa personne, criminels de lèse-majesté, et jeter sur autrui le crime qu'il a commis par cette violence, et pour couvrir aussi et acheminer par ce moyen le dessein qu'il a d'entreprendre sur la personne dudit sieur duc, sur celle de la reine sa mère, ensuite sur celle du roi, et finalement envahir la France ou la meilleure partie d'icelle. Et d'autant qu'il importe grandement que le ministère de la justice ne serve point par surprise à

avancer les sinistres intentions du cardinal, et qu'au contraire il doit être employé principalement pour les détruire, vu qu'elles tendent à la ruine de la maison royale et de l'État. Ce considéré, Messieurs, il vous plaise donner acte audit seigneur duc de ce qu'il déclare que l'entreprise et violente persécution dudit cardinal contre sa personne est la cause de sa sortie hors du royaume, et qu'il n'y a un seul des nommés en la déclaration du cardinal, ni aucun autre qui y ait contribué; ensemble lui donner acte de la protestation qu'il fait. Et pour arrêter le cours des pernicieux conseils dudit Jean Armand du Plessis, cardinal de Richelieu, demande ledit seigneur duc acte de ce qu'il se rend partie formelle contre lui, ses fauteurs et adhérens, pour leur faire faire leur procès sur le fait mentionné en la présente requête. Et vous ferez justice. GASTON (1). »

Monsieur grandissait par ces actes l'autorité du parlement; il lui reconnaissait un véritable pouvoir politique; Richelieu aurait voulu empêcher toute publication de telles pièces, qui fortifiaient les haines; mais on les répandait

(1) Mss. Dupuy, vol. XCIV.

a profusion dans les rues de Paris; elles obtenaient lecture dans les parloirs aux bourgeois, malgré toutes les défenses. Richelieu résolut donc de les réfuter; tantôt il disait « que la fausseté de ces suppositions montrait la malice de ceux qui en étoient les auteurs: le roi faisoit donner des édits, et ceux qui vouloient supposer une opinion contraire méritoient châtiment. » Tantôt le cardinal dénonçait la rage des auteurs de telles calomnies, « car Monsieur n'avoit-il pas reçu le meilleur traitement de Sa Majesté (1)? C'étoient donc des ambitieux et fauteurs de troubles qui prenoient le nom de Monsieur pour tourmenter la chose publique (2). »

(1) Copie d'une requête envoyée à MM. du parlement. 1631.

(2) Le duc d'Orléans était en pleine intelligence avec les Espagnols; c'est ce qui résulte du rapport fait à Philippe IV par le conseil de Castille: « La reine-infante, dans sa lettre du 2 mai, marque à Votre Majesté que le duc d'Orléans, son beau-frère, a été obligé de quitter la France; s'étant d'abord réfugié en Bourgogne, mais toujours poursuivi par le roi très-chrétien son frère, il a dû se retirer en Lorraine. La reine-infante ajoute qu'elle a expédié audit duc d'Orléans le greffier des finances, Jacques Brecht, pour lui apporter des consolations

A sa protestation publique, Gaston ajoutait, dans une lettre spéciale aux parlementaires : « Messieurs, il n'y a point d'homme de bons sens qui, considérant la procédure du cardinal de Richelieu, ne juge bien quelles sont ses intentions, même jusqu'à quel point va son ambition. Il n'y a aussi personne si peu

de la part de Votre majesté, en même temps que des lettres de change pour 250 mille écus (*embio a consolarle de parte de V. Md. con letras de cambio de 250 mill escudos*), avec la promesse de secours plus considérables suivant les circonstances et autant qu'il en sera besoin pour sa défense. Cette offre a été écoutée par le duc d'Orléans avec beaucoup de reconnaissance et de remercîmens, mais il a refusé pour le moment d'accepter les lettres de crédit, disant qu'il en référoit à la première circonstance; et de peur d'aigrir encore davantage le roi son frère (*por no aumentar los rezelos de su hermano*) par ces allées et ces venues continuelles, il a prié M. de Brecht de demeurer auprès de lui. Le duc de Lorraine s'est prêté avec beaucoup de bienveillance à recevoir le duc d'Orléans; diverses personnes de distinction sont venues le recevoir à Épinal pour le conduire jusqu'à Nanci. Je ne sais de quel œil sera vu cet accueil favorable par le roi très-chrétien, ou plutôt par le cardinal. M. de Brecht a pareillement écrit à Son Altesse l'archiduc par un courrier exprès, que le parti du duc d'Orléans se fortifioit chaque jour, et qu'il avoit

raisonnable qui voyant la violence dont il me poursuit, ne connoisse qu'il s'attache aujourd'hui à me faire périr pour avancer ses pernicieux desseins, et conséquemment que tous les moyens que je pourrois dès à présent employer pour m'en garantir sont justes et légitimes; mais moi qui suis lié par des inclinations plus

surpris chez ce dernier l'intention de se rendre à Bruxelles pour s'entendre avec l'archiduc sur ses affaires. L'archiduc, selon les instructions de Votre Majesté, a écrit à M. de Brecht de ne pas laisser refroidir chez le duc cette favorable intention; que c'étoit le seul moyen de faire voir au cardinal de Richelieu que le duc d'Orléans n'entendoit plus avoir aucun ménagement; enfin que lui-même, l'archiduc, avoit écrit et alloit écrire avec instance à l'empereur et au roi d'Angleterre pour qu'ils aient aussi à lui fournir des secours dans un temps donné, et à désigner une place de l'empire où l'on pourroit réunir une armée. L'archiduc ajoute, en finissant, qu'il faudroit contraindre, autant que possible, le duc d'Orléans à accepter ces lettres de change; que c'étoit une obligation qui le lioit contre sa cour; enfin, dans le cas où il n'auroit pas besoin de cet argent, on devoit lui insinuer que ce seroit une sorte de mauvais procédé que de s'obstiner à le refuser, et qu'il pouvoit le déposer, en attendant la prochaine occasion de s'en servir, dans les mains de son conseiller intime et trésorier, le sieur Bourgeois. » —Archives de Simancas cot. A. 28[25].

fortes et des obligations plus étroites que tout autre aux intérêts de l'État et au service du roi mon seigneur, je ne me pardonnerois pas à moi-même si, avant d'avoir recours pour me défendre aux voies extraordinaires, qui ne peuvent, quoique permises, qu'altérer la tranquillité publique, j'avois omis d'employer un seul des moyens ordinaires qui sont en mon pouvoir pour arrêter le cours des entreprises du cardinal de Richelieu et empêcher la ruine du roi mon seigneur, celle de la France, de la reine madame ma mère, sans aucun mouvement violent; et pour ce, j'ai voulu faire encore un dernier effort sur le bon naturel de Sa Majesté par une ample dépêche, pour la conjurer de me rappeler dans son royaume, de ne point consentir à mon oppression, pour lui faire voir ce qu'elle a à craindre dudit cardinal aussi bien que moi, et l'exciter à y pourvoir par des remèdes convenables. Or, comme je ne lui puis directement faire tenir cette lettre, d'autant que le cardinal reconnoissant que mes deux précédentes faisoient impression dans son esprit par la force de la vérité, a fait emprisonner celui qui avoit porté la dernière à Sa Majesté, je suis contraint d'avoir recours

à vous, auquel le cardinal ne peut fermer l'accès vers Sa Majesté, pour vous adresser la dépêche que je lui écris, laquelle je vous prie de lui faire présenter; vous lui rendrez en cela un notable service, vu qu'elle contient divers faits dont il importe grandement à Sa Majesté d'être informée. Je vous envoie aussi deux requêtes sur lesquelles je vous prie de délibérer et de faire justice; l'une est pour m'opposer à l'enregistrement de la déclaration dont vous êtes sollicités, et faire faire le procès au cardinal de Richelieu, ses fauteurs et adhérens, sur les crimes de lèse-majesté qu'ils ont commis; l'autre est pour récuser le sieur Lejay, premier président, qui est si attaché aux intérêts dudit cardinal, qu'il a empêché que ma première requête ne vous fût présentée. Vous avez tant donné de preuves par vos actions passées de votre fidélité et de votre zèle généreux au bien et à l'affermissement de l'État et de la maison royale, qu'en ce rencontre je me promets que vous n'omettrez rien de ce qui dépendra de vous pour leur conservation, comme de ma part je suis résolu de déférer entièrement à vos avis, et de me porter en cette occasion à tout ce que vous estimerez

que je doive faire pour le service du roi mon seigneur et pour le bien public ; auxquels sachant que vous référez vos principaux soins, j'estime superflu de vous les recommander davantage (1). »

Ces requêtes, mémoires du duc d'Orléans, avaient une grande popularité à Paris ; on trouvait la conduite de Richelieu et de Louis XIII envers la reine Marie de Médicis, odieuse ; plus d'un gentilhomme en avait écrit au roi pour le supplier d'adoucir ses rigueurs envers celle qui lui avait donné le jour (2) ; le vieux Sully intervenait lui-même pour apaiser de

(1) Mss. Dupuy, vol. XCIV.

(2) J'ai trouvé une lettre de reproches assez vifs adressée au roi, sur sa conduite envers sa mère ; elle est du père Chanteloube, de l'oratoire de Jésus. (Manuscrit Dupuy, vol. XLIX). « Sire, je ne saurois me persuader que Votre Majesté ait consenti à la détention de la reine sa mère, pour un si foible sujet comme est celui qui est porté par la lettre qu'elle a écrite à tous les gouverneurs des provinces du royaume. Je veux donc croire, Sire, que Votre majesté étant dans la plus haute probité que oncques roi fut sur la terre, n'eût jamais été jeté dans cette extrémité, si l'on n'eût fait passer la reine sa mère dans son esprit pour une facticuse. Elle n'y a jamais pensé, je le proteste devant Dieu, Sire, comme pouvant

son expérience les ressentimens dans la maison royale. Ce soulèvement de l'opinion publique inquiétait le cardinal ; il reconnut la nécessité d'exposer les motifs qui déterminaient le roi à suivre cette conduite. La bourgeoisie de Paris était une classe respectée et importante dans l'État ; Richelieu ne voulait point perdre l'appui de l'Hôtel-de-Ville ; et comme il se faisait beaucoup de versions sur ce qui s'était passé à Compiègne, il inspira au roi d'écrire de sa main à MM. les échevins de Paris pour indiquer précisément les efforts de conciliation qu'il avait faits afin d'éviter une lutte dans le sein même de sa famille : « Très-chers et bien-amés, disait Louis ; comme nous croyons avoir

parler avec plus d'assurance que qui que ce soit au monde sur ce sujet . . . .

« Je ne fais point de doute que Votre Majesté ne soit vivement touchée, lorsque l'on dit que la reine sa mère est prisonnière, et cependant, s'il n'en est point ainsi dans l'intention de Votre Majesté, il en est pourtant ainsi dans le fait et dans la créance d'un chacun. Le meilleur moyen de faire taire ces bruits, Sire, seroit de lui faire ôter ces gardes de cavalerie et d'infanterie qui la veillent, et relever ainsi aux yeux du monde et de la postérité votre nom entaché du soupçon d'un crime si odieux, et dont Votre Majesté est incapable. »

sujet d'espérer que tant de travaux que nous avons depuis quelques années continuellement supportés pour le bien de cet État seroient approuvés et secondés par ceux qui sont auprès de nous, nous avons été bien étonné lorsque, après avoir abattu la rebellion de La Rochelle et de toutes les villes qui lui adhéroient, rétabli la religion catholique en toutes les provinces de notre royaume, secouru par deux fois nos alliés en Italie, et remporté des avantages qui nous mettent en état de ne porter envie à nos prédécesseurs, quelques divisions domestiques, méditées par de mauvais esprits, nous ont empêché de jouir de la tranquillité que nous devions nous promettre avec raison; mal qui nous a été d'autant plus sensible qu'il nous prive pour le moment du fruit de nos soins et peines, qui n'ont d'autre but que la décharge de notre peuple. Et parce qu'on avait aigri la reine notre très-honorée dame et mère contre notre très-cher et bien aimé cousin le cardinal de Richelieu, il n'y a instance que nous n'ayons faites, prières ni supplications que nous n'ayons employées pour adoucir son esprit; notre cousin, reconnoissant ce qu'il lui doit par toutes sortes de considérations,

a fait ce qu'il a pu pour sa satisfaction, se soumettant avec toute l'humilité possible et tous les respects imaginables ; la révérence qu'il a pour elle l'a même porté jusqu'à ce point de nous supplier et presser diverses fois de trouver bon qu'il se retirât du maniement de nos affaires ; mais l'utilité de ses services passés et l'intérêt de notre autorité ne nous a pas seulement permis de penser à lui accorder. Nous n'avons d'autre part rien omis pour contenter l'esprit de notre très-cher et amé frère le duc d'Orléans, et de ceux qui ont le principal pouvoir auprès de lui, mais tout cela n'a pas empêché qu'ils ne l'aient fait sortir de la cour. Après une longue patience, nous sommes venu en cette ville de Compiègne, afin que la reine, bien intentionnée de soi-même, pensât plus facilement aux moyens justes et raisonnables pour arrêter le cours des factions qui se formoient en notre État, ce dont nous l'avons fait supplier par nos principaux ministres, sans qu'elle ait voulu y entendre ; nous avons enfin, à notre grand regret, été contraint de tenter un remède plus puissant à ce mal, et reconnoissant qu'aucun des auteurs de ces divisions ne cessoient

de les entretenir, nous n'avons pu éviter d'en éloigner quelques uns de notre cour, ni même, quoique avec une indicible peine, de nous séparer de la reine notre mère pour quelque temps, pendant lequel son esprit puisse s'adoucir et se remettre en état de concourir avec la sincérité qu'elle a fait par le passé, aux conseils que nous aurons à prendre à l'avenir pour garantir ce royaume des maux qui le menacent; nous espérons que la bonté de son naturel ramènera son esprit et le réunira bientôt à nous, nous le demandons à Dieu de tout notre cœur (1). »

Paris était fortement agité par une multitude de pamphlets que les partisans de Monsieur répandaient dans les parloirs aux bourgeois, sous la porte des hôtels, car l'opposition parlementaire ne pouvait souffrir la conduite du cardinal. Le roi avait quitté sa capitale pour se mettre à la tête de l'armée qui poursuivait son frère dans la Bourgogne. Dès son arrivée à Dijon il avait fait enregistrer au parlement une déclaration pour crime de lèse-majesté

(1) 23 février 1631. Fontanieu, portefeuilles, nos 479 et 480.

contre le comte de Moret, les ducs de Bellegarde, d'Elbœuf et de Roannès, les sieurs Lecoigneux, Puylaurens et le père Chanteloube (1). Quand Monsieur eut quitté la France pour s'établir en Lorraine, le roi vint à Paris pour faire enregistrer de nouveau l'édit de lèse-Majesté contre les complices de Monsieur. Le parlement était toujours sous l'influence de l'opinion publique; il y avait parenté entre la bourgeoisie et les conseillers; quand la bonne ville ne voulait pas quelque chose, il était rare que son parlement eût une opinion opposée. Gaston d'Orléans et la reine-mère étaient chéris et respectés dans toutes les chambres : lors donc que le garde-des-sceaux eut envoyé l'édit aux parlementaires, ces chambres ne voulurent point procéder à l'enregistrement : 1° parce que cette déclaration avait été d'abord adressée à un autre parlement que celui de Paris; 2° parce qu'on y déclarait nommément criminel de lèse-majesté un président (Lecoigneux), qui se trouvait condamné sans avoir été entendu; 3° parce que la déclara-

(1) Registre du parlement, 16 mars 1631. — Mss. de Brienne, vol. cot. 203.

tion concernait la personne de Monsieur, dont les intérêts avaient été chers à la compagnie; 4° enfin, parce que les propres officiers de la maison de Monsieur, obligés par leur charge à demeurer près de sa personne, y étaient déclarés criminels de lèse-majesté pour avoir suivi leur maître (1). Le parlement eut deux avis, partagés par un même nombre de voix: l'un consistait à présenter ces articles comme simples remontrances, et par conséquent à se soumettre en définitive à l'autorité du roi. Le second tendait à soutenir ces articles comme un véritable arrêt de justice, qui entraînait avec lui-même le refus d'enregistrement. Une petite minorité, toute dévouée au ministre-cardinal sous le président Lejay, voulait qu'on rejetât purement et simplement la requête de Monsieur.

Le caractère de Richelieu ne pouvait souffrir de tels obstacles; le ministre s'était posé comme l'expression d'une volonté absolue; il ne devait point subir ces petites oppositions; il avait brisé la ligue des huguenots, vaincu

(1) *Mercure de France*, T. XVII, et l'historiographe Bernard, l. XV.

les Espagnols en Italie, forcé la reine-mère et Monsieur à se retirer de la cour, serait-il maintenant arrêté par la résistance d'un corps judiciaire? Aussi, quand le premier président vint porter cet arrêt au roi, il fut mal accueilli, et Louis XIII déclara, par l'organe de son ministre, qu'il ne voulait point de tels empêchemens à sa volonté. Le conseil privé se réunit en séance extraordinaire; non seulement il mit en question l'arrêt du parlement, mais encore on se demanda quel cas il serait fait de toutes ces requêtes, plaintes que Gaston d'Orléans jetait dans le public; n'était-il pas à craindre à la fin que Paris même ne se rebellionnât, et qu'on vît ainsi se renouveler les scènes de désordre de la ligue? Le conseil prit donc une mesure immédiate et pleine d'énergie. « Le roi en son conseil, assisté des princes, ducs et pairs, et principaux officiers de sa couronne, s'étant fait représenter une requête signée Gaston, envoyée au parlement de Paris et baillée par M. Michel Royer à l'un des conseillers de ladite cour, sous le nom de M. le duc d'Orléans; Sa dite Majesté a ordonné et ordonne que ladite requête signée Gaston, baillée par ledit sieur

Royer à l'un des conseillers de ladite cour (qui en cette affaire s'est comporté selon son devoir), sera supprimée comme calomnieuse, contraire au bien de l'État et repos public, et faite à dessein par ceux qui ont fait sortir ledit sieur duc hors du royaume pour couvrir leurs crimes et calomnies contre les principaux ministres de Sa Majesté, laquelle a parfaite connoissance des grands, recommandables, admirables et laborieux services qu'ils ont rendus tant au dedans que dehors le royaume. Sa Majesté fait défense, tant audit Royer que autres, de plus présenter ladite requête ni autre à ladite cour de parlement de Paris ni autres cours, auxquelles par les lois du royaume et usances de tout temps observées, n'est permis de connoître des affaires d'État, ni gouvernement, administration, maniement et honneur des ministres choisis par Sa Majesté. Ordonne qu'il sera informé contre un nommé La Forest, qui a apporté cette requête audit Royer, et contre tous ceux qui, sous le nom dudit sieur duc, ont chargé le dit Royer d'icelle requête, pour ce faire procéder contre eux ainsi que de raison (1). »

(1) Mss. de Béthune, vol. cot. 9597/6, fol. 108.

Quand un pouvoir se place dans les voies de l'autorité absolue, il ne peut plus s'arrêter; il faut qu'il marche, brisant ici-là tous les obstacles, et comme ces obstacles se reproduisent à l'infini, son système est une œuvre sans bornes, et qui lui impose des travaux inouïs. Cette même résistance du parlement se rencontra dans la chambre des comptes; toutes ces corporations judiciaires se tenaient entre elles, toutes étaient sous l'influence de la bourgeoisie de Paris, et quand Richelieu ordonna la vérification de ses édits bursaux, il se passa une scène de forte résistance, conservée dans les registres de la compagnie. « Le 10 Février, M. le comte de Soissons, accompagné des sieurs Viguier et Lebier, conseillers d'État, ayant apporté plusieurs édits en la chambre pour être vérifiés en sa présence; après la lecture de la commission M. Viguier dit que les édits des rois d'à présent étoient bien différens de ceux que faisoient les rois de la première race, lesquels ne portoient que toutes sortes de menaces et de rigueur; aussitôt qu'on en publiait quelqu'un il faisoit horreur au peuple, parce que les levées qui se faisoient en vertu d'iceux n'alloient qu'à la foule et oppression des sujets,

et qu'ainsi le rapportoit Grégoire de Tours; mais qu'à présent le roi y procédoit avec bien plus de douceur, et que l'intention des édits du roi n'étoit que pour le bien de la paix et le repos de ses peuples. M. Viguier touchant quelque chose des victoires du roi, tant contre ses sujets que contre les étrangers, fit une belle oraison que la paix ne se pouvoit avoir sans la guerre, sans édits, sans argent, appela MM. des comptes à témoin s'il n'étoit pas vrai que sous les autres rois derniers décédés il ne s'étoit fait davantage de dépenses superflues en dons immenses que sous le roi d'à présent, et que messieurs de la chambre en étaient informés par les vérifications qu'ils faisoient; eux qui avoient l'honneur d'entrer aux conseils du roi devoient être crus, et qu'ils promettoient que les levées qui se feroient seroient comme par ci-devant employées au soulagement du peuple; que s'il n'en arrivoit ainsi ils vouloient en souffrir le reproche et que la pierre leur en fût jetée. Il exhortoit messieurs à procéder présentement à cette vérification, afin que l'ouvrage commencé par le roi et les secours qu'il devoit à ses alliés ne fussent pas délaissés faute d'argent. »

M. le premier président Nicolaï s'étant levé, dit : « Messieurs ; il n'étoit pas besoin, pour nous faire recevoir les édits que vous nous apportez, d'employer tant d'éloquence, de nous étaler les vertus et les louanges du roi, à nous principalement dont les innocentes actions ont toujours tendu au bien de son service. Qui ne sait que ce prince nous a été donné de Dieu, et qu'il nous a fait jouir d'une abondante et heureuse paix, de sorte que nous ne saurions pas facilement résoudre si nous devons plus à la valeur de ses armes ou bien à sa clémence ou mansuétude. Mais, Messieurs, au point où nous pensions être, de jouir du fruit de ses victoires, dont le principal est celui du soulagement du peuple, de voir qu'on nous apporte de nouveaux édits pour enregistrer, sans demander vérification nécessaire ; c'est ce qui nous étonne merveilleusement, et qui nous fait soupçonner qu'ils ne sont rien moins que pour le soulagement du peuple, et que c'est l'avarice des courtisans qui les a sollicités. Nous voyons bien que le peuple ne goûtera désormais que fâcherie et amertume, car l'argent qui viendra de ces nouveaux édits n'est point pour réussir au bien du service du roi, mais à l'avantage des courtisans, de sorte que le peuple en sera

plus opprimé, et le roi n'en sera pas plus riche. Il faudroit que nous fussions entièrement stupides et hébêtés, que nous n'eussions autre sentiment que celui des oreilles, si on nous pouvoit persuader le contraire de ce que nous voyons tous les jours. » Le président continua son discours à peu près de même substance pendant plus de deux heures; il terminait ainsi : « A vrai dire, nous voilà bientôt réduits aux termes où tombèrent les sujets de l'empire romain du temps de Salvien, évêque de Marseille, lequel remarque que la paix d'alors leur étoit plus insupportable, à cause des tributs, que n'avoit été la guerre des Goths et des Vandales, contre lesquels ils avoient résisté et tenu ferme. Ce que je vous dis, Messieurs, ce ne sont point des plaintes affectées, vous les pouviez lire (sans que je parlasse) sur le visage de tous ceux de cette compagnie; mais la charge où je suis m'ayant obligé de parler, je suis contraint de vous dire ce qui est de leurs sentimens, à savoir que tant s'en faut que nous contribuions quelque chose à la vérification de ces édits; qu'au contraire, nous protestons en empêcher l'exécution (1). »

(1) Mss. Biblioth. royale, fonds de Saint-Germain, cot. 1554, fol. 50, ann. 1631.

Il fallait briser cette double résistance du parlement et de la cour des comptes par une suite de coups d'État. Le garde-des-sceaux vint d'abord en parlement exposer les théories de monarchie absolue en ce qui touchait les crimes publics : « N'appartenoit-il pas au roi de publier les déclarations de lèse-majesté ? Le parlement n'avoit qu'à appliquer la peine; son office étoit de rendre justice aux particuliers; quant aux affaires d'État, elles ne regardoient que le roi. » Tout échauffé de cette harangue, M. de la Ville-aux-Clercs lut un arrêt du conseil qui cassait la délibération parlementaire avec ordre d'apporter le registre au Louvre; et quand Me Jean du Tillet, greffier, s'agenouilla, présentant icelui registre au roi, le prince, avec un geste de colère, déchira le feuillet qui contenait ladite délibération, et y substitua l'arrêt du conseil. De plus, trois conseillers reçurent des lettres de cachet pour l'exil. Vaines remontrances encore de la compagnie : « Sire, s'écriaient les conseillers, n'avons-nous pas toujours donné marque d'obéissance. » — « Qu'on ne me parle point ici d'obéissance, reprit le roi avec cette impatience militaire qui le caractérisait; si j'avois envie de former quelqu'un à cette vertu, ce ne seroit pas dans votre

compagnie que je voudrois l'envoyer, mais dans la compagnie de mes gardes, où il y a une bien autre obéissance; donnez-moi une demi-douzaine de vos jeunes et brouillons conseillers, je les dresserai bientôt avec mes mousquetaires (1). » Telle était la pensée d'un roi tout gentilhomme, tout expert en faits d'armes, et qui s'entendait peu aux lois, à ces formes légales, à ces résistances des corps judiciaires. Toutes remontrances cessèrent dès lors, et pour donner encore un nouvel exemple de fermeté et de force, le cardinal cassa la cour des aides de Paris, qui s'était absentée pour ne point enregistrer les édits bursaux, et les exactions imposées par l'autorité royale.

Il y avait donc grande agitation à Paris, tout plein de pamphlets sur la triste querelle du roi avec Marie de Médicis, sa mère, et le duc d'Orléans; tous ces lits de justice, ces grandes colères du roi contre le parlement n'étaient pas populaires. On exagérait même la situation de Marie de Médicis; les bons bourgeois sanglotaient à

(1) *Voyez* la lettre que je cite plus bas, cartons Fontanieu, 481-482. — *Mercure de France*, tom. XVII, ann. 1631.

l'Hôtel-de-Ville quand on lisait les lettres touchantes que la reine-mère adressait de son exil au fils de ses entrailles (1); on se rappelait les services qu'elle lui avait rendus; et ce Richelieu, qui avait été élevé par elle, protégé par son influence, quelle noire ingratitude! quelle déplo-

(1) Voici quelques fragmens d'une longue lettre écrite par Marie de Médicis au roi son fils : « Monsieur mon fils; il y avoit apparence, vu la bonté de votre naturel, que vous tâcheriez à soulager, par vos lettres et par quelque sorte de consolation, les extrêmes déplaisirs que vous savez que je souffre. Vous aviez observé cela, même au plus fort des persécutions que l'on m'a faites en l'autre rencontre pareille à celle-ci, je parle du procédé du connétable de Luynes, en tout semblable à celui du cardinal de Richelieu (bien que ce dernier soit incomparablement plus inique). On vous avoit empêché, me disiez-vous autrefois, de me donner les marques de votre affection, de sorte que je pensois que le souvenir de ces violences vous feroit reconnoître les tromperies dont vous avez tant regretté de vous être laissé surprendre; et qui sont celles dont on vous entoure. C'est dans cette attente que je suis demeurée, attente qui, loin de m'être favorable, n'a fait qu'augmenter l'audace de mes ennemis. On a fait déclarer durant ce temps-là tous ceux qui me suivent criminels de lèse-majesté; on a chassé et emprisonné mes domestiques; on a saisi mes biens, on a fait l'inventaire de mes meubles; on a rempli la France de libelles diffamatoires contre moi, con-

rable conduite ! n'était-il pas le seul mobile des dissensions qui s'étaient manifestées dans la famille royale ?

A Compiège se passaient des scènes pénibles entre la reine-mère et le maréchal d'Estrées, à qui la garde du château était confiée ; on pressait

tre votre mère... ; finalement on m'a traitée avec toute l'indignité qui se pourroit faire à la dernière personne et à la plus cruelle ennemie de vous et de votre État. Le déni public de rendre justice à votre mère, et ce qui surpasse toute créance, de recevoir seulement de ses nouvelles, me touche bien davantage, en ce qu'il ne paroît que trop comment doivent être traités, au prix de moi, ceux que le cardinal de Richelieu veut présenter. Et qui ne croira, en me voyant ainsi traitée, moi la veuve d'un grand roi et votre mère, que l'honneur, la vie et les biens de vos sujets ne dépendront plus de lui ! Mais n'est-ce pas là vous ôter la couronne de dessus la tête et la mettre sur la sienne ? Or, je connois votre cœur, vous êtes à la fois et le meilleur fils et le meilleur roi qui fut jamais. Le cardinal de Richelieu doit vous être odieux ; mais comme dans la violence dont il use envers vous, il y a une tromperie, une embûche perpétuelle qui vous embarrasse et vous retient, je veux au moins témoigner à toute la France que je fais mon possible pour vous en délivrer ; c'est ce que je dois à mon affection de bonne mère et à mon honneur de reine. Je vous demande donc justice du cardinal de Richelieu, non seulement de ce qu'il ôte le bien la liberté à votre mère et à votre frère,

toujours la négociation pour engager la reine à se retirer à Moulins ou à Nevers afin qu'elle ne pût désormais exercer aucune action sur l'esprit de son fils. Marie répondait qu'elle ne sortirait que par force; elle restait couchée toute la journée, selon ses habitudes d'Italie, s'écriant encore de temps à autre : « Qu'on vienne donc m'arracher

mais de ce qu'il attente contre votre État et conspire contre votre vie, ce dont les indices sont manifestes. Les rois qui ont su régner, et le feu roi monseigneur tout le premier, ont toujours eu pour suspectes les moindres puissances dans leur royaume, à plus forte raison celles qui balancent ou surpassent la leur. Ouvrez les yeux, mon fils, voyez le cardinal de Richelieu posséder, avec les premières charges de France, les principaux gouvernemens; avec les gouvernemens les places fortes, les provinces, les havres, les vaisseaux, les gens de guerre ; avec les armes les finances, avec les finances l'autorité absolue dans votre conseil. En sorte qu'il a tout pouvoir sur vous, et vous n'en avez point sur lui. Les larmes que je vous ai vu répandre si souvent, et l'extrême affection dont vous m'avez donné tant de preuves dans le regret de ce qui s'étoit passé, me touchent le cœur chaque fois qu'elles me reviennent à l'esprit, et me font espérer de vous des consolations égales à mes déplaisirs, bien qu'ils surpassent tous ceux dont peut être atteinte l'âme d'une mère.... Je suis de toute mon affection, monsieur mon fils, votre très-humble mère et très-affectionnée sujette, MARIE. »

de mon lit, si on l'ose ! qu'on vienne me porter nue à Moulins pour y mourir de la peste ! » Le maréchal d'Estrées écrivait à la cour combien sa mission était difficile, et le marquis de Saint-Chaumont lui fut adjoint comme commissaire particulier, afin de déterminer la reine-mère à s'éloigner au moins de cinquante à soixante lieues de Paris : « Je ne veux pas en entendre parler, répétait la reine-mère ; vous viendriez dix fois, ce seroit toujours la même chose, je ne veux pas être conduite à travers la France comme une prisonnière, humiliée devant mes ennemis ; vous prétendez me mener en Italie, mais j'irai *senza camisa*, afin qu'on voie les indignités que souffre la mère du roi (1). »

Le cardinal voulait à tout prix se débarrasser de l'influence de Marie de Médicis. Monsieur s'était retiré en Lorraine ; il était ainsi à l'étranger (2). En insinuant sous main à Marie de Médicis de l'imiter, on pouvait à tout ja-

(1) Vittorio Siri, *Mémorie recondite*, tom. VII, pag. 332 et 333.

(2) « Remontrances à M. le duc d'Orléans, frère unique du roi Louis XIII, sur sa retraite de la cour au pays de Lorraine. » Bibliot. roy. Mss. de Colbert, petit in-fol. parch. cot. 487.

mais la compromettre, et constater ses liaisons avec les ennemis de la France. La politique du cardinal paraît être à cette époque de jeter successivement ses adversaires en dehors du royaume; Henri de Rohan, le chef des huguenots, servait bravement sur les galères de Venise, et acquérait au loin grande renommée; le duc de Guise, gouverneur de Provence, ayant fait mine de se rebellionner, Richelieu avait également obtenu qu'il se retirât à Florence en renonçant à son gouvernement. Qu'était Monsieur en Lorraine, si ce n'est un transfuge à l'étranger? En y poussant Marie de Médicis, on s'épargnait des intrigues de cour, et son influence sur le roi; le cardinal allait être maître absolu des affaires, et c'est à quoi il tendait dans ses actes.

La reine-mère n'était que trop disposée à suivre ces conseils; elle n'avait cessé d'avoir des rapports avec l'Espagne, qui lui insinuait par l'organe du marquis de Mirabel de chercher protection et appui dans les Pays-Bas, afin de jeter le trouble et la désorganisation en France (1).

(1) Philippe IV écrivait à son ambassadeur à Paris sur ces froideurs de la reine-mère avec Louis XIII : « J'ai vu, par l'exposé de vos dernières dépêches, l'état où se trouvoient les différens entre le roi très-chrétien et la

Dans les Pays-Bas, elle serait traitée comme la la mère du roi d'Espagne, auprès de l'archiduchesse gouvernante; elle était humiliée à la cour de Paris, elle serait exaltée à Bruxelles. Marie de Médicis aimait ces fuites mystérieuses, ces actions déguisées, tout ce qui se rattachait à l'intrigue pour conquérir le pouvoir; elle avait fui de Blois, en d'autres temps, elle accepta les propositions qui lui furent faites de se retirer dans les Pays-Bas. Le cardinal de Richelieu semblait se rendre complice de ce projet; il diminuait les gardes qui se trouvaient à Compiègne; on se bornait à exiger de la reine, parole qu'elle ne

reine par rapport au cardinal de Richelieu, que rien ne peut arracher aux affaires. Comme en dépit de tous les efforts et de toutes les prévisions, le roi ne s'est pas départi de la déclaration qu'il avoit faite à Saint-Germain en faveur de ce dernier, il faut redoubler de prudence, et sans abandonner la cause de la reine-mère, ne pas la soutenir non plus trop ouvertement. Aussi, en réponse aux instances de la reine-mère, j'ai permis à la reine mon épouse (*he accordado que la reina, mi muxer*) d'écrire trois lettres ayant chacune un sens et un but différens. La première, conçue en termes vagues, lui donne toutes les consolations morales qu'une fille dévouée doit aux malheurs de sa mère. La seconde renferme des conseils et des espérances de prompts secours; enfin la troisième

s'éloignerait point ; on soupçonnait même Richelieu d'avoir fait offrir à Marie de Médicis une place forte sur la frontière, dans le but de l'accuser du crime de lèse-majesté. Enfin, quand tout fut prêt, la reine-mère sortit de Compiègne, le 18 juillet à 10 heures du soir; elle était accompagnée dans sa fuite silencieuse de deux femmes de chambre, et de son chirurgien ; son pesant carrosse était traîné par huit mules, qui allaient à toute bride ; elle arriva le lendemain sur la frontière, à Estrun, petit village des Pays-Bas ; de là, elle vint à Avesnes, où elle fut en pleine sûreté sous l'épée du marquis de Crèvecœur, vieux nom de la cour de Bourgogne, qui s'agenouilla devant

contient l'offre et l'assurance d'assistance de tout genre qu'elle promet à sa mère en mon nom. Je vous adresse ces lettres ouvertes, afin que vous jugiez par vous-même et d'après l'état des choses laquelle il convient de donner, ou s'il n'en faut donner aucune. J'attendrai pour répondre à la reine ma sœur, qui m'engage à secourir sa belle-mère, que vous m'ayez fait connoître l'usage que vous avez fait de ces lettres et l'état de cette question délicate. Je vous engage en outre, d'une manière particulière, à continuer vos relations avec M. de Toiras, qui, mécontent du roi de France et du cardinal de Richelieu, peut nous rendre de grands services en Italie, et notamment dans la ville de Casal. » Archives de Simancas, cot. A 3245.

la mère de la reine d'Espagne sa suzeraine (1).

Marie de Médicis passa toute la nuit à écrire. La chaleur était extrême, et le soir même, presque déshabillée, elle adressa à Louis XIII une lettre toute de sa main, afin de produire une plus grande impression sur son esprit : « Monsieur mon fils : j'ai estimé que je devois en diligence vous donner avis que je suis sortie de Compiègne, et pour vous tenir compte des motifs que j'ai eus de le faire. Quand je n'alléguerois que la dureté de ma prison, les inquiétudes et persécutions continuelles que le cardinal de Richelieu m'y a données, je crois qu'elles passeroient pour une puissante satisfaction à votre bon naturel, sachant bien que vous êtes trop bon pour vouloir que je lui obéisse au préjudice de ma vie. Jusqu'ici, sans mettre mes larmes en ligne de compte, j'ai souffert ce qu'une femme de moindre condition que moi auroit bien de la peine de souffrir avec patience. L'on m'a arrêtée comme criminelle dès le commencement pour n'avoir pas voulu obéir aux volontés du cardinal; depuis

(1) Récit véritable de l'évasion et fuite de la reine mère de Sa Majesté du pays de Compiègne, et son arrivée ès Pays-Bas espagnols; ensemble le nom de ceux qui la suivoient. » — Paris, 1631.

l'on m'a traitée comme la plus grande ennemie de la France, non seulement par le refus de mes justes demandes, mais même jusques à expliquer mal mes bonnes intentions : à toutes mes soumissions et la douceur que j'ai apportée dans mes traitemens avec vous, on ne m'a opposé que des menaces, des violences et d'enlèvement qui m'eussent infailliblement mise au tombeau (vu mon naturel), si Dieu n'eût fortifié mon courage d'une généreuse résolution. A Compiègne, sous l'apparence de la liberté de promenade qu'on me laissoit, on devoit m'enlever; on m'a envoyé divers ambassadeurs qui faisoient courir le bruit qu'ils venoient pour raccommoder les affaires: mais ô Dieu! de quel raccommodement ils me parloient, puisqu'il y en a eu de si insolens, violant le respect qui m'est dû, comme a fait le maréchal de Schomberg, de me gourmander jusques à la ruelle de mon lit. J'ai souffert tout cela avec résignation pour témoigner à toute la France que je respectois votre autorité entre les mains même de mes ennemis; j'ai eu patience durant cinq mois pour vous donner le loisir de reconnoître mon innocence, et vous faire voir que je n'ai jamais eu d'intelligence avec d'autres de mes enfans qu'avec vous. Maintenant le temps de mes

souffrances a été assez long pour donner une impression favorable de mon innocence ; et comme j'ai vu que mon corps diminuoit bien fort et mes forces de jour à autre s'abattoient et que l'intention du cardinal étoit de me faire mourir entre les murailles, je me suis résolue pour sauver ma vie, ma réputation, et pour donner un peu de relâche à mes maux, de me retirer à la Capelle ; mais je n'ai pu y entrer, je me suis vue poursuivie par la cavalerie, laquelle m'a contrainte de faire la valeur de trente lieues sans boire ni manger pour me sauver de ses mains ; les artifices du cardinal ont de nouveau été découverts, il a voulu me faire sortir hors de votre État qui étoit tout ce qu'il désiroit de moi. Étant donc réduite en cette extrémité, je me suis jetée en ce lieu d'Avesnes dépendant de l'archiduchesse, ayant été contrainte de chercher en terre étrangère l'assurance de ma liberté et de ma vie. Je veux conserver ma vie pour mettre l'union et la concorde entre vous et mon fils d'Orléans que le cardinal a déjà détruit dans votre esprit par ses artifices. Vous pouvez donner remède à ce mal et l'empêcher par votre bonne intelligence (1). »

(1) FONTANIEU, portefeuilles, nos 479, 480.

Le roi avait à peine reçu ce message qu'il assembla son conseil sur-le-champ, et le soir même un exprès fut expédié à sa mère, porteur de cette lettre : « Madame, je suis d'autant plus fâché de la résolution que vous avez prise de vous retirer de mon État, que vous n'en aviez point de véritable sujet. La prison imaginaire, les persécutions supposées dont vous vous plaignez et les appréhensions que vous témoignez avoir eues à Compiègne de votre vie n'ont pas plus de fondement que la poursuite que vous dites vous avoir été faite en votre retraite. Ces inventions sont un artifice semblable à la crainte qu'il y a trois mois vous feigniez avoir que je voulusse vous renvoyer en Italie, à quoi vous savez bien que je n'ai point pensé, comme les offres que je vous ai faites de diverses demeures et gouvernemens de tout éloignés de ce côté-là, le témoignent assez. Telles calomnies ne me décrieront pas, grâce à Dieu, en la chrétienté, où mes actions me font assez connoître. Tout ce que vous dites de ceux qui me servent n'a pas seulement d'apparence, et je m'étonne que les auteurs de vos lettres n'aient honte de mettre en avant contre eux des choses que vous savez bien en votre conscience ne leur pouvoir être imputées.

Je reconnois par beaucoup d'épreuves l'affection et la sincérité de mon cousin le cardinal de Richelieu, la religieuse obéissance qu'il me rend et le fidèle soin qu'il a de tout ce qui regarde ma personne et le bien de mon État, parlent assez pour lui. Vous me permettrez, s'il vous plaît, de vous dire, Madame, que l'action que vous venez de faire et ce qui s'est passé depuis quelque temps, fait que je ne puis ignorer quelles ont été ci-devant vos intentions et ce que j'en dois attendre à l'avenir. Le respect que je vous porte m'empêche de vous en dire davantage. Je prie Dieu cependant qu'il vous donne bon conseil. (1). »

Ces lettres n'étaient point intimes; on les destinait toutes à la publicité; jamais, à aucune époque peut-être, il n'y avait eu habitude plus complète de débats à la face des partis et des opinions; chacun avait besoin de justifier ses démarches; la société du parlement et de la bourgeoisie était parleuse, processive; la reine-mère, Gaston d'Orléans plaidaient leur cause dans les manifestes comme on les appelait au barreau

(1) Fontanieu, portefeuilles, nos 479, 480. Imprimé à Paris, par Sébastien Cramoisy, 1631.

devant la grand'chambre ou aux tournelles ; ils faisaient en quelque sorte appointer leurs procès ainsi qu'aux affaires civiles et criminelles : et quelle satisfaction pour la magistrature !

Digitized by Google

CHAPITRE LII.

ATTAQUE CONTRE L'ESPRIT PARLEMENTAIRE. — COMMISSIONS JUDICIAIRES. — PROCÈS DU MARÉCHAL DE MARILLAC.

Attitude du parlement après la fuite de Marie de Médicis et de Gaston d'Orléans. — Nouvelle requête aux chambres. — Acte de proscription contre les complices de Gaston et de Marie de Médicis. — Création d'un tribunal extraordinaire. — Interrogatoire, procès, jugement du maréchal de Marillac.

1631 — 1632.

Le parlement, vigoureusement atteint par la prérogative royale, n'en conservait pas moins son esprit de résistance. Tout corps intimement uni par de vieux principes et d'antiques pri-

viléges, est une force dans la société; l'autorité absolue le rencontre en face comme un obstacle. Le parlement de Paris avait subi les lits de justice avec impatience ; ces formes presque violentes qu'avait employées le roi, cette occupation militaire des salles et du Palais de Justice, avaient semé le mécontentement parmi les membres de la cour sans entraîner leur entière soumission. La majorité supportait à peine le premier président Lejay, créature de Richelieu, et une vingtaine de conseillers qui professaient les opinions du cardinal-ministre.

La fuite de la reine-mère et de Gaston d'Orléans, avait agrandi les griefs de la haute cour de justice; de son exil à Bruxelles, Marie de Médicis avait encore adressé un exposé de sa conduite au parlement, en même temps qu'elle écrivait aux échevins de Paris, ses bien-amés, pour leur faire connaître les motifs de sa résolution et les inviter à veiller à la sûreté et au bien-être de leur bonne ville. Et elle était bien populaire, cette vieille reine; on parlait de ses malheurs dans les halles, aux quatre coins et carrefours de Paris, et Gaston d'Orléans, ce brave jeune homme, n'était-il pas aussi victime de toutes les calomnies que lançait contre lui le

maudit cardinal? Aucun membre de la famille royale n'était excepté; combien fallait-il donc de victimes à ce ministre ambitieux? Après la mère, le frère; et puis, comme le président Lecoigneux avait été proscrit, que devenaient les priviléges des membres de la compagnie, s'il dépendait d'un caprice de ministre de les condamner à l'exil ou à la peine capitale (1)?

D'après les lois de la monarchie, au parlement appartenait le droit de condamnation judiciaire; on pouvait lui disputer ses prérogatives politiques; le roi pouvait déclarer en lit de justice qu'il n'entendait pas qu'on lui refusât l'enregistrement d'un édit; mais en ce qui touchait les procès et condamnations, il n'en était pas de même; l'instance devait se poursuivre en parlement, l'arrêt devait intervenir par la cour, l'instruction faite par la Tournelle. Jamais ce droit n'avait été mis en contestation. De temps à autre et pour sortir de cette nécessité régulière d'un arrêt de condamnation par la cour, les rois avaient créé des commissions extraordinaires, presque toujours flétries par les remontrances et l'indigna-

(1) « Avis à MM. du parlement sur la tyrannie prodigieuse et inouïe du cardinal de Richelieu. » Paris, 1631.

tion du public. Ces chambres spéciales empiétaient sur les attributions du parlement, et prononçaient les arrêts en dernier ressort.

Il faut se rappeler que la dernière déclaration royale contre les complices de Monsieur et de Marie de Médicis, avait éprouvé quelque résistance dans le parlement ; le cardinal craignait donc que si les procès étaient faits en vertu de cette déclaration, il n'y eût indulgence et acquittement par le parlement de Paris ; il savait qu'un grand nombre de conseillers étaient liés à l'intrigue de Marie de Médicis et de Gaston d'Orléans : le parlement serait donc loin d'obéir aux volontés royales, et d'ailleurs ne fallait-il pas lui donner une leçon, briser sa résistance en lui montrant qu'on pouvait se passer de lui? L'idée d'une commission spéciale, d'une chambre *ad hoc* pour juger les délits de rebellion, plaisait au cardinal de Richelieu ; il pouvait la composer comme il l'entendrait, l'organiser de manière à ce qu'une condamnation immanquable fût prononcée, et à ce qu'il y eût lieu à une invariable répression. L'école du pouvoir absolu ne manquait pas de raisons pour justifier cette chambre de l'édit : les circonstances étaient extraordinaires, la rebellion n'avait rien res-

pecté, la majesté royale ne devait trouver aucun obstacle ; le roi n'était-il pas le maître supérieur ; ne pouvait-il pas régler, comme les empereurs romains, le sort et la vie des sujets (1) ?

Cette théorie du pouvoir absolu, Louis XIII la mettait au-dessus de toutes ses convictions ; son esprit ne comprenait pas ces résistances parlementaires qui empêchaient le libre exercice de l'autorité. Un autographe du roi constate avec quel mépris de gentilhomme batailleur il traitait les magistrats de plume et d'écritoire ; Richelieu lui avait demandé ses bonnes grâces pour cinq conseillers compromis dans l'opposition du parlement, et Louis XIII lui écrivit : « Mon cousin, je vous accorderois volontiers ce que vous me demandez pour les cinq robes (2), outre qu'il y a plaisir à les voir un peu promener à la suite de la cour. Plus on se relâche avec de telles gens, et plus ils en abusent. Quand un de mes

(1) « Discours à Son Éminence monseigneur le cardinal de Richelieu, sur les moyens de mettre fin aux machinations détestables des ennemis de l'État ; dédié aux bons Français. » Paris, 1631, chez J. Luillier.

(2) Le roi appelle ainsi les membres du parlement.

mousquetaires manque à se trouver à l'exercice d'un quart d'heure, il entre en prison. S'il désobéit à son capitaine, il est cassé.— Il sera dit que les robes longues me désobéiront librement, et je demeurerai du côté du vent, et ces seigneurs gagneront leur cause, sous ombre qu'ils déjeûnent le matin à leur aise dans leur buvette, et sont trois heures assis sous mes fleurs de lis! — Par arrêt donné à Sainte-Menehould, il n'en sera pas ainsi. Il est ordonné que vous serez moins facile et apitoyé pour lesdits seigneurs, lorsqu'ils sont punis pour avoir méprisé ce qu'ils doivent au maître de la boutique, qui vous aime plus que jamais. *P. S.* Je vous puis assurer que je suis fort gaillard et que je pars tantôt. Je serai samedy à Versailles, où je vous attendrai impatiemment (1).

LOUIS. »

Dans la pensée d'un prince comme Louis XIII, rien n'était donc plus simple que la création d'une commission parlementaire formée *ad hoo* pour condamner les complices de la reine-mère et de Monsieur. Ces commissions étaient com-

(1) « FONTANIEU, portefeuille nos 481, 482. 12 février 1632. »

posées en général de quelques membres de cours souveraines dans les provinces, plus dociles que le parlement de Paris sur les condamnations politiques; on y ajoutait des gens du conseil privé, des maîtres des requêtes; le plus souvent le garde-des-sceaux présidait ces commissions, ainsi placées sous l'immédiate dépendance de l'autorité royale. La résistance du parlement de Paris força d'abord Richelieu a créer une de ces commissions prises dans le sein du parlement de Bourgogne : elle devait siéger à Verdun. Trop éloigné de ce tribunal extraordinaire, Richelieu institua une commission de l'édit à l'Arsenal : on l'appelait ainsi commission de l'édit, parce qu'elle était destinée à l'exécution de l'édit royal sur les complices de Marie de Médicis et de Monsieur. Cette chambre, siégeant à l'Arsenal, était tout à la fois politique et pécuniaire, la confiscation étant alors une peine et un moyen de gouvernement. Enfin, un rescrit du 11 Mars 1632 établit une chambre spéciale à Ruel pour juger le maréchal de Marillac, arrêté dans l'armée d'Italie, ainsi qu'on l'a dit. Cette chambre était composée de vingt-quatre membres pris dans le parlement de Bourgogne et dans le conseil du roi; on y comptait les noms de Berbis, d'Argen-

son, de Bullion et de Barillon, réputations parlementaires qui ont survécu aux troubles publics (1).

On se rappelle que le maréchal de Marillac, arrêté en Piémont en 1630, avait été conduit dans la citadelle de Verdun pour y être mis tout-à-fait à la disposition du cardinal. Son désir était de le faire servir d'otage à un arrangement avec la reine-mère, dont Marillac était l'intime confident. Quand cet accord ne put avoir lieu, le ministre se décida à faire le procès au maréchal; c'était un exemple à donner; il fallait arrêter les tentatives que les amis de la reine et de Gaston d'Orléans pouvaient essayer dans les provinces : un coup prompt et hardi paraissait indispensable. Richelieu suivit donc son idée fixe et implacable; le maréchal avait multiplié les soumissions; il s'adressait à tous les confidens du ministre; il faisait des offres de services au roi, à monseigneur le cardinal. Dans une lettre écrite au père Sirmond, un des confidens de Richelieu, le maréchal demande grâce : « Trois raisons me font recourir à vous en mon

(1) « Relation véritable du procès de M. de Marillac, avec le jugement donné par les commissaires de la chambre établie à Ruel. » 1632.

affliction, votre grande charité, la bienveillance particulière qu'il vous a toujours plu me témoigner, et la sûreté avec laquelle on peut ouvrir son cœur entre vos mains; ne vous étonnez donc pas si je l'ose faire; jamais personne n'eut plus que j'ai maintenant besoin de secours fidèles et de consolations, car je suis attaqué dans la plus vive et plus noble partie de mon cœur et et de mon esprit. Je ne croyois pas mieux les étoiles dans le firmament que moi dans l'estime et la bienveillance du roi et de la reine sa mère et de M. le cardinal; il y a longtemps que j'en porte les marques par leur confiance ordinaire et par les emplois qu'ils me donnent depuis vingt ans sans discontinuation et sans avoir jamais rien démérité auprès d'eux. Je n'ai pas eu plus de soin au culte divin, plus d'amour pour Dieu, si j'ose le dire, ni plus d'aspiration à mon salut que de vigilance à les observer et obéir, de passion à les aimer et à leur plaire, et de fidélité à les servir; les uns et les autres m'en ont témoigné leur satisfaction toujours et jusqu'au dixième du mois présent encore, avec la plus haute marque que je pouvois jamais désirer d'un pouvoir que Sa Majesté m'envoyoit pour manier seul ses armes et ses affaires en Italie;

et néanmoins par une lettre de sa même Majesté, écrite du 12, et qui arriva ici le 20 du même mois, je me trouve destitué de sa grâce et de ses charges, déclaré proscrit et arrêté comme criminel : ah! mon père, que le coup est rude et pesant! lorsque j'estimois ma vie plus agréable à mes maîtres et à mon ami, lorsque je les pensois plus contens de moi, j'éprouve leur indignation, et apprends qu'elle passe jusqu'à mon frère; il faut bien que ce soit pour mon péché, car je le connois incapable d'en faire (je dis contre les hommes); et cependant, après m'être tâté de tous côtés, je trouve et suis très-assuré que je n'en ai point fait; je connois toutes ces trois personnes trop justes et trop nobles pour m'en supposer. Il faut donc que ce soit quelque lourde accusation jetée contre moi; mais après toutes les expériences qu'ils en ont faites, devroient-ils me condamner sans m'ouïr? Le ciel ne me sauroit convaincre d'infidélité envers l'une de ces trois personnes, je les ai loyalement et passionnément servies dans leur degré, sans y avoir seulement manqué de la pensée: comment donc pourroient faire les hommes? Aussi, mon père, je ne les crains point; mais, quoique innocent, je ne laisse pas

de souffrir et dans la plus chère partie du vrai homme, qui est la réputation ; je me moque des supplices qui tourmentent les corps et en arrachent la vie, pourvu qu'ils ne touchent point jusque-là ; je répute à moins que rien la dégradation des hommes de la terre quand cette partie demeure entière ; mais en ce coup elle est rudement attaquée et ébranlée. Aussi est-ce sur ce point que je vous réclame et vous supplie, mon très-révérend père, à mains jointes, autant que vous désirez le salut d'un chrétien, de vouloir travailler à me la conserver, premièrement auprès du roi et de la reine ; et puis auprès de M. le cardinal ; de là elle passera parmi tout le monde ; je suis sans crime ni contre l'un ni contre l'autre, satisfait de moi-même sur tout ce que je leur dois, et je les ose bien eux-mêmes appeler pour témoins, comme de ceux ils sont mes juges, s'il leur plaît se remettre en mémoire la conduite et les actions de ma vie depuis vingt ans. Ainsi vous pouvez avec sûreté de conscience, mon père, entreprendre ce bon œuvre, connoître d'où vient mon mal (car ne le sachant point, je ne vous en saurois rien apprendre), et y remédier par votre prudence, s'il se peut, sans les déplaire ni choquer. Et où

vous jugerez que pour l'intérêt ou contentement de quelqu'un d'eux il faille que je souffre, en me le faisant connoître, je vous promets que je n'y contredirai point, et si je dois ce sacrifice moins à mon âme qu'à mon maître, je ne laisserai pas de le lui donner volontairement, et ce tant plus si je sais qu'il lui serve. Pour mon frère, je ne vous demande rien en cela, car outre qu'il est où vous savez qu'il le désiroit, je confesse sa réputation mieux fondée. Et pour conclusion, je vous jure que la marque de l'indignation du roi m'a plus donné de douleurs que n'auroit fait la mort; car outre le respect et l'amour que je lui dois comme à mon roi, je le considère comme le plus aimé de Dieu, et le révère comme une déité sur la terre. Un effet de votre charitable soin et quelques témoignages de votre souvenir me donneront la vie, et vous ne la pouvez départir à personne qui soit plus que moi, mon très révérend père, votre très-humble et très-affectionné serviteur,

MARILLAC (1). »

Ces soumissions répétées n'empêchèrent pas le procès. Le maréchal de Marillac fut transféré de Verdun au château de Pontoise, et de là

(1) Bibliothèque royale, mss. de Béthune, 1632.

au village de Ruel, où siégeait la chambre criminelle établie par la commission du 11 mars 1632. Après le rapport fait du procès, les juges ordonnèrent que le maréchal seroit ouï. Il fut donc mandé pour cet effet le mercredi 28 d'avril dès les six heures du matin; les juges s'étoient rendus à la chambre. Le maréchal, prévenu par le sieur Des Réaux, commis à sa garde, répondit : « Que Messieurs n'avoient pas coutume d'entrer si matin, que d'ordinaire il n'entroient qu'à huit heures; qu'il voyoit que le temps étoit venu où il devoit plus que jamais recourir à Dieu et se mettre à l'abri de sa protection, et qu'il n'étoit point résolu d'y aller, quelque presse et quelque violence qu'on lui fît, qu'auparavant il n'eût ouï la messe et fortifié son âme dans ce besoin de la sainte communion. Cela lui ayant été permis, et après avoir fait et achevé ses dévotions dans une grande liberté d'esprit, il se rendit sur les huit heures en la chambre, et à l'entrée salua tous ses juges avec un grand respect, et puis M. le garde-des-sceaux lui ayant montré la sellette pour s'asseoir dessus, on lui voulut faire prêter le serment. Mais à peine eut-il tiré son gant à demi, qu'à l'instant s'étant ravisé et l'ayant remis, il commença d'une voix assurée et d'une

contenance grave et tranquille, à leur parler (1). »

Le premier objet que se proposa le maréchal de Marillac dans ses réponses, c'était de faire bien comprendre ses moyens de récusation. « Maréchal de France, ne dépendoit-il pas du parlement de Paris, car Dieu lui avoit fait la grâce d'être né gentilhomme, et le roi l'honneur de le faire officier de sa couronne. Que voyoit-il en sa face? M. le garde-des-sceaux, qu'un ange même descendu du ciel devoit appréhender pour la contrainte et la violence de ses opinions; M. de Bullion qui s'étoit fait l'ami d'une artificieuse cabale; M. de Chastelet qui avoit calomnié impudemment M. de Marillac son frère, et l'avoit mis au nombre des pendards. Enfin, qu'étoit cette chambre de Ruel, qui n'avoit pas même été vérifiée en cour souveraine? » Toutes ces observations ne furent point écoutées; le maréchal de Marillac dut présenter sa défense, et il fut condamné à une faible majorité : 13 opinèrent à la mort; 10 à une peine

(1) « Relation véritable de ce qui s'est passé au jugement du procès du maréchal de Marillac, ses dernières paroles, actions, devant et sur le point de sa mort, » 1632. FONTANIEU, portefeuilles, nos 481, 482.

très-légère; et parmi les membres de la majorité se trouvaient tous les ennemis du maréchal. « Dès que les avis furent recueillis et l'arrêt résolu, M. le garde-des-sceaux fit entrer dans la chambre Picot, exempt du grand prevôt, qui est ordinairement à sa suite, et lui commanda d'aller à Saint-Germain, pour en porter de sa part la nouvelle au roi, et pour savoir en quel lieu il désiroit que l'exécution se fit, pour l'insérer dans l'arrêt, car on l'avoit laissé en blanc; et après qu'il eut appris de Sa Majesté qu'elle vouloit que l'exécution se fît à Paris en la place de Grève, il s'en retourna à Ruel incontinent, pour le dire à M. le garde-des-sceaux, lequel fit aussitôt remplir l'arrêt, du lieu où l'exécution se devoit faire. Ce jour-là, le maréchal ne sut rien de son arrêt, parce que dès le matin, le sieur Des Réaux avoit eu l'ordre du roi de ne laisser entrer au château qu'un homme seul pour y apporter les vivres, et fit croire au maréchal que ses juges n'avoient pas achevé de juger son procès, et que ce seroit pour le lundi suivant. A peine les parens surent-ils que l'arrêt étoit donné, qu'à l'instant ils s'en allèrent au galop à Saint-Germain, et y arrivèrent presque aussitôt que

Picot l'exempt, et ayant fait rencontre de M. le maréchal de Schomberg qui sortoit du château, l'un d'eux, le baron de Vandy, neveu du maréchal, lui dit la nouvelle de l'arrêt, et le supplia, comme celui qu'il avoit toujours estimé lui être très-affectionné, d'intercéder envers le roi pour obtenir sa grâce et pour le fléchir à sa miséricorde; à quoi M. de Schomberg repartit qu'il étoit extrêmement fâché de cette condamnation, et encore plus d'être hors de pouvoir les y servir; qu'il n'avoit autre chose à leur dire dans cette impuissance, sinon qu'ils s'adressassent au roi. De là ils furent trouver M. le cardinal qui se promenoit dans les jardins du château, et le sieur de Vandy l'ayant approché et portant la parole, lui dit que le malheur de M. le maréchal de Marillac ayant été qu'il fût condamné à mort, ils venoient le supplier très-humblement de les assister de sa faveur et de son intercession envers le roi pour lui faire grâce et pour avoir pitié de lui; qu'ils s'adressoient à lui comme à celui qui pouvoit le plus sur l'esprit de Sa Majesté. A ces paroles, M. le cardinal, comme se trouvant surpris de cette nouvelle, et comme s'il n'eût point su certainement par Picot, exempt, ce qui étoit porté

par l'arrêt : « Vous m'apprenez, Messieurs, dit-il, ce que je ne savois pas; je suis bien fâché que le maréchal de Marillac se soit mis en cet état et par sa faute; voyez le roi, il est bon. » A quoi le sieur de Vandy répliqua : « Monseigneur, ne nous ferez-vous pas la faveur d'en parler au roi et d'intercéder pour M. le maréchal ? » Il leur répondit seulement : « Je vous ai dit que vous vissiez le roi. » Pendant ce temps-là, le sieur de Brecourt, neveu, les dames de Vandy et de Biscaras, nièces, de Saint-Léger, cousine du maréchal, et quelques autres vinrent sur le soir de Ruel à Saint-Germain, et tous ensemble se présentèrent pour parler au roi, sur l'heure de son souper; mais l'huissier de la porte leur ayant dit qu'il avoit ordre de ne point laisser entrer les femmes, il ne voulut jamais permettre qu'elles y entrassent; il n'y eut que les hommes qui eurent cette permission, et encore en petit nombre, et comme ils aperçurent le roi venant se mettre à table, se jetèrent à ses genoux, la larme à l'œil, et avec une contenance capable d'émouvoir à la compassion et à la pitié, lui demandèrent grâce et pardon pour le maréchal de Marillac, qui venoit d'être condamné à mort, suppliant Sa Majesté de lui faire ressentir des

effets de sa clémence en cette action de justice, et qu'elle lui feroit paroître d'autant plus grande, qu'elle lui rendroit la vie qui étoit maintenant entre ses mains et qu'il avoit tant de fois exposée pour son service : « Je verrai ce que j'aurai à faire, dit le roi, cependant retirez-vous. » Avec cette réponse, ils se retirèrent, obéissant au commandement de Sa Majesté, et il ne leur fut permis de dire ni de rien faire davantage le reste de ce jour. Le lendemain, dimanche, 9 du mois de mai, le sieur de Vandy avec les autres parens furent encore trouver M. le maréchal de Schomberg, pour le prier une seconde fois de leur être favorable; mais ils le trouvèrent si peu disposé à cela, que sans l'importuner davantage, ils allèrent chez M. le cardinal, où avec de très-grandes difficultés, à peine purent-ils se glisser dans l'antichambre, si bien qu'il sembloit qu'à dessein on eût mis ordre que l'entrée leur fût fermée de tous côtés. Néanmoins, M. le cardinal sortant pour aller chez le roi, ils se présentèrent, s'humiliant et s'abaissant devant lui; le ministre leur dit : « Eh bien, Messieurs, avez-vous vu le roi ? » A quoi le sieur de Vandy ayant répondu que oui, et que Sa Majesté ne leur avoit annoncé autre chose, sinon qu'elle aviseroit à ce qu'elle avoit à

faire, et cependant qu'ils se retirassent : « Je vous conseille donc, répliqua M. le cardinal, d'obéir au roi. » Et sur ce qu'un d'entre eux, nommé le sieur d'Incauville, lui dit : « Au moins, monsieur, nous vous supplions très-humblement de vouloir en notre absence intercéder envers le roi pour M. de Marillac, et de disposer Sa Majesté à lui accorder la miséricorde que nous vous demandons tous pour lui, » il leur répondit d'un ton aigre et comme en colère : « Je vous avois conseillé de vous retirer, puisque le roi vous l'avoit dit, mais maintenant je vous le commande de la part du roi. » Et ainsi voyant le salut du maréchal désespéré, et qu'ils ne pouvoient obtenir sa grâce, cédant au temps et acquiesçant à la volonté du roi, ils revinrent à Paris (1). »

La grâce étant ainsi impitoyablement refusée,

(1) « Relation véritable, etc..... Fontanieu, portefeuilles, nos 481, 482 (déjà cité). — Quelques auteurs de mémoires ont écrit qu'après l'exécution du maréchal de Marillac, le cardinal avait dit : « Il faut avouer que Dieu donne aux juges des lumières que les autres n'ont pas : je ne me serois jamais imaginé qu'il y eût de quoi condamner à mort le maréchal de Marillac. » Je ne crois pas à l'exactitude de ces paroles ; Richelieu faisait peu de jeux de mots et de spirituelles imprudences.

l'ordre d'exécution pour le maréchal fut envoyé de Saint-Germain à Ruel; des lettres de cachet étaient adressées aux prevôt des marchands et échevins de Paris, afin d'assister à la prononciation et à l'exécution de l'arrêt. « Le dimanche 9 mai, vers le soir, le sieur Des Réaux déclara au maréchal qu'il avoit commandement du roi de le faire partir le lundi, pour aller où il en auroit ordre de Sa Majesté : « Où me mènerez-vous, dit le maréchal, à la Bastille ou au bois de Vincennes?— Je le crois ainsi », répondit Des Réaux. Le lundi le maréchal se leva à quatre heures, entendit la messe, et son gardien étant entré dans sa chambre, il le trouva écrivant : « Un moment, dit-il, j'achève mon testament. — Je vous conseille de déjeûner », répliqua Des Réaux. Le maréchal prit donc un bouillon et mangea deux œufs; il entra immédiatement dans le carrosse du chevalier du guet, et se mit en marche pour Paris : « Le long du chemin, il pria Dieu continuellement, élevant son esprit et ses yeux au ciel, et répétant à diverses fois le psaume 50, *Miserere mei Deus :* « Je vois bien, s'écrioit-il, qu'on me mène à la Conciergerie, et de là en Grève. » Arrivé en l'Hôtel-de-la-Ville, on le fit descendre dans une chambre, en laquelle

pendait attaché à la tapisserie, un petit tableau du crucifix. Dans cette chambre entrèrent avec lui, les sieurs prevôt des marchands et échevins, lieutenant civil et criminel; et le maréchal, s'adressant à ces messieurs, leur dit : « C'est chose étrange que de m'avoir poursuivi comme on l'a fait; il n'a été question dans tout mon procès, que de paille, de foin, de bois, etc.; il n'y a pas là de quoi faire fustiger un laquais.... Il est vrai qu'obligé de faire subsister l'armée que je commandois en Champagne, j'ai fait des levées sur le peuple, autrement elle se fût dissipée; mais j'y étois autorisé par de bonnes lettres du roi; je les ai produites pour ma justification; on n'y a eu égard. Péculat! bon Dieu! péculat, un maréchal de France... eh Seigneur! qu'on examine ma fortune, elle est de moitié moindre que lorsque j'entrai, il y a quarante ans, au service du feu roi Henri IV! »

» Après la lecture de l'arrêt, l'exécuteur lui ôta son manteau et son chapeau, et le voulant lier, le maréchal dit au chevalier du guet : « Je voudrois bien avoir la permission de n'être point lié. — C'est l'ordre, lui repartit celui-ci; j'en ai le commandement exprès dans ma poche. — Les autres de ma condition, lui répliqua le maré-

chal, ne l'ont point été, mais il faut obéir jusques au bout ; » présentant là-dessus ses deux mains à l'exécuteur, il le lia. En cette pitoyable posture, se regardant lié, il dit comme en souriant : « Je vous assure, messieurs, que quand je me considère en cet état, je me fais presque pitié à moi-même ; je ne sais si je n'en fais point aux autres. » Il fit ensuite sa confession avec un grand sentiment de dévotion, laquelle dura près d'un quart d'heure. Trois heures étant sonnées, l'exécuteur qui, après avoir lié le matin le maréchal, s'était retiré, rentra dans la chambre, s'approcha et se présenta devant lui ; cette vue, quoique affreuse, n'altéra point le calme de son esprit, et ne fit remarquer ni en son visage, ni en ses discours, aucune sorte d'émotion. Sur les quatre heures, quelqu'un lui dit tout haut : « Monsieur, il est temps. » Il entendoit bien que cela vouloit dire que l'heure de l'exécution étoit venue, c'est pourquoi il répondit froidement et résolument : « Bien, il faut un peu prier Dieu auparavant », et en disant cela, il se mit à deux genoux, le visage contre la muraille. Arrivé sur l'échafaud, il se mit encore à genoux pour se préparer à l'exécution ; il se confessa là pour une troisième fois. Son désir était de n'être pas bandé, mais le sieur

du Puy lui représentant qu'il le devoit permettre, quand ce ne seroit que pour éviter la vanité : « Si vous me prenez là, dit-il, qu'on me bande.» L'exécuteur le disposa, lui enfonçant bien avant dans la main le crucifix, de crainte que son épée en passant ne le rencontrât, et lui prenant la tête entre ses mains, la lui redressa, lui passa trois ou quatre fois la main sur le col pour en faire tomber les cheveux, et puis prenant son épée, d'un seul coup lui sépara la tête du corps; on entendit en même temps le coup de l'épée, et le bruit que la tête et le tronc firent en croulant de l'échafaud (1). »

Ainsi tombait la tête du maréchal de Marillac, en place de Grève, en face de cet Hôtel-de-Ville, non loin du parlement, dont Richelieu craignait les résistances. Cette exécution impitoyable du maréchal de Marillac était une cruelle leçon donnée aux partisans de la reine et de Gaston d'Orléans. Le crime de péculat, dont on accusait le maréchal était plutôt un prétexte qu'un motif

(1) « Relation véritable, etc..... Fontanieu, portefeuilles, nos 481, 482 (déjà cité). » — « L'esprit bienheureux du maréchal de Marillac à l'esprit malheureux du cardinal de Richelieu. » Paris, in-8°, 1632.

réel dans cette procédure. Durant les tristes guerres, ce n'était pas la première fois que les pauvres communes avaient été pillées, soumises à des vexations de toute espèce, et jamais le roi ni son ministre n'avaient pris tant à cœur les intérêts des sujets; mais ce que Richelieu voulait dans cette circonstance, c'était d'imprimer partout, dans les rangs même les plus élevés, l'obéissance militaire. C'était une tête de maréchal que celle de Marillac, et pourtant elle roulait ensanglantée au pied de l'échafaud. Quand les archers de la ville annonçaient cette exécution, ils semblaient dire : Bourgeois de Paris, le roi est sévère contre vos rebellions; gentilshommes, il n'est point de pardon pour qui n'obéit pas; parlementaires, siégeant sur les fleurs de lis, si vous résistez encore, on fauchera vos têtes, quoique bien et dûment couvertes du chaperon ou du mortier de la présidence; à vous enfin, partisans de Marie de Médicis et de Gaston d'Orléans, gardez-vous encore, car le cardinal veille et saura vous surprendre!

CHAPITRE LIII.

ATTAQUE CONTRE L'ESPRIT PROVINCIAL. — EXÉCUTION DE MONTMORENCY.

Situation des provinces. — Leur esprit. — Provence, le duc de Guise. — Guienne, le duc d'Épernon. — Languedoc, le maréchal de Montmorency. — Ligue des provinces. — Gaston d'Orléans entre en France. — Traité avec Gaston. — Guerre du Languedoc. — Captivité, jugement et condamnation du duc de Montmorency.

1632.

L'unité est l'apanage des capacités absolues. La lutte violente de l'autorité royale contre la révolte des provinces était calmée, mais l'esprit provincial n'était point éteint encore. Le royaume

ne formait pas un tout, obéissant à une pensée unique; tout son territoire était fractionné en provinces, conservant leurs lois, leurs usages, leurs institutions. Qui aurait jamais confondu le Breton, distingué par sa langue de Cornouailles, ses mœurs sauvages, son teint fauve, ses coutumes druidiques et chrétiennes, avec l'habitant du Languedoc, ses villes romaines, ses municipes gaulois et ses molles habitudes? le Provençal et le Bourguignon avaient-ils le type d'une origine commune? Toutes ces races se groupaient dans l'obéissance à l'autorité royale, mais chacune avait son régime à part, ses gouverneurs, son système d'impôt, ses priviléges de cités (1).

Les pays d'États surtout étaient dans une catégorie particulière. On appelait pays d'État l'organisation provinciale dans sa plus vaste étendue; la commune en formait la base, le parlement le pouvoir judiciaire. Le vote de l'impôt, la perception des tailles, tout cela dépendait d'une assemblée élue dans la province par les trois ordres, noblesse, clergé et tiers; tout se faisait par dons

(1) *Voyez*, sur l'état des provinces pendant la monarchie, les 22 vol. de Fontanieu, Mss. de 730 à 751; les deux portefeuilles de Godefroi, nos 324 et 378, et le Recueil historique de Piganiol, 2 vol in-12. Paris, Hérissant.

à l'autorité royale; le gouverneur était l'homme du roi, mais il devait aussi son bon vouloir aux États, et sa protection à toute la province. De là cette grande facilité à tous les gouverneurs dans les pays d'État de s'affranchir de l'autorité du roi. La province formant un tout, rien n'était plus facile que de se constituer indépendant et d'y tenter un gouvernement politique en dehors de l'autorité royale. Le gouverneur avait des troupes à lui; la province avait ses élus, ses députés, son trésor; chaque ville son hôtel commun, ses gardes de municipalité, ses bourgeois armés. Quand donc un gouverneur était aimé de sa province, il pouvait aisément tenter une révolte parmi le peuple et arborer son étendard particulier en face du drapeau de la royauté.

Combien, par exemple, n'avait pas été indépendante la situation des Guise dans le gouvernement de Provence? La haute famille de Lorraine était fort aimée de MM. les maire, échevins et confréries de la ville de Marseille. M. de Guise avait son hôtel à Aix; mais toutes les fois qu'il venait dans la merveilleuse ville, il avait son gîte en l'arsenal, au-delà du port; une petite succursale proche de l'Hôtel-de-Ville, en la rue de la Salle; puis sa belle maison de plaisance auprès

des Aygalades. M. de Guise avait sa galère toute dorée pour aller visiter les forts du château d'If, la tour de Bouc ou les îles Sainte-Marguerite; il avait été bien vu, bien fêté jusqu'au dernier temps qu'il avait fait ligue avec les Espagnols, ses vieux amis, et quelles que fussent les sympathies de toute la population, il avait fort bien fait de se sauver en Italie, car l'armée royale menaçait de très-près les rives de la Durance, qui séparait la Provence du Comtat (1).

La Guienne était au pouvoir du duc d'Épernon, petit vieillard maussade, qui avait traversé toutes les époques depuis Henri III, dont il était le mignon frisé et chéri. Le duc d'Épernon avait conservé son caractère remuant, son activité d'esprit; il était en dispute avec toutes les corporations, avec les évêques, les curés, maires, jurats qui contrariaient son pouvoir et arrêtaient la toute-puissance de sa volonté. D'Épernon était considéré comme un ancien ami de Marie de Mé-

(1) État de la Provence, concernant ce qu'il y a de plus remarquable dans la police, justice, l'Église et noblesse, par l'abbé R. D. B. Paris, Clousier, 1693, in-12, 3 vol. — Nouvel État de la Provence, de son gouvernement, ses compagnies de justice, etc. Avignon, Châtel, in-12.

dicis; Richelieu le voyait avec méfiance; toutefois il n'osait point toucher à cette longue existence de courtisan, qui avait traversé tant de situations diverses sans en être atteint; ce ne fut que plus tard qu'il put enlever à d'Épernon le gouvernement de Guienne; le vieux mignon s'était pris de querelle avec l'archevêque de Bordeaux, qui l'avait excommunié, comme les évêques du système féodal foudroyaient les barons hautains, lesquels pillaient les églises et monastères (1).

Dans le Languedoc, le gouvernement était confié au maréchal de Montmorency. A toutes les époques, le Languedoc avait fait comme une province à part, aussi étendue qu'un royaume. Il avait eu autrefois ses rois, ses ducs, ses brillans comtes de Toulouse, de riche et puissante mémoire. Ses villes avaient pris les armes au moindre prétexte; pour les Albigeois hérétiques, lorsque la race franque, sous le comte de Montfort, vint camper sur les bords du Gardon, à Nîmes, Montpellier, Toulouse : ces populations

(1) « Mémoire de ce qui s'est passé au parlement de Bordeaux en l'affaire du duc d'Épernon avec l'archevêque. » Brochure in-8°, ann. 1634.

avaient été domptées plus récemment encore dans la lutte des Cévennes. Les Montmorency s'étaient faits l'expression d'un tiers parti entre les catholiques et les huguenots. Le Languedoc montrait toujours un esprit de résistance à l'autorité royale; les mœurs différaient trop de la race du nord; ses habitans reconnaissaient à peine les lettres royales qui venaient de Saint-Germain ou du Louvre; leur gouverneur, c'était leur véritable roi, et les États, leur assemblée souveraine. En une circonstance toute récente, Richelieu avait voulu changer le système des impôts dans le Languedoc, substituer les élus royaux aux élus de la province. On s'était partout opposé à cette violation des priviléges nationaux; l'impôt avait été refusé; les communautés n'avaient point voulu prêter aide; elle avaient demandé qu'on leur rendît les receveurs nommés par les États, afin de compter les feux, et de les imposer; cette demande avait été accordée (1). Néanmoins des mécontentemens existaient parmi les gentilshommes et les villes municipes, privées de leur hôtel commun et de leur *campane* au clocher; heureusement pour l'autorité royale le parlement de Toulouse ne

(1) *Mercure de France*, ann. 1632, t. XVIII.

partageait pas l'opinion de la province (1). C'est un point historique à noter, que ce dévouement des parlemens de province au cardinal de Richelieu, tandis que le parlement de Paris lui était opposé. Ceci s'explique, si l'on remarque que tous ces parlemens particuliers avaient été précisément institués contre l'unité administrative et judiciaire de la grande cour de Paris; c'est en morcelant le droit d'enregistrement, en le réduisant à de petites proportions, que Richelieu empêcha la puissance d'un parlement unique, ce qui eût peut-être jeté la France dans le système de l'Angleterre. Avec des cours nombreuses et provinciales, on évitait l'action politique et administrative d'un seul parlement.

Au milieu de ces mécontentemens de provinces, le duc de Montmorency vint prendre possession de son gouvernement du Languedoc; Henri de Montmorency, pair et maréchal de France, appartenait à cette longue lignée de connétables qui à toutes les époques avaient soutenu

(1) *Voyez* le beau travail historique des bénédictins dom Vaissette et dom de Vic, sur le Languedoc, 5 vol. in-fol.

la lourde épée de la monarchie (1). Les Montmorency-Damville inspiraient un haut respect dans le Languedoc; ils étaient chefs d'une de ces familles de tiers parti qui s'étaient placées entre les catholiques et les huguenots, et le vieux Damville avait pendant la Ligue pris le rôle de médiateur jusqu'à l'édit de Nantes. Henri de Montmorency avait alors trente-sept ans, avec toute la force et la puissance de l'âge; il s'était montré aux combats digne de sa bonne race; il aimait les batailles; il ne paraissait jamais qu'avec son casque, son corselet de fer, sa longue et rude épée; l'illustration de sa famille, de ses alliances lui avait créé une haute position à la cour; sa sœur avait épousé un Condé, sa femme portait le blason des Ursins (2), de race italienne; elle était proche parente de Marie de Médicis; Montmorency avait aimé éperdument la princesse de Rohan, dont il portait les couleurs aux carrousels de la place Royale.

Dans les querelles de cour, Henri de Montmorency avait suivi la politique de sa maison,

(1). *Voyez* la lignée de Montmorency, dans *l'Art de vérifier les Dates*, in-4°.

(2) *Histoire de la maison de Montmorency*, in-4°, 1632.

c'est-à-dire qu'il s'était posé comme médiateur; le cardinal de Richelieu n'avait qu'à s'en louer. A Lyon, c'est Montmorency qui avait pris sa défense; il l'avait également servi dans la dernière crise du pouvoir que le cardinal-ministre avait eue à subir contre Marie de Médicis. Henri de Montmorency s'était illustré au siége de La Rochelle, dans la campagne des Alpes surtout; aussi les privautés du cardinal lui étaient acquises; le roi lui avait ouvert son cabinet intime; Richelieu le recevait à toute heure; le soir bien souvent ils soupaient tête à tête dans la plus grande familiarité, comme s'ils avaient eu de communs intérêts, une même existence (1). Toutefois Henri de Montmorency n'était point content; maréchal de France, il voulait l'épée de connétable, dignité militaire que Richelieu avait définitivement abolie comme le symbole d'une trop grande puissance dans l'État. A la fin de 1631, Montmorency se retira dans le Languedoc, où, disait-il, sa présence était nécessaire pour calmer les plaintes de la province. Richelieu le laissa ainsi s'engager, tout en suivant avec la plus vive sollicitude les moindres de ses actions.

(1) *Voyez* les lettres originales de Montmorency, mss. Coislin.

L'esprit du Languedoc ne s'était point modifié; indépendamment de l'antique et fervente idée de liberté qui animait les populations, la majorité des villes et des communes, les évêques, les curés, les bailliages, sénéchaussées, appelaient la vieille constitution du pays, le privilége des États, le vote libre de l'impôt, le droit de se réunir en la place publique et de délibérer en l'Hôtel-de-Ville. Presque toute la noblesse était dans ce même esprit; on ne comptait que trois villes paisibles, parce qu'elles étaient sous l'influence du parlement ou d'une garnison royaliste; c'étaient Toulouse, Nîmes et Beaucaire. Quand donc Montmorency arriva dans le Languedoc, il trouva les habitans disposés à une résistance paisible, mais efficace, à l'inflexible unité du pouvoir imposée par Richelieu. Henri de Montmorency ne se proposait alors, comme ses ancêtres, que de servir de médiateur entre la cour et les populations, de reprendre ainsi le rôle des Damville durant la Ligue, et d'obtenir, pour prix de ses efforts, l'épée de connétable, qu'il souhaitait avec tant d'ardeur (1).

(1) *Histoire de la maison de Montmorency*, in-4°, 1632.

Cette situation se compliqua; Gaston d'Orléans, on se le rappelle, avait quitté la France et s'était retiré en Lorraine. Là, poursuivi par l'activité militaire du cardinal de Richelieu, il s'était sauvé dans les Pays-Bas, et à Bruxelles il avait reçu l'accueil le plus solennel de la part des Espagnols; l'héritier présomptif de la couronne de France venant se jeter aux mains de l'Espagne était une bonne fortune pour la cour de Madrid; elle en témoignait toute sa joie, en offrant des secours; mais, comme il arrivait de toutes ses offres, elle n'en réalisait jamais qu'une partie. A peine Gaston avait-il pu réunir deux mille chevaux formés de toute espèce de nations, Wallons, Espagnols, Allemands, Croates; et c'est avec l'aide de ce petit corps d'armée qu'il devait immédiatement agir pour seconder les mécontentemens que le cardinal de Richelieu excitait par son pouvoir.

Gaston d'Orléans avait envoyé un de ses intimes conseillers, le comte du Fargis, auprès de la cour d'Espagne, afin de concerter avec elle les moyens à prendre dans une guerre contre le cardinal de Richelieu. Il n'est point douteux qu'à cette époque toutes les entreprises contre le cardinal se liassent aux intérêts de l'Espagne;

la preuve que le mouvement du Languedoc, de Monsieur, des ducs de Montmorency et de Guise se rattachait aux intérêts de l'Espagne, résulte de quelques pièces intimes trouvées à Simancas. Voici en effet les rapports que le conseil de Castille adresse au roi d'Espagne : « Le comte-duc de San-Lucar (1) prie Votre Majesté de donner des ordres pour que le conseil s'occupe aujourd'hui de déterminer le mode de traitement que l'on aura à faire au nouvel envoyé du duc d'Orléans à cette cour (2), et dont la mission est de veiller ici aux intérêts de sa cause (3). Sa qualité sera-t-elle publiquement avouée ou non? Le logera-t-on aux frais de la couronne, ou non? Enfin quel sera le subside qui lui sera alloué (4)? Ce subside sera-t-il mensuel, au compte de l'État ou bien sur la cassette de Sa Majesté? Notre ambassadeur a écrit au comte-duc que ce cavalier occupait dans la maison de Monsieur les mêmes fonctions que celles qui sont remplies ici par

(1) D'Olivarès.

(2) Archives de Simancas, cot. A 2876.

(3) *Con animo de asistir en esta corte a la solicitud de sus negocios.*

(4) *Si ha de ser publica o no su assistencia. Si se le ha de hospedar o no; que tratamento se le habra de dar.*

don Francisco-Zapata. Le comte-duc a encore appris que les provinces de France, quoique bien mécontentes, ne pouvaient sur-le-champ se décider en notre faveur. Nous attendons la déclaration favorable du Dauphiné et de M. de Créqui, dont la conduite a fortement indisposé le roi de France, qui pour cela ne le nomme qu'avec répugnance à l'ambassade de Rome. Le duc d'Épernon n'a donné que des réponses évasives à nos propositions. Quant au duc de Guise, on vient de lui expédier un envoyé afin de le prévenir que le duc de Savoie fera cause commune avec nous, et que l'on compte beaucoup sur lui, duc de Guise, pour soulever la Provence, où déjà nous avons tant d'intelligences (1). Montmorency est toujours ferme dans ses desseins; il lève des troupes; cependant il paroît que le parti n'est pas très-considérable encore, ni très-riche; il ne prend pas une bien grande consistance (2). Dans l'état où se trouvent nos affaires

(1) *Por que sabe el que al duque de Saboya se junta con nos otros, y que con el de Guisa piensan intentar lo de Provenca donde tienen grandes inteligencias.*

(2) *Memoransi esta firme y levanta gente, pero parece que el partido hasta aora no esta muy fuerte ni subristente, si no se en gruesa mas.*

il devient donc plus urgent que jamais de traiter magnifiquement l'envoyé de Monsieur, qui est le mieux disposé en notre faveur (1). »

Quelques jours après, le comte d'Olivarès fit un rapport spécial au roi d'Espagne, sur l'ambassade du comte du Fargis. « J'ai fait part à Votre Majesté des propositions qui m'ont été faites par M. du Fargis (2), au nom du duc d'Orléans; mais elle sentira toute la nécessité de gagner du temps, pour pouvoir entreprendre quelque chose de considérable au printemps prochain. D'un autre côté, nous devons éviter avec grand soin toute occasion de rompre de couronne à couronne, ce qui pourroit arriver en fournissant aujourd'hui des secours ostensibles à Monsieur (3). Je pense donc qu'il faudroit prendre un moyen détourné pour contenter M. du Fargis, tout en éludant sa demande, ou du moins en lui faisant comprendre les inconvéniens de notre position, de telle sorte qu'il n'exige pour le moment, ni les galères, ni les troupes de Votre Majesté,

(1) *Que es lo mejor desto.*

(2) Archives de Simancas, cot. A 28[74].

(3) *Lo que a principalmente atendido ha sido de escusar toda ocasion de rotura de corona a corona, como en estas assistencias ostensibles al Monsieur.*

comme il le requiert dans son mémoire écrit de sa main (1); il y est question d'armes à fournir à l'infanterie, à la cavalerie, de poudre, de balles, de mousquets, avec 100,000 ducats en argent. M. du Fargis m'a remis en outre un papier signé de la main des ducs d'Orléans, de Montmorency, de Guise, du comte de Moret, etc., dans lequel ils expliquent à Votre Majesté les causes et le but de leur entreprise en France (2). Votre Majesté verra quels noms l'on donne dans cet écrit au cardinal de Richelieu; l'irritation paroît au comble contre lui. »

Alors Marie de Médicis envoyait à Madrid un autre député auprès du roi d'Espagne pour lui exposer l'état des affaires et solliciter des secours; ce député fut le chevalier de Valençay, porteur de paroles intimes, et sa note confidentielle se retrouve dans les archives espagnoles; elle est adressée au conseil de Castille; l'envoyé développe tous les desseins de cette nouvelle ligue contre le cardinal de Richelieu. « Le sujet

(1) *Como lo ha hecho dando una memoria de su mano.*

(2) *Me dio scrito firmado de la mano de Monsieur, del de Memoransi, de Guisa, del de More, etc., y embian las causas y fines de sus movimientos en Francia.*

de mon voyage en ce pays consiste en trois points (1). Le premier a pour but de remercier le roi catholique de la part de la reine ma maîtresse des bons traitemens et des honneurs qu'elle a reçus dans ses États, auxquels elle ne peut rien ajouter. Le second est pour lui demander secours contre l'oppression du cardinal de Richelieu, sa créature et son ingrat contempteur. Le troisième enfin, pour lui offrir son crédit et toutes les intelligences qu'elle a en France, afin de travailler conjointement à se délivrer d'un ennemi commun, qui va causant tous les maux que nous voyons aujourd'hui dans la chrétienté. Il me semble qu'il n'y a point d'autre remède pour s'en garantir que de donner un ministre d'Espagne à la reine et à Monsieur, lequel assisteroit à tous leurs conseils, toucheroit l'argent qu'on leur donneroit, connoîtroit ceux qui sont mal intentionnés pour les ôter, et seroit aussi témoin de ceux qui font bien. C'est là le seul moyen de ruiner le cardinal, qui jusqu'ici n'a subsisté que par la trahison de ceux qui devoient le plus travailler à sa chute, lesquels il a obligés par argent ou autrement. C'est de quoi la reine

(1) Archives de Simancas, cot. A 28[46].

supplie Sa Majesté Catholique et sur quoi elle fait le plus d'instance. Pour ce qui est des offres que la reine fait de contribuer de tout son crédit en France, il n'y a point de doute que ces intelligences, jointes avec ce qu'elle peut tirer d'ici, ne soient capables de jeter par terre le cardinal, et par conséquent remédier à tous les maux dont il est cause; puis réunir ses enfans divisés, relever la foi catholique, donner la paix à la chrétienté et mettre toutes les choses en l'état auquel les doit désirer une grande reine et une bonne mère. D'autant qu'il ne suffit pas de dire que Sa Majesté la reine a des intelligences en France, j'offre de faire voir, lorsqu'il sera question du fait, les assurances qu'elle a des places importantes et des gouverneurs de provinces, ce qui doit être autant de gages aux yeux de gens réfléchis et généreux comme ceux de la *junta* d'État auxquels je m'adresse avec confiance. »

Sur ces propositions faites par le chevalier de Valençay au nom de la reine-mère, le conseil de Castille se rassemble et délibère longuement : « Le chevalier de Valençay ayant ajouté de nouveaux développemens à ses propositions au nom de la reine-mère, nous allons les soumettre à Votre Majesté, en même temps que la réponse

qu'il nous a paru convenable de lui faire par écrit, comme le sont également ses derniers mémoires (1). Afin, dit le chevalier, que la ligue faite au nom de la reine-mère en France soit de quelque efficacité, il est nécessaire que les résolutions soient couvertes d'un voile si impénétrable que le duc d'Orléans lui-même n'en ait aucune connoissance (2); de telle sorte que les ministres et le cardinal, vivant dans cette ignorance, ils ne prendront aucune mesure, si ce n'est le jour même de l'exécution. On peut être assuré que le duc d'Orléans ne s'en formalisera pas, pourvu que la reine-mère lui confie l'exécution de l'entreprise, après lui avoir conféré l'autorité et les moyens nécessaires pour cela. Un autre point essentiel seroit une diversion dans la Méditerranée; vingt-cinq navires environ et cent cinquante mille écus suffiroient pour l'opérer.—Ayant été moi-même vice-amiral de France, continue le chevalier de Valençay, je sais tous les avantages que l'on pourroit tirer de cette ex-

(1) Archives de Simancas, cot. A 2846.

(2) *Para que el partido de la reyna en Francia sea de utilidad, convienese tomen las resoluciones tan secretamente que aun el mismo duque de Orliens, no las pueda penetrar.*

pédition, d'autant plus que la plupart des commandans de la marine du roi très-chrétien sont mes créatures et ont servi sous mes ordres. Je n'ai point à parler ici de la coopération de Montmorency, si puissant en Provence et dans le Languedoc. On sait qu'il a offert, pour commencer l'affaire, deux places de terre ou de mer (1). Il serait bon encore de répandre quelque argent parmi les gouverneurs des places françaises, et afin que tout se fasse dans le plus grand secret, un délégué du roi d'Espagne seroit placé auprès de la reine-mère ou du duc d'Orléans, comme intermédiaire, négociateur et distributeur des récompenses pécuniaires (2). L'armée qui sera fournie au duc d'Orléans ne pourroit être moindre de dix mille hommes de pied et deux mille chevaux, avec un des généraux les plus expérimentés des troupes de l'empereur. Dès que le duc d'Orléans et la reine-mère seront sur le territoire français, il est entendu qu'ils s'entretien-

(1) *A ofrecido dos plazas considerables de tierra o de mar para los premios efectos.*

(2) *Propone que se nombre ministro de su Majestad C que este cerca de la reyna madre o del de Orliens, que intervenga en todos los negocios y por su mano se distribuya el dinero.*

dront, eux et leur armée, aux frais du pays; mais il est de toute nécessité que l'attaque soit vive, commence tout à la fois sur plusieurs points (1), et soit soutenue par les efforts de Sa Majesté Catholique (2). Enfin, s'il paroissoit convenable au roi d'Espagne de traiter de quelques articles dans l'hypothèse que le duc d'Orléans succédât à la couronne (3), la reine-mère entrera volontiers en négociation à cet égard, tout à la fois avec son fils et Sa Majesté Catholique, et en faisant ressortir, pour considération première, les affaires de Hollande et de Mantoue. Et si elle est à temps d'empêcher le mariage de la sœur du duc de Lorraine avec le duc d'Orléans, elle se fait fort, toujours dans l'hypothèse de la mort de Sa Majesté Très-Chrétienne, de négocier l'union de la reine-infante veuve avec ledit duc d'Orléans. Tel est le résumé des nouvelles ouvertures faites par le chevalier de Valençay, auxquelles nous pensons que Votre Majesté devroit faire répondre en ces termes : « Sa Majesté Ca-

(1) *Pero que el princer movimiento es menester que sea grande y en diferentes partes.*

(2) *Y ayudado de su Majestad Ca.*

(3) *Que si conviene capitular algun con el duque de Orliens para quando succeda en la corona.*

tholique a senti comme elle le devoit, c'est-à-dire avec toute la peine et le chagrin que mérite ce sujet, les différens qui se sont élevés entre le roi très-chrétien et la reine sa mère. Dès le premier moment, Sa Majesté Catholique a offert à la reine-mère tous ses bons offices afin de la rétablir dans sa précédente autorité. Les prières et les soins de Sa Majesté Catholique se sont adressés surtout à la reine-infante, afin qu'elle pût combattre dans l'esprit de son époux une influence perfide et étrangère. Sa Majesté Catholique assure qu'elle renouvellera ces instances auprès de la reine très-chrétienne et en général auprès de toutes les personnes influentes de la cour de France; mais quant aux secours directs que réclame Sa Majesté la reine-mère, elle comprendra elle-même les difficultés qui s'y opposent, Sa Majesté Catholique se trouvant engagée dans plusieurs guerres importantes autant que cruelles, notamment dans celle de Hollande. Cette dernière, comme ne l'ignore pas Sa Majesté la reine-mère, est fomentée, alimentée par le roi très-chrétien, au mépris de toutes les considérations religieuses, et particulièrement de l'article second de la paix de Vervins. Nonobstant ces difficultés, Sa Majesté Catholique a envoyé des dé-

pêches à l'infante dona Isabelle, et relatives à une partie des demandes du chevalier de Valençay (1). Des ordres seront pareillement expédiés à Son Altesse l'archiduc et au marquis d'Aytona pour le reste de ces sollicitations, autant que cela se pourra. — Sa Majesté Catholique enjoindra pareillement (comme cela a été fait déjà) à l'abbé Scaglia de s'entremettre dans cette affaire pour déterminer l'infante dona Isabelle à prendre à cœur les intérêts et les douleurs de la reine-mère (2). Ainsi le marquis d'Aytona, le marquis de Santa-Cruz et ledit abbé Scaglia devront s'entendre avec la sérénissime infante pour agir dans l'intérêt le plus direct de la reine-mère, ce que Sa Majesté Catholique secondera toujours de toutes ses forces. »

L'Espagne, comme on le voit, hésite encore; elle n'ose se prononcer, tant elle a peur d'une rupture avouée; elle veut bien multiplier les embarras, soulever les ligues, les révoltes, mais

(1) *A embiado despachos a la serma infanta dona Isabel, para parte de lo que el Valençay havia propuesto.*

(2) *Que se ordenaria al abbad Scallia (como se hizo) que asista a todo lo que fuere destas materias, paraque por aquel camino la señora Infante entienda el gusto y los interes de la reyna madre.*

les hostilités peuvent amener des conséquences trop décisives; elle craint de voir gronder la guerre sur les Pyrénées. Au reste, on ne peut plus douter, d'après ces dépêches, que le mouvement de la province de Languedoc ne fût combiné avec le cabinet espagnol; il s'agissait d'un vaste complot qui compromettait l'existence de toute la monarchie; c'était le renouvellement de ces vieilles attaques qui des provinces allaient aboutir à la couronne pour conquérir les priviléges féodaux.

Le duc d'Orléans partit de Bruxelles, se rendant à Trèves où l'attendait don Gonzales de Cordova, l'ambassadeur espagnol. L'infante gouvernante des Pays-Bas avait accablé de présens Monsieur et ses compagnons; Gaston d'Orléans portait à son col une chaîne toute brillante d'escarboucles et d'émeraudes; don Gonzales le reçut à pied, il se fit honneur de tenir la bride de son cheval de bataille (1). Gaston d'Orléans s'était mis en rapport avec les mécontens du Languedoc; la situation de cette province, si voisine de l'Espagne, permettait un secours im-

(1) Arrivée de Monsieur à Anvers (brochure). Anvers, 1632.

médiat de la part de Philippe IV ; le duc d'Olivarès l'avait promis. Gaston traversa donc rapidement la Lorraine pour pénétrer sur les terres de France, et de là se porter en Languedoc. Dans une entreprise aussi immense, Monsieur se fit précéder, selon l'usage, d'un de ces manifestes politiques qui annonçaient ses intentions et justifiaient sa conduite : « Gaston, fils de France, frère du roi, duc d'Orléans : savoir faisons qu'après nous être adressé au roi notre très-haut seigneur par supplications très-humbles, et au parlement de Paris par nos requêtes pour demander justice contre Armand, cardinal de Richelieu, perturbateur du repos public, ennemi du roi et de la maison royale, nous avons été contraint après une si longue patience qu'elle pouvait attirer le blâme sur notre réputation, de nous opposer par les armes aux pernicieux desseins dudit Richelieu. Nous appelons pour nous assister tous les bons et fidèles serviteurs du roi et vrais Français, protestant que notre intention n'est autre que de faire connoître à Sa Majesté qu'elle est trompée ; déclarons que nous tiendrons pour ennemis du roi et de son État tous ceux qui s'opposeront directement ou indirectement au grand bien que nous avons en vue,

que nous poursuivrons en justice le châtiment des complices, adhérens, suppôts et ministres de la tyrannie du cardinal de Richelieu, sans permettre qu'il soit fait aucun déplaisir aux autres bons sujets de Sa Majesté, étant très-marri que le salut du public nous oblige à incommoder quelques particuliers (1). » Au camp d'Andelot en Bassigny, 10 Juin 1632.

Ainsi Gaston d'Orléans touchait les terres de France; il avait en tête pour avant-garde douze cents Liégeois, braves soldats au bonnet rond et pointu, en écharpe rouge, troupes sans discipline qui pillaient çà et là la campagne. Monsieur s'attendait à être accueilli par quelques villes, frontières de la Bourgogne; quand il arriva près de Dijon, il écrivit à MM. les maire et échevins pour qu'ils eussent à lui ouvrir les portes; mais fidèles et dévoués à l'autorité royale, ces magistrats ne voulurent point desceller le paquet de Monsieur, « car, dirent-ils au trompette, nous gardons la ville pour le roi, et nous ne pouvons obéir sur d'autres lettres que les siennes (2). » Il ne put obtenir du parlement

(1) Fontanieu, portefeuilles, nos 481, 482.

(2) « Lettres que Monsieur a écrites aux maire et échevins de Dijon (brochure), » Paris, 1632.

qu'une semblable réponse. Gaston en fut très-mécontent, et il permit le pillage des villages et des faubourgs. O quelle licence il y eut alors! que de métairies furent brûlées! il n'y eut pas jusqu'au beau monastère de Saint-Bernard, qui ne fût tout lésardé de flammes et d'estocades; que dire aussi de la maladrerie tout endommagée par ces boute-feu! Monsieur traversa rapidement la Bourgogne, le Bourbonnais, puis entrant en Auvergne, vint camper à Volvic. Riom résista, car le sire de Noailles fit saluer de quelques coups de fauconnaux et d'une mousquetade la cavalerie qui s'approchait trop des murailles, de quoi quelques pauvres paysans payèrent la folle enchère. « Jamais on ne vit tel mauvais ménage de troupes, car elles alloient en pillant, volant et tuant; ce qui obligeoit les bonnes villes à se tenir toujours sous les armes pour éviter les surprises (1). »

Tandis que Monsieur traversait le Rouergue pour se rendre dans le Languedoc, le duc de Montmorency se rapprochait de plus en plus de cette rebellion armée: il suivait l'impulsion de

(1) « Beau et merveilleux ménage des troupes de Monsieur» (brochure), 1632.

la majorité des villes. Le moment décisif s'approchait. La province se divisait alors en deux opinions ; celle des États, avec le clergé en tête, qui visait à l'indépendance absolue, à la conservation des priviléges, et cette opinion avait pour chef le duc de Montmorency ; l'autre, toute judiciaire, n'osait point ces grands coups contre la royauté ; elle était représentée par le parlement de Toulouse, par quelques villes de commune, rares, et qui craignaient de renouveler les guerres meurtrières du seizième siècle. Les États de la province étaient convoqués à Pézénas. Cette réunion extraordinaire avait pour but une déclaration d'obéissance à Monsieur, une prise d'armes en son nom. Ces États étaient sous la présidence naturelle de l'archevêque de Narbonne, mais ce prélat étant le serviteur du cardinal de Richelieu, fut exclu de cette présidence, confiée à l'évêque d'Alby, l'un des partisans les plus dévoués de la cause indépendante. On mit l'archevêque de Narbonne sous bonne garde ; les commissaires du roi furent arrêtés (1). L'évêque

(1) « La rebellion de M. de Montmorency, et de ses machinations perfides en Languedoc contre le roi et son État. » Paris, 1632 (brochure in-18).

d'Alby, tête énergique, obtint une délibération hardie, un acte en quelque sorte de séparation d'avec l'autorité royale; il était dit : « Les États ont unanimement délibéré de faire l'octroi au roi, sur les commissions qui leur ont été proposées, et de les présenter incontinent à monseigneur le duc de Montmorency, avec très-instantes prières à mondit seigneur d'unir inséparablement ses intérêts à ceux dudit pays, comme ledit pays s'attache de sa part aux siens, et proteste de ne s'en point séparer, afin d'agir tous ensemble plus efficacement pour le service du roi, au bien et soulagement dudit pays. Et parce qu'aux occasions de ce temps, il pourroit survenir si urgentes affaires, que la dilation du remède pourroit ruiner la province, a été aussi délibéré qu'en cas de nécessité pressante, les gens des trois états en chaque sénéchaussée, et les États-Généraux même, si besoin est, s'assembleront sur les mandemens de mondit seigneur de Montmorency, en attendant ceux du roi, au lieu où ils seront convoqués, afin de pourvoir à tout ce qui sera nécessaire pour les armées de Sa Majesté, bien et repos de cette province. Et ladite délibération sera imprimée, afin qu'elle vienne à la connoissance d'un chacun; et en cas

que quelques uns des États soient vexés, recherchés et molestés pour raison de ladite délibération, ils seront relevés par le corps général du pays (1). »

Cet acte des États du Languedoc constituait une véritable souveraineté en faveur du duc de Montmorency; il mettait entre ses mains toutes les ressources de la province. La délibération des États fut soumise au maréchal, qui, sans autres discours, écrivit de sa main gantée les paroles suivantes : « Nous approuvons la délibération ci-dessus écrite, et promettons de ne jamais abandonner les intérêts de ladite province.» Puis, il apposa le scel aux armes des Montmorency. Les forces de la province furent ainsi confiées au petit-fils de Damville, à cette vieille race de gouverneurs qui, à toutes les époques, avait été saluée par les habitans du Languedoc.

Toutefois le parlement de Toulouse protesta contre la délibération prise par les États; c'était affaire de priviléges autant que d'autorité royale. Le procureur général exposait qu'en plusieurs endroits du ressort il y avait bruit tendant à

(1) DOM VAISSETTE, preuves de *l'Histoire du Languedoc*, tom. v, in-fol.

troubler le repos public, monopoles, assemblées, soulèvement et émotions. La cour de parlement ordonnait d'abord une enquête; puis, quand l'acte d'union de la province par les États fut connu, la cour de parlement, toutes les chambres assemblées, cassa la délibération desdits États, comme pleine d'entreprises et rebellions contre Sa Majesté; défenses d'y prendre part furent faites en conséquence (1). Ainsi déjà une division s'introduisait dans la province; comme il n'y avait plus unité de vues, les gentilshommes se séparèrent. Il y eut les partisans des États et de l'acte d'union à l'encontre des amis du parlement et de l'autorité royale. Des villes refusèrent d'ouvrir les portes sur les chartes scellées du duc de Montmorency; d'autres, plus dociles, reconnurent l'autorité des États. Quand Gaston d'Orléans arriva dans le Languedoc, la confusion était extrême; une cité avait arboré les couleurs de Montmorency, l'autre conservait l'étendard royal. Cette espèce d'anarchie favorisait les progrès des armées de Louis XIII, qui s'avançaient vers le Languedoc..

(1) « Délibération des États du Languedoc contre le service du roi et le repos public (brochure) », ann. 1632.

Dès que Richelieu eut appris l'union de la province avec le duc de Montmorency, l'arrivée de Monsieur sur les frontières, la bonne réception que quelques villes lui avaient faite, il n'avait point hésité dans la pensée d'une répression active et violente. La situation du Languedoc était particulière; elle pouvait entraîner la révolte de la Guienne sous le duc d'Épernon, de la Provence, toute émue encore du départ du duc de Guise. Les villes du Languedoc pouvaient recevoir des secours efficaces par les Pyrénées, et les drapeaux espagnols se déploieraient encore une fois dans le Béarn et le Roussillon. Richelieu agit ici avec cette vigueur qui décide souvent de la destinée des armes; le maréchal de La Force reçut commandement d'attaquer Monsieur, coûte qui coûte, de l'épargner sans doute s'il tombait captif dans ses mains, mais de faire main basse sur tout ce qui lui appartenait, sans distinction de rangs. Le lendemain même du jour où l'on apprit que Monsieur était en Languedoc, Louis XIII se rendit dans le parlement, et le garde-des-sceaux prononça une belle harangue : « Grâces à Dieu, jamais le roi ne fut plus glorieux, plus triomphant, ni le royaume en plus grande paix ni plus grand repos, plus grande réputation et

respect envers tous ses voisins qu'il a été jusqu'à présent. C'est la bonté de Sa Majesté, c'est sa piété, c'est sa valeur qui ont attiré du ciel toutes ces bénédictions sur nous. Et si le conseil des rois est un des principaux organes de leur prospérité et de leur gloire, qui est celui qui ne dira que jamais il ne s'est trouvé plus de fidélité, plus d'affection, plus de prudence et plus de courage qu'en celui qu'on blâme si injustement (1)? »

Cette grande solennité du parlement fut accompagnée d'une déclaration royale haute et ferme, dans laquelle, de l'avis des princes, ducs, pairs et officiers de la couronne, le roi déclarait rebelles et criminels de lèse-majesté toutes villes, sujets qui prêteraient secours au duc d'Orléans. Une ordonnance subséquente portait que les États du Languedoc devaient faire immédiatement leur soumission au parlement, se montrer dociles et repentans, sinon tous les membres étaient déclarés coupables du crime de lèse-majesté. Enfin une déclaration particulière était lancée contre le duc de Montmorency: « Notre frère, y était-il dit, le duc d'Orléans,

(1) « Harangue prononcée au parlement, le roi y séant, par M. le garde-des-sceaux. » Août, 1632.

ayant osé entrer en armes dans notre royaume avec des troupes étrangères, donner des commissions pour la levée des gens de guerre, etc., nous avions espéré qu'aucun de nos sujets, et particulièrement aucun des grands officiers de notre royaume n'adhéreroient à ses pernicieux desseins, et s'opposeroient au contraire au passage de notre dit frère; ce qui fût arrivé indubitablement si le duc de Montmorency, maréchal de France, gouverneur du Languedoc, perdant la mémoire des bons traitemens que nous lui avons faits, ne se fût oublié jusqu'au point d'appeler notre dit frère en Languedoc, selon que de long-temps il l'avoit projeté et négocié; ce qu'il a fait avec tant de malice, que non content de faire révolter les villes de Bagnols, Beziers, Lunel, et les châteaux de Beaucaire, d'Alais et autres, il a encore fait fermer les portes à nos troupes, commandées par notre cousin le maréchal de La Force. A ces causes, de l'avis de notre conseil, nous déclarons par ces présentes ledit duc de Montmorency criminel de lèse-majesté, déchu de tous ses grades, dignités et honneurs; la duché de Montmorency éteinte, et toutes ses terres, seigneuries et ses biens acquis et confisqués. Voulons, en outre, que son procès

lui soit fait et parfait suivant la rigueur des lois (1). »

Louis XIII quittait Paris, se dirigeant vers le Languedoc ; le maréchal de Schomberg devançait Sa Majesté, qui lui avait confié l'avant-garde, parce qu'il avait quelques vieilles haines contre le duc de Montmorency, le plus jeune des maréchaux de France ; Schomberg, étranger d'origine, n'avait point à défendre une influence territoriale ; il commandait les troupes du roi dans le seul but de mettre un terme à la rebellion. Les armées de Schomberg et de Montmorency se rencontrèrent dans les environs de Castelnaudary ; ce fut un brave combat de cavalerie, une de ces prises corps à corps, sorte de vastes duels où excellaient tant les gentilshommes ; Montmorency y montra une valeur personnelle qui ne tint compte ni du nombre, ni de la mauvaise qualité des troupes qui le suivaient. Le maréchal de Schomberg avait réuni sa petite armée dans une terre labourée nommée Laffitte, qui était entourée de haies, de chemins creux. Montmorency et le comte de Moret, brave bâtard de Henri IV, com-

(1) 23 août 1632. FONTANIEU, portefeuilles, nos 481, 482.

mencèrent l'attaque au pistolet. Le comte de Moret commandait les Polacres (Polonais), troupes indisciplinées qui lâchèrent pied, et le malheureux jeune homme, blessé d'un coup de pistolet au ventre, fut laissé sur le champ de bataille (1). Les traditions disent que plus tard, soigné dans un monastère, le comte de Moret se fit ermite; il fut connu ensuite sous l'humble nom de *frère Jean-Baptiste*, et le fils de Henri IV vécut du simple pain de la miséricorde dans un ermitage près de la ville de Saumur (2). Montmorency, non moins impétueux que le comte de Moret, attaqua toute l'armée de Schomberg; il n'était suivi que des comtes de Rieux, de Villeneuve, et d'un écuyer de cuisine : « M. de Rieux mon bon ami, lui dit le maréchal, il n'est plus temps de temporiser; donnons hardiment sur cette cavalerie. — Monsieur, reprit le comte, je mourrai à vos

(1) « Relation envoyée au roi par M. le maréchal de Schomberg, du combat fait entre les armées qu'il commande et l'armée de Monsieur, près de Castelnaudary, le 1er septembre 1632. » Paris, du bureau d'adresses, au grand coq, rue de la Calandre, sortant au Marché-Neuf, près le Palais, 1632.

(2) Mémoires de Brienne, ann. 1632, *Mercure français*, tom. XVIII.

pieds, c'est dit. » Et en effet le comte de Rieux fut aussitôt percé d'une balle de mousquet. Montmorency ne s'arrêta pas; entouré de tout côté, il tua d'un coup de pistolet un soldat qui venait de tirer sur lui, et d'un autre il blessa au bras le sieur de Beauregard. Celui-ci porta au duc de Montmorency un coup de pistolet dans la bouche qui lui blessa la joue et lui brisa deux ou trois dents. Furieux, le duc s'élance, et au même moment il reçut sept blessures sur son corps; son cheval tué fléchit sous lui, ses armes pesantes l'étouffaient; un autre cheval tomba encore sur le sien. Ne pouvant plus se dégager, le brave duc se mit à crier : « Montmorency! je suis mort, je ne demande qu'un confesseur. Tenez, jeune homme, dit-il à un sergent des gardes, portez ce jonc émaillé d'or à la duchesse de Montmorency. » On le déchargea de sa cuirasse, de son collet de buffle tout percé de coups d'arquebuses. Quand le marquis de Brézé arriva, il prit la main du maréchal : « Courage, monsieur, ce n'est rien. » Montmorency, placé sur une échelle couverte de manteaux et de paille, fut transporté à Castelnaudary (1).

(1) « Relation envoyée au roi par M. le maréchal de Schomberg, du combat fait entre les armées qu'il com-

C'était un événement immense que la captivité de Montmorency ; toutes les espérances des partis dans le Languedoc s'évanouissaient; aussi l'armée de Schomberg ne rencontra plus d'obstacles ; elle traversa cette belle province , prenant des villes, imposant des coutumes nouvelles comme les fiers compagnons de Simon de Montfort dans la guerre des Albigeois : Beaucaire et son château, Bagnols, Agde, Alais, Lunel, Uzès, Lodève, toutes ces municipalités dotées de merveilleux priviléges s'abaissaient devant les premières sommations. La nationalité du Languedoc n'avait plus cette puissante énergie des douzième et treizième siècles; les opinions étaient divisées, il y avait les partisans des États, du gouvernement de Montmorency et d'autres hommes qui couraient vers la prérogative royale.

Louis XIII était parti de Paris, s'acheminant à grandes journées par Roanne vers le Languedoc ; il était toujours accompagné du cardinal de Richelieu, résolu à toutes les mesures d'une im-

mande et l'armée de Monsieur, près de Castelnaudary, le 1er septembre 1632, contenant la prise de M. le duc de Montmorency, mort et blessure de plusieurs autres. » Paris, au bureau d'adresses, au grand Coq, rue de la Calandre, sortant au Marché-Neuf, près le Palais, 1632.

placable sévérité pour comprimer le mouvement des esprits dans le Languedoc ; la pensée fixe du cardinal était toujours de séparer Monsieur par un traité de tous ses partisans, de manière que l'on pût poursuivre les auteurs secondaires de la révolte sans atteindre la haute tête de Gaston d'Orléans. Le cardinal s'était fait précéder d'un arrêt du conseil qui cassait et annulait la délibération des États du Languedoc en ce qui touchait les vingt-deux diocèses, lesquels composaient la province ; les impôts devaient désormais être perçus par les seuls élus du roi ; on brisait l'acte d'union avec le sieur duc de Montmorency.

Pour arriver à une conciliation avec le cardinal de Richelieu, Gaston d'Orléans donna de pleins-pouvoirs au sieur de Chaudebonne, afin qu'il se rendît auprès du roi, alors au Saint-Esprit ; les pouvoirs portaient que le sieur de Chaudebonne allait conclure un traité qui pût rapprocher le roi de son frère. Monsieur se montrait difficile ; ses propositions s'étendaient aux conditions suivantes : « Demande la liberté de M. de Montmorency, et son rétablissement dans ses charges et biens, le pardon de MM. d'Elbœuf, de Bellegarde et de tous les autres qui ont suivi la reine et lui ; une place pour sa sûreté, telle

que Béziers, Laon, La Fère ou Verdun, où Monsieur puisse demeurer. Demande le rétablissement de la reine-mère dans tous ses biens et pensions, et qu'elle puisse demeurer libre en telle de ses maisons qu'elle voudra. Demande encore qu'il plaise à Sa Majesté donner un million de livres pour payer ce que Monsieur a emprunté aux Espagnols et à M. de Lorraine. Demande d'être réintégré en ses biens, pensions, apanages et gouvernemens; et que le roi ne s'avance pas davantage avec ses armes. Moyennant ce que dessus, Monsieur promet de se séparer de toute association et intelligence contraire au service du roi (1).

Il n'a donc pas été exact de dire que Gaston d'Orléans ait, avec sa faiblesse habituelle, abandonné ses amis, ses partisans dans la stipulation du traité; seulement le roi victorieux ne veut point accepter ces conditions. Le cardinal de Richelieu accueillit parfaitement M. de Chaudebonne, mais le lendemain il eut ordre de partir avec une courte lettre du roi adressée à Gaston d'Orléans : « Mon frère, lui écrivait-il, les propo-

(1) 13 septembre 1632. FONTANIEU; portefeuilles, nos 481, 482.

sitions que le sieur de Chaudebonne m'a faites de votre part sont si peu convenables à ma dignité, au bien de mon État et au vôtre propre, que je n'y puis faire autre réponse que ce que je vous ai fait savoir par le sieur d'Aiguebonne, pour témoigner de mon affection en votre endroit. Je vous prie de vous disposer à en recevoir les effets, vous assurant qu'en ce cas j'oublierai le passé de très-bon cœur, et vous ferai paroître de plus en plus que je suis, Louis (1). »

Le cardinal cependant entendait faire ses conditions à Monsieur; il ne voulait point accepter un traité, mais l'imposer comme à un vaincu : ce fut l'objet d'une mission de M. de Bullion, négociateur habile, qui porta à Gaston d'Orléans le dernier mot du cardinal : « Le roi veut de bon cœur oublier et pardonner la faute de Monsieur, et ne demande autre condition pour ce faire, sinon qu'il en ait un véritable repentir, et qu'il fasse paroître clairement qu'il ne veut plus retomber comme il a fait deux fois, après avoir reçu de Sa Majesté pareille grâce que celle qu'elle lui veut faire. Pour cet effet, la première chose

(1) « Lettre de Sa Majesté à Monsieur, son frère; du Saint-Esprit, 15 septembre 1632. »

qui est requise est que Monsieur reconnoîtra sa faute par écrit, supplie le roi la vouloir oublier et pardonner : la seconde, qu'il donne toute assurance raisonnable et possible de ne vouloir plus retomber à l'avenir en pareil inconvénient. Cette assurance peut consister en promesses et en effets réels ; les promesses seront d'abandonner toutes pratiques, soit au dedans, soit au dehors du royaume, et n'avoir plus, sous quelque prétexte que ce soit et en quelque façon que ce puisse être, d'intelligences avec l'Espagne, la Lorraine ni autres provinces étrangères, avec la reine sa mère, tant qu'elle sera en l'état où elle est, ni avec aucun du royaume contre le gré de Sa Majesté, et demeurera en tel lieu qu'il plaira à Sadite Majesté lui prescrire, pour y vivre comme un vrai frère et sujet. Les effets doivent être premièrement, qu'il ne prenne aucun intérêt à ceux qui se sont liés à lui en ces occasions pour faire leurs affaires à ses dépens et à ceux de la France, et ne prétende point avoir sujet de se plaindre quand le roi leur fera subir ce qu'ils méritent ; qu'il ne demande aucune grâce particulière au roi pour les étrangers qui lui ont été donnés pour le faire entrer en armes dans le royaume, et qu'il a amenés avec lui ; qu'il reçoive actuellement aux

charges vacantes de sa maison des personnes agréables à Sa Majesté et nommées par elle, afin que chacun puisse voir qu'il ne veut plus agir à l'avenir qu'avec un même esprit avec Sadite Majesté; que s'il y a même quelqu'un qui soit désagréable au roi, comme capable de vouloir altérer les bonnes intentions de Monsieur, il l'éloignera de sa maison par son propre mouvement. Pour que Monsieur fasse paroître qu'il veut que tout ce que dessus soit religieusement observé, il commandera même à tous les siens d'avertir le roi de tout ce qu'il reconnoîtroit se passer au contraire, et ceux que le roi désirera en feront serment (1). »

Ces conditions étaient dures, implacables; elles formaient la partie publique du traité; il paraît qu'il y eut à la suite quelques arrangemens secrets de la part de M. de Bullion, et parmi les conditions, la grâce de M. de Montmorency se trouvait stipulée. Quoi qu'il en soit, l'adhésion de Monsieur était pure et simple : « Nous, Gaston, fils de France, frère unique du roi, duc d'Orléans, de

(1) 29 septembre 1632. Articles présentés de la part du roi à Monsieur, par le sieur de Bullion, mss. Dupuy, vol. CCCLXXX.

Chartres, de Valois, comte de Blois, consentons tout le contenu ci-dessus, qui nous a été présenté de la part du roi par le sieur de Bullion, et promettons en foi et parole de prince l'exécuter si religieusement, que nous n'y contreviendrons en aucune façon. Nous promettons en outre de contribuer de tout notre pouvoir à tous les bons desseins que le roi a pour le bien et grandeur de son État, et de plus, aimer tous ceux qui servent Sa Majesté, particulièrement notre cousin le cardinal de Richelieu, que nous avons toujours estimé pour sa fidélité à la personne et aux intérêts du roi et de l'État. Moyennant ce que dessus, le roi remet Monsieur en ses bonnes grâces, le rétablit en tous ses biens, et trouve bon qu'il demeure paisible en telle de ses maisons qu'il plaira au roi désigner, avec ses domestiques, auxquels elle pardonne aussi, ce qui s'entend de ceux qui sont présentement près de sa personne, et non de ceux qui sont absens et éloignés (1). »

La convention avec Gaston d'Orléans étant ainsi arrêtée, il restait à prendre des mesures d'ordre pour ramener la province aux conditions d'une obéissance absolue; l'armée de France

(1) Mss. de Dupuy, vol. CCCLXXX.

traversa tout le Languedoc, réprimant les derniers vestiges de la nationalité. La majorité des évêques s'était associée à l'opinion du peuple; il y avait toujours union intime entre le clergé catholique et les cités dont le type municipal se liait aux confréries saintes, aux cathédrales; les évêques furent punis par la saisie de leur temporel; Alby, Nîmes, Uzès, furent privées de leurs prélats. En même temps les vieux pans de murailles, les châteaux noircis étaient détruits, comme si le double pouvoir municipal et épiscopal devait périr dans un commun naufrage. Les États de Languedoc, brisés par un édit du conseil, cherchèrent à se réunir vainement à Béziers, ils furent dispersés par la force; il ne resta debout dans le Languedoc qu'une seule autorité locale, ce fut celle du parlement de Toulouse, et celle-là était complètement dévouée à la puissance royale (1). Un

(1) En arrivant à Béziers, Louis XIII écrivit une lettre autographe à la reine d'Espagne sa sœur : « Madame ma sœur, me rencontrant en ce quartier, si proche des États de mon frère le roi d'Espagne, j'envoie le sieur de Bautru, conseiller en mon conseil d'État et introducteur des ambassadeurs qui sont auprès de moi, pour le voir de ma part et vous aussi, lui ayant donné charge de vous prier de nous continuer votre bon et fraternel office

de ses arrêts porta sequestre pour être mis sous la main du roi, de tous les biens du duc de Montmorency, du marquis de Mouy, des comtes de Moret, Lafeuillade et de Rieux, et d'une multitude d'autres seigneurs et évêques qui avaient pris parti pour la cause nationale du Languedoc (1).

Cependant le duc de Montmorency, cruellement blessé, avait été transporté à Toulouse au moment où les cloches municipales annonçaient l'arrivée du roi en cette ville ; le duc était escorté par huit compagnies de cavalerie le pistolet au poing, car ledit Montmorency était fort aimé dans toutes les villes de la province, et le cardinal de Richelieu craignait toujours qu'on ne l'enlevât dans une émeute de cité. Il fut enfermé à l'Hôtel-de-Ville

auprès du roi d'Espagne mon frère, afin que les affaires de France, votre première patrie, en puissent recevoir un nouveau lustre et avantage. Ce qu'espérant, vous vous tiendrez assurée de la continuation de la véritable affection que j'ai pour vous, et j'estime que vous en croirez ma parole à ce sujet, comme de mon côté je ne douterai jamais que la vôtre soit telle en mon endroit que je la puis attendre de vous, étant, Madame ma sœur, votre très-affectionné frère, Louis. » — Archives de Simancas, cot. A 3337.

(1) Arrêt du parlement de Toulouse, extrait des registres de la cour, 1632.

de Toulouse, tout au haut de la tour du beffroi, de telle sorte que les corbeaux venaient s'esbattre et jouer entre les campanes; cent suisses du régiment de la garde veillaient nuit et jour auprès de lui pour l'empêcher d'avoir les moindres rapports avec les capitouls, les bourgeois et les confréries de la grande ville de Toulouse (1).

Le parlement avait ordonné l'information; des conseillers étaient délégués à cet effet (2). Quand le maréchal de Montmorency fut appelé devant

(1) « Histoire véritable de tout ce qui s'est fait et passé en la ville de Tholoze, en la mort de M. de Montmorency. » 1632.

(2) Le roi avait écrit aux conseillers instructeurs : « Louis par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à nos amés et féaux conseillers en notre cour de parlement à Tholoze, MM. Anne de Cadillac et Clément Lelong, salut. Par nos lettres patentes de cejourd'hui nous avons donné commission et mandé à notre cour de parlement de faire et parfaire le procès criminel au duc de Montmorency, suivant et en exécution de nos lettres et déclaration du 23 août dernier, et témoigné que nous desirons qu'en procédant avec diligence à l'effet de notre intention, les formalités prescrites en nos ordonnances soient observées, et qu'il ne soit rien omis pour faire connoître que nous ne nous portons à son châtiment que pour satisfaire à la justice que nous devons à notre État et

eux, il répondit aux interrogatoires : « Messieurs, quoique vous ne soyez mes juges naturels, et ne vous doive reconnoître, vu ma qualité de duc et pair de France, néanmoins, puisqu'il plaît au roi que je réponde, je le ferai. Je m'appelle Henri de Montmorency, duc et pair de France, et filleul du feu roi. Quant au sujet de ma prévention, c'est que j'ai eu le malheur d'avoir été pris les armes à la main contre mon prince, dont j'ai un très-grand déplaisir. » Il ajouta les larmes aux yeux, « que s'il plaisoit au roi lui donner la vie, il ne la voudroit obtenir que pour l'employer à son service, et expier par l'épanchement de son sang la faute qu'il avoit commise (1). »

à nos sujets; et parce que nous sommes bien assurés que vous chargeant de l'instruction dudit procès vous y vaquerez avec l'intégrité, fidélité et diligence requises; à ces causes, nous vous avons commis et commettons par ces présentes signées de notre main, pour continuer les procédures criminelles encommencées à l'encontre dudit duc de Montmorency, instruire et mettre en état son procès par les formes accoutumées en tel cas, et être icelui jugé à votre rapport en notredite cour, car tel est notre plaisir. » 25 octobre 1632, mss. de Saint-Germain, n° 1554, fol. 11. — Biblioth. royale.

(1) « Récit véritable du procès, jugement et mort de M. de Montmorency, duc et pair de France. » Fontanieu, portefeuilles, n°s 481, 482.

Le crime de rebellion à main armée était trop constant pour qu'il fût possible d'acquitter le maréchal de Montmorency ; il avait pris les armes avec toute une province contre l'autorité royale ; il avait accueilli Monsieur, alors à la tête des étrangers (1) ; son plan avait été de soulever le midi de la France contre le pouvoir du cardinal de Richelieu, et substituer en quelque sorte l'autorité de Gaston d'Orléans à celle du roi légitime Louis XIII. Toutefois on disait qu'il existait une convention secrète entre le roi et son frère,

(1) Il n'est pas douteux que le maréchal de Montmorency eut des rapports avec l'Espagne. Voici une dépêche de l'ambassadeur espagnol, marquis de Mirabel, au roi Philippe IV, qui confirme cette opinion : « J'adresse à Votre Majesté, par une autre voie, un envoyé secret du duc de Montmorency, lequel s'était déjà abouché avec M. de Puylaurens, relativement à l'affaire du Languedoc que vous savez. Votre Majesté jugera le degré de confiance et d'intérêt que méritent ces propositions. Il y a d'ailleurs plus de fond à faire, à mon avis, sur ledit duc que sur Monsieur ; car je sais de source certaine que M. de Puylaurens est en voie secrète d'accommodement avec le cardinal de Richelieu (*se quiere secretamente acomodar con el cardenal*) ; ce qui peut s'entendre du duc d'Orléans son maître, vu l'ascendant immense qu'il exerce sur son esprit. Le point essentiel, le parti le plus sûr en ce moment est donc de soutenir la reine-mère,

une parole donnée par M. de Bullion, négociateur, pour faire obtenir grâce et merci au duc de Montmorency. Cette promesse, cet engagement existaient-ils en réalité ? n'était-ce là qu'une de ces paroles vagues qu'on donne et qu'on retire indifféremment ? En tous les cas, la capitulation n'avait que peu de valeur en face du parlement, et après une procédure de trois jours l'arrêt suivant fut porté : « Vu par la cour, les chambres assemblées, le procès criminel extraordinairement fait contre Henri, duc de Montmorency, chevalier des ordres du roi, pair et maréchal de

qui est bien intentionnée, ferme en ses résolutions, et qui assistée par les secours de Votre Majesté, ne peut manquer de renverser enfin le cardinal, et de lui infliger le châtiment que mérite son insolence (*que es firma, bien intencionada y no puede faltar de arruinar al cardenal, y encaminar el castigo que su insolencia merece*). Le cardinal de Richelieu voyant que le comte de Soissons ne veut pas entendre parler du mariage, que lui, Richelieu, vouloit ménager entre Mme de Combalet sa cousine et ledit comte (*el casamiento que el cardal speraba hazer del conde y de madama Combalet, su sobrina*) a tourné ses vues du côté du cardinal de Lorraine (*ha hecho disinio de darla al cardal de Lorrena*), dans les mains duquel il espère faire tomber la couronne ducale par diverses intrigues. » Archives de Simancas, cot. A 2848.

France, gouverneur du pays de Languedoc, prisonnier en la maison commune de la présente ville de Toulouse, accusé du crime de lèse-majesté; les charges et informations, interrogatoires, réponses, confession, dénégations, confrontation de témoins, objets et reproches, toutes les lettres écrites signées *Montmorency*, et par lui reconnues; les lettres patentes du roi par lesquelles Sa Majesté déclare ledit de Montmorency criminel de lèse-majesté, déchu de tous grades, dignités et honneurs; le duché de Montmorency éteint et réuni à la couronne; dit a été que la cour, les chambres assemblées, a déclaré et déclare le procès être en état de juger définitivement sans s'enquérir de la vérité des objets et reproches, ledit de Montmorency atteint et convaincu du crime de lèse-majesté, pour réparation duquel, suivant lesdites lettres patentes du roi, l'a privé et prive de tous états, honneurs et dignités, et l'a condamné et condamne à être délivré ès-mains de l'exécuteur de la haute justice, qui lui tranchera la tête sur un échafaud, lequel à cet effet sera dressé; et a déclaré et déclare les terres de Montmorency et Damville privées à jamais du nom et titre de duché-pairie; icelles terres, ensemble les autres seigneuries, biens, meubles et immeubles

généralement quelconques en quelque lieu qu'il soient situés et assis, acquis et confisqués au roi (1). »

La question de la grâce royale était toute différente de la condamnation au parlement; c'est ici surtout que la capitulation était invoquée. Un acte non valable au parlement pouvait néanmoins préparer la clémence de Louis XIII. Telle n'était pas la politique de Richelieu; elle fut inflexible parce que le danger avait été grand; il s'agissait tout à la fois de donner un exemple à la noblesse altière, et de comprimer l'esprit provincial. L'unité d'obéissance était la pensée de Richelieu, et c'est là précisément l'expression du principe révolutionnaire qui était en lui. Montmorency, le plus noble nom de France, était allié aux familles princières qui touchaient la royauté; il fallait peut-être montrer qu'on ne voulait plus marchander avec elles, et qu'on leur imposait l'obéissance absolue comme un devoir. Peu importait aussi les services, car aux combats périlleux, qui en avait plus rendu qu'Henri de Montmorency, à La Rochelle, en Italie, jusque

(1) « Extrait des registres du parlement de Toulouse, 3 octobre 1632. »

sur les Pyrénées? Obéissez, tel était le seul mérite que l'on reconnaissait alors; le courage était chose trop commune dans la noblesse. Puis, il y avait une sorte de jalousie bourgeoise dans le cardinal de Richelieu, contre tout ce qui portait une tête fière, couronnée d'une origine illustre; il était impatient de toute résistance. Quand on se pose comme unité inflexible dans un gouvernement, soit qu'on s'appelle Richelieu ou Comité de salut public, soit qu'on tende à établir une monarchie ou une république, on marche vers les actions cruelles sans pitié. On sollicita vainement la grâce de Montmorency, le cardinal fut inexorable, et le maréchal dut se préparer à la mort (1).

(1) Le prince de Condé avait écrit au roi pour lui demander la grâce du maréchal; Louis XIII lui répondit : « Mon cousin, j'ai vu la lettre que vous m'avez écrite sur le sujet du duc de Montmorency. Pour réponse, je vous dirai que je voudrois qu'il ne se fût point mis en l'état où il est. Vous savez que je dois plus au bien de mon royaume qu'à toute autre chose que ce puisse être; c'est ce qui fait que je ne puis m'engager en rien en cette occasion, vous assurant pour ce qui est de votre particulier, que vous me trouverez toujours disposé à vous témoigner ma bonne volonté. » Mss. de Béthune, vol. cot. 9337. — Le roi écrivait également à la princesse de Condé, sœur du duc de Montmorency :

Il était alors dans la prison de l'Hôtel-de-Ville, en face de l'image des capitouls, cet Henri de Montmorency; il ne craignait point la mort, lui qui l'avait bravée en mille circonstances périlleuses, lui qui affrontait lances et pistolets dans les batailles les plus ardues; il avait demandé un court délai pour faire ses dernières dispositions;

« Ma cousine, j'ai plus de déplaisir que je ne vous puis dire de ce que vous me témoignez ressentir de la faute du duc de Montmorency, votre frère; elle est si grande et d'une si importante conséquence au bien de mon État, que je ne doute point que vous ne jugiez vous-même qu'il m'est impossible de vous rien promettre en cette occasion, sans me causer un trop notable préjudice. » Mss. de Béthune, vol. cot. 9337, fol. 82. — Le 20 octobre, Louis XIII écrivait de nouveau à la princesse de Condé, et aux duchesses de Ventadour et d'Angoulême : « Ma cousine, ayant su que vous vous étiez acheminée jusqu'à Cahors pour me venir trouver sur le sujet de la prison du duc de Montmorency, je vous envoie le sieur Sanguin pour vous prier de ma part de ne point passer outre, pour des considérations qui vous touchent autant, lesquelles il vous fera entendre. Cependant vous pouvez vous assurer qu'ayant autant de sujet de me louer de votre conduite, que j'en ai de me plaindre de celle du duc de Montmorency, vous recevrez de moi tous les témoignages que vous saurez attendre de mon affection. » Mss. de Béthune, vol. cot. 9337, fol. 13 et 16.

il lui fut accordé. On augmenta de précautions et de gardes; Henri de Montmorency, en face de l'échafaud, écrivit à sa femme une touchante lettre; c'était quelques heures avant l'exécution : « Mon cher cœur, je vous dis le dernier adieu avec une affection aussi vive que celle qui a toujours existé entre nous. Je vous conjure, pour le repos de mon âme qui espère être bientôt dans le ciel, de modérer vos sentimens de douleur, et de recevoir de la main de notre Sauveur cette affliction. J'ai reçu tant de grâces de sa bonté que vous devez avoir tout sujet de consolation. Adieu, pour jamais, votre mari (1). »

Il reprit la plume, après avoir écrit ces lignes, pour instituer divers legs à des maisons religieuses de Toulouse et pour l'hôpital de la même ville. Le religieux qui l'assistait, le père Bénigne-Maignon, nous a laissé un fidèle et lamentable tableau de ses derniers instans : « En cette action, dit le confesseur, le maréchal me prit pour son compagnon quatre heures avant le supplice; lorsque le roi lui envoya demander son bâton et son collier, il répondit : « Tenez, les voilà; je les rends volontiers au roi, puisque je suis tout-

(1) Mss. de Béthune, n° 9337 (Biblioth. royale).

à-fait indigne de sa grâce. » Et puis se tournant vers nous trois qui accompagnions le père Arnould : « Mes pères, nous dit-il, demandez à Dieu pour moi la persévérance, la foi, l'espérance, la charité, à saint Bernard, saint Ignace, saint François Xavier. » Il nous fit dire le psaume *In te, Domine, speravi ;* et peu après, quand on lui vint dire qu'il ne sera pas lié s'il ne veut : « Liez, dit-il, je le veux être pour aller au supplice comme Jésus-Christ : je pleure de consolations baisant le crucifix. » Il se repent de l'avoir baisé à la bouche, et prie un sergent des gardes de demander pardon au maréchal de Brézé de sa part ; et s'étant mis en caleçon et chemise, va ouïr son arrêt à la chapelle de l'Hôtel-de-Ville, et dit à messieurs les commissaires qu'ils remerciassent le parlement de sa part ; que l'arrêt de la justice du roi étoit pour lui un arrêt de la miséricorde de Dieu, qu'on lui faisoit grâce de mourir dans la maison de ville, qu'il en étoit aise pour éviter la vanité qu'il craignoit mourant avec courage ; mais qu'il en étoit marri, parce qu'il en avoit moins de confusion : il reçoit la dernière absolution, et dit au père qu'il ressentoit une si grande grâce et égalité depuis, que cela suffisoit pour lui faire croire en Dieu quand

il ne l'auroit pas cru pendant sa vie, car jamais, disoit-il, je ne suis allé avec tant de repos d'esprit à aucun plaisir comme je vais au supplice. Il se met à nu lui-même jusques au nombril, tend les mains au bourreau, et en cet équipage parmi nos sanglots et de toutes les gardes va de la chapelle à la première basse-cour auprès de l'échafaud; il me dit: « Mon père, tenez-vous de ce côté-là pour empêcher ma tête de tomber si elle bondissoit. » Ensuite il se prépara lui-même sur le poteau, dit au bourreau : « Mon ami, je te pardonne de bon cœur : *Domine Jesu accipe spiritum meum.* Adieu, mon père, je m'en vas d'un seul coup sans languir (1). »

Il s'en alla en effet rejoindre les grandes images des connétables sans languir, le noble maréchal, et la ville de Toulouse fut en deuil du brave gouverneur du Languedoc. Alors que de larmes versées dans ce deuil de la province! Il y eut des hommes assez hardis pour faire des stances en sa louange : « Mars étoit mort; il étoit déjà

(1) Relation de ce qui s'est passé à l'exécution de mort de M. le duc de Montmorency, écrite par le P. Bénigne-Maignon, jésuite, ann. 1632. » — Mss. Biblioth. royale, fonds de Saint-Germain, n° 1554, fol. 12.

poussière. Il n'avoit pu se garder de la foudre sous une forêt de lauriers ; il ne vivoit plus désormais que dans les vers et le souvenir de son épée ! Mais sais-tu comment la Mort l'a atteint ? la Parque l'a pris par derrière n'osant l'attaquer par devant (1). »

(1) Mars est mort, il n'est plus que poudre,
Et ce grand phénix des guerriers,
N'a su se garder de la foudre,
Sous une forêt de lauriers.
Sa trame vient d'être coupée,
Aux grands regrets de l'univers;
Il ne vit plus que dans nos vers
Et les travaux de son épée.
Toi qui les lis, et ne sais pas
De quelle façon le trépas,
Attaqua cette âme guerrière,
Tu vas l'apprendre en gémissant :
La Parque l'a pris par derrière,
N'osant l'attaquer par devant.

CHAPITRE LIV.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Rapports de la France et de l'Espagne. — Anne d'Autriche. — Le marquis de Mirabel. — Don Antonio de Navas. — Correspondance. — Suède et Allemagne. — Gustave-Adolphe à Leipsick et à Lutzen. — Valstein et l'Empire. — Traité avec la Savoie. — Invasion de la Lorraine. — Angleterre. — Charles Ier. — Querelle sur la liturgie d'Écosse. — Mémoire de Richelieu sur les affaires étrangères.

1632 — 1633.

Les mouvemens qui agitaient la famille royale et les provinces avaient leur retentissement au dehors des frontières. A aucune époque de l'histoire, peut-être, l'Europe n'avait été témoin

d'événemens plus décisifs; le dix-septième siècle, aussi bien que l'époque de la réforme, avait ses agitations, ses merveilles et ses conquêtes; un esprit d'inquiétudes et de découvertes s'était comme emparé de la société, d'immenses flottes étaient en mer; on allait à la recherche de mondes inconnus; la génération semblait mal à l'aise dans les limites tracées par chaque souveraineté. Quand on parcourt le *Mercure de France*, les gazettes de ces années, à côté de cet amour de fêtes, de cette légèreté d'une noblesse toujours en armes, on trouve des esprits sérieux s'occupant de fortes études, discutant les plus hautes questions de la science et de la politique; on se complaît aux merveilleux récits, on aime à se faire narrer les mœurs et les coutumes du pays d'outre-mer; des navigateurs hardis viennent raconter les habitudes sauvages des naturels de la Nouvelle France, de ce Canada, terre toute récente à travers ce large fleuve Saint-Laurent qui étonne les imaginations. Dans l'Inde, les missionnaires portent le zèle chrétien et la civilisation en la presqu'île de Coromandel, dans l'île de Java, dans la Chine, au Japon même. Que de grands récits aux longues soirées du bel esprit au Marais ou à l'île Saint-Louis! Alors commen-

çaient les Gazettes hollandaises ; le *Mercure de France* prenait un plus large développement, chaque année formait un beau volume sur l'histoire du temps pendant le règne du très-chrétien roi de France ; il s'ornait de gravures en taille-douce à l'imprimerie d'Étienne Richer, rue Saint-Jean-de-Latran, à l'arbre verdoyant, lequel Richer avait une bonne boutique au Palais, sous le perron royal ; *la Gazette* racontait les plus petits incidens des affaires, aussi bien que les cérémonies de la place Royale, et les grandes batailles du roi de Suède, les solennités des diètes, les froidures étranges, la grande disette de fonds en Espagne, la perte de la flotte du Nouveau-Monde et des galions, l'histoire des esclaves rachetés des Barbaresques, la prise de possession du fort de Québec par les Français, île aux oiseaux, marsouins blancs, maringouins et mouches importunes, sauts et gambades des Iroquois. Et puis les accidens prodigieux, croulemens des ponts, petite peste à Paris, ravage des soudards ; en un mot, tout ce qui pouvait intéresser la belle compagnie (1).

(1) Parcourez les tom. XVII, XVIII et XIX du *Mercure français*, parcheminés, grand in-12. Rien de plus curieux,

Les affaires étrangères spécialement occupaient les rédacteurs du *Mercure de France*, et alors elles prenaient une grande importance. La situation de la France et de l'Espagne était froide et équivoque; la paix existait de fait entre les deux cours; on n'osait point se déclarer la guerre parce que le comte d'Olivarès pas plus que Richelieu ne voulait encore lutter de front dans les hasards des batailles: mais on s'attaquait par les moyens détournés; les deux ministres soulevaient le plus d'ennemis qu'ils pouvaient contre l'une ou l'autre monarchie: il n'y avait nulle bonne foi dans la situation; le cardinal de Richelieu bouleversait les Pays-Bas, jetait des émissaires dans la Catalogne, ébranlait l'obéissance de toutes les provinces frontières des Pyrénées; il soutenait en Allemagne le mouvement protestant que conduisait Gustave-Adolphe contre la maison d'Autriche (1). En Italie, c'était le même système; Richelieu traitait avec Venise,

de plus naïf que la description du pays des Esquimaux, et les détails sur les mœurs des sauvages, « gens fort dangereux lorsqu'ils sont ivres, se meurtrissant même entre eux. »

(1) *Histoire du ministère du cardinal de Richelieu*, et le liv. IV du recueil d'Aubery.

répandait de l'argent parmi toutes ces maisons princières contre la puissance espagnole dans le Milanais (1); il était maître des relations diplomatiques avec la majorité des cantons suisses.

De son côté, l'Espagne et le comte d'Olivarès employaient toutes sortes d'intrigues pour remuer les populations en France ; une province manifestait-elle des mécontentemens ; un parti de nobles prenait-il les armes ? y avait-il une dissension éclatante au sein de la famille royale, soit que le duc d'Orléans en fût le chef, soit que la mauvaise humeur de la reine-mère se manifestât par la révolte ? dans toutes les circonstances, l'Espagne votait des subsides, s'engageait par des traités, favorisait de tous ses efforts les menées sourdes ou la sédition ouverte. Il y avait donc deux monarchies, deux États en véritable hostilité, sans que ce mot terrible de *guerre* eût encore retenti ; on n'osait point courir l'un sur l'autre, on s'attaquait indirectement. Cette situation se produit souvent dans la vie des États, lorsque deux grandes puissances, reposant sur un principe et des intérêts divers, reconnais-

(1) Nani, *Historia veneta*, liv. viii. — Vittorio Siri, *Memorie recondite*, tom. vii.

sent que les temps de guerre ne sont point venus encore; on se menace alors, mais indirectement; on n'ose point tout ce qu'on veut, on est hostile sans aller aux batailles.

L'Espagne avait toujours à Paris un ambassadeur à titre, le marquis de Mirabel, homme trop impatient, trop fier pour se ployer à toutes les exigences de la situation : la reine Anne d'Autriche, protectrice des intérêts espagnols, se concertait souvent avec l'envoyé de son frère; et Richelieu, qui veillait sur les moindres incidens, s'inquiétait de ces rapports politiques, lesquels nuisaient à la marche générale de son système. Il avait pris en antipathie le marquis de Mirabel; il avait interdit à la reine toute communication avec lui; il l'humiliait de toutes les manières, et la fierté espagnole s'en indignait. « Que votre Majesté, écrit l'ambassadeur d'Espagne à son souverain (1), me permette de remettre sous ses yeux l'état des affaires de France relativement à ma position d'ambassadeur, afin de justifier les instantes demandes que je ne cesse de lui adresser pour qu'elle daigne ordonner mon rappel. La première raison est sans contredit l'éloigne-

(1) Archives de Simancas, cot. A 28 77.

ment manifeste que le cardinal témoigne pour ma personne (1); éloignement qui dégénère en injustice, en calomnie, à tel point que le cardinal a fini par persuader au roi très-chrétien que je suis la cause de tous les mouvemens qui ont lieu en France (2); il me présente comme le véritable instigateur de la rebellion et des menées des Montmorency, des Épernon dans le Languedoc. Je supplie Votre Majesté de peser et les inconvéniens et le danger réel où se trouvent ses intérêts en continuant à demeurer ainsi entre mes mains; le mot *danger* n'est point ici hors de saison, car on dit publiquement que dès que le duc d'Orléans aura passé la frontière avec sa cavalerie, on doit venir mettre le feu à mon hôtel, le piller et saccager; et l'Espagne pourroit-elle le supporter (3)? Puisque j'ai l'air d'être ici le point de mire des méchancetés du cardinal, et que c'est moi per-

(1) *Primo por la aversion publica que el cardenal tiene a mi.*

(2) *Ha persuadido al rey christianissimo atribuyendo a mi las inquietudes de Francia.*

(3) *Por que con la entrada del duque de Orliens con su caballeria, se dize publicamente que han de quemar mi casa.*

sonnellement qui offusque le gouvernement, je pourrois en attendant qu'on me nomme un successeur, remettre les affaires de l'ambassade entre les mains de mon secrétaire don Francisco de Galaterra, qui est un homme de mérite et de courage. »

Indépendamment du marquis de Mirabel, ambassadeur ordinaire, l'Espagne avait encore à Paris plusieurs agens secrets qui suivaient avec sollicitude le mouvement des opinions. Il existe des dépêches spéciales de don Antonio de Navas sur les affaires de France (1); elles sont pleines de petits détails, de curieux incidens sur la situation de la cour et les intrigues de cabinet: « Il ne seroit pas difficile, dit l'agent secret, que le duc d'Orléans et la reine dans leur mécontentement, ne consentissent à faire revenir les régimens français qui sont en Hollande, et ne rendissent Metz, Toul et Verdun. Le roi de France a été indigné de ce que le marquis de Mirabel a fait venir madame du Fargis de Lorraine en Flandre, et l'on fait ici tous les efforts imaginables pour que ledit marquis ne reçoive plus le titre d'ambassadeur. La reine

(1) Archives de Simancas, cot. A 331.

infante a dit à ce sujet : « Ce n'est point à cause de madame du Fargis que l'on se donne tant de mouvement, mais plutôt à cause du marquis de Mirabel, que le cardinal de Richelieu ne peut souffrir. » J'ai parlé à Votre Majesté de l'arrivée de son ambassadeur extraordinaire, don Gonzales de Cordova, et des audiences qu'il a obtenues de Leurs Majestés. La froideur avec laquelle il a été reçu a frappé tous les esprits, d'autant qu'une épée fort riche qui lui avait été primitivement destinée en cadeau ne lui a point été remise (1). Je ne sais jusqu'à quel point on peut en déduire, comme on le fait généralement, que ceci dénote l'intention de rompre avec l'Espagne, mais toujours est-ce un symptôme alarmant qui doit nous faire prendre nos précautions (2). La retraite du roi des frontières d'Allemagne a privé le maréchal de La Force de son commandement; on lui a fait espérer que dès que la santé du roi se seroit améliorée, il reprendroit son titre, et qu'on recommenceroit la campagne. Il n'en est pas moins

(1) *Por no aver recibido una espada muy ricca que se le hacia de dar.*

(2) *Con que hacemos de buscar medios.*

vrai que les médecins recommandent le plus grand repos à Sa Majesté Très-Chrétienne (1). C'est ce qui a engagé le cardinal à revenir à Metz, afin d'y cantonner l'armée. Son but est multiple d'ailleurs, car, entre autres raisons, je crois que la meilleure est celle-ci : il veut toujours avoir l'armée sous sa main, afin de s'accommoder avec Monsieur dans le cas où le roi viendroit à mourir (2). »

Il y avait surtout crainte d'une guerre; l'Espagne la redoutait immédiate; le cabinet de Madrid n'était point prêt encore pour ses opérations; l'inquiétude la plus vive se manifesta sur le bruit d'une rupture. Le ministre Olivarès en fait l'objet spécial d'une communication au conseil de Castille (3). « Toutes les correspondances, tous les rapports de nos ambassadeurs ou émissaires en France s'accordent à nous indiquer que le roi très-chrétien est sur le point de rompre avec l'Espagne par une déclaration de guerre, si cela n'est pas fait

(1) *Dicen que es menester tener al rey bien quieto.*

(2) *Con fin de ser dueño de aquellas armas y acomodarse con el Monsieur, en caso que faltase el rey de Francia.*

(3) Archives de Simancas, cot. A 28 6o.

déjà (1). La violence que l'on remarque dans les rapports du gouvernement de ce pays avec nos agens, tient sans contredit à l'humeur qu'a conçue le cardinal (car il faut nommer les choses par leur nom) de l'appui influent que nous ne cessons de prêter à la reine-mère et au duc d'Orléans à l'encontre de ses projets (2). Sa Majesté Catholique, vous le savez, a été mue dans cette circonstance par un sentiment de convenance autant que par la considération de l'intérêt de ses États. Sans doute il nous a paru utile d'occuper par une diversion puissante (3) l'esprit inquiet et dangereux du cardinal de Richelieu; mais d'abord ce ne sont là que des représailles pour toutes les infractions injustes et impies dont les Français ont usé envers nous, soit en Hollande, soit en Italie; et puis les hautes raisons de convenance n'engageoient-elles pas Sa Majesté Catholique à détruire le crédit d'un homme qui s'étant établi sur les ruines de la puissance de la belle-mère du roi d'Espagne, annule tous les jours l'influence

(1) *Que vendia a romper declaradamente con esta corona por guera, si no lo hubiese hecho ya.*

(2) *Contra sus desiñios.*

(3) *Hazer dibersion y movimientos.*

de la reine infante ? Et encore je n'examine pas ici son arrogance adroite (1) pour usurper ce pouvoir, quels furent les moyens et le scandale avec lesquels il trompa le roi son maître. Toujours est-il que Sa Majesté Catholique a suivi, en sa conduite, la ligne que lui prescrivoient son devoir de bon fils et frère, et son honneur de souverain. Aujourd'hui, quoiqu'il paroisse que la rupture est imminente, le roi d'Espagne prendra non seulement les mesures pour l'empêcher autant que possible, mais encore celles qui, le cas échéant, pourront devenir les plus utiles au service de sa cause (2). Aussi je suis d'avis de faire écrire au marquis de Mirabel, que loin de rompre brusquement avec le roi très-chrétien, il ait au contraire à lui demander une audience, et à lui représenter ce que l'Espagne (et Sa Majesté Catholique en particulier) a toujours fait pour la France, et les grands inconvéniens qui pourroient résulter d'une guerre au sein de la chrétienté. »

(1) *Quales fuere su arrogancia y destreza.*

(2) *No solo ponera medios de prevencion, pero pensara tanbien en los que podrian facilitar las resoluciones y servicio de S. Md.*

Dans cette situation de crainte, dans cet état d'hésitation, avant de se jeter dans la guerre, la cour d'Espagne n'a plus qu'une espérance pour conserver la paix, c'est la mort de Louis XIII; elle s'exagère la gravité de la maladie; le roi Philipe IV écrit de sa main au marquis de Mirabel (1): « Vous avez annoncé dans vos dernières dépêches, adressées au comte-duc, que le roi très-chrétien étoit revenu à Paris d'après l'avis de ses médecins, et les divers bruits qui couroient sur la gravité de sa maladie. Vous devez vous souvenir des instructions qui vous furent données en pareille circonstance; vous aurez à les suivre, en même temps que la conduite que je vous fis tracer dans le cas où le roi très-chrétien viendroit à succomber (2). La première de vos attentions devra être d'empêcher le mariage du duc d'Orléans (3) autant que vous le pourrez, et avec une adresse et un mystère tels qu'on ne se doute pas de votre intention. Si donc le roi venoit à mourir, transportez-vous immédiatement auprès de

(1) Archives de Simancas, cot. A 35100.

(2) *Yendo luego que succeda su muerte en persona a Paris.*

(3) *Procurareis estorvar el casamiento del duque de Orliens.*

la reine-mère, et cherchez à l'amener, ainsi que Monsieur, aux arrangemens les plus favorables à ma couronne (1). Ayez soin surtout des affaires de Hollande, et dites à Monsieur que c'est là le plus efficace moyen de me témoigner sa reconnaissance pour les services que je lui ai rendus (2). J'écrirai à l'infante, gouvernante des Pays-Bas, ma nièce, et aux marquis de Santa-Cruz et d'Aytona, pour que tout concoure à cette fin, et pour que cette mort du roi de France, tout en délivrant le royaume de la domination du cardinal (3), nous permette en outre d'avancer avantageusement nos affaires. »

Les différens entre la France et l'Espagne avaient perdu tout leur caractère religieux pour devenir absolument politiques; il ne s'agissait plus comme au seizième siècle de la grande lutte entre la pensée catholique et la réforme de Luther; c'était la conquête, la possession territoriale, la balance des États, l'influence des uns sur les

(1) *Procurareis ascutar para las cosas desta corona la mas favorable que pueda ser.*

(2) *Y que lo deve al justo agradecimiento del agasajo que se le ha hecho.*

(3) *Por entendido que arruinaria a la dominacion deste cardenal.*

autres qui formaient le mobile de toutes les négociations, l'objet des traités.

Il n'en était pas de même en Allemagne envahie par les armées suédoises de Gustave Adolphe; la question du catholicisme et de la réforme y était encore vivante. Je rappelle que Gustave, victorieux à Leipsick, avait fait partout des progrès alarmans pour l'unité impériale et les électorats catholiques; le comte de Tilly, étonné d'une suite de défaites, résistait à peine à cette invasion autant politique que militaire. Les électeurs protestans avaient joint leurs armes à celles du roi de Suède. Pour sauver l'unité catholique et allemande, l'empereur Ferdinand confiait encore les armées impériales à Valstein, héros romanesque qui rêvait la royauté de Bohême et la couronne d'or de l'Empire (1). Il y avait trois partis en Allemagne : les luthériens presque partout dessinés pour Gustave Adolphe; les catholiques mixtes qui ne voulaient point sacrifier leurs libertés électorales à l'unité impériale, tel était l'électeur de Bavière; enfin les princes dévoués

(1) L'admirable drame de Schiller sur Valstein peut être comparé aux chroniques allemandes; en France il y a une histoire imparfaite de cette conspiration par Sarrasin.

à la maison d'Autriche, et qui combattaient pour elle comme de fidèles vassaux aux époques de foi féodale.

Dans cette situation territoriale de l'Allemagne, Richelieu suivit une politique habile, toujours haineuse pour la maison d'Autriche. On a vu d'abord les récens traités conclus avec Gustave Adolphe, les subsides payés ; toutes ces conventions avaient été renouvelées sur de plus larges bases encore ; Gustave était encouragé par une correspondance active avec le cardinal. Plus tard, la France traitait avec les quatre cercles protestans d'Allemagne (1), avec la Bavière, puissance mitoyenne dont elle faisait proclamer la neutralité (2). C'est de cette position mixte que l'é-

(1) 15 septembre 1633. Mss. Dupuy, vol. 468. Ce traité est en latin. Les quatre cercles dont il est question comprenaient les provinces électorales du Rhin, la Franconie, la Suève et la haute province du Rhin. Les principaux articles que l'on y remarque sont que la religion catholique devait être conservée dans les lieux qui seraient occupés par les protestans. Le roi très-chrétien devait empêcher que les ennemis des protestans fussent secourus par ses sujets, ou d'autre part. Ce traité fut ratifié par le roi à Saint-Germain, le 17 novembre 1633.

(2) Don Fabian de Coutreras écrivait à Sa Majesté

lecteur de Bavière tirait sa force ; il restait catholique, et il ne se dessinait ni pour Gustave ni pour l'empereur. Richelieu protégeait cette indépendance ; il en faisait ainsi un auxiliaire de la France, se portant à droite ou à gauche, selon l'opportunité. La grande faute de Gustave fut de ne pas respecter cette neutralité; la victoire l'avait aveuglé; il voulait la couronne impériale et le triomphe du luthéranisme, et ce fut à ce moment que Richelieu eut quelque crainte des progrès de la Suède; à sa suggestion, le duc de

Catholique les démarches faites pour éviter ces traités : « D'après les instructions que nous avions reçues de Votre Majesté, nous avons fait sentir au confesseur du roi très-chrétien combien il importoit d'alarmer la conscience de ce prince sur les secours qu'il prodigue aux hérétiques, et particulièrement aux Suédois. Le cardinal, auquel rien n'échappe (*que no engañan con facilidad*), ayant eu connoissance de ces menées, a voulu faire approuver par la Sorbonne la conduite du roi, que des raisons d'État, disoit-il, forçoient à agir ainsi. Mais l'événement a trompé ses prévisions, et malgré la persévérance de ses sollicitations, qui ont duré vingt-quatre jours, malgré ses brillantes offres aux docteurs, auxquels il promettoit à chacun en particulier la place de confesseur du roi, il n'a pu les engager à rendre cette déclaration. » — Archives de Simancas, cot. A 29[54].

Bavière se joignit à Valstein, puissant capitaine qui venait de contraindre Gustave à évacuer la Bohême (1).

Alors se livra la bataille de Lutzen, qui décida des destinées de l'invasion suédoise et de la réforme. Le roi de Suède conserva ce caractère religieux des vieux combats de l'Église protestante; quand il fut accueilli dans la Saxe comme un libérateur, il avait dit au docteur Fabricius son ministre; « Je crains que Dieu ne me punisse de la folie du peuple ; on a trop de confiance en moi ; celui qui se nomme le Dieu jaloux pourra bien leur faire sentir que je ne suis qu'un homme faible et mortel. Amis et camarades, s'écriait-il devant ses soldats, gardez vos rangs, et combattez courageusement pour vous et pour moi; Allemands, si vous reculez, c'en est fait de votre vie et de votre liberté. » La bataille de Lutzen fut perdue et le roi de Suède frappé de mort, quelques uns disent, par trahison; d'autres rapportent qu'il fut blessé à l'une de ces vaillantes charges de cavalerie qui ébranlaient le sol sous le poids des lourdes cuirasses; les Suédois se retirèrent en or-

(1) Puffendorf, *Comment. rerum suecicarum*, lib. iv, ad ann. 1633.

dre (1). Des glorieuses mains de Gustave, la couronne de Suède tombait au front d'une jeune fille; Christine était placée sur le trône de son père par suite des fermes mesures du chancelier Oxenstiern; les conseillers et États du royaume de Suède, comtes, barons, évêques, paysans, proclamèrent Christine leur légitime souveraine, et un vieillard, membre de l'ordre des paysans, tâtant le large front de la jeune fille, sa chevelure flottante, s'écria : « Elle ressemble en tout point au grand Gustave; donc elle est sa fille et notre reine. »

L'influence des Suédois en Allemagne s'affaiblit après les batailles de Lutzen et de Nordlingen; vainement le chancelier Oxenstiern y apparut un moment comme lieutenant-général de la couronne de Suède, la victoire avait prononcé; tout conserva un caractère allemand. Richelieu avait envoyé le marquis de Feuquières pour traiter de nouveau avec la Suède, mais ces traités n'avaient plus la

(1) *Voyez* Puffendorf, *Comment. rerum suecicarum*, lib. iv, et *l'Histoire de la vie de Gassion*, tom. i. Gassion, devenu plus tard maréchal de France, était alors simple officier dans les armées de Gustave-Adolphe; il combattit à ses côtés à Leipsick et à Lutzen.

même importance (1); le marquis de Feuquières avait ordre surtout de se mettre en communication intime avec Valstein, de pénétrer les desseins secrets de son ambition. On savait que le chef de l'armée catholique souhaitait alors la couronne de Bohême au détriment de la maison impériale; Feuquières eut mission de la lui offrir au nom de Richelieu. Un traité secret fut encore conclu comme il l'avait été avec Gustave-Adolphe. Le ministre combattait de toutes ses forces l'unité allemande;

(1) Voici le texte d'un traité conclu au mois d'avril 1633, entre le roi Louis XIII et la princesse Christine, reine désignée des Suédois. « Il y aura une étroite alliance entre la sérénissime reine de Suède, et le très-chétien Louis XIII, roi de France, et leurs deux couronnes pour la défense de leurs communs amis respectivement, et principalement de ceux qui d'un commun consentement sont entrés en cette alliance, que dès à présent, comme à l'avenir, on aura soin de leur liberté, de leur dignité et de leur repos. La sûreté de la mer Baltique et de l'Océan sera conservée, et surtout l'on travaillera pour établir et affermir une bonne et juste paix dans l'Empire romain; la reine et le royaume de Suède, avec tous ceux qui sont entrés ou qui veulent entrer dans leur alliance, entretiendront et soudoieront à leurs dépens les troupes qu'ils ont sur pied, lesquelles troupes seront au moins composées de trente mille hommes de pied, et

les troubles de l'Empire étaient nécessaires à ses desseins sur l'Espagne. La maison d'Autriche connut les projets de Richelieu; elle pénétra la pensée de Valstein; elle s'en débarrassa par le poignard au milieu de ce faste et de ces pompes presque impériales dont le vainqueur de Gustave s'environnait. La mort de Valstein rétablit quelque ordre, quelque hiérarchie dans l'Empire vivement ébranlé (1).

Richelieu négociait toujours avec les États-

de six mille chevaux. Le roi de France fournira annuellement à la reine et royaume de Suède, en faveur de cette alliance, la somme d'un million de livres, payable à deux fois : la première au 15 mai, et l'autre au 10e novembre, à Paris ou à Amsterdam, au choix de la reine et royaume de Suède. L'exercice de la religion catholique romaine sera inviolablement entretenu dans les lieux où elle a été trouvée. Sa Majesté Très-Chrétienne s'assurera de nouveau de la neutralité du duc de Bavière et des princes de la ligue catholique. Cette alliance durera jusqu'à ce que les troubles et les mouvemens qui sont à présent en Allemagne soient apaisés, et qu'il y ait une ferme paix établie. » — Mss. de Béthune, vol. cot. 9597/5, fol. 259.

(1) Puffendorf, *Comment. rerum suecicarum*, lib. iv. — Lotichius, *rerum germanicarum*, part. ii, liv. ix et x, ann. 1634.

Généraux de Hollande, ces autres ennemis de la maison d'Autriche. Les Pays-Bas espagnols situés sur les frontières nord de la France la menaçaient sans cesse; c'était là que se réfugiaient tous les mécontens; la reine-mère, Gaston d'Orléans y avaient trouvé des secours. Plusieurs fois Richelieu avait cherché à agiter ces provinces, et à préparer leur révolution; il y avait eu un projet de révolte du comte Henri de Bergues, de quelques nobles belges et des villes flamandes contre les Espagnols (1); cette conjuration était avortée; il y eut même alors tendance de conciliation et de rapprochement entre les provinces hollandaises et les Pays-Bas catholiques; on était fatigué de la guerre. L'habileté de Charnassé, ambassadeur extraordinaire de France, empêcha cette négociation; Richelieu voulait maintenir l'état d'hostilité entre la Belgique et la Hollande, car il faisait diversion aux manœuvres de l'Espagne sur les frontières nord de la monarchie; Bruxelles n'était-il pas d'ailleurs le lieu où se tramaient la plupart des projets contre le cardinal-ministre? les Pays-Bas espagnols devaient devenir le théâtre

(1) Vittorio Siri, *Memorie recondite*, tom. VII, pag. 575, 581, ann. 1633.

des grandes campagnes militaires de la monarchie française contre l'Espagne; c'était là qu'allait se poursuivre et se décider la vieille rivalité politique des deux maisons de Bourbon et d'Autriche (1).

La Lorraine servait de point intermédiaire entre la Franche-Comté espagnole et les Pays-Bas. Il y avait dans la situation des princes de cette race, quelque chose de nécessairement équivoque; placés au milieu de deux grandes puissances, les ducs de Lorraine ne savaient pas se décider nettement pour l'une ou pour l'autre; au fond, les Lorrains eussent préféré l'Espagne; il y avait intimité depuis le seizième siècle entre cette famille si chérie de la Ligue et l'Espagne qui protégeait la vaste association catholique (2). D'ailleurs l'Espagne n'avait aucun intérêt à envahir la Lorraine, tandis que son territoire arrondissait parfaitement la monarchie française; et Richelieu le convoitait. Il y avait ici plus d'un grief: le duc d'Orléans ne s'était-il pas réfugié en Lorraine, où il avait trouvé un asile sûr et constant; il s'était marié

(1) *Histoire du ministère du cardinal de Richelieu*, ann. 1633, et le tome IV du recueil d'Aubery.

(2) *Voyez* mon *Histoire de la Réforme*.

avec la princesse Marguerite, secrètement et au grand dépit du roi. Richelieu n'hésita point à envahir la Lorraine; le duc fut obligé de s'humilier; le traité de Vic le plaça dans une condition subordonnée; ses États formèrent une province; Nancy dut recevoir garnison française. L'année suivante, la Lorraine remue encore; l'armée du roi y fait une nouvelle campagne pour seconder le mouvement germanique de Gustave-Adolphe. Le traité de Liverdun porta que le duc de Lorraine remettrait pendant quatre ans en dépôt les châteaux de Stenai et de Jametz; le duc Charles devait faire hommage pour le duché de Bar au roi de France, laisser le libre passage à ses armées quand il en serait requis; il devenait ainsi vassal de la France dans l'ordre féodal. Bientôt sur un faible prétexte le duché de Bar fut saisi; Richelieu ne dissimule plus la résolution intime de s'emparer de toute la Lorraine; cette antique maison cherche à apaiser le ministre, en sollicitant le mariage d'un de ses fils, le cardinal de Lorraine, sécularisé, avec la nièce de Richelieu, la marquise de Comballet. Louis XIII s'oppose à cette union, parce qu'il n'aime point les grandes races qui s'abaissent; il subit le pouvoir de Richelieu, mais il n'entend pas qu'il s'élève à des

alliances royales. Dès ce moment, on peut considérer la Lorraine comme domptée. le roi Louis XIII a pris soin de relater de sa main les motifs qui le déterminèrent à suivre cette conduite à l'égard d'une antique maison (1).

L'autre État intermédiaire, la Savoie et le Piémont, ne peut plus être d'aucun secours à l'Espagne; le duc de Savoie avait vendu Pignerol au roi, sorte d'aliénation forcée, stipulation d'indemnité en faveur du duc plus encore qu'un prix d'achat et de vente. L'Italie était profondément ébranlée par les affaires de la succession de Mantoue; elle était soumise à l'influence morale de l'Espagne, en pleine possession du Milanais. La Suisse conservait ce caractère de neutralité qui faisait son importance et sa force; les cercles de la haute Allemagne avaient voulu vainement l'appeler dans leurs confédérations, elle préféra rester neutre, et prendre parti selon son intérêt; les ambassades de Rohan avaient bien disposé les cantons protestans pour la maison de Bourbon.

(1) Le petit travail de Louis XIII sur la Lorraine est dans le manuscrit de Béthune, n° 9334. Il est tout écrit de sa main.

L'Angleterre était absorbée par ses questions intérieures ; à peine l'action de Charles Ier sur les affaires du continent se faisait-elle sentir ; tout occupé de discussions sur la prérogative, aux prises avec l'Église d'Écosse et son parlement réuni à Édimbourg, le roi de la Grande-Bretagne se hâtait d'imposer des liturgies sans prendre une part active dans les affaires politiques de l'Europe continentale (1). On n'aperçoit plus l'Angleterre dans le vaste mouvement armé ; une correspondance existe encore avec la France, mais toute de famille, pour l'événement d'une naissance, pour l'heureux accouchement d'Henriette ; les relations politiques sont complètement dominées par les grandes querelles d'intérieur (2).

(1) Rushworth, *Historical collections*, II, 181, 182, et les Mémoires de Clarendon, I, 79.

(2) J'ai trouvé un autographe de la reine Henriette-Marie adressé à Mme de Saint-Georges, mss. Béthune, n° 9293. « Ma mie Saint-Georges, si j'ai été si long-temps à vous écrire, c'est que nulle occasion ne s'est présentée. Nous étions à Bichefield, maintenant nous sommes à Hamtoncourt pour six semaines. Je suis en bonne santé, et ce n'est pas peu de chose, car je crois que dans la maison il y a plus de la moitié de malade d'une fièvre nouvelle qui court ici. Si mon fils savoit parler, je crois qu'il vous feroit ses recommandations ; il est si gros et

Il ne faut pas croire pourtant que ces questions religieuses ne se liassent pas à des points de gouvernement; l'unité de liturgie entre l'Irlande, l'Écosse et l'Angleterre, était alors ce qu'est devenue depuis l'unité du parlement et des institutions dans les trois royaumes réunis, lutte qui s'est produite plus tard en d'autres termes. Au

si grand qu'on le prend pour avoir un an, et il n'a que quatre mois. Les dents commencent déjà à lui venir; je vous enverrai son portrait aussitôt qu'il sera un peu plus blanc, car pour cette heure, il est si noir que j'ai honte de lui.

» J'ai fait écrire à Pin pour savoir de lui s'il vouloit bien revenir en Angleterre, non pour me servir, mais seulement pour faire mes corps de jupe. C'est à vous, ma chère Saint-Georges, que je le recommande de nouveau, expliquez-lui bien que c'est seulement pour mes corps de jupe; au cas où il feroit quelque difficulté, dites-lui qu'il ne m'en fera qu'un, et après il pourra retourner à ses affaires à Paris; car le corps de jupe que vous m'avez envoyé le dernier, est si lourd et si épais, que je ne l'ai su mettre. Je porte toujours mon vieux de deux ans, lequel est si court pour moi et si usé, que j'ai grand besoin d'un autre. Faites-moi réponse au plus tôt que vous pourrez, et croyez que je ne vous oublierai jamais. » HENRIETTE-MARIE. »

Lors de son voyage en Picardie, en 1632, Louis XIII avait écrit au roi Charles Ier : « Monsieur mon frère, les

dix-septième siècle, l'Écosse et l'Irlande réclamaient leur Église, comme depuis elles ont appelé leur parlement ; elles luttaient pour leur nationalité sous un autre principe, avec un autre vêtement en quelque sorte ; dans la marche de l'esprit humain, les formes seules changent. Charles Ier visait à l'unité comme tous les esprits absolus, comme tous les pouvoirs qui sont appelés à faire une révolution. Il n'y eut donc rien de puéril

divers avis que j'ai eus des desseins qui se formoient sur quelques places de ma province de Picardie, m'ayant convié de m'y acheminer pour assurer ma frontière, je suis venu jusqu'en ma ville de Calais, dont j'ai voulu aussitôt vous informer, ne pouvant vous avoisiner de si près sans envoyer savoir des nouvelles de votre santé, et de celle de la reine ma sœur, et sans vous renouveler les assurances de mon affection fraternelle, qui sera toujours telle qu'il convient à notre étroite alliance, laquelle m'est aussi chère que chose du monde. J'ai choisi pour cet effet pour mon ambassadeur extraordinaire le marquis de Saint-Chaumont, chevalier de mes ordres et mon lieutenant général au gouvernement de Provence, comme personnage en qui j'ai toute confiance, et qui m'est également recommandable par sa valeur et fidélité ; il vous dira que jamais, grâce à Dieu, je ne fus en meilleure disposition, et vous représentera de ma part beaucoup de choses dont je l'ai chargé sur les occurences présentes. » — Mss. de Béthune, vol. cot. 9337, fol. 44.

dans cette lutte; ce fut un combat engagé entre des nationalités jalouses et le principe d'une souveraineté unique.

Aucune de ces grandes affaires étrangères n'échappait à la sagacité de Richelieu. Dans un conseil tenu à Étampes, le ministre exposa devant le roi tout le système de sa politique par rapport à l'Europe; curieux tableau où se développe toute une pensée d'avenir : « Il faut des subsides, dit-il, pour engager les Suédois, les princes protestans d'Allemagne, les États-Généraux des Provinces-Unies à faire la guerre dans l'Empire et dans les Pays-Bas; et cela sans vous engager à rompre ouvertement avec la maison d'Autriche. Si les subsides ne peuvent arriver à ce résultat, il faut vous faire comprendre dans tous les traités qui seront passés entre les différentes puissances, afin que la France seule n'ait pas sur les bras toutes les forces de l'empereur et du roi d'Espagne. Si toutes ces puissances protestantes n'étoient entraînées à traiter avec la maison d'Autriche, que par le seul motif des répugnances de la France à rompre ouvertement avec cette maison, mieux vaudroit immédiatement lui déclarer la guerre, résolution importante et difficile, car bien des gens ne manqueront pas de reprocher une alliance

Digitized by Google

faite avec des hérétiques. Vous pouvez, Sire, traiter avec les Provinces-Unies à ces conditions qui mettront les intérêts de la religion entièrement à couvert : que le catholicisme sera conservé dans tous les endroits où il se trouve établi. Les Suédois et les princes protestans d'Allemagne remettront entre les mains de Votre Majesté ce qu'ils occupent en deçà du Rhin, Mayence, les principales places du bas Palatinat, celles de l'Alsace et de l'évêché de Strasbourg; ils vous aideront à prendre Brissach et Philisbourg, enfin ils s'engageront à ne faire ni paix ni trêve sans votre consentement. Pour ce qui est des États-Généraux des Provinces-Unies, on peut stipuler de même que la religion catholique sera maintenue dans toutes les nouvelles conquêtes; qu'on attaquera conjointement avec eux les places maritimes de la Flandre et qu'elles demeureront à Votre Majesté. En vous accordant ces conditions, les princes protestans d'Allemagne et les États-Généraux des Provinces-Unies demanderont, Sire, que vous pressiez la maison d'Autriche d'un côté seulement, en Allemagne, dans les Pays-Bas, ou bien en Italie, et tout au plus que vous ayez un corps d'armée en Alsace, pour les secourir dans le besoin, en cas que vous portiez vos armes

au delà des Alpes. Le plan que je vous propose, Sire, est fort avantageux, et vous n'avez pas grand risque à courir. Vous étendrez votre frontière jusqu'au Rhin sans tirer l'épée; car enfin vous n'aurez que des places déjà conquises à recevoir. Un dépôt si considérable vous rend l'arbitre absolu de la paix et de la guerre (1). »

Ici se développe la politique étrangère du cardinal de Richelieu; sa pensée est fixe : ne point attaquer ouvertement encore la maison d'Autriche, ne s'exposer à cette grande guerre qu'à la dernière extrémité; mais si enfin les alliés protestans menaçaient de se rapprocher de l'Empire, alors plus d'hésitation, la guerre; la guerre, qui peut agrandir le territoire de la France jusqu'aux frontières du Rhin, et assurer la prépondérance de la monarchie sur l'Italie et l'Allemagne. C'est le plan essayé sous la minorité de Louis XIV et développé dans ce long règne; c'est la substitution de l'ascendant de la France à la puissance du vieil œuvre de Charles-Quint.

(1) *Histoire du ministère du cardinal de Richelieu*, ann. 1633, et Aubery dans son recueil, liv. IV. chap. XXXVI.

CHAPITRE LV.

LA COUR. — LE PARLEMENT. — POUVOIR ABSOLU DE RICHELIEU.

Nouveaux mécontentemens de Monsieur. — Fuite à Bruxelles. — La princesse de Lorraine va le rejoindre. — Poursuites contre tous les partisans de Monsieur. — Situation des parlemens. — Disgrâce du garde-des-sceaux Châteauneuf. — Élévation de Séguier. — Lit de justice. — Chapitre de l'Ordre du Saint-Esprit. — Proscriptions. — Tentatives d'arrangement avec Monsieur. — Transaction. — Influence de Puylaurens.

1632 — 1634.

L'exécution du duc de Montmorency avait produit partout une impression profonde de pitié et de terreur; aucune prière n'avait été écoutée; on

avait foulé aux pieds les promesses secrètes, les engagemens pris avec Gaston d'Orléans pour la pacification; toutes les villes du Languedoc étaient en deuil; la noblesse de France n'osait se plaindre haut, mais on murmurait en secret contre cette tyrannie du cardinal qui n'écoutait rien, ni les liens du sang, ni les services passés, ne s'arrêtant même pas à ces grandes illustrations, à ces races antiques qui périssaient en un seul homme. Gaston d'Orléans surtout manifestait sa colère; quand il avait traité avec M. de Bullion, on lui avait promis la grâce du duc de Montmorency, et pourtant la tête du maréchal avait roulé sanglante sur l'échafaud. C'était là un de ces manquemens de paroles qui fortifiaient les haines contre le cardinal. Monsieur n'hésita pas un moment; poussé par ses courtisans, alléché par l'Espagne, il quitta encore une fois la France pour se retirer à Bruxelles; il partit nuitamment de Tours le 10 octobre, passa par Blois, Montereau et Sens; puis prit le chemin de Flandre par le Luxembourg (1). A Montereau, au moment où on le débottait, il prit la plume et écrivit au roi

(1) *Mémoires anonymes sur les affaires du duc d'Orléans*, ann. 1632.

son frère la lettre suivante : « Monseigneur, il est vrai que le devoir auquel m'assujettit ma naissance, et mon inclination à honorer votre personne, m'obligent de rendre à Votre Majesté toutes sortes de respects, mais comme ces derniers jours elle a désiré de moi des soumissions extraordinaires et sans exemple, je lui avoue que, pour m'y porter, il ne falloit une considération moins puissante que celle qui m'y a fait résoudre. Je crois aussi, monseigneur, que M. de Bullion n'aura pas manqué de dire à Votre Majesté les protestations que je lui ai faites quand il me dit, sur l'instance que je lui faisois de sauver la vie et rendre la liberté à mon cousin le duc de Montmorency, que le seul moyen que j'avois pour l'obtenir de Votre Majesté étoit de me soumettre absolument à toutes vos volontés ; que, en demander des assurances, c'étoit vous irriter et blesser la confiance que je devois prendre en votre bonté, tellement, monseigneur, que ne pouvant pas douter que M. de Bullion n'eût charge de Votre Majesté de me parler de cette sorte et de me donner à connoître qu'assurément je devois attendre de sa clémence la conservation d'un personnage qui lui étoit considérable par le mérite de ses aïeux et par les éminentes qualités et signalés services

qu'il à rendus à Votre Majesté en tant d'occasions où il a répandu son sang, et en deux batailles très-importantes qu'il a gagnées au salut de votre État et à l'honneur de la France. Je me remis dès lors aveuglément à Votre Majesté en tout ce qu'elle me commandoit, sacrifiant tous mes intérêts et ceux de mes serviteurs. Mais pour ne rien omettre en une chose qui m'est si sensible et si importante, je rapporterai à Votre Majesté les mêmes paroles que je dis précisément sur ce sujet à M. de Bullion, à savoir, que je me soumettois à toutes vos volontés, et que je signois toutes les conditions qu'il me présentoit de votre part sans y rien changer, tant par le respect que je vous dois et l'obéissance que je vous veux rendre toujours, que pour l'espérance qu'il me donnoit, et que je croyois vraie, que cette soumission extraordinaire seroit utile à sauver la vie et rendre la liberté à mondit cousin, lui protestant formellement que si j'étois trompé en cette attente, je lui déclarois, pour le dire à Votre Majesté, que je ne m'obligeois à rien de tout ce que je signois, car il n'y avoit point de conditions si rigoureuses que je n'eusse adoptées pour le salut d'une personne si chère à la France et qui m'avoit si sensiblement obligé. Que ne devois-je

point donner à l'extrême douleur de ma cousine la duchesse de Montmorency et aux prières continuelles qu'elle me faisoit de me soumettre à toutes choses! Et quoi ne me falloit-il pas résoudre pour me garantir d'un opprobre dont l'on m'eût infailliblement chargé! Si j'en eusse usé autrement, ne m'auroit-on pas imputé la cause d'une action si déplorable? Je sais bien, monseigneur, que les lois de votre royaume m'obligent à de grands devoirs envers Votre Majesté; mais je vous supplie très-humblement de considérer qu'elles ne détruisent ceux de la nature, qui sont beaucoup plus forts et plus équitables, et ces devoirs vous obligent à reconnoître les soumissions que je vous rends par toutes sortes de témoignages de votre bonne volonté; les lois me donnent maintenant la permission de me plaindre en ce que le cardinal m'a manqué au sujet le plus important à mon honneur que je puisse avoir en ma vie. Aussi je proteste que ma plainte part d'un cœur percé au vif de douleurs et de regrets, et que la confiance que j'avois prise en vos bonnes grâces me le rend beaucoup plus sensible. J'appelle Dieu à témoin que je n'ai jamais rien souhaité plus ardemment que d'en pouvoir être honoré; ça a été, au milieu de mes plus grandes

souffrances, l'objet le plus agréable de mes pensées et de mes désirs les plus passionnés. Aussi à quel degré d'honneur m'estimois-je par la gloire de les avoir acquises, bien que c'eût été par une brèche notable à ma réputation. Mais, monseigneur, pourquoi m'a-t-on envié sitôt un bien qui m'étoit si cher? et à quelle fin cette violence sur la bonté de votre naturel? Que Votre Majesté y fasse, s'il lui plaît, les réflexions qu'elle jugera nécessaires pour son service, et cependant je la supplie très-humblement de n'avoir point désagréable la résolution que je prends de sortir de son royaume et de chercher chez les étrangers une retraite assurée pour ma personne, puisqu'après la connoissance que j'ai du peu de bonne volonté que Votre Majesté a pour moi, je dois appréhender justement les suites et les conséquences d'un si grand mépris de toutes mes soumissions. Protestant qu'en quelque lieu de la terre que mes disgrâces me donnent pour demeure, je conserverai toujours plus chèrement que ma vie la passion que je dois à votre service (1). »

(1) Mss. Bibliothèque royale, fonds de Saint-Germain, cot. 1554, fol. 13, novembre 1632.

Le roi Louis XIII reçut cette lettre, alors qu'il arrivait à Saint-Germain; comme diverses copies à la main en avaient circulé partout, et que la bourgeoisie de Paris semblait prendre parti pour le duc d'Orléans, le roi répondit sur-le-champ à son frère une lettre que Richelieu fit afficher le lendemain aux carrefours de Paris et publier à son de trompe dans le parloir aux bourgeois : « Mon frère, je ne puis vous dire combien j'ai du déplaisir du prétexte que l'on vous a fait prendre pour sortir cette quatrième fois hors de mon royaume. Si vous l'aviez examiné avec l'esprit que vous devez, vous auriez trouvé qu'il a aussi peu d'apparence que les autres que vous avez pris ci-devant. Le duc de Montmorency ayant été condamné tout d'une voix par un des plus célèbres parlemens de mon royaume, mon garde-des-sceaux y présidant, vous vous en offensez, parce que vous désiriez que son crime demeurât impuni, et vous voulez vous persuader que le sieur de Bullion vous avoit fait espérer que je lui pardonnerois. Les termes des conditions qu'il vous a accordées de ma part en sont si éloignés que la lecture seule sert de réponse valable à ce que vous en dites. Si le sieur d'Aiguebonne vous a fidèlement rapporté ce que je lui ai dit, il ne vous

aura pas donné plus de sujet que le sieur de Bullion d'attendre cette impunité. Et je vous laisse à considérer si je pouvois en user d'autre sorte, après un tel manquement de foi du duc de Montmorency, après avoir conspiré avec les étrangers contre mon État, et avoir presque entièrement soulevé une des principales provinces de mon royaume que je confiois à sa fidélité; et ce qui me touche plus sensiblement que je ne vous le puis dire, après avoir contribué à séparer de moi ceux que toutes sortes de considérations devoient inséparablement conjoindre, pour lesquels je ne manquerai jamais de faire ce que la nature et le sang désirent de moi. Les moyens que j'ai donnés au duc de Montmorency de se signaler en diverses occasions, sont autant de témoignages de la confiance que j'avois en lui, qui l'obligeoient à demeurer inviolable dans son devoir; et au lieu de cela, il est venu combattre mes troupes, a été pris commandant une armée contre moi, et ayant l'épée à la main teinte du sang de mes fidèles sujets. Je ne veux point répondre à ce que vous dites que sans l'espérance qu'on vous avoit donnée de sa vie, vous ne vous fussiez pas soumis aux conditions que je vous ai accordées. Chacun sait en quel point vous étiez, et si vous pouviez faire

autre chose. Tout ce que je vous puis dire, c'est de vous convier, comme je fais de tout mon cœur, de ne vous remettre plus en cet état, mais de rentrer au plus tôt en votre devoir, et me donner plus de sujet de demeurer, comme je désire, votre très-affectionné frère, Louis (1). »

Le motif avoué des mécontentemens du duc d'Orléans semblait être la condamnation du maréchal de Montmorency; mais il y avait d'autres griefs, de plus puissantes causes de querelles, Gaston d'Orléans avait encore une fois traité avec l'Espagne. Dès cette année il avait envoyé un agent spécial à Madrid (2) « pour remercier le roi d'Espagne du soin qu'il avoit eu jusques alors de secourir et assister Son Altesse contre les entreprises et violences du cardinal de Richelieu, et en demander la continuation pour hâter le rétablissement de la reine-mère et le sien; témoigner en

(1) « Lettre de Sa Majesté à Monsieur, son frère, sur sa sortie du royaume pour se retirer chez l'Espagnol; publiée par Paris, à son de trompe et cri public, par Rossignol, crieur-juré. » Paris, Est. Richer, imprimeur du roi, ann. 1632.

(2) Instructions données par Monsieur, duc d'Orléans, à M. de Lingendes, son envoyé auprès de Sa Majesté Catholique. — Archives de Simancas, cot. A 352.

outre, le plus positivement qu'il sera possible, qu'en tous états et fortune où il plaise à Dieu de mettre Monsieur, jamais il ne manquera de reconnoissance et de gratitude envers la couronne d'Espagne. L'envoyé devoit faire instance pour qu'il fût donné à Gaston les moyens de faire des levées considérables pour l'exécution des desseins auxquels Son Altesse ne peut ni utilement ni honorablement s'employer, si elle n'a quelques nombreuses troupes françaises en son nom; que Sa Majesté daigne ajouter quelques sommes pour la solde de chaque mois, tant pour la subsistance des troupes que pour la maison de Son Altesse, laquelle s'en acquittera quelque jour ponctuellement, dans le cas que Dieu et sa naissance lui mettent en main les moyens d'y satisfaire (1). Son Altesse sera très-contente de conserver auprès d'elle un personnage délégué par le roi d'Espagne, doué de telles qualités au fait de la guerre et autres affaires, pour s'en prévaloir comme conseil et comme témoin de sa droiture. Son Altesse étant informée des mauvais desseins et menées de quelques ministres de la reine sa mère, lesquels,

(1) *Como se era que dios y su cassa pungan en sus manos de que satisfacer les.*

par une imprudente ambition, veulent attirer à eux seuls le pouvoir, et essayer de décréditer Son Altesse ou de faire naître la division entre la reine-mère et elle, monseigneur le duc d'Orléans déclare ici qu'il s'est résolu à ne se départir jamais de l'amour et du respect qu'il doit à madame sa mère, et des services qu'il désire lui rendre, persuadé d'ailleurs qu'il est déjà de l'opinion de Sa Majesté Catholique sur cette affaire, que les rapports du marquis d'Aytona et de Gonzales de Cordova lui auront fait connoître sans doute. »

Gaston d'Orléans vint à Bruxelles, où il fut parfaitement accueilli par les Espagnols et la vieille infante, déjà alitée et malade. Dieu sait avec quelle joie Marie de Médicis embrassa un fils qui venait prêter appui à sa cause! on cria à tue tête contre la tyrannie de Richelieu, on fit mille projets de révolte. Bientôt le duc d'Orléans fut agréablement surpris par la visite soudaine de sa femme, la princesse de Lorraine, qui s'était sauvée en habit d'homme pour rejoindre son mari (1).

(1) Voici une lettre de la duchesse d'Orléans, écrite de Thionville, à M. de Puylaurens, sur sa fuite de la cour : « Monsieur, je me suis sauvée par la grâce de Dieu, et me suis déguisée en habit d'homme, accompagnée de trois gentilshommes ; l'un de madame ma tante,

Richelieu avait des griefs contre cette princesse; sa pensée était de faire casser ce mariage du duc d'Orléans, et de le séparer d'une femme qu'il chérissait. On prêtait de hauts projets au ministre; quelques-uns disaient même que la pensée intime du cardinal était de donner sa nièce à Gaston d'Orléans, et de placer ainsi sur la tête de Mme de Comballet la couronne de France, dont Monsieur était l'héritier présomptif (1). Ce fait est peu probable; le roi, je le répète, se serait opposé à toutes ces alliances de la grande race des Bourbons avec une famille parvenue qui n'était même pas princière.

A Paris il y avait grande émotion par suite de ces

le second de mon frère aîné, et le dernier qui est à moi. Des trois nous en avons perdu un la nuit, il court grande fortune d'être arrêté. Je suis à Thionville, je vous prie le faire savoir à la personne que vous savez, et que j'attendrai ici ses commandemens. Rien ne me presse d'en partir que pour lui obéir. Je vous prie que je sache sa volonté, et croyez que je ne serai jamais ingrate ni méconnoissante des bons offices que j'ai reçus de vous. » — Mss. de Dupuy, vol. 389.

(1) Les écrivains de l'école protestante surtout prêtent ces vues à Richelieu, dans des déclamations recueillies avec soin par Levassor, *Histoire de Louis XIII*, tome XI, édit. d'Amsterdam, ann. 1720.

événemens; la bourgeoisie était profondément remuée par des pamphlets de toute espèce pour ou contre le cardinal; dans les uns, on peignait « les amours, intrigues et cabales domestiques de nos dames et nos seigneurs »; dans les autres on racontait les dires de la Samaritaine dans ses conférences avec le coq de Notre-Dame; puis, que de gros rires n'accueillaient pas « le galimathias des oreilles coupées, ou le Français criant : où sont mes oreilles », parodie ingénieuse pour montrer que le peuple payait toujours les dépens des querelles entre les seigneurs et magistrats (1).

Pour faire cesser ces moqueries, le cardinal de Richelieu empreignit désormais sa politique d'un caractère plus sombre et plus sévère; à mesure que sa puissance grandissait, il avait besoin en quelque sorte de la concentrer plus énergiquement; il ne souffrait plus autour de lui que des

(1) Je me suis procuré les éditions originales de tous ces pamphlets : « *Les amours, intrigues et cabales des domestiques des grandes maisons de ce temps.* Paris, Villac, 1633, in-8°. » — « *Conférences de la Samaritaine avec le coq de Notre-Dame.* Paris, in-8°, 1633. » — « *Galimathias des oreilles coupées,* ou *le Français criant :* où sont mes oreilles? Paris, in-8°, 1633. »

créatures dévouées, des hommes qui n'osaient même pas un murmure dans leur obéissance. On se rappelle qu'il y avait deux ans à peine que le cardinal avait enlevé les sceaux à Marillac, trop dévoué à la reine-mère, pour les confier à Châteauneuf, qu'il avait lui-même choisi; mais le nouveau garde-des-sceaux, tout en exécutant les volontés de Richelieu, s'était permis quelques paroles d'accommodement et de transaction au sujet du duc de Montmorency; il avait osé d'ailleurs, dans une récente maladie de Richelieu à La Rochelle, tandis que son Éminence souffrait d'une suppression d'urine, il avait osé paraître à un bal, y danser un ballet, rire avec ceux qui espéraient qu'une bonne maladie en finirait avec le cardinal (1). Son Éminence ne pouvait donc plus compter sur l'absolu dévouement de son garde-des-sceaux; elle en avait besoin en tant d'occasions, lorsqu'il fallait présider surtout des commissions judiciaires et porter la parole en face de la magistrature. Quand un système est arrivé

(1) Duchesne, *Histoire des chanceliers*, ann. 1633. — *Journal de Bassompierre*, tom. II, et les lettres originales écrites par Mme de Chevreuse au garde-des-sceaux Châteauneuf. Bibliothèque royale.

à un certain point d'unité, il ne faut autour de lui qu'une obéissance sans conditions ; les instrumens ne doivent pas se mouvoir avec une arrière-pensée, par hypocrisie ; il faut qu'on puisse compter sur eux pour tout et dans tout. Châteauneuf fut disgracié ; Richelieu appela pour garde-des-sceaux un des chefs du parti parlementaire qui lui était dévoué, le président Séguier ; il avait de lui la promesse qu'il se placerait à la tête des arrêts par commission, sans s'inquiéter des résistances du parlement. La théorie du cardinal à l'égard des cours judiciaires avait été développée par lui dans l'audience que le roi avait accordée aux députés du parlement quand il les reçut à Metz, botté et le fouet à la main : « Cet État est monarchique, avait dit le garde-des-sceaux, toutes choses y dépendent de la volonté du prince, qui établit les juges comme il lui plaît, et ordonne des levées selon la nécessité de l'État pour la sûreté et accroissance duquel il n'épargne ni sa vie ni sa personne ; et quoique la reine sa mère et Monseigneur son frère soient avec les étrangers, il a conservé la paix dans le royaume ; vous y possédez vos biens, vos fortunes avec assurance et sans craindre la rigueur de la saison ; il est venu conquérir ce que les ennemis avoient

occupé pendant qu'il travailloit au siége de La Rochelle, et prend aussi le soin du soulagement de ses peuples, dont il semble que vous ayez voulu vous faire les protecteurs et vous arroger cette dignité qui ne vous est pas due, ce que Sa Majesté ne veut plus tolérer; elle vous permet de retourner faire vos charges et vous ordonne de demeurer aux termes de votre devoir. » Le roi reprit: « Je vous enverrai mon réglement, et veux que vous vous y conformiez, et que les choses qui viennent de mon commandement ne soient pas mises en question, mais que chacun y obéisse (1). »

Le seul parlement de Paris essayait ainsi quelques résistances, tout aussitôt brisées par les lits de justice; les cours de provinces montraient une plus grande soumission; elles suivaient le mouvement de répression sanglante imposée par Richelieu; tous les complices de Gaston d'Orléans furent poursuivis et condamnés. Le parlement de Dijon dépassa toutes bornes; on avait vu jusque-là des gentilshommes condamnés à être décapités; ils subissaient la mort, mais leur noble

(1) Biblioth. royale, mss. fonds de Saint-Germain, n° 1554, fol. 20.

sang n'en était point entaché. Le parlement de Dijon donna un déplorable exemple : il condamna aux galères perpétuelles plusieurs gentilshommes complices de Monsieur, et parmi eux le baron de Saint-Roman, de bonne race. Le cardinal se plaisait à cette dégradation de l'âme et du corps de la noblesse. Après cela d'autres arrêts condamnèrent le duc d'Elbœuf, Puylaurens, Montpensier, absens, à la peine de mort ; ils furent exécutés par effigie ; on brisa leur image, et le bourreau construisit de sa main des figures revêtues de beaux habits, de riches dentelles, lesquelles furent pendues et marquées à Dijon, principale ville du ressort (1). Ainsi le peuple perdait son respect pour tout ce qui était au-dessus de lui.

Le roi se rendait de sa personne en plein parlement de Paris, avec tout l'appareil d'une exécution militaire ; le garde-des-sceaux Séguier y déclara que les siéges du parlement n'étant qu'une émanation de la couronne royale, le roi supprimait la charge du président Lecoigneux, at-

(1) « Extrait des registres du parlement de Bourgogne, année 1633, et le recueil des procédures contre les grands. » — Mss. de la Bibliothèque royale.

tendu que s'étant fait complice de Monsieur, il avait quitté la France; le roi le proclamait contumace, et contrairement aux ordonnances de Blois et de Moulins, le déclarait déchu de son office, qu'il conféra au sieur de Lamoignon (1). En sortant du parlement, on tint chapitre de l'Ordre du Saint-Esprit, et tandis qu'on revêtait du cordon bleu les nouveaux chevaliers, le sieur de Bullion, garde-des-sceaux de l'ordre, prit la parole et déclara « que Sa Majesté les ayant fait assembler, lui avoit commandé de leur dire, que son intention étoit, avant de procéder à l'élection des chevaliers qu'il retenoit pour être faits à cette promotion, d'avoir leur avis sur la rebellion et félonie du duc d'Elbœuf et marquis de La Vieuville, lesquels étant sortis hors du royaume, ayant porté les armes contre le service de Sa Majesté, et par conséquent contrevenu aux statuts de l'ordre, Sadite Majesté les jugeoit indignes d'être chevaliers, et devoir être dégradés dudit ordre, sur quoi elle vouloit avoir l'avis d'un chacun; que le sien étoit conforme à celui du roi, et qu'à l'exemple du procédé tenu par

(1) *Voyez* l'Histoire manuscrite de Louis XIII, année 1633, et le tom. 1er des Mémoires de Talon.

Charles, duc de Bourgogne, contre Jean de Bourgogne, duc de Brabant, son cousin, leurs armes fussent détachées et rompues, et qu'en leur place fût mis un tableau où seroit inséré l'arrêt et la cause de la dégradation. » Tous les chevaliers ayant opiné sur cette matière, furent de l'avis dudit garde-des-sceaux; le marquis de Traynel fut seul d'opinion que l'on devait leur envoyer demander l'ordre. Les voix ayant été recueillies, il fut jugé « que les dits duc d'Elbœuf et marquis de La Vieuville seroient dégradés en plein chapitre, et que leurs armes seroient détachées lorsque Sa Majesté entreroit en l'église, et qu'il seroit mis en la place un tableau noir où seroit écrit l'arrêt (1).» Ainsi donc le cardinal poursuivait la noblesse dans sa vie, dans son honneur, dans ses insignes; ses actes de clémence et de pacification ne se rattachaient qu'aux masses, à la bourgeoisie, aux hommes sans importance. Il n'abaissait que ce qui était haut et fier.

Cependant le roi Louis XIII, toujours maladif, était sans postérité; l'héritier naturel du trône

(1) « Extrait du registre des délibérations de l'Ordre du Saint-Esprit, année 1633. » — *Mercure français*, tom. XIX.

était ce Gaston d'Orléans, proscrit par le cardinal, forcé de chercher asile sur une terre étrangère. Un coup de Dieu pouvait trancher en vingt-quatre heures la vie de Louis XIII, et alors quelle serait la position du ministre-cardinal? Richelieu avait bien réuni autour de lui des gardes personnellement dévoués; à la tête de chaque armée il avait mis un de ses parens, un serviteur, un homme à lui, de manière à pouvoir faire ses conditions au cas de l'avènement de Monsieur. Mais cet état n'était point régulier: ne valait-il pas mieux attirer Monsieur à tout prix, avoir dans ses intérêts l'héritier présomptif de la couronne? Le ministre avait détruit la faction de Gaston d'Orléans comme parti; il lui était important d'avoir le prince comme individu; il venait de faire casser le mariage de Monsieur avec la princesse de Lorraine par le parlement (1);

(1) Extrait des registres du parlement, ann. 1634 (5 septembre). Le conseil d'État à Madrid écrivait à D. C. de Benavente à Paris: « Nous venons d'apprendre par les lettres de D. Pedro de Arxes, l'arrêt du parlement de Paris, qui prononce la nullité du mariage de Monsieur, et qui déclare rebelles les ducs de Lorraine et la princesse de Phalsbourg. Dans cet arrêt se trouvent également la confiscation du duché de Barrois et l'ordre

ne pouvait-il avoir Gaston sans engagement avec les opinions remuantes et hostiles, le séparer de l'Espagne et des forces qu'elle pouvait lui fournir?

Gaston, en effet, et la reine-mère, s'étaient complètement unis au cabinet de San-Lorenzo; un traité existant encore en original, fixait les rapports respectifs de l'héritier présomptif de la couronne et du roi d'Espagne: « Le duc d'Orléans promettoit de ne faire aucun accommodement avec le roi son frère, pendant deux ans, à moins qu'il n'en eût obtenu l'aveu du roi catholique. Si pendant ce temps un rapprochement de ce genre avoit lieu, le duc d'Orléans seroit obligé de rompre de nouveau avec Louis XIII sur la demande du roi d'Espagne. Dans le cas d'une rupture ouverte entre les deux couronnes,

d'élever une pyramide, sur laquelle on inscrira cette sentence. Le parlement a ajouté que pour avoir complètement satisfaction de l'injure du duc, il falloit occuper ses États. Il faut en écrire à Rome de votre côté, et nous allons en faire part à nos ambassadeurs auprès de Sa Sainteté, afin de démontrer avec vivacité (*con sentimiento*) au Saint-Siége tout ce que la conduite du roi de France a de contraire à la justice et au droit des gens. » — Archives de Simancas, cot. A 3683, et A 2975.

Monsieur s'engageait à ne jamais traiter à moins que la maison d'Autriche n'y soit comprise. Si l'armée qu'on fournit à Gaston faisoit des conquêtes en France, prenoit quelques places, on remettroit l'une d'elles entre les mains du roi d'Espagne, comme dédommagement, ou comme gage des avances d'argent ou des secours qu'il auroit avancés. Sa Majesté Catholique fournira à Monsieur douze mille hommes d'infanterie et trois mille chevaux; le duc d'Orléans s'engage, de son côté, à y réunir six mille hommes d'infanterie et mille cavaliers français; toutes ces troupes seront entretenues par le roi d'Espagne. Si lesdites troupes s'avançoient en France pour le mois de septembre prochain, Sa Majesté Catholique les feroit soutenir par d'autres régimens d'Espagne qui, marchant vers les frontières, faciliteroient au duc d'Orléans les moyens de former son armée. Il y aura toujours auprès du duc une personne de confiance et de haute considération, nommée par sa Majesté Catholique, laquelle personne l'assistera en tout ce qu'il sera besoin, tout en lui étant soumise. Le roi d'Espagne fournira pour la levée des troupes françaises une somme de 70,000 ducats. Une somme de 85,000 ducats sera pareillement fournie par

Sa Majesté Catholique pour l'entretien mensuel desdites troupes françaises, avant leur entrée en France. Enfin, Sa Majesté Catholique fera un traitement de 150,000 ducats à Monsieur et à Madame pour l'entretien de leur maison, mais seulement avant leur entrée en France, époque à laquelle ils seront entretenus au compte du pays, comme leur armée (1). »

C'était ici un traité de subsides et d'alliance en forme qui venait d'être conclu entre le duc d'Orléans et le roi d'Espagne; tout y était prévu, stipulé pour le cas de la guerre civile : des hommes, de l'argent qu'on devait employer à des conquêtes pour lesquelles l'Espagne demandait une garantie. De son côté Marie de Médicis faisait les mêmes demandes auprès du cabinet de Madrid. « La reine-mère du roi très-chrétien et monseigneur le duc d'Orléans son frère unique, ayant tâché jusqu'à ce jour par tous les moyens

(1) Ce traité et ces capitulations ont été ratifiés par M. le duc d'Orléans et le marquis d'Aytona à Bruxelles, le 12 mai 1634, et contresigné par M. le duc de Lerma pour Sa Majesté Catholique, et par M. de Puylaurens pour le duc d'Orléans, et par les secrétaires d'ambassade du marquis d'Aytona. — Archives de Simancas, cot. A 29[51].

justes et légitimes qui leur ont été possibles, de remédier aux inconvéniens pour lesquels ils ont été contraints de sortir de France, et ne pouvant espérer (tandis que le cardinal de Richelieu et ses adhérens seront en état de maintenir la division qu'ils ont mise dans la maison royale) de parvenir à leur rétablissement auprès du roi très-chrétien, en la manière qui est due à leur dignité, par autre moyen que celui de la force, ils ont recours au roi catholique comme à celui seul duquel ils peuvent recevoir les assistances nécessaires en cette occasion (1). Et Sa Majesté Catholique après les avoir exhortés à prendre toutes les voies de composer les affaires à l'amiable, et leur avoir offert son entremise auprès du roi de France, ayant vu finalement que telles voies étoient sans effet et que les retardemens augmentoient le mal et rendoient le remède plus difficile, Sadite Majesté Catholique s'est portée à leur vouloir donner assistance directe, sans prétention d'en tirer aucun avantage en son particulier, mais seulement par la générosité qui l'o-

(1) Cette note fut remise au marquis d'Aytona, ambassadeur en Flandre, pour la faire passer à Sa Majesté Catholique. — Archives de Simancas, cot. A 294.

blige de maintenir et protéger ceux qui ont recours à elle, et se sont retirés dans ses États, principalement lui étant en si grande considération comme la reine sa belle-mère et M. le duc d'Orléans son beau-frère, et aussi par la connoissance qu'il a de leurs bonnes intentions vers le roi très-chrétien, et par l'intérêt de la religion catholique, laquelle sous prétexte de cette division a été notablement préjudiciée. Sur cette conjoncture la reine et Monsieur ont trouvé bien d'établir entre eux une union ferme et constante qui ne puisse être aliénée ni séparée à l'avenir. Cette union ayant pour but principal la conservation du roi de France et le repos et la tranquillité de ce royaume, et ensuite le rétablissement des susdits auprès du roi et la restitution des libertés, biens, honneurs, charges et dignités de tous ceux qui se sont joints à eux, ou s'y pourroient joindre. Les contractans ne feront parler ni n'écouteront aucune ouverture de traité qui puisse être faite directement ou indirectement par le cardinal de Richelieu; et en cas qu'il fût jugé à propos par la reine et Monsieur d'entendre à un accommodement, ils ont promis que ce ne sera que par l'avis et consentement des deux ensemble et avec l'intervention de la séré-

nissime infante, et des ministres de Sa Majesté Catholique; ne recevant aucune lettre et n'envoyant aucune personne sans qu'ils en aient entière communication. Et en cas de guerre, que les ordres et commissions seront donnés au nom de la reine et de Monsieur, et que les principaux chefs, généraux d'armée, feront serment de ne point poser les armes que par ordre et commandement des deux, en la forme qui sera plus particulièrement avisée. Ce qui a été réciproquement promis et accordé par ladite dame reine-mère et M. le duc d'Orléans, avec serment d'observer cet écrit en sa forme et teneur; ils l'ont signé de leur main et prié Son Altesse de le signer; ce qui a été fait. »

Le grand point était ainsi obtenu; il était en effet à redouter que la reine-mère et Gaston d'Orléans ne pussent parfaitement s'entendre sur le rôle que chacun d'eux avait à jouer dans la guerre civile; le marquis d'Aytona était parvenu à les concilier; la mère et le fils consentaient à agir de concert. C'est une des grandes plaies de l'exil parmi les têtes hautes, que ces disputes sur les prérogatives, sur les rangs, lesquelles perdent les causes avant même qu'elles aient espérance. Le marquis d'Aytona avait eu mille peines pour

amener une conciliation ; la reine-mère se montrait exigeante, impérieuse ; elle tendait au premier rang partout où elle se trouvait ; la vieillesse a cette prétention dans les disgrâces politiques, sans remarquer que tout se rajeunit et se renouvelle. Marie de Médicis était en correspondance active avec le roi d'Espagne ; elle le sollicitait pour des subsides, elle envoyait notes sur notes pour obtenir des salaires en faveur de toutes les personnes qui l'avaient suivies ; la liste des traitemens s'élevait à quatre mille florins par mois (1).

Le roi d'Espagne savait si bien l'importance et l'activité de la reine-mère que sa correspondance lui est adressée personnellement : « Madame, lui écrit-il de sa main, le capitaine Jean François Marteli m'a fait part, au moyen des lettres de créance dont il étoit porteur, des justes griefs de Votre Majesté contre la monstrueuse usurpation de pouvoir et les offenses du cardinal de Riche-

(1) Mémoire présenté par M. le comte de Maure, envoyé auprès de Sa Majesté Catholique pour solliciter des secours pécuniaires de la part de la reine-mère. — Ci-joint la liste des personnes auxquelles Marie de Médicis est obligée de donner pour leur entretien or-

lieu (1). Je viens d'écrire à ma nièce, l'infante dona Isabelle en Flandre; Votre Majesté pourra s'entendre avec elle et juger par les secours qui lui seront fournis que je n'ai pas perdu la mémoire

dinaire, et ce qui paraît nécessaire par mois pour cela.

Madame la duchesse d'Ognano. . . .	800 florins.
M. d'Ognano fils.	800
Le comte de Maure.	»
M. Lessée, secrétaire.	500
M. de Biscarras.	300
Le chevalier de La Rochette. . . .	300
M. de Belot.	150
M. de Bezançon.	150
M. de Benardière.	150
M. de Brasseux.	150
M. de Hurtaut.	150
M. de Jacquinot	150
M. de Laroche.	100
M. de Jaquelot.	100
M. de Bagneux.	100
M. de Lacombe*.	100
Total.	4,000 flor. par

mois, sans y comprendre le comte de Maure.—Archives de Simancas, cot. A 29[27].

(1) *Por ser tan usurpado y molestado su pader.*

* Une observation vous frappe en parcourant cette liste des affidés de Marie de Médicis, c'est qu'il n'y ait qu'une femme dans l'énumération de son personnel.

des signalés services dont je suis redevable à Votre Majesté (1). J'ai beaucoup perdu sans doute par la mort de l'infant don Carlos, et chaque jour je sens davantage ma solitude, mais il faut savoir se résigner à la volonté de Dieu. Je suis profondément touché de la part que Votre Majesté a prise à mon malheur, et je puiserai dans ces témoignages surtout des consolations pour le supporter. Jo, El Rey (2). »

Toutes ces relations avec l'Espagne montraient au ministre l'importance de détacher Monsieur de la cause des étrangers ; il s'agissait d'éviter la guerre civile. Richelieu s'adressa au confident intime de Gaston, à ce Puylaurens, brillant et fidèle gentilhomme qui avait servi le frère du roi avec tout le dévouement de la chevalerie. Un habile négociateur, l'abbé d'Elbène, fut chargé de conduire cette affaire à bonnes fins ; des offres brillantes durent être faites au serviteur de Monsieur : sommes d'argent, duché-pairie, et Puylaurens répondit à l'abbé d'Elbène : « Et qu'im-

(1) *Y la buena voluntad con que desseo acudir a quanto se offreze del servicio de V. M., como lo piden las grandes obligationes que ay para ello.*

(2) Archives de Simancas, cot. A 35[85].

porte le duché-pairie, puisque Son Éminence fait mieux couper la tête d'un pair que celle d'un bourgeois ? » L'abbé d'Elbène répliqua : « Voulez-vous une autre garantie ? le cardinal vous propose d'épouser une de ses proches parentes, la fille cadette du baron de Pontchâteau. — Alors c'est différent, reprit Puylaurens, car M. le cardinal aime trop sa famille pour faire décoller un de ses cousins (1). » Quand Puylaurens eut été ainsi gagné, il fut très-facile de convaincre le duc d'Orléans de s'en revenir en France dans le beau palais de Saint-Germain ou des Tuileries. Son parti dans le Languedoc n'existait plus que de souvenir et de nom. Gaston, un peu oublieux, s'était bientôt remis de sa fâcherie pour la mort de Montmorency; on devait donner des lettres d'abolition pour tous les délits de révolte ; il retrouvait ses apanages, sept cent mille bonnes livres comptant, le gouvernement de l'Auvergne, une compagnie de gens d'armes et de chevau-légers sous les ordres de Puylaurens, qui devenait duc et pair : s'il ne voulait point habiter la cour, eh bien ! il était libre de demeurer en Auvergne

(1) *Mémoires sur les affaires de la France*, tom. II, année 1634. — Mss. de Colbert, cot. 46, Biblioth. royale.

et en Bourbonnais, et personne ne pouvait le contraindre dans sa manière de vivre, soit à Paris, soit dans la province (1).

Louis XIII éprouva une indicible satisfaction du résultat obtenu; s'il avait de l'indifférence pour son frère, il lui répugnait de le voir errer à l'étranger, sollicitant des secours de l'Espagne, l'ennemie commune de la maison de Bourbon. Le roi, qu'on se plaît à peindre comme un esprit paresseux et attiédi, prenait une part active à toutes les affaires; il aimait à écrire, à expliquer ses démarches; il existe dans les manuscrits de Béthune une multitude d'articles écrits de sa main, et qu'il destinait aux gazettes. Dans cette circonstance du retour de Monsieur, il crut devoir en expliquer lui-même les causes : l'article est tout entier de sa royale plume. « De Paris, ce 13 octobre 1634. Monseigneur frère du roi ayant fait savoir à Sa Majesté qu'il désireroit revenir en son royaume et se remettre en ses bonne grâces, Sa Majesté reçut cette nouvelle avec grande joie, et pour cet effet envoya des ordres à tous les gou-

(1) « Articles de la paix accordée par Sa Majesté à M. le duc d'Orléans son frère, pour son retour au royaume de France, et sa réconciliation avec Son Éminence. » Paris, P. Métayer, ann. 1634, avec priviléges.

verneurs des places de Picardie, ne sachant pas lui-même à laquelle il pourroit se retirer la première, toutefois en gardant toujours leur sûreté, ce que mondit seigneur trouva très-juste. Donc monseigneur ayant reçu les ordres du roi, prit résolution de partir à l'insu des Espagnols, parce qu'ils avoient bien fait connoître par leurs actions qu'ils ne désiroient pas qu'il s'accommodât avec le roi, et même croyoit-on qu'ils le voulussent arrêter, ce qui fit juger à mondit seigneur la mauvaise volonté qu'on avoit contre lui et les siens, ce qui le conforta encore dans la bonne résolution qu'il avoit prise dès auparavant. Donc voyant le moment propice, il prit son temps le 8e du mois, faisant semblant d'aller chasser le renard à un bois distant de deux lieues de Bruxelles, où étant arrivé il prit le chemin de la Capelle, la plus proche place frontière de Picardie, éloignée de Bruxelles de vingt-cinq lieues, à laquelle il fut tout d'une traite; son cheval mourut sous lui à la dix-septième lieue, mais en ayant fait mener six en mains, il en prit un qui le porta jusqu'à la Capelle, où il arriva sur les dix heures du soir par un beau clair de lune, qui lui servit de beaucoup pour se faire reconnoître. Approchant donc de la place, les sentinelles eu-

rent l'alarme, toute la garnison prit les armes et allèrent chacun en leur poste. Le gouverneur alla promptement sur le bastion pour voir ce que c'étoit; il entendit une voix qui dit : « C'est monseigneur frère du roi. » Le voilà bien surpris; ne sachant rien de l'affaire, il donna tous ses ordres pour se bien défendre, croyant que c'étoit une entreprise sur sa place. A l'heure même monseigneur parla et lui dit : « Baron de Bec, empêchez que l'on ne tire sur nous; je viens ici avec les bonnes grâces du roi et sa permission. » Ledit baron, sur ces paroles, commanda aussitôt que l'on ne tirât point. Monseigneur lui dit : « J'ai des ordres du roi pour vous; faites sortir quelqu'un à qui je les puisse donner. » Il fit donc sortir le baron de Longchamp, son neveu, auquel mondit seigneur bailla les ordres du roi, lesquels il porta dans la place au gouverneur, qui reçut Monsieur, et Son Altesse Royale dit au gouverneur : « Donnez-nous à souper, il y a dix-huit heures que nous n'avons ni bu ni mangé. » Le baron lui fit apprêter diligemment à manger, où il fut bu à la santé du roi, et ensuite du cardinal-duc; il le logea très-bien dans sa chambre. Aussitôt après le gouverneur dépêcha ledit Longchamp vers le roi pour lui donner avis de l'arrivée de monseigneur

et lui dire comme tout s'étoit passé. Monseigneur dépêcha aussi le sieur d'Elbène pour témoigner à Sa Majesté la joie qu'il avoit d'être remis en ses bonnes grâces. Le sieur de Longchamp arriva à Sainte-Geneviève-les-Bois le 10, à huit heures du soir, comme le roi soupoit, qui lui apporta cette bonne nouvelle, et ce qui s'étoit passé à sa réception, de quoi le roi témoigna une joie extraordinaire et l'envoya aussitôt au cardinal-duc pour lui faire part de cette bonne nouvelle. Sa Majesté lui a envoyé un gentilhomme pour l'assurer de son affection et lui témoigner l'extrême joie qu'elle a de le revoir dans son royaume, où il recevra toute sorte de bons traitemens (1). »

En effet le duc d'Orléans se hâta de se rendre à Saint-Germain pour saluer le roi son frère qui vint le recevoir jusqu'à la porte du château. Gaston s'inclina profondément sans pourtant fléchir le genou : « Monsieur, dit-il à Louis XIII, je ne sais si c'est la joie ou la crainte qui m'interdit la

(1) Mss. de Béthune, vol. cot. 9334, fol. 13. Ce manuscrit est une espèce de journal jour par jour des mouvemens militaires auxquels le roi assistait ; ces articles étaient destinés pour les gazettes ; on remarque au haut de plusieurs, ces mots écrits de la main de Louis XIII, *pour la Gazette envoyés à l'ordinaire.*

parole ; il m'en reste pourtant encore assez pour vous demander pardon du passé. » Et le roi lui répondit : « Mon frère, ne parlons plus du passé, Dieu nous a fait la grâce de nous revoir ici, dont je sens une grande joie. » Le roi mena ensuite son frère dans son cabinet ; à peine était-il entré qu'on annonça le cardinal-ministre ; en le voyant entrer, Louis XIII s'écria : « Mon frère, je vous prie d'aimer M. le cardinal.— Je l'aimerai, reprit Gaston, comme moi-même, et je suis résolu de suivre ses conseils. » Et le cardinal se prosterna pour embrasser ses mains (1).

Ainsi donc la réconciliation était momentanément scellée ; Gaston d'Orléans promettait d'aimer M. le cardinal !

(1) « Avis aux bons Français, sur l'amiable réconciliation de M. le duc d'Orléans frère de Sa Majesté, avec les vrais amis et soutiens de la couronne de France. » Paris, Est. Richer, imprimeur du roi, ann. 1634.

CHAPITRE LVI.

CARACTÈRES. — LOIS. — ADMINISTRATION SOUS LOUIS XIII.

Maturité de Louis XIII. — Ses habitudes. — Ses écrits. — Ses goûts. — Richelieu. — Travail intérieur. — Lois civiles. — Lois politiques. — Fondations. — Académie. — Sorbonne. — Collége de nobles pour les pauvres soldats. — Situation de la bourgeoisie. — Villes. — Communes, métiers, confréries.

1634.

Louis XIII avançait dans la vie; il avait trente-trois ans, et sa santé affaiblie ne laissait que l'espoir incertain d'une existence tourmentée. Son caractère avait peu changé; il était travailleur,

Digitized by Google

écrivant ou dessinant au trait pendant ses journées, quand il ne se livrait pas aux plaisirs de la chasse dans les épaisses forêts de Saint-Germain ou de Fontainebleau. Les voyages semblaient convenir à son tempérament; il parcourait incessamment les provinces, s'arrêtant à un château, puis à un autre, traînant ainsi sa vie de fatigues en fatigues, comme pour se distraire de lui-même. Son idée fixe, c'était le pouvoir absolu; soit éducation, soit instinct, il ne pouvait souffrir la moindre contradiction, la plus légère désobéissance; les remontrances du parlement, il les déchirait; si l'Hôtel-de-Ville lui adressait des plaintes, il n'en tenait compte. La pensée militaire était au fond de son cœur; gentilhomme, il ne connaissait que la compagnie de ses gardes et l'obéissance de ses chevau-légers ou mousquetaires. On a peint Louis XIII comme une tête affaiblie et sans volonté; il n'en est rien; le roi avait sa pensée à lui, forte, énergique, et s'il subissait l'influence du cardinal de Richelieu, c'est que celui-ci avait parfaitement deviné le caractère du maître, et qu'il en exécutait les desseins avec plus de capacité; Richelieu, esprit supérieur, devait envisager avec une plus haute étendue la situation de la monarchie. L'intimité

profonde qui existait entre le roi et son ministre, résultait de la conviction puissante qu'ils se comprenaient; il n'y avait là ni faveur ni amitié, c'étaient deux intelligences, également froides, également réfléchies qui se prêtaient secours dans les voies de l'unité royale, et l'une n'était soumise que parce qu'elle se sentait inférieure à l'autre.

Les goûts de Louis XIII étaient militaires; il aimait à parcourir les camps, à pousser son fort cheval de bataille au milieu de sa noblesse obéissante; il assistait aux siéges de villes avec prédilection; excellent artilleur, il modifiait la pose des canons et couleuvrines roulant à peine sur leurs immenses affûts; il inventait de nouveaux instrumens pour les siéges, la forme des tranchées, le mécanisme des bastions et contrebastions. Quand il avait des loisirs, il passait des heures entières à polir un mousquet, à donner plus de sûreté aux mèches d'arquebuses ou de pistolets (1); puis prenant la plume, il écrivait

(1) Fontanieu, portefeuilles, ann. 1610, et les Mémoires d'Erouard, Bibliothèque royale, mss. cot. 928. Quelques faiseurs de pamphlets ont peint Louis XIII comme un prince fort avaricieux, et amateur d'argent. On lit dans un libelle publié à Paris : « Ce prince étant

en véritable tacticien le journal des siéges et batailles auxquels il assistait par lui-même ou par ses généraux; plus de deux volumes existent écrits de sa main sur ses campagnes; il y décrit textuellement les marches, les contre-marches, les plus minutieuses opérations de siége. Les lettres qu'il destine aux maréchaux, à ses courtisans, celles qui portent le titre de mon cousin surtout sont autographes, et l'on connaît les longs traits de son écriture grosse et cursive (1). Toutefois il faut dire que lorsqu'il s'agit de graves questions politiques, le roi ne prend jamais l'initiative; le cardinal de Richelieu lui fait un calque de lettres, une minute de sa propre main, et Louis XIII le copie textuellement. Plusieurs de ces minu-

au jeu laissa tomber quelques pièces d'argent et en se baissant pour les ramasser, tenoit son chapeau de peur de surprise, sur un monceau de pistoles qui étoient devant lui. Le maréchal de Bassompierre, qui faisoit la partie, s'en étant aperçu, affecta de jeter quelques pistoles par terre, que les valets se disputoient en les relevant; la reine-mère, qui étoit présente, ne put s'empêcher de dire au roi : « Sire, vous avez fait le Bassompierre, et Bassompierre a fait le roi. »

(1) Bibliothèque royale, mss. de Béthune, nos 9333 et 9334.

tes existent dans les manuscrits de Béthune (1).

Louis XIII était peu susceptible d'affections tendres et chevaleresques, il y avait dans ses sentimens quelque chose de triste et de maladif, même à l'égard des femmes; c'était de l'exaltation catholique, une sorte de culte monacal qui, les entrailles brûlantes, la poitrine agitée, n'osait pas toujours s'épancher dans de doux rapports et des effusions amoureuses. Quand il aimait un favori, il le prenait comme une distraction, un jouet que le caprice abandonne et brise; il aimait à orner de brillans affiquets les cheveux de ses pages; il voulait que ses favoris fussent là esclaves dorés, mais soumis à ses moindres idées; et quand le jour de l'ennui arrivait, il les abandonnait avec nonchalance, sans s'inquiéter de leurs destinées, alors même que leur tête eût roulé sur l'échafaud. Il n'y avait rien dans cet attachement qui ressemblât aux tendresses de Henri III pour ses mignons. Un pamphlet spirituel compare les favoris de Louis XIII aux petits chiens que Henri de Valois portait pendus au cou dans une corbeille, et qu'il délaissait dès qu'ils avaient

(1) Bibliothèque royale, vol. cot. 9337.

atteint cinq, six mois, et qu'ils jappaient un peu trop fort (1).

Le cardinal de Richelieu connaissait bien son maître; toute son étude consistait à saisir profondément ses goûts, à comprendre la portée de son esprit, à deviner ses tendances. Le cardinal n'imposait pas une loi capricieuse et fantasque au prince; ceux qui ont pénétré dans ses œuvres les plus intimes savent que son plus grand effort est de se justifier auprès du roi. Richelieu écrit Mémoires sur Mémoires; c'est par la méthode rationnelle qu'il veut parvenir jusqu'à la conviction. Il n'est pas de questions importantes et de difficultés sérieuses qu'il ne développe dans un rapport spécial; il expose sa conduite, il explique ses mesures, il aime à rappeler les services qu'il a rendus. Le ministre est plein de l'idée qu'on n'accorde pas assez de justice à ses vigoureux efforts pour le triomphe de l'unité monarchique. On s'imagine trop souvent qu'il y a caprice et faveur dans le pouvoir : la capacité et la nécessité s'imposent!

Le ministre, attaqué par l'opinion du dehors, met aussi un grand prix à expliquer son système

(1) Fontanieu, portefeuilles, nos 483, 484.

aux yeux de tous. S'il prend la parole en un lit de justice, en face du parlement ou de l'Hôtel-de-Ville, c'est constamment dans ce dessein. Quand le roi vient en séance pour proclamer les grâces qui suivent la réconciliation avec son frère, Richelieu justifie tous ses actes. Dans sa harangue verbeuse il s'écrie : « L'histoire nous apprend, Messieurs, trois coutumes des anciens empereurs bien remarquables pour cette journée. La première, qu'ils se faisoient voir d'ordinaire à leurs peuples après les grandes actions qu'ils avoient faites ; la seconde, que lorsqu'ils paroissoient en leur trône, c'étoit toujours pour annoncer une grâce publique, ou au moins pour témoigner l'intention qu'ils avoient de procurer quelque grand bien à leur empire ; la troisième, qu'en telles occasions ils souffroient les acclamations et les louanges qu'ils avoient méritées et que la joie des spectateurs ne pouvoit retenir. Messieurs, le roi paroît aujourd'hui en son lit de justice pour faire voir à tout le monde qu'il veut oublier les mauvais conseils que monsieur son frère a suivis depuis quelque temps, et les moyens qu'il lui donne de revenir prendre la place qu'il doit tenir en ce royaume sont les plus grandes grâces que la France puisse recevoir. La volonté du roi est

qu'en échange de ses grâces il ne lui demande rien que pour lui-même. Le roi ne désire autre chose sinon que Monsieur cesse de contrevenir aux coutumes fondamentales de ce royaume qui ne permettent pas qu'une personne de sa qualité se lie et s'allie à des princes étrangers sans le consentement de son souverain et de son roi, et encore moins contre ses défenses. Messieurs, je suis comme les peintres qui souvent ne peuvent représenter la perfection des ouvrages que la nature fait, bien qu'ils les aient devant les yeux; ma langue n'est pas seulement liée par la grandeur de son sujet, mais par la modestie de Sa Majesté qui ne peut ouïr sans que sa pudeur ne souffre, ce qu'elle a fait avec un plaisir indicible. Il en est de ceux qui ont l'honneur d'être du sang royal à l'égard de l'État, comme le sang à l'égard du corps de l'homme; ni le sang ni les princes de la maison Royale ne sauroient être hors leurs places naturelles sans altérer aussitôt l'économie et la santé du corps dont ils soutiennent la vigueur et la vie lorsqu'ils sont en leur lieu. Le roi que vous voyez, Messieurs, a défait un monstre qui avoit plus de trois cents têtes si chaque ville rebelle et désobéissante est capable d'en composer une; il a par un singulier miracle renversé, non les murailles

d'une seule ville comme Josué fit en la Terre-Sainte, mais celles de tout un parti au grand étonnement de ceux qui avoient connoissance de son orgueil et de sa force. Ces actions sont sans exemple, et d'abord paroissent des songes, mais ce sont des vérités; rien ne rehausse plus la vie des hommes et leurs grandes actions que les difficultés et obstacles qui s'y rencontrent. Je dois dire que toutes les forces qui ont été mises sur pied au préjudice de la tranquillité publique ont fondu devant la face du plus heureux de tous les rois comme la cire fond devant le feu. Bien que la révolte du Languedoc ait été tramée dix mois avant qu'elle éclatât, bien que diverses puissances y prissent part, que l'héritier présomptif de la couronne y fût en personne, que son gouverneur fût l'auteur de la débauche, qu'il y eût cinq grandes villes déclarées en sa faveur; eh bien, son commencement et sa fin ont été une même chose, la fleur qui naît le matin et meurt le soir a été sa vraie image. Messieurs, le roi souhaite ardemment de prévenir tous les maux, mais il ne le peut seul; il y a du travail pour tous ceux qui sont avec lui; il n'oubliera rien de ce qu'il pourra par sa vigilance, sa bonté et autorité; qu'un chacun fasse son devoir à mêmes fins. Si vous correspon-

dez religieusement à ses bonnes intentions, j'ose répondre que le bonheur de la France ne recevra jamais d'altération, et que s'il en reçoit, ce ne pourra être imputé qu'à ceux qu'on n'aura pu empêcher d'être plus partisans de leurs malheurs que du bien du royaume. Je crois certainement que Dieu voudra nous garantir de toutes ces misères qu'il faut prévoir pour les éviter plus sûrement, et que nous verrons plutôt augmenter que diminuer la grandeur de cette monarchie (1). »

Ces justifications officielles et authentiques à la face de tous, le cardinal de Richelieu aimait à les multiplier; elles tendaient surtout à effacer cette impopularité bourgeoise et parlementaire qui de toutes parts environnait ses actes; les pamphlets accusaient le cardinal d'avarice sordide et péculat, crime odieux aux yeux de la multitude, qui voyait ainsi ses pénibles sueurs absorbées par le luxe et la profusion du ministre; une satire lancée à cette époque parmi le peuple, énumère toutes les acquisitions que Richelieu avait faites depuis son ministère : « Son Éminence, dit-elle, s'engraisse des domaines de Richelieu, de Faye, Mirebeau, l'île Bouchard, des comtés de La Chapelle, Cos-

(1) Mss. de Béthune, vol. cot. 9366, pag. 19.

nac, Champigny, Fronsac, Ruel, Beaufort; de grandes terres en Saintonge, la principauté de Mortagne, les baronnies de Barbezieux et de Coches; des rentes et des domaines sur le roi, et ses revenus qu'il touche de Saint-Pierre de Châlons, de Ham, de Saint-Ricquier, de Chevincourt, de Saint-Lucien de Beauvais, de Marmoutier, de Cluny, de Cîteaux, de Saint-Martin-des-Champs, de Saint-Arnould de Metz et de Saint-Maixant.» Les produits de ces domaines étaient considérables; un état dressé quelques années plus tard les élève à 584,977 livres 10 sous 8 deniers; sur lesquelles il fallait déduire pour diverses pensions que le cardinal était tenu de faire sur ses abbayes, ainsi que les gages de ses officiers et réparation de fermes, maisons et prieurés, 82,270 livres 10 sous 8 deniers; il jouissait donc d'un revenu net de 502,707 livres tournois (1).

Cet immense revenu pour le temps, le cardinal l'appliquait au faste de sa maison, à l'établissement de sa famille; il bâtissait des palais somptueux, il encourageait les arts, il pensionnait les artistes. Alors s'élevait non loin des Tui-

(1) Bibliothèque royale, mss. fonds de Cangé, vol. cot. 78.

leries, ce gracieux bâtiment qu'on appela depuis Palais Cardinal ; il en avait lui-même dessiné les constructions, discuté les ornemens. Le peuple murmurait en voyant tant de dépenses faites, et l'on disait dans Paris « que ce superbe bâtiment tomberoit bientôt en décadence ; et l'on souhaitoit que le démon infernal fît bientôt du Palais Cardinal le tombeau de Son Éminence (1). » Richelieu favorisait les créations utiles et solennelles qui perpétuent les noms dans la postérité ; le ministre fonda le premier une royale institution à Bicêtre pour l'entretien des soldats invalides, sous le titre de *Commanderie de saint Louis*, « car les rois devoient avoir en recommandation, la misère d'une infinité de soldats qui avoient généreusement répandu leur sang pour le prince (2). »

(1) Que ce superbe bâtiment
Renversé jusqu'aux fondemens,
Tombe bientôt en décadence ;
Et que le démon infernal
Fasse du Palais Cardinal
Le tombeau de Son Éminence.

Bibliothèque royale, mss. fonds de Saint-Victor, cot. IIII, in-fol.

(2) Abrégé des Mémoires du clergé, tom. IV, fol. 1986, novembre 1633.

Plus tard Richelieu établissait un jardin pour la collection des plantes médicinales, « lesquelles sont nécessaires pour l'alimentation des hôpitaux et des pauvres maladreries (1). » Des lettres patentes reconnaissaient l'académie française, fondation politique aussi bien que littéraire, et comme je l'ai dit, réunion de pamphlétaires sous la protection du cardinal de Richelieu; on lui accordait un scel, on exemptait tous ses membres de la tutelle et curatelle, de tout guet et garde, et de tous droits *commitimus* pour leurs causes hypothécaires et possessoires, ce qui les faisait ressortir immédiatement du parlement (2). L'acte de la plus haute pensée administrative du cardinal fut la création des intendans provinciaux, premier essai pour séparer l'action judiciaire du mouvement administratif dans les provinces. Les intendans dépendaient directement de la cour; les parlemens n'avaient aucune action sur eux, ils réunissaient sur leur tête toute la partie active des affaires; les élus, trésoriers de France, dispa-

(1) Registre du parlement, vol. CCC, fol.382.

(2) Le parlement résista long-temps avant d'enregistrer ces lettres patentes; il ne le fit qu'en 1637, après lettres de jussion et deux lettres de cachet.—Registre du parlement, vol. FFF, fol. 123.

raissaient dans cette hierarchie, qui centralisait l'administration dans les mains d'un seul ministre, lequel avait partout ses délégués. Les parlemens étaient donc ainsi réduits à leur action purement judiciaire (1). On peut considérer la création des intendans comme le plus vaste coup porté aux priviléges provinciaux et la fin des gouvernemens féodaux.

Les lois civiles sous le ministère du cardinal de Richelieu, se résument dans le grand code Michaud, sous le garde-des-sceaux Marillac. Ce code embrasse d'abord le droit de remontrances des parlemens et cours souveraines, limité dans la simple prière, sans que jamais ces remontrances pussent arrêter l'exécution d'un édit. On y fixait également toutes les matières cléricales et la juridiction ecclésiastique; l'élection était conservée dans les abbayes, le clergé maintenu dans la jouissance de sa justice, en ce qui touche l'état civil et les sacremens appliqués aux diverses actions de la vie; les mariages clandestins étaient déclarés nuls entre Français comme entre étran-

(1) Ordonnance des comptes. Bibliothèque du conseil d'État, tom. v. — Registre du parlement, vol. EEE, fol. 488.

gers; on y réglait l'administration des hospices et la police des mendians, les priviléges des universités. Les grands désordres et inconvéniens de la facilité et liberté d'écrire étaient réprimés; défenses à tout marchand libraire de vendre aucun livre ni écrit sans le nom de l'auteur et imprimeur; le manuscrit devait être remis au chancelier garde-des-sceaux, qui expédierait le privilége d'impression. Il y avait aussi réglement pour l'administration de la justice, droit civil, substitutions, donations, cessions, faillites, armes prohibées, associations illicites, priviléges de la noblesse, vénalité des offices, délits de chasse, police militaire, tailles, officiers comptables, rachats de domaines, amirauté, droits maritimes, tout était réglé en un mot, parce que c'était l'établissement des bonnes lois qui travaillait à maintenir le bon ordre entre les sujets (1).

Dans les matières de police sociale, l'administration de Richelieu est non moins curieuse; le ministre est surtout préoccupé d'empêcher toutes

(1) *Voyez* le texte de cette ordonnance dans la collection des lois de Néron, tom. I, fol. 782.—Enregistrée aux parlemens de Paris, de Toulouse, de Bordeaux et de Dijon.

les causes de troubles publics et de sédition : c'est ainsi qu'il défend d'insérer dans les almanachs des prédictions illicites qui pourraient tourmenter les esprits. « Faisons défenses à toutes personnes de faire ni composer aucun almanach et prédictions hors les termes de l'astrologie licite, même d'y comprendre les prédictions concernant les états et personnes, les affaires publiques et particulières (1). » Une ordonnance établit une chambre spéciale pour la répression des crimes de fausse monnaie (2); le péculat est puni des peines les plus sévères (3). La police générale de Paris est l'objet d'une vigilance attentive; « car les vagabonds et gens mal vivans y couroient plus que jamais; il étoit enjoint à tous hommes sans condition et aveu, même à tous garçons barbiers, tailleurs, aux filles, femmes débauchées, de prendre service et condition, sinon vider la ville et faubourgs dans vingt-quatre heures; à peine contre les hommes d'être mis à la chaîne et envoyés aux galères, et contre les femmes et filles d'être fouettées, rasées et bannies. On ne devoit souffrir

(1) *Traité de la police*, tom. I, pag. 529.
(2) *Mercure françois*, tom. XVII, pag. 714.
(3) Registre du parlement, vol. EEE, fol. 342.

ni jeux ni brelans; les taverniers, cabaretiers, loueurs, ne pouvoient recevoir aucune personne de nuit, et s'enquérir de toutes autres, à qui ils fournissent logement; tout bourgeois devoit prêter main-forte aux officiers de justice, en cas de rébellion, pour se saisir des délinquans; et tous pages, laquais, hommes de chambre, ne pouvoient avoir épées, bâtons ou armes offensives, sous peine de la hart; les soldats ne pouvoient sortir de leur quartier sans hausse-cols et bandoulières pour être reconnus (1), et devoient y rentrer l'hiver à cinq heures, et l'été à huit. Défenses étoient faites à tous vendeurs de bière, cervoise ou breuvage, de vendre du tabac sous peine de fouet. Quant aux arracheurs de dents, débitans de thériaque, joueurs de tourniquets, marionnettes, chanteurs de chansons, ils ne pouvoient s'arrêter en aucun lieu pour faire assembler le peuple. Tous écoliers, étudians ne devoient porter épées ou pistolets, et leur collége devoit être fermé à la même heure que pour les soudards, sans qu'ils pussent faire aucune assemblée ni élire aucun chef de nation suivant la vieille coutume. Et avec combien de sollicitude n'étoit pas aussi

(1) Les soldats n'avaient pas d'uniformes encore.

réglée la police des subsistances et approvisionnemens de Paris ? On ne pouvoit acheter blés dans un rayon de dix lieues, ni les escompter sur plantes ; les boulangers ne devoient faire marché qu'aux halles aux farines, et les pâtissiers n'employer que trois setiers de farine; et les boulangers deux muids, le tout en présence des mesureurs jurés; lesdits maîtres boulangers devoient avoir toujours leurs fenêtres garnies de trois sortes de pain, pour les bourgeois, les métiers et le peuple, à peine d'être déchus de leur maîtrise ; ils pourront néanmoins faire du pain mollet, façon de Gonesse, pour la commodité de ceux qui doivent en user. Les meuniers ne peuvent eux-mêmes cuire leur pain ; ils n'auront aucun porc, volaille et pigeon ; s'ils faisoient courir leurs mulets ou chevaux dans les rues, ils étoient punis du fouet. Et combien ne devoient-ils pas respecter la Vierge, ou la patrone de Paris ? S'ils la blasphémoient par juremens, ils étoient marqués d'un fer chaud. Et MM. les maîtres bouchers ne pouvoient acheter leur bestial qu'aux marchés et les jours d'iceux ; ils devoient acheter en personne, n'avoir chacun qu'un ou deux étaux pour vendre ; ils ne pouvoient laisser couler le sang de leurs abatis dans les rues ni le jeter en la rivière, mais le mettre

dans des vaisseaux pour le porter hors la ville. Les rôtisseurs devoient également acheter aux marchés leurs volailles, porcs et oisons, et si un bourgeois les en requéroit, ils pouvoient faire cuisson d'autres volatiles en leurs fours. Les hôteliers, cabaretiers, marchands de vin devoient bien garnir leurs caves et en vendre à divers prix; le vin devoit être droit, loyal et marchand, ils mettroient devant leur porte une belle pancarte où le prix seroit écrit; aucun bourgeois ne devoit aller aux tavernes et cabarets, sous peine de 24 liv. parisis d'amende. Les marchands de beurre ne pouvoient patouiller leur marchandise, à peine de confiscation et de punition corporelle. Défenses étoient faites à tous bourgeois, mariniers, crocheteurs, d'entrer dans les bateaux pour prendre la marchandise; on devoit l'attendre sur le rivage. Toutes les rues de Paris seroient libres; défenses étoient faites aux marchands de mettre piles de draps, coffrets, huches, escabelles, tonneaux devant leur porte, ni toiles et montre en marchandises; et puis plusieurs autres fortes défenses aux voituriers, charretiers, d'encombrer les rues, et aux servantes, bavardes et sans soins, de jeter fumier, balayures de caves, immondices de

puits dans les rues de Paris (1). » Et comme les comédiens entraient aussi dans le domaine et la police des bateleurs, il était dit en conseil d'État : « Robert Guérin, dit Lafleur, Henri Legrand, dit Belleville, Pierre Lemessier, dit Bellerose, comédiens ordinaires de Sa Majesté, demandent à ce qu'il plût au conseil, sans s'arrêter aux demandes des maîtres de la confrérie de la Passion qui se sont emparés de l'hôtel de Bourgogne, qu'il fût dit que lesdits comédiens jouiront de la meilleure partie des loges et galeries dudit hôtel ; » et ledit conseil fit droit à la requête des comédiens ordinaires (2).

Les ordonnances de Richelieu s'appliquèrent spécialement au commerce ; ce n'était point sans motifs que le ministre s'était fait nommer surintendant de la navigation : une déclaration porta qu'il serait payé un droit de trente sols sur chaque livre de tabac étranger (3) ; les seules monnaies françaises durent avoir cours dans le royaume ; sauf les pistoles d'Espagne (4) ; on créa

(1) *Traité de la police*, tom. I, pag. 121.
(2) Registre du conseil privé, 7 novembre 1629.
(3) Blanchard, compilation chronologique, 1629.
(4) Registre de la cour des monnaies, cot. HH, fol. 247.

des offices de maîtres courriers pour le service du commerce (1). Un traité pour le négoce fut conclu entre la France et l'empereur de Maroc(2); on ne put plus exporter les blés; la rivière de l'Ourcq fut rendue navigable; les Hollandais furent exemptés du droit d'aubaine (3); on défendit de porter les monnaies à un taux plus haut que leur valeur nominale; la compagnie de l'île Saint-Christophe (Saint-Domingue) fut autorisée à commercer exclusivement avec ladite île pour le tabac, rocou et coton qui y croissent, moyennant certaines conditions établies par les statuts (4). Défenses étaient faites d'apporter et vendre en France des biens pris en mer sur des Français. Une ordonnance prescrivait la construction du canal de Briare (5); d'autres imposaient des conditions pour le dessèchement des marais; une compagnie hollandaise s'était chargée « d'assainir les terres inondées en divers lieux, et nommément aux pays de Saintonge, vulgaire-

(1) *Traité de la police*, tom. IV, fol. 575.

(2) *Recueil des traités de paix*, tom. III, fol. 299 et 333.

(3) Registre du parlement, vol. EEE, fol. 128.

(4) Néron, *Collection des lois*, tom. I, ann. 1634.

(5) Registre du parlement, vol. FFF, fol. 367.

ment nommé la Petite-Flandre.» L'ordonnance permet la culture de ces terres, et en donne la propriété à la compagnie (1). Plus tard encore, toute liberté de commerce à l'étranger est accordée, désormais nulle entrave pour aucune denrée, même pour les blés, dont l'exportation avait été défendue par un précédent acte (2).

Cette législation s'appliquait surtout aux classes bourgeoises et de métiers; la bourgeoisie grandissait d'importance depuis deux siècles; tout se faisait pour elle; elle acquérait successivement la richesse mobilière. Naguère elle était à peine comptée en France, et depuis lors un bourgeois de Paris, de Lyon, de Toulouse ou de Marseille était homme considérable, respecté par les siens, et que l'autorité d'un ministre n'attaquait qu'avec ménagement. L'organisation provinciale et municipale avait perdu de sa force sans doute; il y avait moins d'indépendance; le système des intendans créé par Richelieu établissait une centralisation administrative très-nuisible à cette localisation du pouvoir, à cet égoïsme de chaque ville, qui formait dans le

(1) Registre du parlement, vol. GGG, fol. 8.
(2) *Mercure françois*, tom. XXIII, pag. 393.

royaume, à une autre époque, une véritable fédération municipale.

On distinguait deux espèces de commune, l'une féodale, dépendant du seigneur, mais conservant toutes les allures de la liberté agreste des douzième et treizième siècles; c'était encore la lutte des pastourels contre les féodaux, du pauvre paysan contre le majordome, alors transformé en bailli. Il y avait de temps à autre des révoltes à coups de fourches, des séditions de *croquans* ou de *nu-pieds* pour un vieil usage, pour un refus de payer la redevance, ou de céder la possession d'un bois communal. Le plus souvent les communes, très-processives, intentaient action devant le parlement, et mangeaient jusqu'à leur dernier sol pour contester le droit du pigeonnier, du four banal ou de la garenne, ou le droit de chasse du seigneur. N'était-il pas triste en effet pour le pauvre paysan d'être obligé de n'avoir point de murs, afin que les lévriers de l'ancien sire pussent parcourir tout le domaine, cherchant lièvres, lapins, perdrix dans le blé, ou cailles dans la vigne? Il est vrai que ces droits, le seigneur les avait acquis par la concession de terres, que c'était une condition qu'il avait imposée au paysan en lui donnant son fief de vilain

à cultiver; mais le temps avait effacé l'origine de ces titres, et l'on ne sentait plus alors que le poids de la servitude attachée à la possession.

L'autre espèce de commune ne dépendait que de la royauté; il y avait là plus de liberté civile; le bourgeois, moyennant le paiement de sa taille et de quelques impôts, ne devait rien au prince que l'obéissance à ses édits généraux, enregistrés au parlement de la province. La ville royale avait son hôtel commun, ses conseillers élus, ses échevins, ses corporations et ses métiers, toutes institutions qui garantissaient la liberté bourgeoise; plus d'une ville sous Richelieu s'était jetée dans la sédition, et c'est sans doute ce qui avait puissamment contribué à restreindre les franchises locales. Les conseillers de ville se réunissaient encore à l'hôtel en Grève à Paris; ils venaient bien à Lyon, au son de la cloche de Saint-Jean, pour arrêter les divers comptes de la ville, pour régler les priviléges des métiers; les capitouls se revêtaient aussi de leur chaperon à Toulouse, et les jurats de leurs belles robes de soie à Bordeaux; mais dans l'affaissement des esprits, quelle cité aurait osé résister à un ordre impératif émané de Richelieu?

CHAPITRE LVII.

PRÉPARATIFS DE GUERRE ENTRE LA FRANCE ET L'ESPAGNE. — DÉCLARATION.

Situation respective des deux couronnes. — Alliances préparées par Richelieu — Hollande. — Suède. — Suisse. — Allemagne. — Mesures prises par l'Espagne. — Intrigues à l'intérieur. — Dépêches des ambassadeurs espagnols. — Remise des passe-ports. — Manifeste de la France. — Réponse de l'Espagne.

1635.

L'état d'hostilité entre la France et l'Espagne devenait de plus en plus menaçant; on était officiellement dans les rapports de famille et de paix diplomatique; le traité de Vervins, et plus

tard la convention des Pyrénées avaient établi la circonscription territoriale des deux royaumes et satisfait les prétentions des alliés respectifs (1); mais secrètement les couronnes agissaient l'une contre l'autre; c'était une situation de guerre non avouée, quoique existante de fait. La France et l'Espagne avaient choisi de nombreux champs de bataille, en Allemagne, dans les Pays-Bas, en Italie; c'est-là que, sans se déclarer ennemies, elles combattaient sous les drapeaux auxiliaires; toutes deux payaient des subsides, prêtaient leurs généraux, cachaient les couleurs de leurs régimens sous des étendards étrangers. On aurait dit que les deux monarchies, sentant le besoin de se combattre, n'osaient ni l'une ni l'autre ces grandes guerres qui ébranlaient le sol; elles se souvenaient de la Ligue, de ces luttes de Henri IV et des Espagnols, époques désastreuses où tant de sang avait été répandu et tant de périls soufferts.

Cependant de telles situations ne peuvent se prolonger; elles ne sont que des transitions pour arriver à une action plus nette; on ne peut pas

(1) *Voyez* tom. VIII de mon *Histoire de la réforme, de la Ligue et du règne de Henri IV.*

être tout à la fois à la paix et à la guerre, dans de telles voies on ne s'arrête point; on ne peut toujours se combattre le visage voilé. Richelieu le savait, et c'est pourquoi il agrandissait silencieusement ses moyens et ses auxiliaires de guerre. Les alliances diplomatiques étaient d'abord la première force que la France devait se ménager; toutes poussaient à une déclaration de guerre contre l'Espagne; la Hollande ne variait que sur les stipulations de subsides; qu'offrait-on au prince d'Orange pour qu'il amenât ses armées dans la Flandre espagnole? Quelles conditions de partage lui ferait-on? Ce n'était pas une facile conquête que celle des provinces espagnoles de la Flandre; le gouvernement de l'infante y était aimé, car il était doux et paternel; d'ailleurs ces fières villes municipales, ces braves bourgeois de Gand, de Mons étaient aises de n'avoir d'autre souveraineté qu'une couronne à quelques cents lieues, et qui leur laissait la plupart de leurs priviléges. La Flandre espagnole était fervente catholique; elle traitait comme huguenots ces Hollandais qui avaient adopté la foi de Calvin. Le catholicisme avait encore ici marqué la séparation; les bourgeois aimaient les processions de la Vierge, les fêtes de leurs saints,

ces pompes où l'on voyait selon la coutume espagnole, *los gigantos* et *los ninos*, grandes et burlesques images des temps de la chevalerie, de saint Christophe le géant, de Goliath et de David. Et qu'auraient pu donner les huguenots hollandais en échange des priviléges de l'Hôtel-de-Ville d'Anvers ou de Bruxelles? Des prêches vides substitués à la grande cathédrale, une prédication austère, à la parole enflammée des moines pieux, une lecture sombre et didactique de l'Écriture, au lieu de ces mystères de fleurs et d'encens qui frappaient l'imagination et les yeux.

Les difficultés d'une conquête de la Flandre par les alliés n'arrêtèrent point une négociation qui s'était ouverte tout à la fois à Paris et à La Haye. Le résultat fut un traité d'union entre le roi et MM. des États. « L'expérience, y est-il dit, faisoit connoître à tout le monde que le procédé des Espagnols n'est autre que de se servir de toutes sortes de moyens pour empiéter sur tous les princes leurs voisins, les tenir divisés entre eux et rendre la guerre immortelle dans la chrétienté, le roi et les sieurs États-Généraux des Provinces-Unies voulant prévenir les malheurs qui en pourroient arriver, et établir les choses en sorte que l'on puisse parvenir à une bonne et sûre paix

dans la chrétienté et particulièrement aider les peuples des Pays-Bas à se libérer de la dure servitude des Espagnols ; pour ces causes et beaucoup d'autres, Sa Majesté rompra à guerre ouverte avec le roi d'Espagne, dès que ce traité sera signé et ratifié, et commencera toutes sortes d'hostilités aux Pays-Bas, comme aussi lesdits sieurs États-Généraux continueront la guerre avec toutes leurs forces, et le roi et les sieurs des États attaqueront ouvertement les provinces que le roi d'Espagne tient au Pays-Bas. » Dans une longue suite d'articles, on développe les moyens à employer pour attaquer avec avantage la puissance espagnole. « Le roi fera entrer dans lesdites provinces une armée de 25 mille hommes de pied et 5 mille chevaux avec le canon et attirail nécessaire à un tel corps, et les sieurs des États feront la même chose. Lesdites deux armées se joindront d'abord aux lieux dont il sera convenu pour agir conjointement ou séparément ainsi qu'il sera jugé plus à propos. Ce qui se fera au plus tard au mois de mars prochainement venant, si ce n'est qu'on convienne de quelque entreprise laquelle on puisse exécuter par commun consentement. A condition toutefois que si lesdites deux armées font deux attaques, elles se feront si proches l'une

de l'autre qu'elles se puissent secourir, en sorte que si les Espagnols viennent à attaquer l'une d'icelles, l'autre quittera toute entreprise pour aller à son secours sans s'en pouvoir excuser sous quelque prétexte que ce puisse être. Il a été en outre convenu entre Sadite Majesté et lesdits sieurs des États que si pendant la guerre qu'ils feront en la côte de Flandre ou ensuite d'icelle, leurs ennemis communs ou leurs adhérens quels qu'ils puissent être attaquoient par mer les États de Sa Majesté en quelque lieu que ce puisse être, en ce cas lesdits sieurs des États mettront une puissante armée sur mer, pour, jointe aux forces navales de Sa Majesté, l'opposer conjointement aux mauvais desseins des ennemis et faire contre eux tout ce qui sera jugé plus convenable. Ce qui sera pareillement fait par Sa Majesté au cas que les pays de MM. les États viennent à être attaqués par mer (1). »

Quand il s'agit de régler par quels généraux serait conduite l'armée de France du côté de la Flandre, les États de Hollande exigèrent que les for-

(1) Traité d'alliance de ligue offensive et défensive entre le roi et MM. les États, conclu et arrêté à Paris; le 8 février 1635. — Mss. Dupuy, vol, cot. 455.

ces fussent mises aux mains du maréchal de Châtillon. Châtillon était d'une famille toute huguenote ; c'était le descendant de Coligny, l'auteur primitif de ce plan de partage des Pays-Bas espagnols, conçu quelque temps avant la Saint-Barthélemy (1). On confiait donc au petit-fils l'exécution du projet conçu par l'aïeul. C'était le plan politique des huguenots qui triomphait contre l'Espagne ; ceci pouvait être utile pour se rattacher la Hollande, mais c'était une faute en ce qui touchait la conquête des Pays-Bas espagnols; car on soulevait toutes les populations catholiques contre l'expédition française, et cette situation des esprits expliquera comment plus tard les Espagnols purent si facilement envahir la Picardie. La politique de Richelieu devenant calviniste, le duc de Rohan devait être immédiatement rappelé de son exil ; c'était l'homme de tête et de cœur du parti de la réforme en France ; jeté un moment sur le rivage d'Italie, il avait déployé à Venise un courage, une capacité remarquables. Richelieu l'employa d'abord dans une négociation secrète avec la Suisse, ensuite

(1) *Voyez* mon *Histoire de la Réforme, de la Ligue et du Règne de Henri IV.*

il lui confia le commandement d'une armée dans la Valteline. Ainsi, au nord et au midi, les armées étaient sous les ordres de deux chefs huguenots.

Puis, un autre traité de confédération et alliance fut signé à Compiègne avec le chancelier Oxenstiern, agissant pour la reine de Suède. Grotius arrivait comme ambassadeur ordinaire de Christine à Paris; Grotius, l'ami de Barnevelt, comme lui condamné par les États-Généraux et miraculeusement sauvé par le dévouement de sa femme. Un érudit était alors un homme politique; le dix-septième siècle avait hérité de cette haute vénération du seizième pour tout ce qui possédait la grande puissance de l'étude et le génie des œuvres patientes. On n'a jamais pénétré dans cette époque qui vit les de Mesmes, les de Thou, les Bignon, les Duvair, les Dupuy, les Casaubon et les Peyresc, tous employés dans les grandes affaires publiques. Les érudits étaient non seulement dans les parlemens et les conseils, mais ils servaient encore de négociateurs; on les désignait pour les grandes ambassades; ce temps qu'on n'a jamais exploré que pour chercher l'origine des petits vers, des madrigaux, enfanta une masse prodigieuse d'intelligences fortes et fécon-

des. Il n'y avait pas eu de vie plus politiquement agitée que celle de Grotius ; eh bien, cet homme écrivit plus de 22 volumes in-folio, commentaires, ouvrages d'érudition, parmi lesquels son Traité *de Jure belli et pacis* (1), *de Antiquitate reipublicæ Bataviæ* (2), son *Historia Gothorum, Vandalorum et Longobardorum* (3), monumens qui ont survécu à la grande destruction des âges. Grotius, reçu d'abord avec méfiance par Richelieu, renouvela entre la Suède et la France les anciennes conventions conclues avec Gustave-Adolphe ; le chancelier Oxenstiern s'obligeait, au nom de Christine de Suède, de « ne traiter

(1) Ouvrage traduit et commenté dans toutes les langues européennes. *Voyez* le jugement qu'en a porté Leibnitz. *Opp.* tom. VI, pag. 251, 271.

(2) L'édition la plus correcte est celle de Leyde, ad ann. 1610, in-4°.

(3) Amsterdam, 1655, in-8°. Cette histoire est basée sur les travaux de Procope et de Jornandès. Grotius s'occupait beaucoup de littérature ancienne ; il existe de lui divers écrits critiques sur les *Phéniciennes* d'Euripide, les traités de Plutarque et le commentaire d'Hiéroclès, sur les *Carmina aurea* de Pythagore. On a publié aussi à Leyde, 1806, 1809, des correspondances inédites de Grotius : *Grotii, epistolæ ineditæ*, 1806, in-8°, et *Hug. Grotii epistolæ sex ineditæ edente adr. Stolker*, 1809.

ni de paix ni de trève avec les princes de la maison d'Autriche, que conjointement et d'un commun consentement; la reine de Suède permettra le libre exercice de la religion catholique aux lieux par elle occupés en l'Empire; les ecclésiastiques y jouiront librement de leurs revenus. Nulle forteresse ne sera rendue à l'ennemi que d'un commun consentement. Le roi et la reine de Suède donneront secours et aide à leurs confédérés d'Allemagne selon qu'ils s'y sont obligés (1). » De semblables traités d'alliance et d'amitié étaient conclus avec Victor-Amédée duc de Savoie, le duc de Florence et plusieurs princes d'Italie, le duc de Weimar, la ville de Colmar, en un mot tout ce qui pouvait assurer le terrain de la guerre dans le cas prochain d'une rupture ouverte avec l'Espagne (2).

En Italie, le cardinal de Richelieu avait toujours un excellent ami, l'abbato Mazarini, que le pape venait de nommer légat en France. Mazarini

(1) Compiègne, 28 avril 1635. Bibliothèque royale; manuscrit Dupuy, vol. 468.

(2) Traité entre Louis XIII et Victor-Amédée, duc de Savoie, le 11 juillet 1635. — Traité avec la ville de Colmar, 1er août 1635, — avec Bernard duc de Weimar, 26 octobre 1635. — Mss. Dupuy, vol. 538, 605 et 468.

s'était immédiatement mis en route pour Paris, et là, fêté et caressé par le cardinal, il était devenu en quelque sorte le représentant des intérêts italiens auprès du ministre qui l'avait attaché intimement à sa personne et aux affaires (1). Tout en conservant ses fonctions de légat, l'abbato Mazarini était dans le cabinet de Richelieu, porteur de ses paroles, modérateur souvent dans ses plus violentes résolutions; Mazarini s'était fait fort pour tous les petits princes d'Italie, dont le concours était nécessaire dans la guerre qu'on al-

(1) Le roi Philippe IV écrivait à son ambassadeur à Paris, D. C. de Benavente : « Je viens de recevoir de mon ambassadeur à Rome une nouvelle qui m'a causé le plus vif étonnement : on me marque que vers la fin de l'année qui vient de s'écouler, le cardinal Antonio Barberino, cousin de Sa Sainteté, vient d'envoyer par M. Mazarin, vice-légat à Avignon, et qui va à Paris pour négocier les affaires du duc de Lorraine, 1° à Sa Majesté Très-Chrétienne une épée d'un grand prix, et enrichie de peintures et d'allégories précieuses (*embiava un estoque de gran precio al rey de Francia, y mucho de pintura y olores*); 2° au cardinal de Richelieu un manteau doublé et bordé de velours, et qui avoit appartenu au cardinal de Monti. Tous ces présens sont évalués à 30,000 ducats. Sachez au juste ce qu'il faut croire de cette nouvelle, qui dans le moment présent seroit de la plus haute importance. » — Archives de Simancas, cot. A 36[157].

lait entreprendre contre le cabinet de Madrid, si puissant sur ce territoire par sa souveraineté de Naples et du Milanais.

Aucune de ces mesures n'échappait à l'active sollicitude du cabinet de Madrid; le comte d'Olivarès paraissait toujours craindre plus que Richelieu une rupture ouverte; l'Espagne trouvait son compte à enlacer la monarchie française de mille intrigues; à solder les mécontens; elle préférait à la guerre, les sacrifices de doublons et de pistoles. Déjà l'on s'inquiète à Madrid de toutes les démarches faites; le bruit se répand tout à coup que le roi Louis XIII va répudier l'infante sa femme à la suggestion de Richelieu (1); n'y avait-il donc pas

(1) Le comte de Benavente informait minutieusement Philippe IV de tous les bruits qui couraient sur le divorce projeté de Louis XIII : « Je pense que le marquis de Castel a écrit à Votre Majesté, avant que de m'en faire part à moi-même, les bruits qui ont couru sur les projets de divorce du roi de France avec la reine-infante, et que cette négociation auprès de la cour de Rome avoit été confiée à M. de Créqui. Cette nouvelle, qui d'abord m'a paru invraisemblable, vient d'acquérir néanmoins un certain degré de croyance, par ce que me transmet le marquis de la Rocca, sur de pareils bruits qui ont couru à Venise, où un religieux napolitain lui auroit dit qu'il avoit appris, sous le sceau de la confession,

moyen de gagner ce ministre en le favorisant dans ses projets les plus secrets? le roi d'Espagne en écrit de sa main à son ambassadeur, don Christophe de Benavente : « J'ai appris avec étonnement, par les dépêches que vous avez adressées au comte-duc, ce qui se passoit en France à l'égard de la reine ma sœur. M. de Créqui va, dit-on, à Rome, avec des instructions pour y traiter

qu'il seroit question de cette affaire, et d'autres choses pires encore pour le service de Sa Majesté Catholique. Bien que tous ces on dit arrivés ainsi par voie détournée ne me paroissent pas encore d'une consistance réelle, j'ai dû cependant en prévenir Votre Majesté, afin que réunissant ces rapports à ceux qu'elle doit avoir sur ce sujet, elle veuille bien me tracer la ligne de conduite que j'aurai à suivre. Dans tous les cas, si une pareille action se réalisoit dans la pensée du roi Très-Chrétien, je n'ai pas besoin de dire à quel degré Votre Majesté et tous ses sujets devroient sentir une pareille offense, et que ceux-ci seroient prêts à tous les sacrifices pour fournir à Votre Majesté les moyens de la venger d'une manière éclatante (*y que haceremos todo en todo para vengar tan grande ofensa*) » — Archives de Simancas, cot. A 29[25].

Le roi d'Espagne, inquiet de ces données, écrivit sur-le-champ à son ambassadeur à Rome, le marquis de Castel : « Vous m'avez fait savoir par votre lettre du 5 février dernier, que vous soupçonniez M. de Créqui d'avoir

du divorce du roi de France (1). On ajoute qu'il est même dans les intentions de cette Majesté d'envoyer votre secrétaire à Mousseaux pour en toucher quelques mots à la reine ma sœur. Je suis informé de tout, et vous engage à redoubler de surveillance, d'abord pour empêcher que rien

reçu la mission de traiter auprès du Saint-Père du divorce de Sa Majesté Très-Chrétienne avec la reine-infante ma sœur. Vous prendrez à cet égard les informations les plus minutieuses et les plus précises, afin de ne pas donner lieu à quelque sotte méprise; et si vous apprenniez quelque chose de semblable, vous commenceriez par faire, en mon nom, des représentations à Sa Sainteté, lui disant combien ce projet blesse les lois divines et humaines, et qu'elle veuille bien y mettre opposition, et qu'avant tout Sa Sainteté doit m'entendre ainsi que ma sœur, une pareille affaire exigeant une prudence surhumaine (*y que no responde a ella sin oyr me a mi y a mi hermana procurando andar en esta materia con prudencia mas que humana*). Je confie donc à votre zèle et à vos lumières la direction de cette affaire, dont vous saurez me dire quels sont les motifs et les raisons, afin que nous puissions baser dessus notre défense. Si la chose vous paroissoit positive, ne vous avancez pas pour le moment au-delà des moyens légaux et juridiques dont nous devons user moi et ma sœur pour notre justification. » — Archives de Simancas, cot. A 29[5].

(1) *De que M. de Crequi llevara comision para tratar en Roma del divorcio de este rey.*

de ce genre ne soit proposé à ma sœur par un membre de votre ambassade; ensuite, quelle que soit la confiance que peut inspirer votre secrétaire, que rien ne soit fait et dit que par vous-même. Je vous ai tracé précédemment quelle devoit être votre conduite à ce sujet. Les affaires d'Allemagne et d'Italie demeurant toujours dans le même état, le meilleur parti qu'il y auroit à prendre pour le moment seroit de chercher à se rapprocher du cardinal de Richelieu et même de l'attirer à nous, s'il étoit possible. Dites-lui que vous êtes persuadé de la sincérité de ses intentions, et applaudissez à tous ses projets en tant qu'ils ne seront pas directement opposés à mon service. Je m'en remets à vous pour l'emploi des moyens, quels qu'ils soient, qui pourront tenter son ambition et sa cupidité (1). Vous pourrez ajouter que ses projets étant si vastes, et son esprit si étendu et si avide de gloire (2), il ne sauroit trouver nulle part plus qu'auprès de moi les moyens de leur donner le développement nécessaire.

(1) *Y confio en vostra industria llegase a hazer os tal lugar con el que pudiese detentar su ambicion y cupididades.*

(2) *Y su spiritu tan gran y tan ambicioso de gloria.*

Mais comme cette démarche est par elle-même fort dangereuse, et qu'il pourroit s'en prévaloir auprès de son roi, je ne saurois trop vous recommander la prudence dans une telle négociation. Aussi je ne vous donne comme instruction précise que celle de vous rapprocher du cardinal; tout le reste doit être fait comme venant de vous seul. Que le secret le plus profond surtout règne dans cette affaire, pour prévenir les graves inconvéniens qui en pourroient résulter. Celui qu'il faut éviter surtout, ce seroit la méfiance que devroit inspirer à la reine-mère et à Monsieur, notre bonne intelligence avec le cardinal, si jamais les premiers venoient à l'apprendre (1). »

Cette dépêche semble insinuer que Richelieu avait des projets plus vastes, plus hardis que ceux d'un simple ministère. Ces projets, quels étaient-ils? une alliance de famille? ou bien, comme quelques pamphlets le proclament haut, s'agissait-il d'une substitution de race après la mort de Louis XIII, à la suite d'une déchéance prononcée contre Monsieur? Aucune trace de tels projets n'a survécu. Les querelles devenant plus vives, les situations plus acerbes, Philippe IV ne

(1) Archives de Simancas, cot. A 36[15].

commande plus autant de ménagemens; il écrit au marquis de Mirabel, un autre de ses envoyés: « D'après les lettres qui me sont arrivées de mes ministres en Flandre, et d'après les avis de mon conseil d'État, il résulte que le moment d'agir étant venu, il faut que vous insinuiez au comte de Mora, comme si la chose venoit de vous-même, qu'il ait à fournir des secours immédiats pour hâter et soutenir la révolte des ducs de Guise et d'Épernon. C'est, lui direz-vous, le meilleur moyen de faire naître une puissante diversion en France (1), diversion dont nous avons aujourd'hui un si pressant besoin. La correspondance de Pedro de Arze m'a confirmé pareillement dans l'opinion où j'étois, que les préparatifs hostiles que fait le roi très-chrétien avec tant de promptitude et de mystère n'ont d'autre but que de me déclarer la guerre. Je n'ai donc plus de ménagemens à garder avec un prince qui, cédant à une influence étrangère et au mépris des liens du sang et du bien de la chrétienté, veut porter atteinte à l'intégrité de ma couronne. Aussi je vous prie, en outre de mes instructions précédentes pour le

(1) *Y resuscitar con ellos algun partido que divierta al Frances.*

comte de Mora, d'écrire au comte de Monterey qu'il aille trouver le duc de Guise, et qu'il l'engage à effectuer ses promesses passées, et à faire soulever sur-le-champ sa province (1). Il faut écrire la même chose au duc de Féria, afin qu'il fasse une semblable démarche auprès de M. de Thoiras, et que celui-ci se révolte pareillement (2). »

Les ambassadeurs d'Espagne à Paris comprenaient bien qu'ils ne pouvaient rester long-temps dans cette situation menaçante; il leur fallait quitter la France, demander leurs passe-ports au cardinal-ministre; la guerre étant partout imminente, le service des ambassadeurs n'était plus possible; déjà l'on violait leur correspondance, on ne respectait plus leur couvert. Une dépêche de don Fabian de Coutreras, ambassadeur extraordinaire, dépeint cette situation exceptionnelle: « La dernière lettre que j'adressai à Votre Majesté partit par la voie ordinaire, car M. Mazarini m'avoit assuré que malgré la guerre, le passage des courriers de Flandre en Espagne ne seroit

(1) *Y que en execucion de lo que ha prometido antes procure se solevar al de Guisa con su provincia.*

(2) Archives de Simancas, cot. A 3644.

pas interrompu, et continueroit à avoir lieu par la France en toute sécurité. On ne sauroit, à ce qu'il paroît, ajouter foi à aucune des promesses du cardinal, car plusieurs courriers étant arrivés à Paris deux jours avant que je n'en partisse, on a refusé de me donner les lettres à mon adresse dont ils étoient porteurs (1). Il est donc probable que les dépêches que jai expédiées à Votre Majesté auront été pareillement interceptées, car je n'ai reçu aucune réponse aux pressantes demandes que je lui adressois. Quelques jours après, M. de Montbazon, gouverneur de Paris, s'étant présenté chez moi, me remit mes passe-ports de la part du roi son maître, lequel, dit-il, s'y voyoit forcé par la situation fâcheuse des affaires. Ce passe-port désignoit pour moi, la route d'Espagne. Comme je fis observer au gouverneur que je n'avois que faire de ce côté, et que mes instructions portoient que je devois me retirer en Flandre, il me dit qu'il en référeroit au cardinal. Je demandai de nouveau les dépêches qui m'avoient été apportées par les deux derniers courriers, alléguant pour ma raison que cet échange de relations avec le roi mon maître ayant eu lieu sous la

(1) *No quisieron dar las cartas que traya para mi.*

protection du roi très-chrétien, il n'étoit pas loyal de donner à cette mesure une force rétroactive. On persista à me les refuser. Quant au passe-port que j'avois rendu à M. de Montbazon pour qu'il en fît changer la destination, je n'en entendis plus parler de huit jours, et Votre Majesté concevra facilement la cause de ce retard par les événemens qui ont suivi. Que Votre Majesté juge de la déloyauté de ce procédé! Le jour où l'on me délivra de nouveaux passe-ports il parut une déclaration du parlement qui annuloit tous les passe-ports, toutes les sauvegardes, et qui enjoignoit aux Français d'user de toutes les hostilités possibles envers les Espagnols. Votre Majesté remarquera en outre que la date de mon passe-port étoit antérieure à celle de l'édit. J'en parlai à M. de Montbazon, qui me dit que cette déclaration ne me regardoit pas, et que je pouvois voyager en toute sûreté. Confiant dans cette assurance, j'avois envoyé quérir des chevaux à la poste, lorsque tout à coup je vois entrer chez moi le quartenier du faubourg Saint-Germain, suivi de plus de cent hommes (1); il donne l'ordre à

(1) *Entro en mi casa el ballif del Burgo de San German con mas de cien hombres.*

tous les bourgeois habitant aux environs de mon hôtel de prendre les armes, d'entourer ma maison, et enfin après avoir fait un grand vacarme (1), il se saisit de ma personne au nom du roi, en disant que je tiens cachés chez moi plusieurs Espagnols de distinction, et que sur les quatre courriers arrêtés, on avoit trouvé des dépêches dont le contenu menaçoit notoirement les intérêts du roi son maître; enfin il ajouta mille autres raisons propres à justifier la violence qui m'étoit faite. Puis, ouvrant un coffre qu'il avait fait apporter, il y plaça tous les papiers qu'il trouva chez moi, et les envoya sous escorte au garde-des-sceaux. Il me fit emmener moi-même par quatre gardes dans sa propre demeure, et envoya un de mes domestiques en prison (2); on disoit qu'on alloit me décapiter (3). La vérité est qu'ils croyoient faire une grande capture en s'emparant de mes papiers; mais j'avois senti tout le danger qu'il y auroit eu à voyager avec des dépêches de quelque importance, et ne sachant à qui

(1) *Con grandissimo alboroto.*

(2) *Y a mi me puso en su casa preso con quarto guardas y a mis criados en la carzel.*

(3) *Y echo bor de que me habian de cortar la cabeza.*

les confier je les avois brûlées; aussi le quartenier, en apercevant leurs cendres, ne manqua pas de trouver dans ces précautions de graves présomptions de culpabilité (1). Après deux jours de détention, lorsqu'on eut vu l'inutilité de ces recherches, on se décida à me rendre la liberté; on m'envoya un maître des requêtes pour me donner satisfaction, et m'assurer qu'on n'avoit lu aucun papier; que le quartenier avoit pris sur lui cette mesure, par suite de la déclaration du parlement; que le roi et le cardinal n'avoient donné aucun ordre pour cela; qu'ils avoient été extrêmement fâchés de cette violence, qui étoit si contraire à la foi publique, à laquelle le roi de France avoit été fidèle; que le garde-des-sceaux avoit été trompé lui-même par des rapports mensongers, et que le quartenier seroit châtié (2). Parmi toutes les marques d'intérêt que j'ai reçues après cette fâcheuse affaire, il faut remarquer les preuves d'affections que m'a données M. l'abbé Mazarini. On m'a assuré que lors de la déclaration de guerre, c'est lui qui a détourné le cardinal de

(1) *Y aviendo visto los coniças el ballif tambien me acuso de la prevencion.*

(2) *Y que castigarian mucho al ballif.*

Richelieu de la résolution qu'il avait de me faire arrêter (1). Enfin ce prélat (Mazarin) m'a prié, à diverses reprises, de faire savoir à Votre Majesté, à Son Altesse l'infante et au comte-duc tout le respectueux attachement qu'il leur porte, désirant avant toute chose demeurer dans leurs bonnes grâces (2). »

Les passe-ports demandés par l'ambassadeur et accordés par Richelieu constituaient un véritable état de guerre ; il n'y avait plus désormais aucun rapport diplomatique ; le parlement décidait que tout commerce, quel que fût son but, était interdit entre les Espagnols et les Français. De toute part les armées se mettaient en mouvement : le maréchal de Châtillon dans les Pays-Bas (3), le duc de Rohan dans la Valteline

(1) *Quando la declaracion de la guerra que tenia intencion el cardenal de prender me, me assiguran que se opuso y que el detubo la resolucion.*

(2) *Que lo hiciesse saber al rey ñro sr, al Infante, y al Conde Duque que le es muy afficionado servidor, y que desea ante todo estar en sus buenas gracias**.

(3) L'envoyé don C. de Benavente écrivait à Philippe IV : « Le maréchal de Châtillon doit partir chaque jour, dit-on ; mais les difficultés que l'on éprouve pour

* Archives de Simancas, cot. A 2980.

et l'Alsace, le prince de Condé dans la Franche-Comté, le cardinal de La Valette en Allemagne. Les corps de troupes étaient augmentés par des levées successives; on publiait partout la milice, on favorisait les engagemens de soudards par des primes et de fortes sommes d'argent distribuées : quelquefois même les levées d'hommes étaient des plus violentes; le tambour battait dans un village, de jeunes hommes se groupaient, et puis les vieilles moustaches des régi-

former une armée sur les frontières de Lorraine, armée dont il doit avoir le commandement, arrêteront pour long-temps encore son entrée en campagne. Il paroît que le gouvernement français a offert cette année trois cent mille francs et d'autres secours encore aux Hollandais, pour que ceux-ci entrent en campagne promptement. On dit qu'ils les ont refusés en disant qu'ils n'étoient pas suffisans si la France ne déclaroit pas la guerre à l'Espagne. — Quelques jours après l'arrivée de Grotius à Paris comme ambassadeur, on y a reçu pareillement le comte de Hanau, prince protestant, auquel Sa Majesté Très-Chrétienne a fait un accueil d'une bienveillance surprenante. En effet, elle lui a assuré douze mille écus de traitement par mois pendant son séjour à Paris et lui a accordé le commandement d'un régiment, ainsi qu'à son frère. La Provence et le Dauphiné ont vainement attendu sur leurs côtes, l'année dernière, l'arrivée de la flotte de Votre Majesté. On pense dans

mens de Bourgogne et de Champagne entouraient cette jeunesse paisible et la contraignaient de force à les suivre dans leurs compagnies. D'après certaines coutumes, les nobles devaient lever à leurs frais ces compagnies en leur domaine, et ils en prenaient le commandement; braves gentilshommes impitoyablement décimés par Richelieu, ils n'avaient jamais hésité à faire ces sacrifices; la guerre, c'était leur élément; ils se ruinaient pour les camps. Tout autre art leur était interdit; à la moindre

ces provinces qu'elle n'y manquera pas cette année; ce sera un jour de réjouissance pour ces peuples, car on dit là ouvertement qu'ils se donneroient aux Turcs, à plus forte raison à des chrétiens, tant ils ont eu à souffrir des cruautés des Français (*por que se dize publicamente en aquellas provincias que se darian al Turco quanto mas a christianos, por las violencias que reciven de Franceses*). Enfin je peux assurer à Votre Majesté qu'on ne peut rien obtenir de la bonne foi ni du caractère du cardinal de Richelieu par la paix, mais seulement par une bonne guerre. Mazarin désire cette guerre, non pas pour les avantages qu'en peut retirer la France, non pas qu'il s'inquiète non plus du repos de la chrétienté, mais parce qu'il espère gagner ainsi le chapeau de cardinal (*solo por sacar un capelo por este medio*). » — Archives de Simancas, cot. A 34[6].

sommation ils couraient aux champs de bataille. C'était une fête qu'une levée de noblesse ; elle n'aimait point servir à pied, aussi l'infanterie était-elle composée presque toute d'étrangers, Suisses, Allemands, Savoyards ; quelquefois de petits gentilshommes campagnards se mettaient à la tête d'une compagnie de fantassins, mieux payés souvent, parce que le service était plus pénible et moins recherché. Mais la cavalerie, c'était la noble et vieille profession ; les fils des paladins se rappelaient que leurs ancêtres avaient servi à cheval à côté des rois durant les guerres du grand Charles et de Philippe-Auguste. Dans leur généalogie plus récente, ils trouvaient aussi que leurs aïeux avaient été les chefs des compagnies de gens d'armes sous Charles V et Charles VI pendant l'invasion anglaise, et ce souvenir imposait à la noblesse un impérieux devoir.

On ne faisait point, en ces temps, de grandes démarches sans qu'il parût une justification, un manifeste longuement motivé ; la bourgeoisie aimait ces développemens donnés par les gazettes à tous les actes de la royauté ; elle dissertait en ses parloirs sur le bien ou le mal d'une résolution. Un fait remarquable c'est la multiplicité de brochures, d'écrits, que ces époques voyaient

naître sur chaque mouvement politique. Richelieu publia donc sa déclaration contre l'Espagne; elle était fort développée et contenait tous les griefs : « Les grandes et sensibles offenses que cette monarchie a reçues en divers temps de celle d'Espagne, sont si connues de tout le monde qu'il est inutile d'en renouveler la mémoire. Nous avons long-temps dissimulé les effets de la haine et jalousie naturelle que les Espagnols ont contre les Français, tant qu'ils n'ont point passé les secrètes pratiques qu'ils ont toujours faites pour arrêter le cours de nos prospérités. Mais lorsque leur ambition les a portés à vouloir ouvertement opprimer les princes alliés de cette couronne et après tous les efforts inutiles qu'ils ont faits pour les démembrer, ils ne se sont plus cachés pour l'attaquer à force ouverte. Que dire des entreprises malicieuses des Espagnols contre le duc de Savoie, l'oppression du duc de Mantoue, les traités faits avec les rebelles du royaume, la violation de tous les arrangemens de paix, les continuelles pratiques de leurs ambassadeurs pour semer des divisions jusque dans la famille royale? n'étoient-ce pas des causes suffisantes pour dégaîner l'épée? Bref, l'assistance d'hommes et d'argent donnée à tous ceux qui ont pu faire

des factions dans cet État, et les soins obstinés d'armer contre nous et contre nos alliés ont été les plus ordinaires fruits que l'on a cueillis de l'amitié des Espagnols. Nous nous étions contentés jusqu'à présent de rendre inutiles toutes leurs entreprises, et de garantir simplement nos amis et notre État; mais ayant reconnu que cette modération n'a servi qu'à les rendre plus audacieux à tout entreprendre, nous avons été contraints de porter plus avant que nous n'avions encore fait le ressentiment des offenses qui nous ont été faites, afin de faire cesser pour une bonne fois l'habitude qu'ils avoient prise de nous offenser si légèrement. Qui ne jugera qu'il est non seulement honorable, mais utile de chercher une plus favorable sûreté par les armes et tâcher d'acquérir une vraie paix par les généreux efforts d'une guerre ouverte, que de laisser plus long-temps inutilement consommer les forces de notre État et languir nos sujets sous le faix des charges qu'ils souffrent pendant la durée d'une paix douteuse et incertaine laquelle il faut conserver avec cent cinquante mille hommes? A ces causes et pour autres grandes et justes raisons, de notre certaine science, pleine puissance et autorité royale, nous avons déclaré et décla-

rons par ces présentes avoir arrêté et résolu de faire dorénavant la guerre ouverte par mer et par terre audit roi d'Espagne, ses sujets, pays et vassaux, pour tirer sur eux raison des torts et offenses que nous et nos alliés avons reçus, avec la ferme assurance que la bonté divine, qui voit le fond de notre cœur, nous fera la grâce, par les heureux succès de nos entreprises, de pouvoir établir une sûre et durable paix dans la chrétienté, qui est la seule fin que nous nous proposons. Et pour y parvenir plus promptement, nous convions et exhortons tous les princes, États et républiques qui aiment la paix et portent intérêt à la liberté publique, de prendre les armes et se joindre avec nous pour l'établissement d'une paix générale (1). »

En même temps que cette déclaration était publiée à son de trompe par les rues et carrefours de Paris, après due lecture en parlement, le héraut d'armes Jean Gratiolet, sous le titre d'Alençon, s'acheminait, en vertu d'ordres royaux, vers la ville de Bruxelles pour déclarer la guerre

(1) « Déclaration du roi sur l'ouverture de la guerre contre le roi d'Espagne, 6 juin 1635. » Paris, chez Estienne, Mettayer, Prevost et Rocolet, imprimeurs du roi.

au cardinal-infant, suivant les anciennes formes. Il était monté sur un grand cheval de bataille, précédé d'un trompette couvert d'une belle housse ; tous deux arrivèrent devant la porte de Bruxelles ; là Jean Gratiolet prit sa cotte d'armes, sa toque et son bâton semé de fleurs de lis ; le trompette s'avança et fit sa chamade d'un air fier et d'un ton retentissant ; il déclara à haute voix qu'il précédait le héraut d'armes d'Alençon que le roi son maître envoyait au cardinal-infant. Alors on vit sortir de la ville le roi d'armes des Pays-Bas, sous le titre de Toison-d'Or, qui vint prier celui de France de ne point entrer ainsi avec ses marques et son costume, dans la crainte d'exciter sédition. Jean Gratiolet persista, et il fut admis à Bruxelles. Mais que de peines pour avoir audience ! on le retardait de jour en jour. Que fit alors Gratiolet? il monte à cheval, accompagné de son trompette; il se rend à la place du Sablon, et là, malgré l'opposition des gardes, il sème à pleines mains la déclaration du roi son maître; et comme le héraut Toison-d'Or intimait au peuple de ne pas prendre cette déclaration, Jean Gratiolet se mit à crier à tue-tête : « Le héraut d'armes de France, au titre d'Alençon, soussigné, certifie à tous qu'il appartiendra, être

venu aux Pays-Bas pour trouver le cardinal-infant d'Espagne de la part du roi son maître, son unique et souverain seigneur, pour lui dire : « Puisque vous n'avez pas voulu rendre la liberté à monseigneur l'archevêque de Trèves, électeur de l'Empire, qui s'étoit mis sous la protection de Sa Majesté, lorsqu'il ne la pouvoit recevoir de l'empereur ni d'aucun autre prince; puisque, contre la dignité de l'Empire et le droit des gens, vous retenez prisonnier un prince souverain qui n'avoit point de guerre contre vous, Sa Majesté vous déclare qu'elle est résolue de tirer raison par les armes de cette offense qui intéresse tous les princes de la chrétienté (1). » En quittant Bruxelles, le héraut d'armes de France sema toute sa route de déclarations royales, et quand il toucha la frontière, il placarda une nouvelle proclamation en haut d'un poteau, pendant que le trompette, tout rouge de fatigue, sonnait une troisième chamade.

L'Espagne ne pouvait rester muette devant cette déclaration de griefs ; c'était à l'Europe que Richelieu s'était adressé, c'était également à

(1) Procès-verbal, manuscrit du héraut d'armes, ann. 1635.

l'Europe que parlait le ministre comte Olivarès : « On vouloit la guerre, eh bien! on l'auroit ; mais qui en étoit le premier auteur? Ce n'étoit certes pas le roi d'Espagne, pas même le roi très-chrétien, mais seulement son ministre, ce Richelieu qui avoit déclaré dans des livres imprimés avec privilége, qu'il gouvernoit le royaume. Avoit-on bonne grâce d'accuser l'Espagne de favoriser les religionnaires en France, quand on voyoit un cardinal attirer le roi de Suède en Allemagne pour y détruire le catholicisme ? Quelle ingratitude envers la reine-mère! quelle conduite épouvantable dans la conspiration de Walstein et l'usurpation de la Lorraine! L'Espagne avoit agi loyalement. On se plaignoit de la détention de l'électeur de Trèves, mais étoit-ce le droit de la France de prendre en mains une cause qui ressortissoit tout entière des constitutions de l'Empire? Le roi d'Espagne seul et l'empereur pouvoient en connoître, car l'un étoit duc de Luxembourg, et l'autre chef naturel de l'Empire germanique (1) »

(1) « Manifeste pour la maison d'Autriche, recueil de pièces curieuses, dans FONTANIEU, portefeuilles, nos 481-482, ann. 1635. »

Dans cet état d'hostilité, il n'y avait donc plus que le sort des armes qui pouvait décider entre les deux monarchies; l'Angleterre avait offert en vain sa médiation. D'ailleurs, cette puissance était elle-même si violemment agitée par les disputes en présence de la guerre civile! Il y a des époques où il faut en finir avec les situations mixtes et incertaines. Depuis trois ans la guerre entre la France et l'Espagne était inévitable; trop d'intérêts y étaient engagés; ce n'était plus, et ce ne devait être qu'une question de temps et d'opportunité. Mieux vaut quelquefois, quand les positions se compliquent, une guerre haute et de face, que ces sourdes menées d'État à État qui perpétuent le trouble, dévorent les ressources sans amener une solution.

CHAPITRE LVIII.

DÉNOMBREMENT DES FORCES DE LA FRANCE ET DE L'ESPAGNE. — PREMIÈRES CAMPAGNES.

Régimens de France. — Cavalerie. — Infanterie. — Volontaires. — Marine. — Galères. — Flûtes. — Espagne. — Bandes espagnoles, — wallones, — allemandes, — napolitaines, — italiennes. — Campagne des Pays-Bas. — Châtillon. — Le cardinal-infant. — Le prince d'Orange. — Campagne d'Allemagne. — Le cardinal de La Valette. — Campagne d'Italie. — Invasion de la Picardie par les Espagnols. — Progrès jusqu'à Corbie. — État de Paris.

1635 — 1636.

Bien long-temps avant la déclaration de guerre officiellement publiée contre l'Espagne, la France avait fait de grands efforts militaires pour lutter

contre la maison d'Autriche et la monarchie de Philippe IV. L'état des troupes, dans ce commencement du dix-septième siècle, n'avait rien de régulier encore; les armées se formaient par des recrutemens instantanés, quoique l'infanterie française et étrangère fût déjà nombreuse; on comptait quelquefois dans un seul corps de bataille, jusqu'à 365 compagnies à cent hommes chacune sous de bons capitaines (1), toutes distinguées par leur hausse-col; les Suisses avec leur costume à mille couleurs, les Allemands « dont l'uniforme, dit un pamphlet contemporain, se dessine en leur visage bourgeonné de bon vin nouveau. » Les régimens de Bourgogne, Champagne, Rouergue,

(1) J'ai trouvé une note ou mémoire des armées que le roi avait sur pied quelques années plus tard. — Bibliothèque du Roi, mss. Dupuy, vol. DXC.

Armée de Picardie. — Infanterie française et étrangère, 355 compagnies. — Compagnies royales de 300 hommes, 8 compagnies. — Gendarmes, 8 compagnies. — Cavalerie légère (française et étrangère), 148 compagnies. — *Armée de Champagne.* — Infanterie, 260 compagnies. — Compagnies royales, 8 compagnies. — Gendarmes, 5 compagnies. — Cavalerie légère, 79 compagnies. — *Armée de Lorraine.* — Infanterie, 140 compagnies. — Cavalerie, 36 compagnies. — *Armée d'Italie.* — Infanterie (y compris 10 compagnies de gardes françaises), 525 com-

Normandie, étaient considérés comme les meilleurs et les plus formidables de l'armée ; c'était dans ces braves compagnies qu'avaient pris naissance tous ces dictons soldatesques, toutes ces histoires de la veillée des camps, ces surnoms de *Gare-bon-temps*, *Va-de-bon-cœur*, *Belle-rose*, sobriquets traditionnels transmis de siècle en siècle avec l'intrépidité française ; et ces contes de soldats dans lesquels le plus brave épouse une princesse par suite de merveilleuses prouesses, comme les anciens paladins conquéraient pucelles de rois ou d'empereurs dans leur belliqueux voyage à Constantinople ou à Trébisonde.

Les vieilles gravures reproduisent encore ces têtes de soldats avec l'expression d'une valeur

pagnies. — Cavalerie, 54 compagnies. — Carabins, 9 compagnies. — Dragons, 10 compagnies. — *Armée de Catalogne.*—Infanterie, 350 compagnies.—Compagnies royales, 4 compagnies. — Cavalerie, 74 compagnies. — *Armée du roi en Roussillon.*—Infanterie (y compris 19 compagnies de gardes françaises), 335 compagnies. — Compagnies royales, 10 compagnies. — Cavalerie, 44 compagnies. — *Armée d'Allemagne.* — Infanterie, 183 compagnies. — Cavalerie et dragons, 102 compagnies. — En tout, 2178 compagnies d'infanterie, et 549 de cavalerie. A cent hommes par compagnie, l'une dans l'autre, c'est environ 272,000 hommes que la France avait alors sur pied.

rieuse et sévère tour à tour, ces figures surmontées d'un long bonnet *crânement* jeté sur l'oreille, la pipe à la bouche, la moustache pendante, tantôt appuyé sur un tonneau débouché à coups de sabre, tantôt caressant quelque grosse et forte fille de campagne, lors de la révolte des paysans nu-pieds et des croquans (1), pauvres serfs rebellionnés, comme au moyen âge, contre leurs majordomes et seigneurs. Les gravures de l'école de Callot reproduisent aussi ces troupes d'arrière ou d'avant-garde, avec des oisons pendus au bout de leur carabine, le poing sur le coté, où pendent deux ou trois bonnes gourdes remplies non pas de poudre et de balles, mais d'un vin rouge et clairet; des charrettes chargées de pillages sont placées au milieu de la troupe, toute joyeuse de ses exploits, et au-dessous se trouve cette légende : « Braves soudards que nous sommes, quand le paysan ne nous assomme, nous pillons, violons et volons, et gare à qui nous rencontrons (2). » Indépendamment de ces troupes, il fallait voir

(1) *Voyez* la grande collection de gravures. Bibliothèque du roi, cabinet des estampes (règne de Louis XIII).

(2) J'ai recueilli quelques-unes de ces curieuses gravures avec légende.

les compagnies royales ou d'élite composées de trois cents hommes chacune, lesquelles formaient comme le corps de réserve dans les occasions décisives; la cavalerie avait des escadrons couverts de la cuirasse, du casque pesant, brassard et cuissard; mais cette arme s'affaiblissait chaque jour; on ne comptait plus alors que vingt compagnies environ de gens d'armes; c'est-à-dire deux mille à deux mille cinq cents hommes, combattant à l'épée selon les vieilles traditions de la noblesse française; par contraire, la cavalerie légère s'était particulièrement accrue, parce qu'elle chargeait mieux, et qu'elle était plus en rapport avec le caractère national; elle portait mousquets et pistolets; on comptait presque deux cents compagnies armées à la légère, ce qui formait un complet de 18 à 20 mille hommes (1).

Une nouvelle arme était celle des carabins et des dragons, qui servaient tout à la fois à pied et à cheval, mode de guerre introduit pour les campagnes à travers les Alpes où la cavalerie ne pouvait pas toujours se mouvoir. L'artillerie com-

(1) La *Gazette de France* s'occupe surtout des mouvemens militaires et des armées. C'était la préoccupation de la noblesse dans les châteaux.

mençait à devenir une arme spéciale, ainsi que le génie, par l'impulsion de Louis XIII, qui s'adonnait surtout au maniement du canon, à l'art des fortifications et des siéges. L'artillerie n'avait rien de mobile alors; les pièces étaient longues, effilées en forme de couleuvrine; on les plaçait sur des affûts attachés et immobiles sur un point de la bataille, de sorte que rien n'était plus facile à un ennemi intrépide que de s'en emparer. Louis XIII avait beaucoup perfectionné l'habileté du pointeur par les calculs géométriques, et l'art de l'artillerie lui doit des indications et des conseils (1).

La marine aussi s'était considérablement accrue, depuis la surintendance de Richelieu et les glorieux efforts de l'archevêque de Bordeaux, l'un des amiraux de mer les plus distingués. Richelieu entraînait la noblesse des grandes côtes de l'Océan et de la Méditerranée à se livrer à ce commandement des flottes, aux longs voyages de l'Inde, de l'Amérique et du Levant. Qui pouvait

(1) Un grand nombre de lettres de Louis XIII sont relatives à l'artillerie et aux vivres surtout, dont les armées manquaient spécialement. *Voyez* Mss. de Béthune, n° 9334.

surpasser les matelots bretons, quand un Rohan les commandait, ou les braves marins de la Guienne et de Saintonge? Quelques familles nobles en Provence, telles que les Forbin, les Pontevès, s'adonnaient au bel art de la marine, et allaient parcourir les mers sur de fortes et bonnes galères (1). Il y avait alors engouement pour les expéditions nautiques; cela devait être: chaque année se marquait par de nouvelles découvertes; capitaines, missionnaires, tous rappor-

(1) Voici une ordonnance sur le rappel des matelots, aujourd'hui encore à exécution : « Sa majesté étant avertie qu'il y a un grand nombre de matelots français au service des princes étrangers, et même que plusieurs sont entrés au service des Espagnols depuis l'ouverture de la guerre contre eux, Sa Majesté fait très-expresses défenses à tous matelots et aux gens de marine ses sujets d'aller servir aucun prince étranger, à peine de la vie. Ordonne à tous ceux qui sont en pays étrangers, revenir dans l'espace de quinze jours, sous peine d'être déclarés criminels de lèse-majesté et leurs biens confisqués au profit de l'État; enjoint en outre aux femmes et enfans desdits mariniers de revenir, pareillement sous peine de punitions exemplaires; mandant à M. le cardinal de Richelieu, pair, grand-maître, chef et surintendant de la navigation, de faire publier la présente par tous les ports de mer et villes maritimes du royaume. Louis. »

taient de merveilleuses versions sur ce qu'ils avaient vu : les Patagons de sept pieds, les sauvages du Canada, au large crâne, à la hache d'armes, portant comme en triomphe la chevelure des vaincus ; des fleuves qui étaient comme d'immenses mers ; des montagnes plus hautes que les sommets de la Suisse ; des monstres marins ; des serpens qui, dans leur contour, auraient pu embrasser les tours de Notre-Dame ; le roc aux vastes ailes qui obscurcissaient le soleil ; et ce qui affriandisait beaucoup les journalistes du *Mercure*, des saumons dix fois plus gros que ceux que l'on pêchait à Honfleur ou au Havre (1). Combien de voyageurs hardis abandonnaient les paisibles de-

Lettre du roi à M. l'archevêque de Bordeaux. — 12 octobre 1636.

« Monsieur l'archevêque, encore que je m'assure que vous avez soin de la conservation des gens de guerre qui sont dans mon armée navale, néanmoins je vous fais cette lettre pour vous recommander le régiment des Iles, et pour vous dire que vous ayez des ordres à donner à sa subsistance, faute de quoi il pourroit dépérir. La garnison est mauvaise par ces lieux humides et par les vents qui règnent, et il est bon qu'il paroisse à ces pauvres soldats qu'on cherche à les en récompenser. Louis. » — Mss. Letellier-Louvois, vol. cot. 9354.

(1) Parcourez les volumes du *Mercure*, tom. XVII à XX.

meures de la place Royale, les amoureuses fêtes, pour se jeter aux périls des découvertes! ils faisaient de riches établissemens, de nombreuses colonies au Canada, nouvelle France, où quelques petites villes s'élevaient déjà sous la protection du cardinal.

Aussi ce n'était en cour que représentations navales; sur les théâtres on voyait l'expédition des Argonautes avec Jason et Médée, la bataille d'Actium, et Cléopâtre de ses yeux pleurans des perles, selon l'expression de M. de Balzac. La marine se composait alors de deux sortes de navires; de galères aux mille rames servies par des équipages condamnés à une peine, et à bord de ces navires montaient deux, trois compagnies sous les ordres d'un gentilhomme qui, de concert avec le comes et capitaine de la galère, commandait les manœuvres et les exercices (1). Il y avait en-

(1) Il y avait souvent des disputes sur les prérogatives entre les chefs des régimens embarqués et les capitaines des galères: c'est à la suite d'une de ces disputes que Richelieu écrivait à M. de Pont-Courlai, son parent, général des galères. « J'ai tant de honte de votre conduite, que vous priant de ne penser jamais que vous m'appartenez, je vous promets d'oublier pour toujours ce que vous m'êtes. Vous savez bien les difficultés qu'on

suite des formes de navires empruntées aux Hollandais, grosses flûtes marchant à la voile pesamment, mais qui portaient plus de canons que les galères. D'après un état de marine dressé pour Richelieu, chef de la navigation, la France avait alors deux cent soixante-dix galères et cent

vous a faites à l'établissement du régiment des galères, de peur que la contestation des officiers avec ceux des galères ne le rendît pas seulement inutile, mais préjudiciable. Pour y remédier, le roi a fait un réglement qui soumet lesdits officiers du régiment à ceux des galères. Je n'eusse jamais cru que vous eussiez eu ni assez peu de jugement pour ne connoître pas que ce que vous avez fait ne se peut soutenir, ni assez d'impudence pour passer par-dessus les ordres du roi. Aussitôt la présente reçue, rétablissez les capitaines des galères, faites-leur excuse de votre promptitude, trouvez-y tel prétexte que bon vous semblera, car si vous ne le faites, le lendemain de la réception de celle-ci, vous recevrez un ordre du roi qui vous commandera de le venir trouver pour recevoir la peine que mérite votre imprudence. » — Mss. Letellier-Louvois, vol. cot. 9334/2.

Richelieu aux capitaines des galères sur ce qui s'était passé entre eux et M. de Pont-Courlai, général des galères. — Août 1636.

« Bien que la charge de général des galères autorise tellement ceux qui en sont pourvus, que votre général puisse en cette considération prétendre avec sujet de se

soixante-dix flûtes ou navires à voiles armés de gros canons; les galères avaient un général, et les flûtes un amiral. Les flottes de France étaient

plaindre de ceux qui ont refusé de suivre les ordres qu'il a voulu établir pour le service du roi, à l'occasion pressée du voyage qu'il étoit obligé de faire, si est-ce toutefois que je suis si fâché de ce qui est arrivé, que je lui écris qu'il vous rétablisse dans la fonction et dans l'honneur de vos charges, et qu'il fasse observer le règlement fait par Sa Majesté pour éviter les accidens qu'on a prévu pouvoir arriver entre vous et les capitaines du régiment des galères. M. le bailli de Forbin sait que lorsqu'il poursuivoit l'établissement dudit régiment, je m'y suis souventefois opposé, craignant que plusieurs chefs, quoique soumis les uns aux autres, s'accommodassent mal ensemble. Le général des galères écrit qu'il n'a jamais eu intention de partager le commandement de vos galères entre vous et lesdits capitaines dudit régiment, mais seulement de leur donner poste aux lieux désignés. » Mss. Letellier-Louvois, vol. cot. 9334/1.

Richelieu à l'archevêque de Bordeaux.—26 août 1636.

« Monsieur, je ne saurois vous dire l'affliction que j'ai de la mauvaise conduite de M. de Pont-Courlai; je lui écris, et à MM. les capitaines de galères. Je vous prie de contribuer ce que vous pourrez pour réparer son mauvais procédé et empêcher que pareils désordres à l'avenir ne troublent le service du roi. Ma douleur m'empêche de vous en dire davantage. » — Mss. Letellier-Louvois, vol. cot. 9354/1.

réparties dans les ports de Marseille, Toulon, Bordeaux, Brest et le Havre (1).

L'organisation des troupes sous les drapeaux d'Espagne était plus sévère et plus guerrière : une discipline sombre et fortement répressive contenait ces soldats de nations diverses qui combattaient pour la monarchie de Philippe IV. Le sceptre des rois d'Espagne s'étendait sur tant de peuples ! Il y avait dans cette vieille monarchie

(1) Marseille jouait un très-grand rôle dans tous ces mouvemens maritimes. J'ai trouvé une lettre de MM. les consuls, adressée à M. l'archevêque de Bordeaux, amiral commandant la flotte : « Monseigneur, nous ne manquerons point d'embrasser avec passion ce qui nous sera proposé par M. le président de Seguireau, suivant votre commandement, qui ne vise qu'au service du roi. Nos collègues étant partis de cette ville le 14e du courant pour vous aller rendre nos devoirs, vous assureront de plus près de notre étroite affection et bonne volonté de nos concitoyens, et comme nous étions en voie de faire punir rigoureusement les patrons des tartanes, s'ils n'eussent expliqué le retardement de leur retour par le mauvais temps et le vent continuel qui les avoit empêchés de partir plus tôt, et s'ils n'eussent promis de réparer leur faute par un service extraordinaire. Nous croyons qu'à cette heure elles seront par-delà avec les autres que nous avons pu recouvrer. En toutes occasions où nous aurons moyen d'agir, nous vous témoignerons

catholique quelque chose qui ressemblait à l'organisation militaire de l'Empire romain; ses *regimentos*, comme les anciennes légions, étaient jetés loin du pays de naissance et d'origine. Le pouvoir de l'Espagne s'étendant sur Naples, la Sicile, le Milanais, la Franche-Comté, ses armées se composaient de toutes ces nations diverses soumises à un même régime et à une semblable discipline. Souvent ainsi les gardes wallones, formées des paysans de Bruxelles, Gand, étaient

par effet que nous sommes, Monseigneur, vos très-humbles, les consuls, gouverneurs de Marseille, J. VENTURE.» — Mss. Letellier-Louvois, vol. cot 9334*p*.

Lettre du roi à M. l'archevêque de Bordeaux. — 20 octobre 1636.

« M. l'archevêque, mettant en considération le besoin que ma ville de Marseille a de blé, la récolte de cette année ayant été petite dans le pays, j'ai accordé aux consuls de cette ville, pour la nourriture de ses habitans, un passe-port de dix mille tonneaux de blé, vous baillant bonne et suffisante caution, soit pour les consuls, soit pour ceux chargés de fournir ces denrées. J'ai voulu vous en donner avis, afin que vous preniez les précautions nécessaires pour que cela soit exécuté promptement, et que vous veilliez à ce qu'il ne soit pas abusé de cette permission. LOUIS. » — Mss. Letellier-Louvois, vol., cot. 9334*p*.

transportées avec leurs habitudes, leur mœurs, leurs coutumes du nord, à Naples et dans la Sicile; et souvent encore les Catalans, les Napolitains débarquaient de leurs vastes flottes dans le Zuyderzée, pour faire une campagne aux Pays-Bas et maintenir l'obéissance de la Flandre. Le soldat espagnol était rompu à tous les exercices et aux fatigues de la guerre; les recrues étaient longtemps exercées; elles ne venaient au combat qu'après de longues épreuves. Presque tous les officiers, *teniente-major*, *alferez*, passaient des années à l'étude de la tactique; ils s'avançaient timidement, avec toutes les précautions nécessaires pour ne point compromettre une bataille; leurs chefs vieux, quelquefois impotens, avaient conservé les traditions du duc d'Albe, et malades, ils se faisaient transporter en litières, tant ils avaient confiance dans l'habileté de leurs lieutenans et dans la patiente instruction du soldat. Toutes les campagnes se faisaient selon le vieil art de la guerre; chaque soldat portait une arquebuse, le bâton fourchu qui la soutenait et formait en quelque sorte un retranchement naturel devant les bataillons, au jour où ils étaient attaqués par la *furia francesa*. Ils se gardaient dans des camps fortifiés; chaque

campement laissait presque les traces d'une ville avec les tentes alignées, ses chariots et ses canons qui la hérissaient de toutes parts. La marche des armées espagnoles était sûre ainsi, mais embarrassée; leur retraite était admirable d'ordre; elle se développait dans des conditions de tactique; pas un soldat ne s'éloignait des rangs. Et ces braves troupes servaient aussi bien sur terre que sur mer, dans l'Inde comme en Europe, et aux forêts d'Amérique. Qui ne connaissait les grandes flottes d'Espagne, ces galions du Mexique pleins d'or, ces immenses *armada* que plus d'une fois la tempête avait secouées? La marine espagnole avait pour elle les matelots de Naples, des côtes de la Toscane (1), les Cata-

(1) Les ducs de Florence tenaient pour Louis XIII, car je trouve une lettre de ce prince adressée au grand-duc, pour le prier de favoriser son armée navale, 17 avril 1636. « Mon cousin, un chacun sait assez les justes sujets que j'ai eus de déclarer la guerre contre le roi d'Espagne, plutôt pour l'intérêt de mes amis et alliés que pour les miens propres; les forces qu'il a en mer m'ont obligé à y mettre aussi une armée navale, composée de bon nombre de navires et de galères, sous la conduite de mon cousin le comte d'Harcourt, que j'ai fait mon lieutenant général en icelle. Et d'autant qu'elle pourra toucher vos ports, je vous écris cette lettre pour

lans, si hardis, les Valenciens, les Andalous de Cadix, les marins du Portugal et de la Galice qui avaient découvert un monde.

Toutes ces forces de France et d'Espagne allaient s'entre-heurter; on se rappelle que longtemps avant la déclaration officielle de guerre, plusieurs armées avaient été dirigées sur les divers points des frontières. La première qui prit part aux batailles fut celle que commandaient les maréchaux de Châtillon et de Brézé du côté des Pays-Bas; elle réunissait vingt-cinq mille hommes d'infanterie et cinq mille chevaux. Le prince d'Orange, avec un corps du même nombre d'hommes, devait faire diversion au nord, et entrer en même temps dans les villes de la Flandre espagnole. Assailli par les deux points,

vous prier qu'elle y soit reçue favorablement, et assistée de rafraîchissemens et de toutes autres choses dont elle aura besoin, selon que mondit cousin ou le sieur archevêque de Bordeaux, chef du conseil que j'ai établi en ladite armée, vous en requerront; et ce, en satisfaisant à tout ce qui sera fourni. Je me promets que vous donnerez bien volontiers sur ce sujet l'ordre nécessaire, selon l'affection que vous avez toujours témoignée à cette couronne; vous pouvez aussi vous assurer de la mienne en votre endroit. — Mss. Letellier-Louvois, vol. cot. 9554 p. Une lettre semblable fut écrite au pape.

extrêmes, le cardinal infant n'hésita point à livrer bataille. La première attaque des Français eut un plein succès, le combat d'Avein fut glorieux pour leurs armes. Les Espagnols se retirèrent en ordre. La tactique des deux maréchaux était de se mettre en communication avec le prince d'Orange, qui bloquait Maestricht. Les Français assiégèrent Louvain; mais la résistance qu'ils trouvèrent dans les bourgeois soulevés comme pour une guerre religieuse, le manque de vivres, obligèrent le maréchal de Châtillon à la retraite. Les Français furent forcés de s'embarquer, parce qu'ils étaient pris sur leur derrière par une nouvelle armée espagnole qui s'avançait par la Franche-Comté. Cette retraite immédiate découvrait la Picardie, et exposait la monarchie à une invasion (1).

L'armée d'Allemagne, sous les ordres du cardinal de La Valette, n'avait pas un plus grand succès; le comte de Mansfeld envahissait l'Alsace au nom de l'Empire. Le cardinal de La Valette avait

(1) Comparez la lettre manuscrite du maréchal de Châtillon sur cette campagne avec les Mémoires du prince d'Orange, le *Mercure de France*, ann. 1635, et *la Gazette*, même date, le Recueil d'Aubery et Histoire manuscrite de Louis XIII.

sous ses ordres le vicomte de Turenne, jeune homme alors, et le duc de Weimar, qui se montraient tous deux vaillans capitaines. Les forces allemandes étaient trop considérables; il fallut aussi se résigner sur ce point à la retraite; on se réfugia dans la Lorraine, en armes, et prête à saluer la toute-puissance de ses anciens souverains dépouillés; le prince de Condé en maintenait à peine les habitans, et les échecs furent si répétés, que le cardinal de Richelieu en personne crut nécessaire de se rendre avec le roi dans la province révoltée (1).

En Italie, les troupes de France, sous le maréchal de Créqui, n'obtenaient que des succès contestés; car elles tentaient vainement d'entamer le Milanais soumis à la couronne d'Espagne. Le duc de Savoie ne réussit pas mieux devant Valence, et quelques avantages de M. de Rohan dans la Valteline ne pouvaient compenser les pertes réelles de la monarchie, exposée au nord à une véritable invasion, et prise au midi par un débarquement des Espagnols qui s'étaient emparés des îles Sainte-Marguerite (2).

(1) *Gazette de France*, ann. 1635; *Mémoires de Montglat*.

(2) « Relation manuscrite du maréchal de Créqui; *Mémoires de Montglat*; *Gazette de France*, ann. 1635.

Aux deux extrémités de la France, les ennemis avaient plus d'un partisan dans les opinions catholiques; la Provence et le Languedoc étaient assez portés pour l'Espagne; la Picardie avait des intimités avec les villes municipales de la Flandre; les populations se souvenaient des temps de la Ligue; la Picardie n'était-elle pas restée la dernière fidèle à la sainte union de Paris? C'est ce qui explique la facilité de l'invasion. La Capelle fut prise le 9 juillet 1636 par les Espagnols; les habitans et la garnison en ouvrirent même les portes. La prise de la Capelle était un événement important; elle exposait la Picardie, et par suite on pouvait marcher sur Paris. Richelieu fit néanmoins insérer dans la *Gazette de France*, que la Capelle était une mauvaise place qui n'avait pu se défendre (1). L'armée espagnole s'avançait entre Guise et la Fère, sous les ordres des célèbres capitaines Piccolomini et Jean de Wert; la crainte la plus vive était à Paris; le comte de Soissons et l'armée de Champagne durent se réunir à la Fère; la maison du roi et celle du cardinal quittèrent leurs quartiers pour

(1) Les articles de la main du roi et du ministre sont très-multipliés dans la *Gazette de France*, ann. 1636.

se concentrer sous le Catelet qui fit sa soumission le 25 juillet à l'armée espagnole. Celle-ci, marchant toujours, passa la Somme dans les premiers jours d'août, et bientôt elle fut maîtresse de la campagne qui s'étend jusqu'à l'Oise. Paris se trouvait ainsi immédiatement menacé (1).

Le spectacle qu'offrait alors cette cité populeuse était curieux; ce n'était plus le fier et superbe gouvernement de Louis XIII et de Richelieu, avec cette énergie de la victoire qui imposait ses lois; l'Espagnol était aux portes. On caressait les corps de métiers, les bourgeois, les parlementaires; on les invitait à fournir des armes, des chevaux, des hommes, pour préserver Paris de l'invasion étrangère. Deux ordonnances existent encore; l'une qui prescrivait au prevôt de Paris ou à son lieutenant de faire assembler les sept corps de métiers, et en leur remontrant les dangers d'une invasion, faire un appel à leur vieux dévouement pour le roi et leur foyer domestique; chaque corps de métier dresserait un rôle des hommes qu'il voudrait soudoyer pour le service de Sa Majesté. — La seconde ordonnance enjoignait à tous gentilshommes, soldats, habi-

(1) *Gazette de France*, ann. 1636.

tans de Paris, d'aller sur le champ à l'hôtel de M. le duc de la Force, tous armés et montés afin de rejoindre l'armée de Picardie. Le soir, aux flambeaux, fut proclamé, selon le vieux droit féodal, que tout homme exempt d'impôt et de tailles, devait se rendre à la convocation du ban, et se former par compagnie à Saint-Denis, comme armée de réserve, pour résister à l'invasion (1). Le lendemain matin, on lut au parlement, un rescrit du roi qui commettait des commissaires financiers pour recevoir les dons gratuits des diverses compagnies, tels que le parlement, la cour des comptes voudraient faire pour le service de Sa Majesté (2).

Il y eut au Louvre réception royale de tous les marchands, corps, syndics qui venaient offrir leurs deniers et leurs hommes pour le service du roi; ils avaient à leur tête le lieutenant civil et le procureur du roi du Châtelet. Louis XIII les embrassa tous, même les jurés du corps des savetiers qui firent une harangue : « Ils étoient

(1) Toutes ces ordonnances si curieuses se trouvent dans les manuscrits de Béthune, n° 9335.

(2) Les registres du parlement, à l'année 1636, indiquent cette convocation.

bien vêtus, et quoique endimanchés, dit le marquis de Montglat, nous vîmes bien que l'adversité humilie même les plus grands rois (1). »

A la suite de cette réception, les ouvriers furent le lendemain enrôlés. Le maréchal de la Force, gouverneur de Paris, montra un zèle, un dévouement, une popularité que les circonstances difficiles expliquaient seules; ce n'était plus dans son logis que se tenaient les conférences; tous les jours il venait à l'Hôtel-de-Ville se montrer sur la place de Grève; il encourageait de sa personne les enrôlemens; c'était lui qui organisait l'infanterie. Le duc d'Angoulême s'était chargé de former la cavalerie, laquelle s'exerçait tous les matins hors la porte Saint-Honoré. Et il fallait voir le zèle de tous les bourgeois de Paris! les procureurs si pillards et si avares donnèrent 20 mille écus, et les notaires encore 6 mille livres. Savez-vous que les passementiers seuls levèrent à leurs dépens plus de 350 hommes, et les pauvres savetiers, tout orgueilleux de ce que le roi avait embrassé leurs syndics, se cotisèrent et firent à eux tous 5 mille livres (2).

(1) *Mémoires de Montglat*, ann. 1636.

(2) L'état se trouve dans le manuscrit de Béthune, n° 9333.

Le parlement fut mandé le 5 août au matin dans le Louvre, et voici ce que le roi lui dit : « Messieurs ; je vous ai envoyé quérir, vous savez l'état des affaires et comme l'ennemi est sur les frontières ; ma bonne ville de Paris vient de me donner des preuves de sa fidélité ; mon parlement, j'ose le dire, ne manquera pas à ce qu'il me doit. J'ai besoin qu'il m'assure la solde de 2 mille hommes d'infanterie pendant deux mois ; dès que l'armée sera assemblée, je m'y porterai de ma personne. — Sire, répondit le premier président, les officiers de votre parlement, depuis le premier jusqu'au dernier, s'efforceront de faire tout ce qu'ils peuvent. » Et alors le cardinal de Richelieu s'écria : « Quand est-ce que vous mettrez cette affaire en délibération ? il faut que cela se fasse au plus tôt, l'état des armées demande une grande diligence » ; et sans désemparer, les chambres votèrent la solde des deux mille hommes d'infanterie (1). Puis, des arrêts sévères étaient portés contre tous généraux, officiers qui céderaient une place, ou qui abandonneraient leur corps ; ils auraient la tête tranchée sans miséricorde. Ces mesures terribles

(1) Registre secret du parlement, ann. 1636.

se produisent toujours aux époques de dangers et d'invasion ; c'est alors que les pouvoirs deviennent implacables, parce qu'il s'agit de leur propre conservation ; ils ne ménagent plus la vie des hommes ; ils imposent la victoire comme une nécessité de salut public à laquelle ils sacrifient !

Digitized by Google

CHAPITRE LIX.

SITUATION POLITIQUE DE RICHELIEU. — NAISSANCE DU DAUPHIN LOUIS XIV.

Mauvais succès de la guerre imputé à Richelieu. — Le roi mécontent du ministre. — Pamphlets. — Conseils du père Joseph. — Mazarini. — Nouveaux pouvoirs de Richelieu. — La cour. — Mlle de La Fayette. — Le père Caussin. — Le duc de Saint-Simon. — L'enfant Cinq-Mars. — Mesure contre Anne d'Autriche. — Conseil pour savoir s'il faut rappeler la reine-mère. — Anne d'Autriche enceinte. — Naissance du dauphin. — Satires contre la naissance de Louis XIV. — Lettre au Pape. — Vœu et fêtes de la conception. — Institution du duché-pairie d'Aiguillon en faveur de Mme de Combalet.

1636 — 1638.

La plus haute difficulté pour un ministre que l'opinion surveille est de se conserver puissant dans les grandes crises. Lorsque les circonstances

sont heureuses, et qu'un système se développe pleinement, rien n'est plus aisé que de se maintenir au pouvoir; on peut invoquer le bien qu'on a fait, la paix publique et la prospérité du pays; mais aux temps de malheurs, quand l'invasion menace, quand un système tombe à pièces, comment se soutenir encore en face des accusations qui de toutes parts viennent vous accabler? Telle était la position du cardinal de Richelieu pendant que l'armée espagnole faisait d'immenses progrès en France et que Paris était menacé. Il se manifesta dès lors un soulèvement contre le ministre, dont on peut à peine se faire une idée. Il y avait eu en effet des fautes commises, les subsistances n'avaient pas été partout assurées; la retraite de Flandre et d'Allemagne avait été occasionée moins par les désastres des batailles que par la disette de vivres. Dans la campagne de Lorraine que le roi avait voulu faire en personne, les voitures d'artillerie avaient manqué, et Louis XIII, qui s'entendait si bien à cette partie de l'art militaire, avait écrit de durs reproches au cardinal: « Sire, avait répondu Richelieu, je ne sais à quoi il tient que l'équipage de cent chevaux d'artillerie ne soit prêt; j'en ai fait donner les ordres à l'instant même que Votre Majesté l'a commandé.

En vérité, quand il iroit de ma vie, je ne saurois apporter plus de diligence que je ne fais au service de Votre Majesté (1). »

C'est avec quelque peine que le roi était revenu de ses premières impressions sur la conduite du cardinal. Une correspondance curieuse s'était engagée entre le prince et le ministre sur cette campagne de Lorraine; Richelieu avait exigé que le roi lui rendît toute sa confiance s'il voulait qu'il dirigeât encore les affaires publiques. A mesure que la crise avançait, la position du cardinal devenait plus difficile; les parlementaires, la bourgeoisie de Paris, le peuple, faisaient des sacrifices pour sauver la couronne des périls qui la menaçaient; on s'imposait volontairement, et comme il arrive toujours, ceux qui livraient leur argent voulaient dicter des conditions, et la plus impérieuse c'était le renvoi du cardinal. On publiait des pamphlets atroces; ce n'était plus la fine et amère plaisanterie de la Samaritaine; on demandait la tête du cardinal, et pour justifier cette exécution, on rappelait les actes, les vengeances du ministre contre toutes ses victimes.

(1) Fontanieu, portefeuilles, nos 483, 484; et le tom. II du recueil d'Aubery, ann. 1636.

Un pamphlet publié dans ces temps de crise, énumère avec un grand luxe de vérité, tout ce que le cardinal a fait de violent et de despotique durant son ministère. La conversation a lieu entre Mme de Lorraine, épouse de Monsieur, et la princesse de Conti : « Ma cousine, dit Madame, je serois très-aise de savoir ceux que le cardinal a fait chasser, proscrire, emprisonner, assassiner, empoisonner et supplicier avec quelque apparence de justice, depuis qu'il est retourné à Avignon auprès de la reine ma belle-mère. » Et ici la princesse répond : « Oh ! retiens du mieux que tu pourras ; je vais commencer par les éloignés, les bannis, et les proscrits. Éloignés : M. le Prince, M. de Conti, M. le comte de Moret, et MM. les ducs d'Elbœuf, de Bellegarde et de Roannès. Bannis : Les Pères Seguerau et Suffren, confesseurs du roi, le Père de Chanteloube, Barada et Humière, premier gentilhomme de la chambre, les marquis de Mouy, de Bretieux et de Thémines, le vicomte Sardiny et le sieur de Jouy son frère, le commandeur de Souvray, Sourches, Bonneuil, Boyer, Vilsanin, secrétaires des commandemens de la reine-mère ; Rousselay, Desportes, du Houssay, Tronson et Leclerc, intendans des finances ; Sauveterre, premier valet de garde-

robe ; Ribere, premier médecin de la reine, et tant d'autres gentilshommes ou ecclésiastiques. Proscrits avec défense de ne point partir des lieux où on leur ordonnoit d'aller : Les chanceliers de Sillery et d'Aligre ; Puysieux, secrétaire d'État ; les évêques de Chartres et Béziers ; le garde-des-sceaux de Marillac, Béringant, proscrit en Hollande, par une fourbe digne du traître caractère du cardinal, qui, sous prétexte de lui faire porter un paquet d'importance à M. de Schomberg commandant l'armée d'Italie devant Cazal, mit dans ce paquet un commandement que le roi lui faisait de s'en aller en Hollande et de n'en point sortir sans ordre de Sa Majesté, de qui Béringant était extrêmement aimé, étant fort aimable garçon et n'ayant d'autre crime aux yeux du cardinal que de n'avoir jamais voulu se rendre son valet comme les autres. Dames bannies et proscrites : Les duchesses d'Elbœuf et d'Ognano, Mme de Chevreuse, les maréchales d'Ornano et de Marillac, la marquise de Mouy, Mme du Fargis, Mlle d'Attichy, Mme Duvernet et force femmes de chambre de la reine. Emprisonnés : La reine mère du roi, MM. de Vendôme, les maréchaux de Bassompierre, de Marillac, le marquis de La Vieuville, les comtes de Roussy et de la Suze, le marquis de Calaze,

Brianson, le sieur de Mazargues, le marquis de Rouillac, Soret, Modène, du Hageant, Marsillac et Lesec, Saint-Géry, l'abbé de Foix, Chaudebonne, Vautier, premier médecin de la reine-mère; Langlois, Tudesquin, Gauville. Empoisonnés : Vous, Madame, le cardinal de Bérulle, le grand prieur, le maréchal d'Ornano au bois de Vincennes; Faucau à la Bastille, Blainville, La Rocheguyon, d'Auquerre, secrétaire-d'État; Hérouard, premier médecin de M. le maréchal, le duc de Savoie, le marquis de Spinola Colatto, l'évêque de Mande. Assassinés : le marquis de Merville, d'Auvergne et Balagny l'aîné. Suppliciés : Châlais, Bouteille, le comte des Chapelles, les maréchaux Marillac, Montmorency, etc...(1). »

Les parlementaires, qui accumulaient avec tant de soin les souvenirs de proscription sur l'inflexible caractère du cardinal, avaient un but, c'était d'exciter le peuple contre lui, d'ameuter la populace de Paris, d'en finir avec le ministre comme à une autre époque on s'était délivré du

(1) « Conversation de Me Guillaume avec la princesse de Conti aux Champs-Élysées; envoyée à Mlle Selvage, femme de chambre de la reine mère du roi, par Me Philippe, gouverneur de Me Guillaume. » — FONTANIEU, portefeuilles, nos 485, 486.

maréchal d'Ancre. On savait que les murmures étaient grands partout; le cardinal fut obligé de se renfermer dans son palais, gardé par une triple rangée de mousquetaires, la mèche de leur mousquet allumée; la seule robe du cardinalat le protégeait; il ne la quittait pas, car à cette époque, quelle eût été la main sacrilége assez hardie pour frapper un prince de l'Église sous les immunités de la grande Rome? Il faut une âme fortement trempée pour affronter les mouvemens populaires alors que les malheurs des circonstances vous accablent. Richelieu se montra découragé, sans forces; ce n'était plus l'homme politique bravant les orages de cour. Les mauvaises nouvelles qui arrivaient des armées, le jetaient dans une profonde douleur; il se renfermait dans l'intérieur de son appartement, et ses intimes l'y avaient trouvé les yeux baignés de larmes, ou bien tenant un couteau à la main qu'il enfonçait dans les tapisseries, passe-temps de ses jours de tristesse et de colère. Heureusement Richelieu avait auprès de lui deux hommes fidèlement attachés à sa destinée : le Père Joseph et Mazarini, nonce du pape à Paris. Le Père Joseph, tête froidement trempée, dominant de son énergie les circonstances les plus périlleuses, et conservant

une sorte de franchise et de rudesse de langage avec le ministre; il l'avait servi partout, dans les congrès, aux ambassades, auprès du roi, et quand il vit ainsi Richelieu fatigué, ramolli, il ne put garder son sang-froid : « Vous n'êtes qu'une poule mouillée, lui dit-il; vous voulez gouverner, et vous ne savez pas affronter le péril. Aimez-vous mieux qu'on vienne vous chercher ici pour vous pendre, et nous pendre tous avec vous? Allons donc, montrez-vous un peu; promenez-vous aux rues de Paris, si ce n'est sur une mule, en carrosse; si vous ne pouvez en carrosse, en litière; mais montrez-vous (1). » L'abbato Mazarini était du même avis; il s'exprimait avec plus de ménagemens. Mazarini voulait surtout que le cardinal traîtât *dolce dolce* tous les gentilshommes qui venaient le voir, et qu'il donnât ainsi à son caractère moins d'inflexibilité : « Allons, du courage, disait-il, Monsignor; tout n'est pas perdu, *il petto protegga l'uomo.* » Richelieu se laissa guider par ce double conseil : le lendemain il parut aux rues de Paris où on le chansonnait et blasphémait. Le cardinal se promena soit à pied, soit en carrosse dans les rues de la

(1) *Vie du père Joseph*, tom. II, ann. 1637.

ville; et tant une démarche hardie a de l'influence sur les multitudes, que le ministre fut accompagné jusqu'à son palais par des bravos et des vivat. Et il embrassa tout ému encore le Père Joseph, le premier conseiller de cette ovation populaire (1).

D'ailleurs, les affaires semblaient prendre une meilleure tournure; les Espagnols avait été arrêtés dans leur mouvement sur Paris; les hésitations de Jean de Wert, peut-être aussi quelques présens secrets adroitement distribués, précipitèrent la retraite des Wallons et Allemands. Que de caricatures peintes et enluminées furent faites alors contre les matamores espagnols, qu'on reproduisait partout sous de ridicules costumes, le nez épaté, les yeux ronds et furieux, le corps replet et grossi de vent, la large fraise, la rapière longue et battante sur les cuisses rapetissées (2), sorte de type du Sancho et du don Quichotte. Au midi, les troupes du roi obtenaient des succès; les îles Saint-Marguerite étaient reprises par la valeur

(1) Histoire Mss. du ministère du cardinal de Richelieu, ann. 1637.

(2) *Voyez* la collection des estampes. Bibliothèque du roi (règne de Louis XIII).

française (1); on échappait ainsi à la crise menaçante, et Richelieu, aidé du Père Joseph et de Mazarini, avait déployé un zèle, une activité merveilleuse dans les préparatifs de guerre. Le Père

(1) Le roi et son ministre désiraient ardemment la reprise des îles Sainte-Marguerite et Saint-Honoré; Louis XIII écrivait à l'archevêque de Bordeaux : « M. l'archevêque de Bordeaux, j'ai reçu un très-grand plaisir d'apprendre comme l'attaque des îles de Sainte-Marguerite et Saint-Honoré a été absolument résolue, et comme il a été donné ordre avec toute sorte de promptitude et de prévoyance aux préparatifs nécessaires pour cette entreprise, qui est, à la vérité, une des plus hardies qui se puissent faire, mais aussi est-elle la plus importante et la plus glorieuse à laquelle mes armes puissent être à présent employées; et comme je sais que vous avez eu grande part en la résolution, et que je m'assure que vous n'en avez pas moins en l'accomplissement de tout ce dessein, je veux que vous fassiez état que je considérerai particulièrement les services que vous m'y rendez. » — Mss. Letellier-Louvois, vol. cot. 9334/2.

Et Richelieu, avec son étonnante activité, avait écrit lettres sur lettres à ce vaillant archevêque de Bordeaux, afin de hâter l'exécution de l'entreprise. « Il n'y a plus rien tant à désirer pour le bien des affaires du roi que la prise des îles de Sainte-Marguerite et de Saint-Honoré, dont bien que je sache que vous connoissiez la conséquence, l'importance de l'affaire m'oblige néanmoins à vous dépêcher exprès M. de Baune, duquel vous savez

Joseph ne survécut pas long-temps à cette agitation des jours difficiles; il fut frappé d'apoplexie, alors qu'il voyait le cardinal son ami sortir triomphant de la crise subie par son pouvoir. On ne peut dire quels furent les regrets du cardinal; personne plus que lui n'appréciait les esprits qui s'élevaient au dessus du vulgaire, et le Père Joseph avait une de ces intelligences puissantes que les talens supérieurs aiment à s'associer; l'*Émi-*

l'estime que je fais, afin d'insister et presser tout de nouveau l'attaque desdites îles. Je ne vous recommande point l'union et la bonne intelligence avec un chacun, puisque, comme vous savez que la division est la ruine des meilleures résolutions, je suis assuré que vous n'épargnerez rien pour l'empêcher, considérant que bien que le succès de ces affaires regarde en général la réputation des armes du roi, comme c'est une entreprise qui se doit exécuter par l'armée navale, il y va plus particulièrement de celle de vos amis. Témoignez-moi donc en ce rencontre combien elle vous est chère, et, sans vous arrêter aux frais ni à la dépense, faites l'impossible pour la faire réussir.

» *P. S.* Je vous conjure encore de faire en sorte que l'attaque des îles ne manque point faute de ce qui peut dépendre de ma charge et de vos soins. Vous m'obligerez autant de faire réussir cette affaire des îles que si vous me donniez la vie. Je vous conjure de le croire. » — Mss. Letellier-Louvois, vol. cot. 9354/2.

nence grise, comme l'appelaient les courtisans, avait passé sa vie dans les négociations, en Allemagne, en Italie, en Suède; la plupart des plans politiques du cardinal peuvent lui être attribués. Il y avait un fort patriotisme dans ce corps couvert de bure, et au lit de mort, le seul mot qui le réveilla fut celui que prononça le cardinal : « Courage, Père Joseph, Brisach est à nous. » Et quelques étincelles de vie et de fierté brillèrent encore dans ses yeux absorbés sous son capuchon gris. Quand il eut rendu le dernier soupir, Richelieu, qui ne l'avait point quitté, s'écria : « Je perds ma consolation, mon unique secours, mon confident et mon ami (1). »

Les opérations militaires devenaient brillantes. Jean de Wert avait bien remporté encore une victoire sur le duc de Rohan; le noble et brave capitaine de la vieille foi huguenote, frappé de mort, avait été transporté à Genève, l'antique

(1) Le père Joseph mourut à Ruel, dans la maison de plaisance de Richelieu, le 14 décembre 1638; il était dans sa soixante-unième année. Il existe une vie très-curieuse du père Joseph, Paris, 1640, et plusieurs dépêches écrites de sa main dans les Mss. Béthune.

capitale de Calvin. Le duc de Weimar, dévoué à la France, rétablit les affaires en Allemagne. Le prince de Condé commençait une campagne en Espagne, et le chef de la maison d'Orange, par une habile diversion, avait favorisé une nouvelle invasion des Français dans la Flandre. Tous ces événemens rehaussèrent le crédit de Richelieu ; il devenait plus fier, plus impérieux que jamais. Comme son pouvoir avait été attaqué par de faux rapports et des intrigues de cour, il crut en quelque sorte nécessaire d'imposer ses conditions à la royauté. Le ministre voulut se réserver la direction unique et absolue du conseil; plus de partage même avec Louis XIII et ses favoris : « Puisqu'il plaît au roi, dit-il, se servir de moi comme il fait en ses affaires, il jugera raisonnable, je m'assure, de n'ajouter aucune foi à tout ce qui pourra lui être dit à mon préjudice par ceux qui se sont déclarés en cette occasion mes ennemis, auxquels même la raison requiert qu'il ferme la bouche et ne leur ouvre point ses oreilles. Sa Majesté aura ensuite agréable de considérer qu'étant très-assuré, comme je suis, que je n'apporterai pas à l'avenir moins de passion et de fidélité à son service que j'ai fait par le passé, et dont Sa Majesté est contente, je n'ai

rien à craindre des soupçons qui peuvent naître et des fausses impressions que l'on peut donner de moi; pour remédier auxquels, il n'est question que de les découvrir en leur naissance, et s'en éclaircir avant qu'il aient pris racine. Quant aux mauvais avis qui se donnent d'ordinaire dans le monde, il y a deux moyens d'empêcher le mal qu'ils peuvent faire. Le premier d'y fermer l'oreille; ce que je ne demande point quand les personnes qui voudront parler ne seront pas ouvertement mes ennemis, de peur qu'il ne semblât que sous prétexte de couper le cours aux calomnies, on voulût fermer toutes sortes de voies aux vérités. Le second consiste à ne recevoir aucun avis dont il ne daigne m'avertir pour en éclaircir la vérité, à telles conditions que ceux qui découvriront les vérités importantes à l'État, seront récompensés, comme aussi ceux qui imposeront des calomnies, seront châtiés. Je dis que le roi est obligé en conscience d'en user ainsi, parce que autrement il seroit impossible de le servir en ses affaires, où ceux qui sont employés se créent tant d'ennemis, en faisant leur devoir; que s'il étoit permis de les calomnier impunément en secret, la malice et les artifices de la cour ne permettroient pas à un ange de subsister six mois. Sa Ma-

jesté y est d'autant plus obligée, que je me soumets à tel châtiment qu'il lui plaira, si lorsqu'elle aura agréable de me découvrir quelqu'un qui m'aura voulu faire du mal, j'en ai autre ressentiment que celui qu'elle voudra me prescrire elle-même. Ensuite j'ai à lui représenter que si elle veut maintenir son autorité, il faut avoir l'œil perpétuellement ouvert, et ne perdre pas de temps à faire les choses nécessaires à cette fin, autrement on se perdra assurément. Il en est de cette affaire comme d'une grande maladie qu'une seule médecine ne peut emporter, et qui ne peut être guérie que par de forts remèdes, réitérés souvent. Je me suis perdu chez la reine pour ne défaire pas les cabales à leur naissance. Si l'on veut se sauver, il faut prendre le contre-pied. Il vaut mieux, pour une telle fin, faire trop que trop peu, pourvu que *le trop* n'aille pas à plus qu'éloigner de la cour ceux qui, pouvant y faire du mal, donneront lieu de croire qu'ils en ont la volonté; par *trop peu*, on se met au hasard de perdre; et quand même on feroit quelque chose de trop qui ne blesse point la conscience, il n'en peut arriver inconvénient, et on s'assure tout-à-fait, n'y ayant rien qui dissipe tant les cabales que la terreur et la crainte. Il ne faut pas croire

qu'on puisse avoir des preuves mathématiques des conspirations et des cabales ; elles ne se connoissent que par l'événement, lorsqu'elles ne sont plus capables de remèdes. Il les faut donc toujours prévoir par fortes conjectures, et les prévenir par prompts remèdes (1). »

En faisant ainsi ses hautes conditions à la royauté, le cardinal de Richelieu cherchait à lutter contre toutes les intrigues de cour qui s'agitaient pour le renverser ; on venait de découvrir une conspiration nouvelle contre la vie du ministre (2). Sa position était un combat continuel ; il avait conçu un plan immense, et après l'avoir fait agréer par le roi, il s'en réservait tout-à-fait l'exécution, parce qu'il en portait la responsabilité ; il s'était tellement emparé des affaires que Louis XIII n'osait point l'en séparer, car à mesure qu'on avançait dans le système, il s'identifiait de plus en plus avec les intérêts de la monarchie. Richelieu avait donc reçu plein pouvoir, mais ce plein pouvoir tenait à une volonté fragile ; un

(1) « Mémoire présenté au roi par le cardinal de Richelieu. » Bibliothèque royale, Manuscrit de Béthune, et Aubery, dans son recueil, tom. II, pag. 788.

(2) Mémoires de Montrésor, ann. 1637.

mot arraché à la bouche du roi pouvait amener une disgrâce. Aussi avec quelle inquiétude Richelieu ne suivait-il pas les moindres démarches des personnes qui approchaient le roi, les moindres émotions d'amour, d'amitié, de confiance intime dans la tête et le cœur d'un prince maladif! Le roi avait pris quelque temps en amitié Saint-Simon; quand le cardinal sut que cette intimité pouvait nuire au développement de son pouvoir, il n'eut point cesse qu'il ne préparât la disgrâce de Saint-Simon, récemment créé duc et pair. Le roi, comme toujours, s'en sépara avec indifférence (1).

Il y avait alors parmi les filles de la reine une demoiselle de dix-sept ans, dégoûtée déjà du monde, des tristes dissipations qu'il offre, et rêvant la douce et paisible solitude d'un monastère; Mlle de La Fayette s'était particulièrement distinguée dans le service d'Anne d'Autriche; elle était attentive, patiente; sa conversation avait ce charme mélancolique d'une âme qui, au milieu des pompes de la cour, désirait comme un avenir de bonheur la cellule à l'abri du monde. Louis XIII,

(1) Testament politique, ann. 1637; Recueil d'Aubery, tom. 1, pag. 709.

si malheureux lui-même dans ces désenchantemens du pouvoir et de la royauté, avait pris un goût particulier à ce commerce de paroles, à ces élancemens ascétiques, à ce pieux échange de sensations, amour mystique des âmes dévotes; il restait des heures entières dans les appartemens de la reine avec Mlle de La Fayette; noble créature, qui n'avait d'autre souhait de s'envoler vers Dieu, comme un séraphin vers le trône céleste. Y avait-il des rapports plus sensuels? Les Mémoires scandaleux n'osent l'affirmer; Louis XIII et Mlle de La Fayette affectaient de se voir en public, à la face d'une cour nombreuse. On les apercevait rarement seuls, et le roi Louis XIII restait des journées entières dans des entretiens d'Écriture Sainte et de pieuse dévotion; ou bien encore ils médisaient ensemble des galans récits du Marais, de M. le cardinal et de ses gens, ou racontaient les beaux dires de la fauconnerie d'après le livret des chasses royales (1).

Il suffisait au cardinal de Richelieu de connaître la puissance de Mlle de La Fayette pour

(1) « Mémoire manuscrit composé par M. de Lezeau, doyen du conseil, et revu par le père Caussin. » *Voyez* aussi *Mémoires de Montglat et Gazette de France*, p. 308.

chercher à l'entraîner vers ses idées. Il ne négligeait rien; et quand il sut que cette jeune fille avait pour lui d'invincibles répugnances; quand il sut qu'elle était dévouée à ses ennemis, Richelieu résolut de briser une intimité qui ne pouvait s'allier aux scrupules de conscience de Louis XIII. Alors le grand système catholique avait placé auprès des rois un homme devant lequel la puissance du monarque, même armé du glaive, s'agenouillait; un pauvre prêtre, un confesseur, parlant au nom de Dieu, arrêtait les écarts de l'imagination, protégeait la foi du mariage, entraînait les princes tout-puissans à reconnaître une force plus haute qu'eux-mêmes, et Richelieu, qui voulait user de ce grand pouvoir à son profit, avait placé auprès de Louis XIII le P. Caussin, de l'ordre des jésuites; celui-ci eut mission intime d'éteindre l'amour mystique du roi pour Mlle de La Fayette; il n'était besoin que d'encourager le penchant de la jeune fille pour cette vocation de solitude qui faisait battre son sein depuis que Dieu lui avait départi la vie (1).

Le P. Caussin ne subit point les commandemens impérieux de Richelieu. « Qu'avez-vous à crain-

(1) Mémoire manuscrit de M. de Lezeau, 1637.

dre d'elle? disait-il au ministre; c'est un enfant. — Vous n'êtes pas malin, répondit le cardinal; il faut que je vous apprenne les finesses du monde. Cet enfant a pensé tout gâter. » Le P. Caussin se conserva néanmoins à la hauteur des principes catholiques; il dut étudier la vérité de la vocation, il le fit lentement, et ce ne fut que lorsqu'il vit que la voix de Dieu se faisait entendre, qu'il conseilla à Mlle de La Fayette de se couvrir du voile virginal dans le monastère de la Visitation. Le roi la trouva bien heureuse dans cette séparation du monde; il allait la voir à son monastère presque tous les jours, restait des heures entières en conférences, toute la communauté présente et édifiée; et chaque fois qu'il sortait de ces voûtes saintes, le roi vantait le bonheur qu'on y goûtait. Dans le Louvre, au milieu de ses tristes dissipations, jamais d'aussi consolantes pensées; et Louis XIII s'écria tout ému, que s'il n'était roi de France, il quitterait le monde pour l'état monastique. Le cardinal de Richelieu, toujours inquiet sur ces relations, remplaça le P. Caussin, dont l'influence sur la volonté du roi n'était pas assez énergique; la conscience du monarque fut désormais confiée au P. Sirmond, ce savant jésuite qui débrouillait le chaos des origines fran-

çaises. Des scrupules catholiques furent encore exploités pour empêcher Louis XIII de revoir Mlle de La Fayette; car convenait-il à un grand roi d'occuper son esprit de cette petite fille, et à un prince religieux de donner prise à la médisance (1)?

Parmi tous les instrumens que le cardinal avait employés pour attiédir les amitiés de Louis XIII et de Mlle de La Fayette, il y avait un jeune homme, un enfant encore de quinze à seize ans, à chevelure bouclée, attrayante, aimable, vif, volontaire, passionné; Richelieu l'avait fait nommer capitaine d'une des dix compagnies des gardes; le roi le prenait en goût, parce qu'il n'obéissait que capricieusement, et savait distraire souvent par une saillie boudeuse sa vie monotone; cet enfant, le cardinal-ministre le lui avait recommandé. C'était le puîné du marquis d'Effiat, qui portait le nom de Cinq-Mars. Richelieu n'avait vu en lui qu'un page espiègle, susceptible d'amuser le roi, et c'est pourquoi le ministre l'avait placé auprès du prince. La faveur du page grandissait tous les jours; quoique Louis XIII l'appelât

(1) « Lettre manuscrite du père Caussin, Mss. de Béthune. »

à chaque moment, Richelieu ne pouvait encore le craindre, car, à côté de lui puissant ministre, que pouvait la tête d'un enfant tout rempli d'amour, de demoiselles, passant ses journées à tirer des petits canons remplis de poudre, sous les longs couloirs de Saint-Germain et du Louvre (1)?

Richelieu avait d'ailleurs alors bien d'autres inquiétudes : sa police avait découvert la correspondance intime de la reine infante avec le marquis de Mirabel, ancien ambassadeur d'Espagne. Cette princesse avait comme une sorte de pied-à-terre et de pieuse retraite, le Val-de-Grâce. Elle allait s'y renfermer chez la supérieure, de la famille de Pontcarré, toute dévouée à l'infante. C'était là que la correspondance avait lieu par un valet de chambre du nom de Laporte, et Mme de Chevreuse, femme d'esprit que le cardinal redoutait tant. Il y avait long-temps déjà que le cardinal méditait un coup d'éclat contre la reine infante; pendant les troubles de la famille royale, Anne d'Autriche seule avait conservé quelque repos; le ministre mettait beaucoup de prix à constater

(1) Pièces manuscrites de la collection Béthune. (Bil. roy.).

les relations que la reine continuait avec l'Espagne et le cardinal infant, gouverneur des Pays-Bas. Le but du premier ministre était de démontrer aux yeux du prince que seul il avait le sentiment profondément national, et que toute la famille royale qu'il redoutait s'était mise en rapport avec l'étranger. Richelieu, envahissant le Val-de-Grâce, fit fouiller les appartemens de la supérieure; des précautions avait été prises, et l'on ne trouva que des pièces insignifiantes, des documens sans valeur. La reine infante, pressée par le chancelier, menacée d'un divorce ou d'une disgrâce complète, fut entraînée à faire des aveux. Le cardinal se hâta de se rendre auprès d'elle au Val-de-Grâce (1) : « Madame, dit le ministre, il faut tout dire, n'user d'aucune dissimulation; autrement je me retire, et le roi prendra les mesures qu'il croira nécessaires. — Ah! monsieur le cardinal, s'écria la reine, restez seul avec moi, et je dirai tout ce que je pense et puis savoir (2). » Le cardinal fit retirer tous ceux qui

(1) Procès-verbal du chancelier, déposé au parlement, manuscrit de Béthune, ann. 1637.

(2) Mémoire écrit de la main du cardinal sur cet événement, Mss. de Béthune, ann. 1637.

l'avaient accompagné, et s'approchant bien près de la reine, il lui parla avec une extrême douceur. Cette pauvre infante, tout effrayée, s'écriait de temps à autre : « Quelle bonté faut-il que vous ayez, M. le cardinal ! employez votre crédit pour me tirer de cette affaire, et je vous promets de ne plus commettre de fautes à l'avenir. » Et le ministre paraissait très-satisfait d'humilier ainsi une des plus ardentes ennemies de son système ; il alla chez le roi prendre ses ordres définitifs ; puis il revint auprès d'Anne d'Autriche, et lui imposa la déclaration suivante : « Nous, Anne, par la grâce de Dieu, reine de France et de Navarre, avouons librement et sans contrainte aucune, avoir écrit plusieurs fois à M. le cardinal infant notre frère, au marquis de Mirabel, à Gerbier, résidant d'Angleterre en Flandre, et avoir reçu souvent de leurs lettres. Que nous avons écrit les susdites lettres dans notre cabinet, nous confiant seulement à Laporte, notre portemanteau ordinaire, à qui nous donnions nos lettres, qui les portoit à Auger, secrétaire de l'ambassadeur d'Angleterre, lequel les faisoit tenir audit Gerbier ; qu'entre autres choses, nous avons quelquefois témoigné du mécontentement de l'état où nous étions, et avons reçu et écrit des let-

tres au marquis de Mirabel, écrites en des termes qui devoient déplaire au roi; que nous avons donné avis du voyage d'un minime en Espagne pour que l'on eût l'œil ouvert à prendre garde à quel dessein on l'envoyoit; que nous avons donné avis audit marquis de Mirabel que l'on parloit ici de l'accommodement de M. de Lorraine avec le roi, et que l'on y prît garde; que nous avons témoigné être en peine de ce que l'on disoit que les Anglois s'accommodoient avec la France au lieu de demeurer unis avec l'Espagne, et que la lettre dont Laporte a été trouvé chargé, devoit être portée à Mme de Chevreuse par le sieur de la Thibaudière, et que ladite lettre faisoit mention d'un voyage que ladite dame de Chevreuse devoit faire comme inconnue vers nous. Avouons ingénument tout ce que dessus comme choses que nous reconnoissons franchement et volontairement être véritables; nous promettons de ne retourner jamais à pareilles fautes, et de vivre avec le roi, notre très-honoré seigneur et époux, comme une personne qui ne veut avoir aucun intérêt que ceux de sa personne et de son État. En témoignage de quoi nous avons signé la présente de notre propre main. ANNE (1). »

(1) Chantilly, 17 août 1637. Pris sur la copie qui fut

Cet acte tout écrit par la reine infante la compromettait aux yeux de Louis XIII, et c'est ce que Richelieu désirait. Le cardinal-ministre voyait dans l'avenir des dangers menaçans pour sa personne; la frêle santé du roi ferait peut-être passer la succession au duc d'Orléans, si intimement uni avec la reine infante; et si cette reine d'ailleurs devenait féconde, Richelieu verrait son pouvoir détruit sous la régence nécessaire d'Anne d'Autriche. Les Mémoires scandaleux donnaient un autre motif à l'impérative conduite de Richelieu; le cardinal, disaient-ils, avait toujours été amoureux de la reine infante; moins favorisé que Buckingham, il s'était enfin vengé en humiliant la fière Espagnole qui l'avait couvert de ses mépris. Tant de pamphlets circulaient alors au milieu des partis animés, qu'il faut considérer toutes ces révélations comme des expressions passionnées d'un temps si plein d'agitations publiques (1).

remise au cardinal de Richelieu par ordre de la reine. On la trouve dans les manuscrits du duc de Richelieu.

(1) J'ai trouvé dans la partie inédite des Mémoires du cardinal de Retz une déplorable accusation contre la reine Anne d'Autriche; le cardinal déclare que la reine eut pour amant le duc de Buckingham lorsqu'il vint à Paris, et qu'elle demeura enceinte de ses œuvres, gros-

Quelques instans après que la reine eut signé l'humble aveu de ses fautes, Richelieu retourna avec deux écrits de la main du roi; le premier avait été ajusté tout au bas des aveux d'Anne d'Autriche; il était ainsi conçu : « Après avoir vu la franche confession que la reine, notre très-chère épouse, a faite de ce qui nous a pu déplaire depuis quelque temps en sa conduite, et l'assurance qu'elle nous a donnée de se conduire à l'avenir selon son devoir envers nous et notre État, nous lui déclarons que nous oublions entièrement tout ce qui s'est passé, n'en voulons jamais avoir souvenance, et voulons vivre avec elle comme un bon roi et un bon mari doit faire avec sa femme. En témoin de quoi j'ai signé la présente, et icelle fait contre-signer par l'un de nos conseillers secrétaires d'État. » Le second écrit

sesse qui fut cachée. On sait que toutes les fois que le cardinal de Retz ne s'élève pas à la rouerie politique, il devient l'expression des plus pitoyables commérages. C'est peut être cette assertion du cardinal de Retz qui a fait commettre l'anachronisme vulgaire qui attribue à Buckingham, mort depuis onze ans, la naissance de Louis XIV. On peut voir au reste le manuscrit inédit du cardinal de Retz, dont la publication est confiée à M. Champollion fils.

prescrivait à la reine infante sa règle de conduite pour l'avenir ; elle devait éviter de nouvelles intrigues : « Je ne désire plus que la reine écrive à Mme de Chevreuse, principalement parce que ce prétexte a été la cause de toutes les écritures qu'elle a faites ailleurs. Je désire que Mme de Senecé me rende compte de toutes les lettres que la reine enverra, et qu'elles soient fermées en sa présence ; je veux aussi que Filandre, sa première femme de chambre, me rende compte toutes les fois que la reine écrira, étant impossible qu'elle ne le sache, puisqu'elle garde son écritoire. Je défends à la reine l'entrée des couvens de religieuses, jusqu'à ce que je lui aie permis de nouveau ; et lorsque je lui permettrai, je désire qu'elle ait toujours sa dame d'honneur et sa dame d'atour dans les chambres où elle entrera. Je prie la reine de se bien souvenir quand elle écrit ou fait écrire en pays étrangers, ou y fait savoir des nouvelles par quelque voie que ce soit, directe ou indirecte. Elle-même m'a dit qu'elle se tient déchue de son propre consentement de l'oubli que j'ai fait aujourd'hui de sa mauvaise conduite. La reine saura aussi que je ne désire plus, en façon du monde, qu'elle voie Craf, et autres entremetteurs de Mme de Chevreuse. » Et la pauvre

reine, toute tremblotante, écrivit au-dessous de la signature royale : « Je promets à Sa Majesté d'observer religieusement le contenu ci-dessus. ANNE (1). »

Le cardinal de Richelieu, dominant ainsi toutes les volontés d'Anne d'Autriche, put se montrer moins facile pour les propositions d'accommodement que lui faisaient les divers membres de la famille royale. Le duc d'Orléans était tout-à-fait réduit à l'impuissance ; il ne venait même plus à la cour, ou, s'il s'y rendait quelquefois, c'était pour faire ses profonds hommages au roi et à M. le cardinal. La vieille Marie de Médicis, inconstante dans son malheur comme aux jours de sa prospérité, s'était décidée à quitter Bruxelles. Il paraît que depuis qu'elle était sans crédit dans la monarchie, l'Espagne faisait bien moins attention à la reine-mère; l'infante lui rendait encore quelques honneurs ; on lui payait une légère pension ; et comme elle se montrait de plus en plus exigeante, l'Espagne avait cessé de lui prodiguer ces mille caresses qui l'avaient séduite à son arrivée à Bruxelles. Marie de Médicis résolut

(1) 17 août 1637. Dans les manuscrits du duc de Richelieu, cités plus haut.

donc de quitter les Pays-Bas et de s'embarquer pour l'Angleterre (1). Là régnait Henriette sa fille chérie, et par l'intermédiaire du roi Charles elle pouvait négocier un arrangement avec son fils et Richelieu; la reine ne désirait plus rien que le repos; elle se montrait heureuse par la pensée de revoir ces châteaux du Luxembourg et de Saint-Germain qu'elle avait fait embellir de tant de manières. Puis Marie de Médicis avait consulté les astrologues; tous lui avaient annoncé la mort prochaine du roi son fils, et quelle joie si elle était encore une fois régente de France! En Flandre elle était humiliée, bannie; le peuple la considérait comme une des causes de la guerre, et, pauvre vieille femme, elle était doublement souffrante par la misère et l'ambition.

La reine-mère traversa la Hollande pour se rendre à Londres auprès d'Henriette. Quelle noble réception lui fut faite dans toutes les villes hollandaises! que d'honneurs lui furent rendus par les bourguemestres, ouvrant leurs portes devant un triomphe municipal! ovation recueillie en belles gravures et estampes, où l'on voit Marie de

(1) *Voyez* dans la Gazette hollandaise, rapportée par la *Gazette de France*, les motifs de la fuite de la reine.

Médicis, revêtue en Cérès, traînée sur un char doré, par des lions doux et rampans (1). A La Haye déjà, la reine-mère avait fait faire quelques démarches par le prince d'Orange afin d'obtenir son rappel, promettant de se tenir en paix, sans jamais entrer dans aucune ligue, ni contre le royaume ni contre le cardinal. Richelieu fit répondre officiellement : « Que Sa Majesté ne pouvoit recevoir en son royaume ladite dame reine, par la juste crainte qu'elle devoit avoir qu'on ne continuât sous son nom, et peut-être à son insu, à faire des factions et des monopoles, non seulement dans son État, mais dans ceux de ses alliés; que cependant, s'il plaisoit à ladite dame de se retirer à Florence où les mauvais esprits ne pourroient avoir aucun crédit sur elle, ni faire mal à ce royaume ou à ses alliés, Sa Majesté lui offroit, ainsi qu'elle avoit déjà fait par le passé, un entretien beaucoup plus honorable et plus opulent que celui dont elle se contentoit en Flandre (2). »

Se retirer à Florence, c'était pour la reine-mère la plus grande des humiliations; elle avait refusé

(1) *Voyez* la collection des gravures, Bibliothèque du roi, règne de Louis XIII.

(2) Bibliothèque royale, Mss. de Colbert, intitulés : *Affaires de France*, n° 2, ann. 1638.

de s'y rendre à toutes les époques; elle ne voulait plus revoir l'Arno dans ses disgrâces et ses abaissemens; aussi, en Angleterre cherchait-elle à faire négocier son retour pur et simple auprès du cardinal. Quelle différence de temps! Il y avait cinq ans à peine que le cardinal lui avait écrit des lettres humbles et soumises pour la prier de rentrer au conseil et de lui donner ses avis; aujourd'hui Richelieu lui imposait la dure loi de ne plus revoir la terre de France, ses nobles palais, ses amis du parlement et de la bourgeoisie. Quand M. de Bellièvre partit pour son ambassade extraordinaire en Angleterre, le cardinal lui commanda expressément de ne jamais se rencontrer avec la reine-mère, de ne répondre à aucune de ses questions, de l'éviter même dans le palais de Charles Ier et d'Henriette sa fille. Par surprise, M. de Bellièvre fut plusieurs fois accosté; la reine-mère le supplia de servir d'intermédiaire pour faire sa soumission absolue à M. le cardinal. M. de Bellièvre déclina cette charge, en employant cette expression noble et modérée que les gentilshommes mettaient alors dans leurs rapports avec la famille royale, quand ils étaient obligés à un refus. « Si on ne vous a pas ordonné de m'entendre, dit la reine-mère, au moins on ne vous l'a pas défendu;

je vous prie seulement de m'écouter. » M. de Bellièvre répéta qu'il n'avait pas d'ordres : « Je sais, Monsieur, que les ambassadeurs ont coutume de parler ainsi, répliqua la reine, mais je sais aussi qu'ils sont obligés de mander tout ce qu'on leur dit, comme je l'ai vu souvent pratiquer dans le temps de ma régence ; ainsi, malgré toutes vos protestations, j'attends une réponse de vous. » Bellièvre en effet rendit compte de cette conversation au cardinal de Richelieu (1); et celui-ci dicta immédiatement une dépêche de cabinet pour repousser la demande de la reine : « Sa Majesté a, de son propre mouvement, dit à son conseil qu'elle n'estimoit pas qu'il y eût lieu de se fier aux paroles de la reine, vu les profondes dissimulations dont elle avoit usé en son endroit en diverses occasions ; que son esprit étoit de nature qu'il étoit impossible de la contenter en quelque lieu qu'elle pût être ; qu'elle n'avoit su souffrir son bonheur en France ; qu'en Flandre elle avoit toujours été mécontente ; qu'elle n'avoit su compatir avec le duc d'Orléans son frère, après l'avoir fait sortir du royaume ; aussi peu avec la

(1) Dépêche de Bellièvre, 29 décembre, manuscrit Colbert, n° 26.

princesse Marguerite, dont elle avoit procuré le mariage; qu'elle n'avoit pas passé en Hollande sans dessein; que déjà elle ne trouvoit plus son compte en Angleterre; que si elle avoit été mécontente dans l'extraordinaire puissance qu'elle avoit eue auprès de lui, auparavant sa retraite hors du royaume, il étoit aisé à juger que maintenant qu'il ne pouvoit par raison lui en donner aucune qui approchât de son autorité première, elle ne seroit pas satisfaite; qu'étant connue de l'humeur dont elle est, s'il la recevoit en ce royaume, elle relèveroit l'espérance de tous les mécontens; ce qui étoit d'autant plus à considérer, que tous ceux qui le sont, étoient de son temps attachés à elle (1). »

Ce refus raisonné de recevoir la reine-mère en France fut adressé à Londres, et bientôt les publicistes anglais rédigèrent une protestation en forme de manifeste, pour réfuter les motifs de la dépêche de Richelieu. La publicité que recevaient ces pièces, l'éclatant et triste effet qu'elles avaient sur l'opinion ne permettaient pas au cardinal de Richelieu de rester inactif; on l'accusait si souvent de fomenter les querelles dans la fa-

(1) Mss. de Béthune, vol. cot. 9234, ann. 1638.

mille royale, l'opinion murmurait si haut contre son ambitieuse habileté, que le ministre ne voulut pas seul rester responsable des conséquences d'un refus opposé à la reine-mère. Le conseil fut convoqué sur la demande du cardinal lui-même ; il se composait du chancelier Séguier (1), des sieurs de Bullion, Bouthillier, Chavigny et Desnoyers : on dut y examiner plusieurs questions : « Le retour de la reine-mère est-il utile ? S'il est utile, quelle sera la demeure fixée à Marie ? Si on la laisse à l'étranger, quelle pension pourra-t-on lui faire ? » Les réponses des secrétaires d'État furent unanimes ; tous se trouvèrent d'avis que si la reine voulait se retirer à Florence, on pourrait s'occuper d'elle. Le sieur de Bouthillier fut le seul des secrétaires d'État qui vota quelque adoucissement au sort de Marie de Médicis (2). Le roi répondit de sa main à l'ambassadeur d'Angleterre, mylord Germain : « Je n'ai jamais manqué de bon naturel envers la reine ma mère ; mais elle a tenté tant de diverses choses en mon État, et a

(1) Le garde-des-sceaux Séguier avait été nommé chancelier par suite du décès de d'Aligre, le 19 décembre 1635, et suivant lettres patentes enregistrées au parlement le 10 janvier 1636.

(2) Mss. Dupuy, pièces originales, vol. cot. 590.

pris tant de liaisons avec ceux qui en sont ennemis déclarés, que je ne saurois avoir d'autre résolution que de n'en prendre point en ce qui la touche, jusqu'à ce que l'établissement d'une bonne paix me donne lieu de moins soupçonner ses intentions que je ne le dois faire maintenant.» Puis était écrit de la main de Richelieu : « Si M. Germain dit que l'attente de la paix n'empêche pas de donner de l'argent à la reine, Sa Majesté lui pourra répondre qu'elle a bien pensé à ce qu'elle lui a dit, et ne peut faire plus, ne pouvant être assurée, pendant la guerre, que les domestiques qui posséderont l'esprit de la reine sa mère ne se servissent du bien que Sa Majesté pourroit faire, contre son État et à l'avantage des Espagnols, dont le dernier manifeste qu'elle a fait depuis qu'elle est en Angleterre fait bien connoître qu'elle n'est pas tout-à-fait détachée (1). »

(1) 4 avril 1639. Cette lettre se trouve dans les manuscrits de Colbert, copiée sur la minute originale écrite par le sieur de Chavigny, avec des corrections de la main du cardinal, qui y ajouta au bas : « Je vous prie, M. Germain, ne me contraindre point de me ressouvenir du passé, pour vous rendre plus capable des raisons que j'ai de faire ce que je fais. Vous avez assez de connois-

La négociation avec la reine-mère était ainsi tout-à-coup rompue, au milieu des vives rumeurs de la bourgeoisie et du parlement; mais à cette époque l'attention publique était agréablement occupée par un événement inattendu, la naissance d'un dauphin, merveille née après vingt ans d'un mariage impuissant et stérile. Quand Richelieu eut obtenu d'Anne d'Autriche un acte de soumission et d'abaissement, Louis XIII rendit toutes ses bonnes grâces à sa femme; il la voyait plus intimement, et tout à coup se répandit dans le royaume la nouvelle que la reine était enceinte; des prières publiques furent ordonnées. La Vierge Marie était alors la protectrice de toutes les âmes souffrantes; des vœux furent faits aux pieds de ses autels. Un enfant mâle naquit, et on le salua du titre de Dauphin, nom chéri qui appartenait au premier-né de France (1). Le jour même parut

sance pour voir que mon procédé est bien fondé, et je suis bien aise de ne rafraîchir pas la mémoire de choses si désagréables, comme sont les diverses entreprises qui ont été faites contre moi. »

(1) J'ai trouvé une lettre du roi au Pape sur la naissance de M. le dauphin : « Très-Saint-Père, comme il a plu à Dieu bénir notre règne d'une telle prospérité que moyennant son assistance nous avons acquis le repos à

une déclaration du roi qui mettait le royaume sous la protection spéciale de la Vierge Marie, pieuse offrande, dévote résignation qui plaçait la couronne du roi au pied de cette mélancolique et douce figure de la Vierge pure et de la

notre royaume, nous avions toujours attendu qu'il ajoutât à tant de grâces celle que nos peuples souhaitent depuis long-temps, à nous et à la reine notre très-chère épouse, et pour laquelle ils ont constamment accompagné nos prières des leurs. Dieu les a enfin ouïes et exaucées, et nous a donné un fils, dont la reine est fort généreusement accouchée. Cet enfant nous étant venu plusieurs années depuis que nous sommes mariés, nous reconnoissons en sa naissance une très-particulière bénédiction de Dieu sur nous et sur la reine. Et tandis que nous lui rendions de profondes actions de grâce, et que tous nos sujets remplissent les temples pour ce même effet, nous avons jugé à propos d'en donner avis à Votre Sainteté; nous avons pensé qu'elle auroit pour agréable cette marque de notre respect et de notre confiance dans sa paternelle affection. Cependant nous lui demandons sa sainte bénédiction pour le dauphin notre fils, qu'il croisse dans la crainte de Dieu, qu'un jour il puisse servir l'Église et le Saint-Siège comme les rois nos prédécesseurs ont fait. Sur ce, nous prions Dieu, Très-Saint-Père, qu'il lui plaise conserver à Votre Sainteté longues années pour le bien et l'utilité de son Église. Saint-Germain-en-Laye, le 5 septembre 1638. Louis. » — Bibliothèque royale, manusc. Dupuy, vol. 549.

mère immaculée de son Fils bien-aimé : « Nos mains n'étant pas assez saintes pour présenter nos offrandes à la pureté même, disait le roi, nous croyons que celles qui ont été dignes de la porter les rendront hosties agréables, et c'est chose bien raisonnable qu'ayant été médiatrice de ses bienfaits, elle le soit de nos actions de grâces. A ces causes, nous avons déclaré et déclarons : que prenant la très-sainte et très-glorieuse Vierge pour protectrice spéciale de notre royaume, nous lui consacrons particulièrement notre personne, notre État, notre couronne et nos sujets, la suppliant de nous vouloir inspirer une sainte conduite, et défendre avec tant de soin ce royaume contre l'effort de tous ses ennemis, que soit qu'il souffre le fléau de la guerre, ou jouisse de la douceur de la paix que nous demandons à Dieu de tout notre cœur, il ne sorte point des voies de la grâce qui conduisent à celles de la gloire (1). »

La naissance d'un dauphin modifiait tous les rapports de la famille royale; le duc d'Orléans

(1) « Déclaration du roi, par laquelle Sa Majesté déclare qu'elle a pris la Très-Sainte Vierge Marie pour protectrice spéciale du royaume. » — Bibliothèque du roi; Lancelot, portefeuille in-fol., papier vert (Règne de Louis XIII).

n'était plus l'héritier du trône ; le cardinal-ministre n'avait plus devant ses yeux la perspective d'un ennemi qui tôt ou tard porterait la couronne ; un dauphin supposait une régence, la régence un ministre tout-puissant, des hésitations dans tous les pouvoirs qu'une main habile et ferme pouvait diriger à son profit. Aussi les ennemis de Richelieu firent-ils circuler mille bruits ; on rappelait que le roi n'avait jamais eu de commerce avec sa femme ; la reine Anne d'Autriche n'avait-elle pas eu des amans ? lorsque Buckingham vint à Paris, on disait que la reine Anne d'Autriche avait été une première fois enceinte de ses œuvres (1) ; le cardinal de Richelieu lui-même n'avait-il pas prétendu se faire aimer d'Anne d'Autriche ? Fier et présomptueux qu'il était, l'arrangement du Val-de-Grâce n'avait-il pas été suivi d'une liaison plus intime avec cette reine que Richelieu avait sollicitée de son amour ? Cette grossesse subite n'en était-elle pas le fruit ? Tout cela se disait dans la bourgeoisie ; les pamphlets, en ravivant ces bruits, obtenaient une grande popularité. Il en est un surtout, déplora-

(1) *Voyez* ce que j'ai dit plus haut sur les bavardages inédits du cardinal de Retz.

ble d'allusion, et qui portait le titre « d'Arrêt notable de la cour de parlement de Grenoble, donné au profit d'une damoiselle sur la naissance d'un sien fils, arrivée quatre ans après l'absence de son mari, et sans avoir eu connoissance d'aucun homme, suivant le rapport fait en ladite cour par plusieurs médecins de Montpellier, sages-femmes, matrones et autres personnes de qualité (1). » — « Entre Adrien de Montléon, y est-il dit, écuyer seigneur de La Forge, et Charles de Montléon, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, appelans et demandeurs en requête, du 26 octobre, tendant à ce qu'il fût dit, l'enfant duquel étoit lors enceinte dame Magdeleine d'Auvermont, épouse de J. A. de Montléon, seigneur d'Aiguemère, fût déclaré fils illégitime d'icelui seigneur son mari; et ladite Magdeleine d'Auvermont, intimée et défenderesse à l'intervention de ladite requête, intervenant avec M. Gilbert Malmond, avocat en cette cour. Vu les pièces de la production et sentence dont est appel, la requête des sieurs Adrien et Charles de Montléon, contenant entre autres choses qu'il y a plus de quatre ans

(1) Paris, 1638. J'ai ce rare et curieux pamphlet dans ma collection.

que ledit sieur d'Aiguemère n'a connu charnellement la dame d'Auvermont son épouse, laquelle soutenant qu'encore que véritablement ledit sieur d'Aiguemère ne l'ait vue ni connue charnellement depuis quatre ans, néanmoins que la vérité est telle que ladite dame d'Auvermont s'étant imaginée en songe la personne et l'attouchement dudit sieur son mari, elle reçut les mêmes sentimens de conception et grossesse qu'elle eût pu recevoir en sa véritable présence, affirmant depuis l'absence de son mari, pendant lesdits quatre ans, n'avoir eu aucune compagnie d'hommes, et n'ayant pourtant laissé de concevoir le petit Emmanuel; ce qu'elle croit être advenu par la seule force de son imagination. Et partant, demande en réparation d'honneur et avec dépens, dommages et intérêts. Vu aussi les dépositions des témoins, desquelles résulte qu'au temps ordinaire de la conception, avant la naissance dudit Emmanuel, ladite dame d'Auvermont leur déclara qu'elle avoit eu les sentimens et signes de grossesse sans avoir eu compagnie d'hommes, mais après l'effort d'une forte imagination de l'attouchement de son mari, qu'elle s'étoit formée en songe; ladite déposition contenant en outre que tel accident peut arriver aux femmes, et qu'en

elles-même telles chose leur est advenue, et qu'elles ont conçu des enfans dont elles sont heureusement accouchées, lesquels provenoient de certaines conjonctions imaginaires avec leur mari absent, et non de leur véritable copulation. Vu les conclusions du procureur du roi; tout considéré : la cour ayant égard auxdites informations, certificats et attestations de plusieurs médecins, a débouté et déboute lesdits sieurs Adrien et Charles de Montléon de leur requête; ordonne que ledit Emmanuel est et sera déclaré fils légitime et vrai héritier dudit sieur d'Aiguemère; et en ce faisant, la cour a condamné les susnommés à tenir ladite dame d'Auvermont pour femme de bien et d'honneur, dont ils lui donneront acte en justice, trois jours après la signification du présent arrêt. Fait en parlement. Ainsi signé en collation. »

Ce pamphlet si déplorablement scandaleux, cette allusion libertine et moqueuse se propagea partout; on lisait cet écrit dans les assemblées bourgeoises, aux halles, si bien que le parlement de Paris dut prendre des mesures par un arrêt solennel : « Vu par la cour la requête présentée par le procureur général du roi, contenant que l'on a fait courir des copies d'un prétendu arrêt

du parlement de Grenoble, entre Adrien de Montléon et autres, supposant les noms des parties, des témoins et du greffier; et depuis, comme la hardiesse de mal faire croît toujours, on a entrepris de le faire imprimer et envoyer en plusieurs villes du ressort; ce qui fait assez connoître le dessein avec quel esprit on ose publier le contenu en icelui, qui est si extraordinaire et important, que l'on ne peut assez tôt arrêter le cours d'un si détestable attentat, requéroit y être pourvu. Tout considéré, la cour a ordonné et ordonne que commission sera délivrée au procureur général pour informer contre les auteurs et complices de la supposition dudit arrêt. Cependant seront les copies et exemplaires supprimés. A cette fin enjoint à ceux qui en ont de les apporter et mettre au greffe de la cour. Fait inhibitions et défenses de l'imprimer et publier, à peine du fouet. Fait en parlement. *Signé* Guyet. »

Qu'on s'imagine l'impression profonde que devaient faire de tels pamphlets répandus comme à dessein dans la bourgeoisie; les rigueurs du parlement ne pouvaient empêcher les dires et gros mots des halles et des parloirs, sur l'arrêt du sieur de Montléon, dont le crocheteur de la Samaritaine, si plaisant et hâbleur, avait fait « le

sire Louis et la dame Anne son épouse, tous deux ne s'étant jamais vus, tous deux faisant pourtant longue lignée, et tout cela par les vertus de la robe d'un sieur cardinal, dont la baguette magique transformoit les bonnes filles de joie en princesses, et sa nièce, la Comballet, en duchesse d'Aiguillon (1). »

Ainsi donc les moqueries se rattachaient à l'homme politique qui fondait l'unité du pouvoir en France sur les débris des vieilles institutions; le scandale des bons mots poursuivait le ministre, sa famille, le roi lui-même. A toutes les époques ce spectacle se reproduit. Quand un caractère se pose avec un système hardi, lorsqu'il jette la société dans des voies nouvelles, il se fait autour de lui une immense opposition qui l'enlace, le fatigue, le désole. Il faut qu'il se fasse alors l'idée d'une grande mission pour qu'il ne se décourage point à l'œuvre, tant les clameurs sont poignantes, tant les efforts des partis ébranlent le sol à peine affermi sous ses pas! La longue période que vient de parcourir le pouvoir du cardinal de Richelieu est remplie de luttes, de combats; mais il est arrivé à ses fins; il n'y a plus rien dans le

(1) D'un cas extraordinaire au lit nuptial. Paris, 1638.

conseil et au dehors, au sein même de la famille royale, qui puisse lui disputer l'autorité; il est le maître de son système; Richelieu en porte désormais toute la responsabilité !

FIN DU CINQUIÈME VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

CHAPITRE L.

(Pages 1 à 41.)

LUTTE POLITIQUE DU CARDINAL DE RICHELIEU, DU DUC D'ORLÉANS ET DE MARIE DE MÉDICIS.

1630 — 1631.

Deux écoles. — Le pouvoir unique — Le pouvoir parlementaire. — Pamphlets. — *Le coup d'État* par Gabriel Naudé. — Mesures contre le maréchal de Marillac. — Mécontentemens de Marie de Médicis. — Colère de Gaston d'Orléans contre le cardinal de Richelieu. — Sa fuite. — Détention de la reine-mère à Compiègne.

CHAPITRE LI.

(Pages 42 à 82.)

PRISE D'ARMES DE GASTON. — MARIE DE MÉDICIS EN FLANDRE.

1631.

État de l'opinion publique. — Les parlemens. — Manifeste de Gaston. — Requête au parlement. — Déclaration qui proscrit les partisans de Monsieur. — Résistance du parlement. — Arrêt du conseil. — Suspension de la cour des comptes. — Fuite de Marie de Médicis à Bruxelles.

CHAPITRE LII.

(Pages 83 à 106.)

ATTAQUE CONTRE L'ESPRIT PARLEMENTAIRE. — COMMISSIONS JUDICIAIRES. — PROCÈS DU MARÉCHAL DE MARILLAC.

1631 — 1632.

Attitude du parlement après la fuite de Marie de Médicis et de Gaston d'Orléans. — Nouvelle requête aux chambres. — Acte de proscription contre les complices de Gaston et de Marie de Médicis. — Création d'un tribunal extraordinaire. — Interrogatoires, procès, jugement du maréchal de Marillac.

CHAPITRE LIII.

(Pages 107 à 163.)

ATTAQUE CONTRE L'ESPRIT PROVINCIAL. — EXÉCUTION DE MONTMORENCY.

1632.

Situation des provinces. — Leur esprit. — Provence, le duc de Guise. — Guienne, le duc d'Épernon. — Languedoc, le maréchal de Montmorency. — Ligue des provinces. — Gaston d'Orléans entre en France. — Traité avec Gaston. — Guerre du Languedoc. — Captivité, jugement et condamnation du duc de Montmorency.

CHAPITRE LIV.

(Pages 164 à 194.)

AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

1632 — 1633.

Rapports de la France et de l'Espagne. — Anne d'Autriche. — Le marquis de Mirabel. — Don Antonio de Navas. — Correspondance. — Suède et Allemagne. — Gustave-Adolphe à Leipsick et à Lutzen. — Valstein et l'Empire. — Traité avec la Savoie. — Invasion de la Lorraine. — Angleterre. — Charles Ier. — Querelle sur la liturgie d'Écosse. — Mémoire de Richelieu sur les affaires étrangères.

CHAPITRE LV.

(Pages 195 à 229.)

LA COUR. — LE PARLEMENT. — POUVOIR ABSOLU DE RICHELIEU.

1632 — 1634.

Nouveaux mécontentemens de Monsieur. — Fuite à Bruxelles. — La princesse de Lorraine va le rejoindre. — Poursuites contre tous les partisans de Monsieur. — Situation des parlemens. — Disgrâce du garde-des-seceaux Châteauneuf. — Élévation de Séguier. — Lit de justice. — Chapitre de l'ordre du Saint-Esprit. — Proscriptions. — Tentatives d'arrangement avec Monsieur. — Transaction. — Influence de Puylaurens.

CHAPITRE LVI.

(Pages 230 à 253.)

CARACTÈRES. — LOIS. — ADMINISTRATION SOUS LOUIS XIII.

1634.

Maturité de Louis XIII. — Ses habitudes. — Ses écrits. — Ses goûts. — Richelieu. — Travail intérieur. — Lois civiles. — Lois politiques. — Fondations. — Académie. Sorbonne. — Collége de nobles pour les pauvres soldats. — Situation de la bourgeoisie. — Villes, communes, métiers, confréries.

CHAPITRE LVII.

(Pages 254 à 286.)

PRÉPARATIFS DE GUERRE ENTRE LA FRANCE ET L'ESPAGNE. — DÉCLARATION.

1635.

Situation respective des deux couronnes. — Alliances préparées par Richelieu. — Hollande. — Suède. — Suisse. — Allemagne. — Mesures prises par l'Espagne. — Intrigues à l'intérieur. — Dépêches des ambassadeurs espagnols. — Remise des passeports. — Manifeste de la France. — Réponse de l'Espagne.

CHAPITRE LVIII.

(Pages 287 à 310).

DÉNOMBREMENT DES FORCES DE LA FRANCE ET DE L'ESPAGNE. — PREMIÈRES CAMPAGNES.

1635 — 1636.

Régimens de France. — Cavalerie. — Infanterie. — Volontaires. — Marine. — Galères. — Flûtes. — Espagne. — Bandes espagnoles, — wallones, — allemandes, — napolitaines, — italiennes. — Campagne des Pays-Bas. — Châtillon. — Le cardinal-infant. — Le prince d'Orange. — Campagne d'Allemagne. — Le cardinal de La Valette. — Campagne d'Italie. — Invasion de la Picardie par les Espagnols. — Progrès jusqu'à Corbie. — Etat de Paris.

CHAPITRE LIX.

(Pages 311 à 356.)

SITUATION POLITIQUE DE RICHELIEU. — NAISSANCE DU DAUPHIN LOUIS XIV.

1636 — 1638.

Mauvais succès de la guerre imputé à Richelieu. — Le roi mécontent du ministre. — Pamphlets. — Conseils du père Joseph. — Mazarini. — Nouveaux pouvoirs de Richelieu. — La cour. — Mlle de La Fayette. — Le père Caussin. — Le duc de Saint-Simon. — L'enfant Cinq-Mars. — Mesure contre Anne d'Autriche. — Conseil pour savoir s'il faut rappeler la reine-mère. — Anne d'Autriche enceinte. — Naissance du dauphin. — Satires contre la naissance de Louis XIV. — Lettre au Pape. — Vœu et fêtes de la conception. — Institution du duché-pairie d'Aiguillon en faveur de Mme de Comballet.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

SBN VA1-1535348

Google

Digitized by Google

142 T 45